DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE — Nº 14056 — 4,50 F

VENDREDI 6 AVRIL 1990

FONDATEUR : *HUBERT BEUVE-MÉRY* — DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

La Chine se souvient

IL y a quatorze ans, profitant de la célébration de la Fête des morts, les Pékinois se soulevaient contre une révolution culturelle à l'agonie. Célébrée depuis lors comme une victoire des réformes par M. Deng Xiaoping, cette fête, jeudi 5 avril, sent à nouveau le soufre. Les forces de l'ordre sont derechef présentes en nombre place Tiananmen pour y empêcher toute manifestation, même symbolique. Le port d'un brassard noir est désormais suspect.

***Régime finissant comme** celui de Mao Zedong avant lui, la **dictature de Pékin ne veut pas courir de risques.** Le massacre de la place **Tiananmen qui mit fin,** dans la nuit du 3 au 4 juin dernier, **au second «Printemps de Pékin»**, reste présent dans les esprits. Sinon, ces bruits de bottes et ces menaces seraient superflus.*

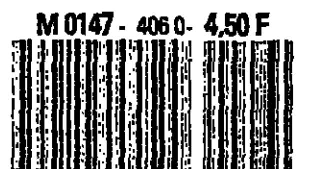
LES deux mois qui vont suivre *s'annoncent, pour les* gérontes de Pékin, comme *remplis de périls. Il ne va pas se pas*ser de jours sans commémoration de *manifestations* ou de déclarations jusqu'au jour fatidi*que du 4 juin. Le premier minis*tre, M. Li Peng, en est conscient, *qui vient de justifier une fois de* plus l'usage de la force pour *mater la «rébellion contre-révolu*tionnaire», et a affirmé avec force: *«Nous ne voulons pas voir* un tel chaos se *reproduire»*.

Le chef du gouvernement chinois* — qui est aussi le porte-dra*peau du clan des durs du régime* — a par ailleurs mis en garde la France, *où vient de se réfugier* un «ennemi numéro un» de Pékin, *la dirigeante étudiante* Chai Ling. Citant les propos de *M. Roland Dumas du 19 octobre* dernier suivant lesquels le gou*vernement a rappelé aux exilés* chinois que la France ne peut *admettre sur son territoire des* activités politiques contre un *gouvernement avec lequel elle* entretient des relations diplomatiques», M. Li s'est exclamé: «Nous espérons que cette pro*messe sera honorée».

MME CHAI LING a cependant déjà lancé à ses compatriotes un appel à la poursuite de la lutte pour la démocratie. Il est difficile en effet à un gouvernement de concilier son attachement au respect des droits de l'homme avec le désir de reprendre des affaires que certains espérent fructueuses. La France n'est pas seule devant ce dilemme: le président Bush fait face à l'hostilité du Congrès envers sa politique de compromis avec Pékin et devra bientôt faire des choix délicats en matière de sanctions économiques.

Les rodomontades de Pékin ne parviennent toutefois pas à cacher un fait nouveau: en un an, la Chine a perdu la place qu'elle s'était acquise sur l'échiquier mondial. Redevenue instable et agressive, elle poursuit avec obstination sa marche à contre-courant vers un communisme autoritaire qui s'effondre partout ailleurs dans le monde.

Il n'est pas étonnant qu'après* avoir perdu l'appui d'une large *partie de son peuple et fait fuir* vers l'étranger des étudiants *courageux comme Mme Chai* Ling et des intellectuels de *renom, elle soit redevenue, pour* l'opinion internationale, le sym*bole de l'horreur de la répression.


M 0147 - 406 0- 4,50 F

Si le leader travailliste devient premier ministre d'Israël

M. Yasser Arafat souhaite rencontrer M. Shimon Pérès

M. Yasser Arafat, président de l'OLP, a quitté Paris, jeudi 5 avril, pour Rome, à l'issue d'entretiens, mercredi soir à l'Elysée, avec M. Mitterrand et l'ex-président américain Jimmy Carter. Il a exprimé jeudi matin le vœu de rencontrer M. Shimon Pérès si ce dernier devient premier ministre d'Israël. Lors d'une conférence de presse, mercredi, M. Arafat avait estimé que l'immigration en Israël des juifs soviétiques « entravait le processus de paix ».

C'était, mercredi 4 avril, le « secret » le mieux gardé de la diplomatie française : le programme exact de la brève visite que M. Yasser Arafat a effectuée à Paris, et dont l'un des deux « *points forts* » — une rencontre de quarante minutes avec M. Mitterrand — n'a *en effet été* lapidairement annoncé qu'à l'arrivée du chef de l'OLP en France. Cette extrême discrétion des autorités françaises ne s'est pas démentie après la rencontre Arafat-Mitterrand, à laquelle a participé l'ancien président américain Jimmy Carter, puisque l'événement n'a fait l'objet d'aucun commentaire officiel, alors même qu'elle était qualifiée par M. Arafat — non sans quelque emphase — d'« *historique* ».

Si les autorités françaises voulaient éviter une mobilisation de la communauté juive, semblable à celle qu'avait suscitée la précédente visite de M. Arafat à Paris en mai 1989 — sa première en France, — la prudence n'a pas totalement porté ses fruits : les véhémentes protestations du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) ont été appuyées par une bruyante manifestation de quelques dizaines de personnes, regroupées sur la place de la Concorde, face à l'hôtel Crillon, où M. Arafat, de retour de l'Elysée, a longuement rencontré M. Carter.

L'artisan de la paix entre Israël et l'Egypte (en 1979, alors qu'il était à la Maison Blanche) « bouclait » ainsi à Paris une mission d'information sur les chances de règlement du conflit israélo-arabe.

YVES HELLER

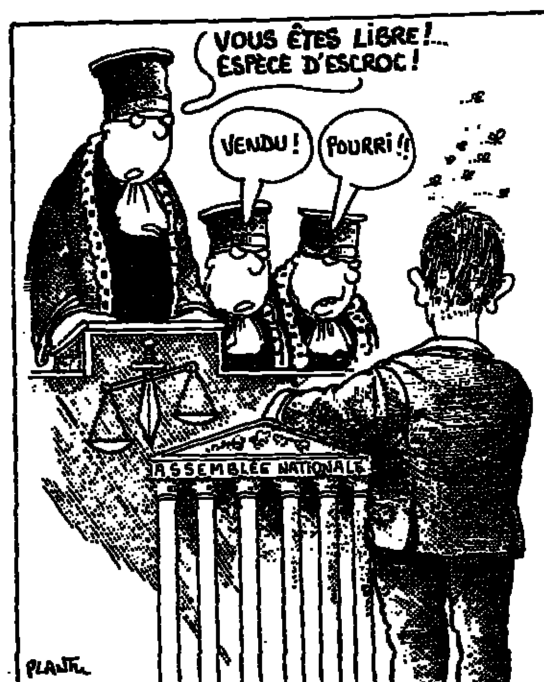
Lire la suite page 6

La fin des poursuites contre M. Christian Nucci

Les magistrats de la Haute Cour dénoncent la loi d'amnistie

Après avoir accordé un non-lieu partiel assorti d'une amnistie à M. Nucci, dans l'affaire du Carrefour du développement, les cinq magistrats composant la commission d'instruction de la Haute Cour ont ouvertement critiqué, le 4 avril, la loi d'amnistie des infractions liées au financement des partis. « C'est la première fois dans l'histoire de notre République que l'on amnistie des faits criminels » a déclaré son président, M. Berthiau.

Lire les articles d'ERICH INCIYAN et d'EDWY PLENEL page 13 - section B



L'Amérique se met au vert

Après neuf mois de discussions, le Sénat et l'administration américaine se sont mis d'accord pour adopter une nouvelle « loi sur l'air pur »

Le Sénat et l'administration Bush se sont mis d'accord, après de longs et difficiles marchandages, pour approuver la « loi sur l'air pur ». Le Sénat a voté en ce sens par 89 voix contre 11 le mardi 3 avril, et transmis le texte à la Chambre des représentants.

Le « Clean Air Act » satisfait les écologistes, mais il pèse sur le budget fédéral : son coût est estimé entre 20 et 30 milliards de dollars par an (entre 114 et 171 milliards de francs) — ce qui contredit l'objectif de réduction des dépenses publiques — et inquiète les industriels, effrayés par les surcoûts à la production.

NEW-YORK

de notre correspondant

Repliant leurs banderoles, les trois mille mineurs de Virginie-Occidentale, venus manifester devant Capital Hill, en présence du gouverneur de cet Etat producteur de houille, ont finalement levé le siège du Parlement fédéral de Washington. Terriblement déçus. A l'intérieur du bâtiment, le Sénat venait de rejeter avec une seule voix de majorité (50 contre 49) l'amendement proposé par le sénateur Robert Byrd et visant à accorder une aide financière aux mineurs *affectés par les conséquences* du texte sur la pollution atmosphérique, actuellement soumis au Congrès.

Ce vote, intervenu le 29 mars, constitue la dernière escarmouche de la longue bataille que se sont livrés depuis de nombreux mois parlementaires, industriels, écologistes, représentants de l'administration en place et... experts en lobbying, pour aboutir à un texte de compromis qui, en dépit de son surcoût par rapport au devis initial, devrait satisfaire M. George Bush et ses ambitions de premier « président vert » des Etats-Unis.

Réelle prise de conscience du danger latent ou rouerie politique, toujours est-il que l'écologie a été l'un des thèmes dominants de la campagne du candidat Bush. Six mois après avoir pris possession du bureau ovale de la Maison Blanche, il a présenté le 12 juin 1989 un projet de loi sur « l'air pur », le fameux « Clean Air Bill », qui se transformera en « Clean Air Act » dès son adoption définitive par le Sénat et par la Chambre des représentants. Si la démarche et le contenu se veulent novateurs, les textes de référence sont anciens.

SERGE MARTI

Lire la suite page 32 - section D

Les orphelins de Vichy

Un point de vue du maire de Lyon sur le nationalisme et l'immigration

par Michel Noir

Dans une société de plus en plus *soumise au bombardement* infini et monotone des images de télévision, la mémoire culturelle des Français disparaît peu à peu, comme happée par le trou noir de l'oubli. Il ne faut donc pas s'étonner aujourd'hui si le discours de la France est monopolisé par des orphelins de Vichy, qui ont naturellement tout intérêt à effacer le passé pour mieux le recommencer, pour le cas, heureusement très improbable, où ils accèderaient au pouvoir.

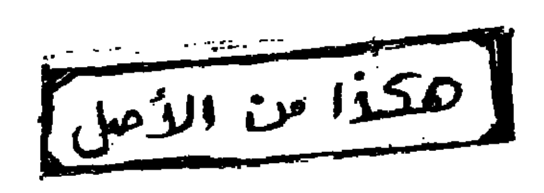
Au nom d'une pseudo-unité ethnique du pays, les chantres du nationalisme contemporain excluraient volontiers de la communauté nationale tous ceux dont la couleur de peau ou la *confession d'origine ne* sont pas celles de la majorité des habitants de la France, même s'ils sont français depuis plusieurs générations.

Les Français devraient pourtant bien connaître les lourdes arrière-pensées de ces oraisons nationalistes, grosses de la barbarie et de la guerre qu'elles finissent toujours par engendrer. Les Etats-nations issus des révoltes des nationalités contre la France démesurée de 1811 — de Hambourg jusqu'à Rome ! — n'ont su que s'entre-déchirer avec *la plus féroce sauvagerie*, quand ils ne s'entendaient pas temporairement pour asservir les peuples d'Afrique ou d'Asie. Sadowa, Fachoda, Tanger, puis Verdun et enfin Auschwitz ; voilà les grandes réalisations du nationalisme dominateur.

Agresseur à l'extérieur, le nationalisme est nécessairement exclusif, donc intolérant et antisémite à l'intérieur. Il faudrait être aveugle et sourd pour ne pas entendre, derrière les propos de Jean-Marie Le Pen et de la plupart de ses amis, les cris fanatiques d'il y a un siècle : *« Mort aux juifs ! Mort à Zola ! »* et plus près, hélas, de nous, les articles des *faussaires de l'Histoire* qui nient l'existence des chambres à gaz.

Lire la suite page 10

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 5 dr. ; Tunisie, 650 m. ; Allemagne, 2,10 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 2,25 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 12 kr. ; Espagne, 160 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,40 fl. ; Portugal, 140 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA (NY), 1,75 $; USA (others), 2 $.



DÉBATS

Institutions

Réforme de la Constitution : ni gadget ni révolution

par Georges Vedel

LE projet de révision constitutionnelle court, on le sait, des risques proprement politiques. Il court aussi, hors du monde des juristes, celui de passer alternativement pour un gadget ou pour une révolution, alors qu'il n'est ni l'un ni l'autre.

Pour en mesurer la portée, il faut partir de l'état de développement atteint présentement en France pour le contrôle de la constitutionnalité des lois. Malgré une tradition favorable à l'absolue souveraineté de la loi, renforcée par les tentatives manquées de contrôle de constitutionnalité sous les deux Empires et sous la IVe République, il est inscrit dans la Constitution de 1958. Il ne fait aucun doute que les rédacteurs du texte le destinaient surtout à prévenir les empiètements du législatif sur l'exécutif et à donner au contentieux électoral des juges plus appropriés que les parlementaires eux-mêmes.

Mais l'institution, comme il arrive souvent, a débordé les intentions de ses créateurs. En 1971, il est acquis en jurisprudence que le Conseil ne se limite pas à contrôler la conformité des lois à la Constitution proprement dite, mais aussi et peut-être surtout à la Déclaration de 1789, au Préambule de 1946 et aux « principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ». Encore faut-il qu'il soit saisi. Or il ne pouvait l'être que par quatre hauts personnages : le président de la République, le premier ministre, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.

En 1974, sur l'initiative de M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, une révision constitutionnelle permet à soixante députés ou à soixante sénateurs de saisir le Conseil. La procédure de saisine cesse alors de n'être qu'un mode de solution pacifique des conflits entre « grands » sur des questions de mécanique institutionnelle ; elle devient l'arme juridique des opposants, qui se plaignent le plus souvent de la méconnaissance, réelle ou prétendue, des droits de l'homme et des libertés publiques par le pouvoir en place.

L'arrivée en 1981 d'une période d'alternances politiques ouvre une phase d'intense activité du Conseil : les lois socialistes lui posent des problèmes jusqu'alors « vierges » (nationalisations, statut de la presse et de la radio, découpage électoral, etc.), dont la solution sera soumise à une contre-épreuve lors du revirement de 1986, qui, dans ces mêmes domaines, conduit à des lois symétriquement contraires.

Etonnante expérience : de temps en temps et sur le court terme, des flambées d'indignation de la majorité au pouvoir contre l'audace de juges sans légitimité s'élevant contre les représentants de la volonté nationale ; peu à peu et sur le long terme, l'acceptation de l'idée que « la loi n'exprime la volonté générale que dans le respect de la Constitution » ; la constatation que, si les majorités politiques changent, si les présidents et les membres du Conseil changent aussi, les décisions qui approuvent ou censurent les lois s'appuient sur les mêmes principes constitutionnels, fidèlement rappelés au long des décisions. Bien vue des citoyens, si l'on en croit les sondages, l'institution s'est enracinée dans la classe politique elle-même.

Tout cela ne va ni sans paradoxe ni sans faux sens. Le paradoxe est que les censures, presque exclusivement réservées au Parlement selon les intentions des fondateurs, tombent principalement sur l'exécutif, maître et responsable de sa majorité.

Le faux sens tient à la croyance que le Conseil est inspiré du désir, semblable à celui du Sénat de la IIIe République, de réprimer selon le cas les « excès » de la gauche ou ceux de la droite, alors que les décisions du Conseil reflèrent seulement le donné constitutionnel français, qui, composé de l'individualisme libéral de 1789 et de l'ouverture sociale de 1946, enserre les majorités entre des butoirs que le Conseil n'a inventé ni à droite ni à gauche.

Consensus silencieux

Finalement, cette évolution, qui mêle les rigueurs de la logique aux démarches de l'empirisme, a conduit à des résultats satisfaisants, dont le plus important est de donner aux droits fondamentaux une protection qui complète celle que leur assurent les juridictions judiciaires ou administratives.

L'un des mérites essentiels du système français est son caractère préventif. C'est après le vote de la loi et avant sa promulgation que le Conseil constitutionnel est saisi. Il doit statuer dans le mois et, en cas d'urgence, dans la huitaine. Dans le cas de sujets politiquement brûlants, cela fait, avant la décision, un mois ou huit jours de controverses, puis, après la décision, une semaine de commentaires indignés ou enthousiastes (à moins qu'ils ne soient indifférents) et, enfin, des années de paix et de silence.

De plus, les notaires, les avocats, les agents économiques et les citoyens ne perdent pas des années à supputer les chances qu'a la loi contestée de sortir morte ou vivante d'interminables procédures et avec elle, morts ou vivants, les actes et les situations juridiques qui en dépendent.

Grâce au ciel, le projet de révision constitutionnelle que le conseil des ministres a approuvé ne touche pas à ce qui est, à mon avis, la qualité essentielle du système français de contrôle de la constitutionnalité des lois.

Il se borne à autoriser les citoyens à mettre en cause la constitutionnalité des lois qui ont échappé au contrôle, et cela vise des hypothèses variées. Tout d'abord, les lois intervenues avant la mise en œuvre de la Constitution de 1958 sont évidemment dans ce cas. On peut aussi présumer que nombre de lois s'échelonnant entre 1959 et 1974, qui auraient mérité un examen critique, ont bénéficié de l'indulgence ou de l'inattention des quatre « grands » à qui était réservée la saisine.

Logique et sécurité

Enfin, bien que les oppositions successives, de droite ou de gauche, aient eu tendance depuis la révision de 1974 à user systématiquement du recours au Conseil constitutionnel, il a pu ou il pourra se faire qu'un consensus silencieux, dans telle ou telle occasion, hier ou demain, interdise le combat faute de combattants.

C'est sur ce no man's land qu'il faut rétablir l'empire de la Constitution. Encore doit-on laisser le bénéfice d'une sorte de prescription aux infractions mineures à la Constitution, telles que par exemple les accrocs de pure procédure.

L'exception d'inconstitutionnalité ne pourra être élevée que s'il est allégué une atteinte aux « droits fondamentaux ». Il appartiendra aux juges et au Conseil de déterminer le contenu de cette notion. Mais on peut compter qu'ils ne l'entendront pas de façon étroite.

Le mécanisme fondamental à l'exception est simple : le plaideur à qui, dans un procès civil, pénal ou administratif, l'Etat ou un adversaire oppose une loi peut exciper de l'atteinte inconstitutionnelle que cette loi porte à un ou plusieurs des droits fondamentaux et déclencher ainsi une procédure qui pourra conduire, s'il y a lieu, à la mise en échec de la loi par le Conseil constitutionnel.

L'exception d'inconstitutionnalité est certes une arme pour le justiciable qui veut défendre ses intérêts. Mais elle est bien plus que cela puisqu'elle en fait une sorte de ministère public populaire de la constitutionnalité, un peu comme le recours pour excès de pouvoir provoque, à l'initiative des administrés, le contrôle juridictionnel de l'administration.

L'agencement technique de la procédure ainsi ouverte a été minutieusement étudié. Le texte ayant valeur constitutionnelle et donc justiciable de la procédure de révision est réduit à l'essentiel, c'est-à-dire aux principes. C'est à une loi organique, dont le vote et, le cas échéant, la modification sont beaucoup plus faciles, que sont renvoyées les modalités d'application.

Sous peine de bouleverser totalement le système français de contrôle, dont on a rappelé plus haut les avantages certains – simplicité, rapidité, sécurité, – il faut que l'exception d'inconstitutionnalité ouverte à tout citoyen en procès ne soit soumise au Conseil constitutionnel qu'après un double filtrage : celui de la juridiction devant laquelle l'exception est élevée, avec un maillage assez large qui n'écarte que les prétentions manifestement infondées, et celui, qui vient ensuite, beaucoup plus strict, de la juridiction suprême (Conseil d'Etat ou Cour de cassation), qui ne laisse porter devant le Conseil constitutionnel que les questions ayant un caractère « sérieux ». Le tout assorti de règles de délai qui ne feront pas de la nouvelle procédure une machine à retarder la justice.

Quant aux effets de la déclaration d'inconstitutionnalité, le projet les a exactement mesurés en évitant Charybde et Scylla : il serait absurde que la déclaration ne « profite » qu'au plaideur qui l'a provoquée ; il serait très dangereux qu'elle remette en cause tous les effets qu'a produits dans le passé la loi qui vient d'être censurée. Celle-ci ne sera plus applicable à l'avenir, cet effet s'étendant aux procédures en cours. Ainsi sont conciliées les exigences de la logique et celles de la sécurité juridique.

Certains problèmes demeurent

Bien entendu, comme rien n'est parfait en ce monde, même pas les constructions juridiques, certains problèmes demeurent posés. En voici deux exemples :

– Le premier concerne l'entrée, dans le contrôle de la constitutionnalité des lois, des juridictions administratives ou judiciaires qui, jusqu'ici, s'en étaient rigoureusement tenues à l'écart. Sans doute le « filtrage » confié au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ne les fait juges que du « sérieux » de l'exception. Mais une telle appréciation comporte une grande liberté. Entendue trop largement, elle risque de laisser submerger le Conseil constitutionnel ; entendue trop restrictivement, elle ferait passer le juge de la recevabilité au rang de juge du fond, comme ce fut jadis le cas pour la chambre des requêtes de la Cour de cassation.

– Plus délicate encore est la question de savoir quel sort réserver aux lois qui, ayant été soumises au Conseil constitutionnel par une saisine traditionnelle, ont été déclarées non contraires à la Constitution et donc promulguées. En principe, elles ne devraient pas pouvoir être remises en cause. Et il est bien clair que, quand, pour répondre aux critiques formées par les auteurs de la saisine, le Conseil a rejeté les objections d'inconstitutionnalité en ce qui concerne telle ou telle disposition de la loi, une exception à l'encontre de ces dispositions ne saurait être retenue.

Moderniser nos textes

Mais il arrive que le Conseil (et cela est assez fréquent pour les lois les plus longues et les plus complexes) ne puisse, notamment pour des raisons de délai, porter une attention suffisante à des dispositions non critiquées par les saisissants et qui, cependant, auraient pu appeler, d'office, une censure. Par une rédaction très habile, le projet de loi organique ouvre au Conseil constitutionnel la possibilité d'accueillir l'exception d'inconstitutionnalité pour ces dispositions qui, sans doute, ont été globalement déclarées non contraires à la Constitution, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une discussion dans les motifs.

Il faut souhaiter que le Conseil fasse un usage très prudent de cette possibilité, dont l'abus enlèverait trop de crédibilité aux déclarations de conformité rendues sur saisine et compromettrait la sécurité juridique qui doit être le fruit de contrôle préventif. D'autant plus que, dans nombre de cas, le Conseil saisi par voie d'exception pourrait vérifier en consultant les procès-verbaux de ses délibérations que la déclaration de conformité, rendue jadis ou naguère, ne l'avait pas été par inadvertance.

Ni gadget ni révolution, disions-nous en commençant. Il n'y a pas de révolution, car l'essentiel de l'originalité du système français de contrôle de la constitutionnalité des lois est préservé. D'autre part, l'exception d'inconstitutionnalité est l'un des mécanismes présents dans tous les systèmes européens et aux Etats-Unis, elle est même la seule procédure utilisable en la matière.

Il ne s'agit pas davantage d'un gadget, puisqu'il y va de la défense des droits fondamentaux, et le projet de loi organique lui assure toute son efficacité, notamment en ce qui regarde la liberté individuelle et le droit pénal.

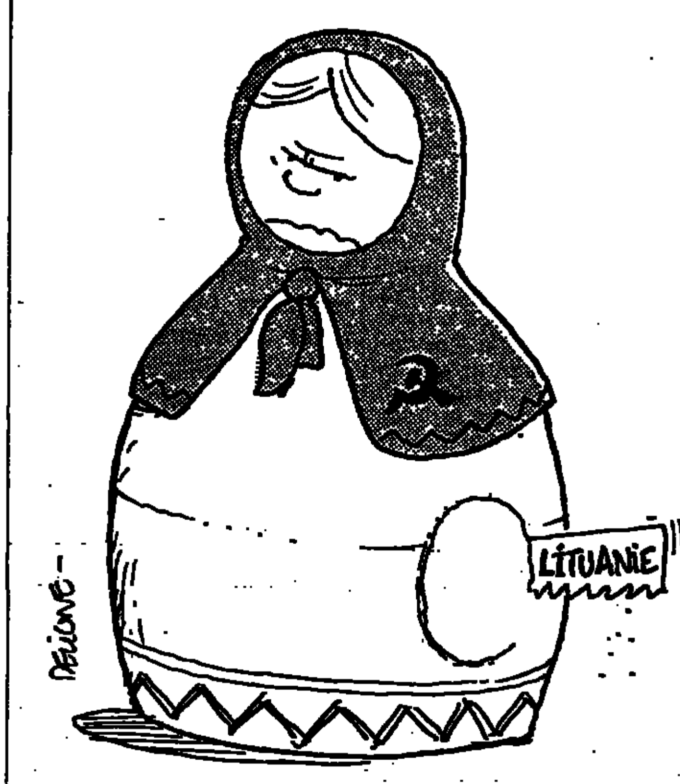
Deux des mérites du projet risquent de passer inaperçus, et ils sont cependant considérables.

Tout d'abord, s'il aboutit à une heureuse conclusion, il fera sortir de l'état de gel certains textes législatifs anciens peu compatibles avec le respect des droits fondamentaux. Les administrations qui en bénéficient n'osent pas les moderniser, même dans leur propre intérêt, car la loi qui les modifierait pourrait être déférée au Conseil constitutionnel par voie de saisine, et ainsi seraient remises en cause les prérogatives jadis accordées.

La perspective de l'exception d'inconstitutionnalité rend ces précautions vaines. Une administration, menacée de voir censurer par voie d'exception un texte qui lui est cher, a tout intérêt à prendre les devants en le modernisant et en gommant ses aspérités inconstitutionnelles. Les droits fondamentaux et les droits de la puissance publique y trouveront ensemble leur compte.

L'autre mérite du projet – et non le moindre – est que l'exception d'inconstitutionnalité permettrait à la juridiction constitutionnelle nationale de tenir en échec et de faire disparaître des textes dont l'application entraînerait inévitablement, un jour ou l'autre, la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme ou par la Cour de justice des Communautés. Même si l'on a peu de linge sale, il vaut mieux le laver à la maison.

TRAIT LIBRE



AU COURRIER DU Monde

Droite, gauche

Nous entendîmes récemment à l'émission « L'heure de vérité » M. Jacques Delors citer, en conclusion, une phrase de Ramuz : *« La nature est de droite, l'homme est de gauche. »* C'est une idée courante. Par exemple, Simone de Beauvoir écrivait, à l'occasion de son débat avec Camus : *« La nature est une des grandes idoles de la droite : elle apparaît comme l'antithèse à la fois de l'histoire et de la praxis »*.

L'idée est assez séduisante : c'est ainsi que, dans la Grèce antique, un sophiste comme Calliclès était manifestement « de droite », qui déclarait que les lois n'avaient été établies que par les faibles, et que, *« en bonne justice, la nature nous prouve que le supérieur doit l'emporter sur l'inférieur »* (2). C'est, on le voit, un très vieux débat.

Et quoiqu'il n'échappe à personne que cette définition soit malgré tout fort vague, à l'heure où les bouleversements politiques en Europe de l'Est font régner une certaine confusion dans les schémas idéologiques traditionnels (ainsi, en ces pays, l'on pourra dire que les progressistes sont « de droite » puisque aspirant à un modèle libre-échangiste et les conservateurs « de gauche » puisque se cramponnant au dogme léniniste), toute clarification, même simpliste, est la bienvenue.

Hélas, les récents progrès de la science dans le domaine de la génétique viennent infliger un cruel démenti à cet essai de définition. Il apparaît en effet que le clivage à propos d'éventuelles « manipulations » génétiques, notamment sur l'espèce humaine, inverse radicalement la répartition des rôles.

Cette fois, ce seraient plutôt les individus dits « de gauche » qui freineraient en ce domaine, se méfiant de tout ce qui de près ou de loin pourrait ressembler à de l'eugénisme, alors que les gens « de droite » seraient pour certains assez séduits par ces progrès de la biologie, eux qui, traditionnellement, dans l'éternel débat de l'inné et de l'acquis, penchent nettement vers la prépondérance du premier. Ce qui revient à dire que, en ce débat, être de gauche, c'est « respecter la nature », et être de droite, c'est vouloir agir sur elle.

BERNARD DUBURQUE
Paris

(1) *Privilèges*, p. 188, Gallimard, 1955.
(2) Platon, *Gorgias*, 482e-482a.

L'Alsace, la Lorraine et l'Allemagne

A une époque où l'on peut craindre de voir renaître les irrédentismes, les propos de Joseph Rovan (*le Monde* daté 18-19 mars 1990, P. 2) selon lesquels Bismarck *« reprit l'Alsace-Lorraine que le traité de Vienne avait laissée à la France en 1815 »* me semblent particulièrement dangereux et, pour tout dire, inexacts.

D'abord, contrairement à ce que croient encore beaucoup de Français, l'Alsace et la Lorraine sont deux entités bien distinctes, qui ont eu leur propre évolution historique et dont le sort n'a été réuni pour la première fois que par l'Allemagne en 1871, et encore ! S'agissant de la seconde de ces deux provinces, seul un quart de son territoire était concerné, celui qui correspond à la Moselle actuelle, les trois autres départements lorrains restant français.

En second lieu, ni l'Alsace ni la Lorraine n'avaient jamais été « allemandes » auparavant. Elles étaient terres d'empire, certes, ce qui était bien différent, comme l'étaient, entre autres, la principauté de Liège, le grand-duché de Luxembourg, la Franche-Comté, la Provence...

Enfin, pour ne prendre que le seul département de la Moselle, qui fut annexé par l'Allemagne entre 1871 et 1918 – et, ce qui se sait moins, entre 1940 et 1945, – il faut préciser que la moitié de sa superficie environ provenait du territoire de l'évêché de Metz et relevait de ce fait et sans interruption de la couronne de France depuis le traité du Cateau-Cambrésis en 1559.

BERNARD PAULIN

Chères éoliennes

Voici qu'on envisage enfin (comme *le Monde* daté 11-12 mars nous l'annonce) de construire à Dunkerque des éoliennes (oublions qu'EDF l'a fait avec constance depuis cinquante ans – à Ouessant par exemple – et a renoncé) qui fourniront chacune de quoi alimenter – tenez-vous bien – 90 foyers !

Quelle merveille, quand on songe que dix éoliennes de ce type, de 22 mètres de hauteur, alimenteraient 900 foyers, et que cela n'occuperait pas plus de place au sol (passons sur le bruit) qu'un de ces réacteurs diaboliques de Graveline, à côté, qui, lui, fournit l'énergie non pas à 900 mais à 200 000 ou 300 000 foyers.

Comble de bonheur, félicité absolue, cette électricité éolienne ne coûterait (ce dont je doute fort, d'ailleurs) que le triple, en gros, de l'électricité d'origine nucléaire. On conçoit l'enthousiasme de la Commission des communautés européennes qui fournira joyeusement 1 million de francs et donc *a priori* 10 millions pour 10 unités ; dix fois bravo, mais puis-je me permettre d'être choqué d'un tel gaspillage car, *via* l'Europe, c'est quand même mon argent...

Une telle subvention (qui doit horrifier le bon commissaire anglais à la concurrence, non ?) n'est-elle pas la reconnaissance que la centrale de Gravelines seule (avec ses 5 GW soit... 30 000 éoliennes, non ?) aurait mérité de la part de l'Europe une subvention de 30 milliards...

PIERRE GÉRARD
Marseille

Le Monde

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

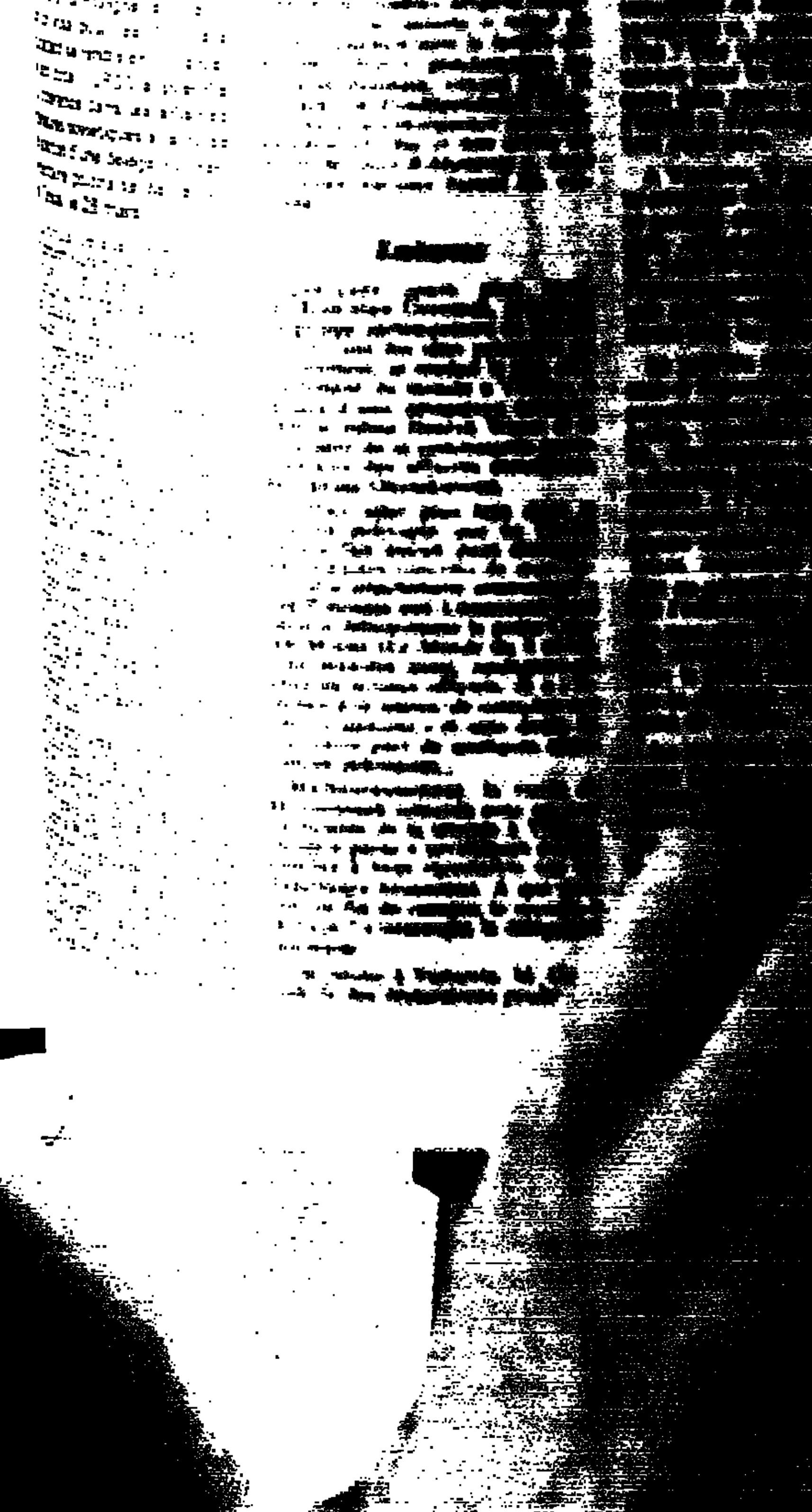
Administrateur général : Bernard Wouts

Directeur de la rédaction : Daniel Vernet

Rédacteurs en chef : Bruno Frappat, Claude Sales

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télécopieur : (1) 45-23-06-81 ; Telex 650572 F MONDPAR

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-30-00
Télécopieur : (1) 49-60-30-10 ; Telex 261311 F MONDSIR



ÉTRANGER

URSS : face aux revendications des Baltes

L'alliance se resserre entre l'armée et les anti-indépendantistes russes

Le Parlement lituanien a maintenu, mercredi 4 avril, son défi en appelant les futurs conscrits à ne pas gagner leurs unités, au moment où quelque cinq mille anti-indépendantistes locaux, dont l'alliance avec l'armée s'accentue, manifestaient sous ses fenêtres. De son côté, M. Gorbatchev téléphonait au président du Parlement estonien pour dénoncer la résolution prise quatre jours plus tôt, qualifiant d'illégal le pouvoir soviétique en Estonie. Le président soviétique a aussi reçu une délégation du Parti communiste de Lettonie qui s'apprête, lui aussi, à se scinder en pro et anti-indépendantistes.

MOSCOU

de notre correspondant

Une alliance prend corps entre une partie au moins de l'armée soviétique, l'appareil conservateur et les populations russes des pays baltes. Eclatante à Vilnius, où un meeting anti-indépendantiste a réunir mercredi 4 avril, russophones, militaires et députés du groupe parlementaire Soyouz (Union), cette évolution est également sensible dans les colonnes de *l'Etoile rouge*, le quotidien du ministère de la défense.

Il pourrait, à terme, s'agir là d'un facteur capital dans la vie politique soviétique puisque, consolidée, cette alliance constituerait la première force réellement capable de s'opposer à M. Gorbatchev. Jusqu'à présent, le président de l'URSS n'a rien fait ni pour s'en démarquer ni pour la freiner dans la mesure où, d'une part, elle lui servait d'épouvantail contre les indépendantistes lituaniens, et où, de l'autre, il lui était difficile de condamner des forces se réclamant de lui et du respect de la Constitution.

M. Gorbatchev a ainsi intégré une force politique existante à sa stratégie d'affirmation du pouvoir soviétique en Lituanie. C'est l'armée et le Parti communiste dit « pro-Union » qui ont été chargés de démontrer, en bafouant l'autorité du gouvernement lituanien, que la proclamation d'indépendance n'était pas l'indépendance tout court. Ce n'est certainement pas par hasard que M. Gorbatchev a choisi le moment même où se tenaient, mardi soir, de premières conversations entre une délégation lituanienne et son plus proche collaborateur, M. Iakovlev, pour tirer une salve d'avertissement contre les Estoniens. M. Gorbatchev a appelé le président estonien, M. Runtel, pour évoquer la possibilité de *« mesures semblables à celles prises contre la Lituanie »*. Jusque-là, ni lui, ni la presse, ni aucun officiel soviétique n'avaient réagi aux décisions de Tallin. Certains quotidiens avaient fait état des résolutions par lesquelles le Parlement d'Estonie avait, vendredi dernier, déclaré le pouvoir soviétique *« illégal »* dans cette république et proclamé le *« début du processus de restauration »* de l'indépendance.

Cette modération tenait elle-même cependant beaucoup à la présence, sur le territoire estonien de quelques 40 % d'immigrés d'autres républiques, notamment russes – soit deux fois plus qu'en Lituanie

Cette minorité a été la première à s'organiser dans les pays baltes. Ses dirigeants sont un peu devenus les porte-parole nationaux des « pieds-rouges » de l'ensemble de l'URSS et ont également joué un rôle de premier plan dans la récente formation, au Soviet suprême soviétique, du groupe Soyouz, où se sont immédiatement retrouvés de nombreux élus de l'armée, de l'appareil et des régions russes des républiques périphériques.

Trois jours après la proclamation d'indépendance lituanienne, *l'Etoile rouge* publiait un long entretien avec un des dirigeants de ce groupe, le colonel Petrouchenko, instructeur au département politique de l'armée, qui se prononçait longuement pour le maintien du russe comme langue officielle de l'ensemble de l'Union et pour le *« renforcement des structures étatiques pansoviétiques comme les forces armées, les organes de sécurité d'Etat et du ministère de l'intérieur et les services de douane »*.

Le colonel Petrouchenko faisait également part de son intention de se rendre sans tarder dans les pays baltes, et le fait est que, lorsque quelque six mille anti-indépendantistes se sont rassemblés mercredi à Vilnius, c'est un autre officier, le colonel Valéry Chouroupov, qui a donné le ton. *« Pas de dialogue, pas de concessions »*, s'est-il exclamé sous les ovations – vingt-quatre heures exactement après que M. Iakovlev eut ouvert ce *« dialogue »*, qualifié de *« très positif »* et d'*« étape très importante »* par un porte-parole du ministère des affaires étrangères.

« Landsbergis, dehors », scandait-on mercredi, sous les fenêtres du Parlement à l'adresse d'un président lituanien dont le Kremlin n'a jamais contesté la légitimité et avec lequel il veut maintenant poursuivre les conversations. Parallèlement, le ministère de la défense publiait à Moscou un long communiqué dénoçant les tentatives de *« perturber l'appel sous les drapeaux »* dans les trois républiques baltes où un mouvement se dessine effectivement en faveur du refus de la conscription soviétique.

En Lituanie, le Parlement a même franchi un pas spectaculaire en demandant mercredi aux futurs conscrits de ne pas rejoindre leurs unités. Relativisés ou passés sous silence par les journaux réformateurs, ce problème et les protestations qu'il suscite de la part de l'armée sont au contraire mis en valeur par la *Russie soviétique*, l'organe où s'expriment traditionnellement l'appareil conservateur et la droite nationaliste russe.

« Attitudes antimilitaristes »

Jeudi matin, enfin, l'*Etoile rouge* publie en première page un vibrant hommage aux députés de Soyouz signé par un lieutenant-colonel des troupes du nord qui affirme refléter les vues de l'ensemble de ses camarades officiers. *« L'unité appuie et partage le programme du groupe* (parlementaire) *qui répond aux intérêts de notre société et de l'Etat*, écrit ainsi le lieutenant-colonel Khartchenko, car *nous nous inquiétons du travail actif que mènent les forces séparatistes non seulement dans les pays baltes mais aussi dans d'autres régions du pays. » « Une escalade dans les attitudes antimilitaristes (...) veut transformer les militaires de force active de la société en masse amorphe »*, poursuit-il avant de conclure sur un vibrant : *« Nous sommes avec vous, nos députés internationalistes. »*

Un climat se crée, d'autant plus dangereux que le drame des Russes installés dans les républiques périphériques est tout ce qu'il y a de plus réel et que la population de Russie n'y restera pas insensible. Déjà, des députés russes considérés comme réformateurs radicaux et ouvertement favorables à l'indépendance lituanienne viennent d'exprimer, dans les *Izvestia*, de fortes réserves sur la stratégie de M. Landsbergis et de suggérer surtout des négociations directes entre les Parlements russe et lituanien sur *« la défense des intérêts des citoyens russes se trouvant en territoire lituanien »*. En clair, il y a là une course de vitesse politique entre la gauche et la droite russes pour le contrôle des « pieds-rouges ».

BERNARD GUETTA

□ **La France prête à « faciliter la recherche d'un dialogue ».** – M. Roland Dumas a déclaré mercredi 4 avril à l'Assemblée nationale qu'il avait fait part aux autorités soviétiques de *« la disponibilité de la France pour accueillir, si toutes les parties en sont d'accord, les uns et les autres et faciliter ainsi la recherche du dialogue »*. *« La volonté d'indépendance de la Lituanie, comme de l'Estonie et de la Lettonie, est incontournable »*, a dit M. Dumas. – *(AFP, Reuter.)*

En visite à Washington

M. Chevardnadze réaffirme que Moscou veut régler la question lituanienne par le dialogue

Le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, a assuré mercredi 4 avril son homologue américain M. James Baker de la volonté de Moscou de régler la crise lituanienne par le dialogue. *« Il n'y a pas de désaccord sur la nécessité de résoudre* [cette question] *par le dialogue et par des moyens pacifiques »*, a déclaré M. Baker après trois heures et demie d'entretiens en tête à tête.

Il a indiqué à la presse que son hôte était porteur d'un message du président Mikhaïl Gorbatchev pour le président George Bush, en précisant qu'il n'était pas consacré à la Lituanie.

« Je ne doute pas, a pour sa part déclaré M. Chevardnadze, *que nous pourrons trouver une solution à cette situation, une solution juste et sage »*. Elle respectera *« les intérêts du peuple lituanien et de l'Union soviétique »*, a-t-il affirmé.

Le chef de la diplomatie soviétique avait toutefois insisté avant les entretiens sur le respect de la Constitution soviétique, que Moscou accuse Vilnius de ne pas respecter. La Lituanie a proclamé unilatéralement son indépendance le 11 mars. Il a affirmé que Moscou n'avait pas recours à la force, malgré les arrestations de déserteurs dans ce pays, et ne faisait que maintenir l'ordre.

M. Baker avait manifesté avant ces discussions l'intention de demander à M. Chevardnadze où en était le dialogue, et pourquoi des rencontres prévues de délégués lituaniens avec le ministère soviétique de l'intérieur n'avaient pas eu lieu. Le ministre avait d'emblée déclaré qu'il n'était pas au courant de ce qui s'était passé dans la journée en URSS.

M. Baker a affirmé que la discussion sur la Lituanie n'en resterait pas là et souligné l'importance d'une issue négociée à ce problème pour les relations américano-soviétiques.

L'entretien de mercredi a également longuement porté sur les questions de désarmement, qui doivent être abordées dès jeudi matin par les groupes de travail, a-t-il indiqué. Les deux ministres sont chargés d'accélérer les négociations en vue d'accords sur les armes stratégiques, chimiques et les forces conventionnelles en Europe que Moscou et Washington voudraient voir conclus cette année.

M. Chevardnadze doit être reçu vendredi à la Maison Blanche et sa visite se terminera par une conférence de presse séparée, selon les responsables du département d'Etat. – *(AFP.)*

Retrouvailles difficiles entre la Pologne et la Lituanie

Varsovie a demandé des « explications » à Moscou après la décision des autorités soviétiques de fermer pratiquement, mardi 3 avril, la frontière entre la Lituanie et la Pologne, et d'exiger un visa pour les Polonais souhaitant se rendre en Lituanie. De son côté, l'URSS a qualifié « d'ingérence dans les affaires intérieures soviétiques » la prise de position d'une délégation parlementaire polonaise de retour de Vilnius, le 28 mars.

La circulation allait bon train, ces derniers jours entre Varsovie et Vilnius : le poste-frontière d'Ogrodniki enregistrait chaque jour, jusqu'au 3 avril, le passage de quelque six cents véhicules et 3 500 personnes, dans les deux sens. Ce flux incessant – non-dépourvu de motivations commerçantes, il est vrai – illustrait d'une certaine manière les retrouvailles polono-lituaniennes à l'ombre de la déclaration d'indépendance du petit Etat balte, uni à la Pologne par l'union des couronnes jusqu'à la fin du XVIIIème siècle.

On avait même inauguré, la semaine dernière, une liaison aérienne hebdomadaire directe Varsovie-Vilnius, assurée par *Letuvos Avialinies* (en fait un prête-nom lituanien à la compagnie soviétique Aeroflot) et que les lignes polonaises LOT devaient doubler à partir de juin.

Dès la proclamation de l'indépendance par le Parlement lituanien, le 11 mars, un mouvement de sympathie est né en Pologne pour ce petit pays qui défiait Moscou. M. Henryk Wujec, député polonais et secrétaire du groupe parlementaire de Solidarité, était à Vilnius ce jour-là et ses collègues lituaniens l'avaient chaleureusement applaudi. Déjà nombreux, les contacts entre représentants de Solidarité et du Sajudis, le mouvement indépendantiste lituanien, s'intensifièrent.

La Diète polonaise exprima l'espoir, dans une résolution adoptée le 22 mars, que *« les justes aspirations de la Lituanie seraient respectées »*. *« Nous saluons le retour du peuple lituanien dans la famille des nations libres »*, proclamaient les députés polonais, voyant dans la déclaration d'indépendance lituanienne *« la conséquence naturelle du caractère nul et non avenu du pacte Molotov-Ribbentrop »*, dont les deux nations furent les victimes.

Embarras

Quelques jours plus tard, M. Bronislaw Geremek, président du groupe parlementaire de Solidarité et l'une des têtes pensantes du mouvement, se rendait le plus officiellement du monde à Vilnius, à la tête d'une délégation comprenant le même Henryk Wujec et le président de la commission parlementaire des affaires étrangères, M. Janusz Onyszkiewicz.

C'était aller plus loin dans le soutien politique que ne l'avait encore fait aucun pays étranger, une manière concrète de manifester cet *« attachement sentimental »* des Polonais aux Lituaniens dont parle si délicatement le poète Czeslaw Milosz (*Le Monde* du 4 avril). Une manière aussi, souligne-t-on dans les milieux officiels, de *« s'informer à la source, de consulter nos amis lituaniens »* et sans doute de leur faire part de quelques expériences polonaises...

Malheureusement, la visite de M. Geremek coïncida avec un jour de montée de la tension à Vilnius, où les « paras » soviétiques étaient tombés à bras raccourcis sur les déserteurs lituaniens. A qui profite, en fin de compte, le recours à la force ? s'interrogea la délégation polonaise.

De retour à Varsovie, M. Geremek fit des déclarations prudentes, laissant percer le dilemme des Polonais : comment concilier une sincère volonté de se solidariser avec le combat lituanien, dont ils se sentent très proches, et le souci de ne pas encourager un processus susceptible de déstabiliser l'Union soviétique et, partant, l'Europe de l'Est ? Une question plus difficile encore pour la Pologne – coincée entre deux géants qui l'inquiètent, l'URSS et l'Allemagne – que pour tout autre pays.

A Varsovie, le gouvernement et le ministère des affaires étrangères se gardent donc de toute déclaration intempestive, laissant à M. Lech Walesa, à la presse et à l'opinion publique, le soin d'exprimer plus énergiquement leur solidarité avec les Lituaniens.

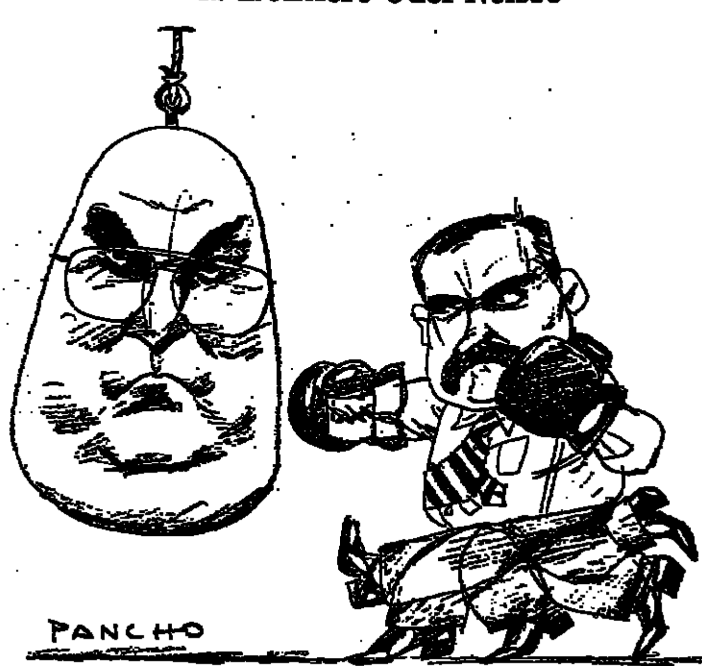
Le jour du retour de M. Geremek à Varsovie, le quotidien du gouvernement polonais, *Rzeczpospolita*, qualifiait l'attitude de M. Gorbatchev en Lituanie de *« doctrine Brejnev appliquée aux nations à l'intérieur de l'Union soviétique »*. *« Nous avons une obligation morale à l'égard de notre voisin, impuissant et sans défense face au pouvoir de l'URSS »*, ajoutait l'éditorialiste du journal, tandis que que M. Walesa adressait des messages au président Gorbatchev le priant instamment d'engager le dialogue avec le gouvernement de Vilnius.

La télévision couvre abondamment l'affaire depuis le début, les lettres de solidarité des lecteurs abondent dans les journaux, faisant passer au second plan l'embarrassante question de la minorité polonaise en Lituanie qui, forte de 300 000 personnes, a plutôt tendance à se ranger aux côtés des Russes...

SYLVIE KAUFFMANN

POLOGNE : à Varsovie

M. Lafontaine appuie la position polonaise sur la frontière Oder-Neisse



M. Oskar Lafontaine, vice-président du SPD ouest-allemand et ministre-président de la Sarre, s'est prononcé mercredi 4 avril à Varsovie, en accord avec le chef de la diplomatie polonaise M. Krzysztof Skubiszewski, pour un traité entre la Pologne et l'Allemagne unifiée confirmant l'intangibilité de la frontière Oder-Neisse.

Un tel traité, a estimé M. Lafontaine, est *« indispensable »*. Le dirigeant social-démocrate s'est également entretenu avec le premier ministre M. Tadeusz Mazowiecki, avec lequel il a notamment parlé de coopération économique, et avec le chef de l'ancien PC polonais, devenu Social-démocratie de la République de Pologne, M. Aleksander Kwasniewski ; il devait aussi rencontrer jeudi le chef de l'Etat, le général Jaruzelski.

La vision allemande de M. Walesa

De son côté, M. Lech Walesa, coutumier depuis toujours des formules à l'emporte-pièce, a confié le 29 mars à l'hebdomadaire néerlandais *Elsevier* sa préoccupation à l'égard de l'unification allemande. M. Walesa en est à ce point préoccupé qu'il affirme ne pas exclure la solution la plus radicale si d'aventure les Allemands étaient repris par le démon de l'expansionnisme : *« Je ne recule même pas devant une déclaration qui ne va pas me rendre populaire en Allemagne*, déclare-t-il. *Si les Allemands déstabilisent à nouveau l'Europe, d'une façon ou d'une autre, alors il ne faut plus recourir à la partition de l'Allemagne mais rayer purement et simplement ce pays de la carte. L'Est et l'Ouest disposent de la technologie avancée nécessaire pour exécuter ce verdict. Si l'Allemagne recommence, il n'y a pas d'autre solution »*.

Le président du groupe parlementaire de Solidarité, le Professeur Bronislaw Geremek, qui se trouvait à La Haye, a critiqué quant à lui les ambiguïtés du chancelier Kohl sur la frontière Oder-Neisse. Les *« doutes »*, maintenus par Bonn à ce sujet, a-t-il dit, *« risquent de forcer les Polonais à se retourner vers l'URSS pour assurer leur sécurité »*. – *(AFP.)*

EUROPE

YOUGOSLAVIE : premières élections libres depuis la guerre

La question nationale a dominé la campagne

Pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, des élections libres vont se dérouler dans une des six républiques de la Fédération yougoslave. Dimanche 8 avril, les Slovènes, toujours à la pointe de la démocratisation, se rendent aux urnes pour élire leur président et un nouveau Parlement, à la proportionnelle. Quatorze partis présentent des listes et un second tour est prévu deux semaines plus tard.

LJUBLJANA

de notre envoyé spécial

« Autonomie », « souveraineté », « indépendance » ... Cette campagne électorale a un petit parfum nationaliste et émotionnel. L'homme politique étranger qui viendrait déclarer à Ljubljana : «Vive la Slovénie libre ! », se taillerait à coup sûr un beau succès. Dans cette Yougoslavie déchirée et inquiète sur son avenir, beaucoup de Slovènes, conscients d'appartenir à la république la plus *petite – bien que la plus riche –* de la Yougoslavie, disent ouvertement : *« Nous n'avons plus rien à voir avec eux ! »*.

« Eux », ce sont les compatriotes (un bien grand mot...) de toutes les républiques qui rechignent à se débarrasser du *« système »* et qui pensent encore que les réformes peuvent être réalisées sous la direction de la Ligue des communistes. *« Eux »*, ce sont surtout les Serbes, quatre fois plus nombreux, et leur chef, M. Slobodan Milosevic, qui sont soupçonnés ici de vouloir mettre la main sur l'ensemble du pays. *« Eux »*, ce sont enfin tous les organismes fédéraux et la presse de Belgrade, qui ne cessent de fustiger l' *« égoïsme »* ou le *« séparatisme »* des Slovènes, qui ne veulent plus contribuer, par exemple, au Fonds national de développement en faveur des régions les plus défavorisées du pays. *« On a toujours payé*, dit-on à Ljubljana, *et ça n'a donné aucun résultat, sinon fabriquer des bureaucrates. On ne sait plus où va l'argent, alors maintenant, ça suffit ! »*

Toutes ces attaques, la Slovénie les juge injustes. Sur ce point, la bonne douzaine de partis qui ont recueilli les cinq cents signatures nécessaires pour présenter des candidats aux élections sont unanimes. Les programmes sur la *« question nationale »* sont variés à souhait : sécession, indépendance totale, autonomie élargie, alliance avec la Croatie, nouvelle « confédération » yougoslave dans laquelle chaque république choisirait son propre développement. Pour Ljubljana, les deux précédents modèles ont échoué. Entre les deux guerres, le « Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes » se révéla bien fragile . Après un départ relativement bon, la Slovénie fut reléguée en 1931 au rang de « province », ce qui a le don de provoquer ici une colère collective. Quant à la Yougoslavie socialiste et autogestionnaire de Tito, on peut en voir aujourd'hui le résultat : un Etat divisé comprenant six républiques qui correspondent à autant de façons différentes de gouverner et d'envisager l'avenir. La Ligue fédérale des communistes n'existe plus que sur le papier. Son congrès extraordinaire de janvier s'est terminé par la sortie spectaculaire de la délégation slovène. Aujourd'hui, il est même devenu impossible de tenir un comité central. Les Croates et les Macédoniens font barrage au parti de Serbie ! Partout, des formations d'opposition voient le jour.

« Nos idées avancent »

C'est en Slovénie que le processus de démocratisation a commencé, au milieu des années 80, et qu'il est le plus avancé, puisqu'il débouche, dimanche 8 avril, sur les premières élections libres et pluralistes depuis près d'un demi-siècle.

Environ 1,5 million d'électeurs vont désigner leur président, les quatre membres du conseil de la présidence et les députés des trois chambres du Parlement. *« La question nationale a bien entendu dominé la campagne*, explique Andrej Novak, coresponsable d'une maison d'édition, *et les discours indépendantistes sont très à la mode, surtout dans les rangs de l'Union slovène de l'opposition* (Demos). *Mais c'est très émotionnel, et personne ne présente de plan concret. On oublie de dire que l'indépendance suppose des garanties internationales – à l'Est comme à l'Ouest. Nous savons que les Américains et les Occidentaux soutiennent notre politique de démocratisation, qu'ils espèrent qu'elle gagnera du terrain dans toute la Yougoslavie, mais qu'ils sont hostiles à une sécession. Personne ne parle non plus du problème de la défense nationale. Dire que tout irait mieux dans une Slovénie indépendante et faire miroiter cette idée est à mon sens dangereux, car cela peut provoquer ensuite une grande déception dans l'opinion publique. »*

Pour M. Joze Smole, président de l'Alliance socialiste (organisation de masse de la Ligue), ces tentations indépendantistes ou extrémistes font partie des *« maladies d'enfance »* de la démocratie. A ses yeux, choisir la sécession reviendrait à *« capituler »*. *« Malgré nos divergences avec la Serbie*, dit-il, *nos idées avancent dans toute la Yougoslavie : en Croatie, c'est évident ; la Bosnie-Herzégovine bouge lentement mais dans le même sens ; et la Macédoine, qui voici deux ans était encore à 100 % du côté des Serbes, le fait aussi. On observe la même évolution au Kosovo dans la communauté de souche albanaise. Avant, nous étions seuls, aujourd'hui nous avons des alliés, et ce serait alors une grave erreur que de décider de quitter la Yougoslavie. Essayons plutôt de trouver une nouvelle formule de coexistence. »* L'exemple de la Lituanie a souvent été évoqué au cours de la campagne, mais *« c'est une mauvaise comparaison*, estime M. Milan Kucan, grand favori de l'élection présidentielle, *car l'Union soviétique, sans la Lituanie, resterait l'Union soviétique, tandis que la Yougoslavie, sans la Slovénie, n'existerait plus... »*.

M. Milan Kucan est l'ancien chef de la Ligue des communistes de Ljubljana. Bizarre, peut-on penser dans cette ambiance de démocratie retrouvée, qu'un homme du sérail ait les faveurs de l'opinion. Mais sa popularité, surtout parmi les intellectuels et... les femmes, vient du fait qu'il a ouvert la voie au changement. Il a réformé le parti, qui s'appelle désormais le « Parti du renouveau démocratique », et aboli son rôle dirigeant.

« La mythologie communiste »

De l'avis général, il a beaucoup mieux défendu que ses prédécesseurs les intérêts et la souveraineté de la Slovénie au plan fédéral à Belgrade, et la décision du Parlement de Ljubljana d'inscrire dans la Constitution slovène le droit à l'autodétermination et à la sécession a naturellement été applaudie. Ce petit homme de quarante-neuf ans au regard toujours un peu songeur et triste est la cible préférée des Serbes « centralistes ». Est-il vraiment communiste ? *« Oui*, répond son principal rival, le Dr Joze Pucnik, *c'est un communiste qui fait de grands efforts pour devenir social-démocrate. Il est sur la bonne voie mais ça prendra encore du temps... »*

Candidat de « Demos », l'Union de l'opposition slovène, qui regoupe sept partis et mouvements – social-démocrate, démocrate, paysan, chrétien-démocrate, artisans, Verts et « panthères grises » (*retraités*), – le Dr Pucnik, ancien membre du PC, a passé quelque huit ans de sa vie dans les prisons de Tito (de 1959 à 1963, puis de 1964 à 1966) pour *« propagande hostile »* et *« alliance contre le peuple et l'Etat »*. Il avait écrit quelques articles critiques sur la situation politique et économique en Slovénie. Il est rentré à Ljubljana en 1989 après avoir vécu vingt-trois ans en RFA, où il avait obtenu l'asile politique. A cinquante-huit ans, il serait plutôt enclin à tirer un trait sur les querelles du passé. A ses yeux, ces élections constituent un pas essentiel. *« Le danger*, dit-il, *d'un retour à l'autoritarisme est minimal. La Fédération yougoslave n'existant plus* de facto, *nous devons maintenant négocier un nouveau modèle de confédération, par exemple sur la base d'accords réalistes et non plus issus de la mythologie communiste ! »*

Crédité d'environ 23 % des voix dans des sondages peu fiables, M. Joze Pucnik se trouve certes loin derrière M. Kucan, mais celui-ci n'est quand même pas sûr d'être élu au premier tour. Les deux autres candidats, MM. Marko Demsar, pour le Parti libéral (soutenu par l'organisation de jeunesse de la Ligue des communistes...), et Ivan Kramberger (indépendant, qui joue résolument sur le mode fantaisiste et démagogique), se savent déjà battus.

Pour ce qui est des élections législatives, l'issue du scrutin est beaucoup plus indécise. *Tout porte à* croire que le nouveau Parlement de la Slovénie comportera plusieurs groupes (Renouveau démocratique, Demos, libéral) de force sensiblement égale. Même s'ils ont quelques points communs – jouer un rôle actif en Europe, changer le système économique et politique, ouvrir les portes du pouvoir à la *« société civile »*, – la formation d'un gouvernement efficace, dont la Slovénie a besoin compte tenu de ses problèmes économiques, sera sans doute difficile. *« Un peu comme sous votre IVe République... »*, relève avec un brin d'ironie Andrej Novak. Mais mieux vaut quelques *« maladies d'enfance »* qu'un seul parti tout-puissant.

ALAIN DEBOVE

Une économie en crise

Les Slovènes vont souvent faire leurs commissions et le plein d'essence dans les grandes surfaces installées à la frontière autrichienne, qui n'est qu'à 70 kilomètres de Ljubljana. De l'avis des consommateurs, *« tout y est moins cher ! »*, et certains n'arrivent toujours pas à comprendre par quel mystère une machine à laver ou une cuisinière de fabrication yougoslave peut être 40 % meilleur marché à Klagenfurt que chez eux... Dans la campagne électorale, l'opposition ne manque pas d'imputer à plus de quarante ans de régime socialiste la responsabilité de ces anachronismes et de tous les problèmes économiques du pays – petits et grands : administrations d'entreprises incompétentes, effectifs pléthoriques et désastres de l'autogestion.

Dans leurs meetings, libéraux, chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates promettent de tout changer (comme si la Slovénie était totalement indépendante des décisions du gouvernement fédéral) et de *« libérer les forces du marché »* pour sortir de la crise actuelle. Car crise il y a dans cette République où les habitants ont un niveau de vie correspondant à environ 70 % de celui des Autrichiens et qui est en tout cas enviable pour tous les autres Yougoslaves. Le chômage, longtemps de 1 à 2 %, est en hausse. Il touche des secteurs traditionnellement très actifs, et des entreprises fanions comme Iskra (électronique) ont licencié des centaines d'employés. deux cent cinquante autres ont des problèmes financiers. Des restructurations s'imposent dans l'industrie du meuble, concentrée autour de cinq ou six grosses firmes beaucoup moins flexibles que la centaine de petites entreprises qui se trouvent dans la seule région voisine de Trieste.

Dans les environs de Maribor, les faillites se multiplient. La baisse des commandes de l'armée a mis en difficulté le constructeur de camions TAM. Par ailleurs, la « guerre économique » engagée par la Serbie, qui a décrété au début de l'année un boycottage des marchandises slovènes pour protester contre l'interdiction par Ljubljana d'un rassemblement serbe en Slovénie et les condamnations répétées de sa politique contre les Albanais de souche au Kosovo, a posé de sérieux problèmes à certaines entreprises qui vendaient habituellement 30 % de leur production en Serbie et qui n'ont pu trouver d'autres marchés. En outre, le plan de redressement du gouvernement fédéral de M. Ante Markovic n'a pas été favorable jusqu'ici aux exportateurs slovènes.

Redouter l'émigration.

ns de l'opposition qu'ils qualifient de *« thatchériennes »*, les ex-communistes du Renouveau démocratique se veulent les défenseurs des personnes âgées, des chômeurs, de ceux qui risquent de perdre leur emploi et recommandent des réformes plus prudentes en développant les PME, privées ou coopératives. Les Slovènes redoutent une nouvelle vague d'émigration, comme à la fin des années 60 (notamment en RFA, en Autriche et en Suède). Beaucoup de jeunes diplômés ont du mal à trouver travail et logement. Mais en dépit de tous ces problèmes, la Bourse de Ljubljana a été officiellement inaugurée le 29 mars. Pour apporter à l'industrie les capitaux frais dont elle a besoin, elle aimerait bien canaliser une partie, au moins des quelque 100 millions de dollars qu'on estime *« cachés »* en Slovénie...

A. D.

RDA : séance inaugurale du nouveau parlement

M. de Maizière devrait être chargé de former le gouvernement

Le premier parlement librement élu de la République démocratique allemande s'est réuni, jeudi 5 avril, en fin de matinée dans le palais de la République de Berlin-Est, bâti à l'emplacement de l'ancien château impérial pour célébrer les fastes du régime communiste.

BERLIN-EST

de notre envoyé spécial

Les quatre cents députés réunis jeudi 5 avril en séance inaugurale devaient formellement confier à M. Lothar de Maizière, président du Parti chrétien-démocrate (CDU), la tâche de constituer le futur gouvernement est-allemand. Selon la Constitution communiste, toujours en vigueur, le choix du premier ministre relève du groupe parlementaire le plus fort, en l'occurrence la CDU.

Les négociations pour la formation d'un gouvernement de grande coalition se poursuivent à Berlin-Est entre les dirigeants des trois partis de l'alliance conservatrice dominée par les chrétiens-démocrates, les libéraux et les sociaux-démocrates. M. de Maizière a indiqué qu'une nouvelle session du Parlement serait convoquée avant la fin de la semaine prochaine, proposant la date du 11 avril ; les députés pourraient alors donner leur approbation au nouveau gouvernement si un accord est intervenu d'ici là. Des rumeurs faisant état d'un accord imminent ont été démenties, mercredi après-midi, aussi bien chez les chrétiens-démocrates que les sociaux-démocrates ; les cinq groupes d'experts constitués mardi pour débattre des questions de programme ne doivent commencer leurs travaux que vendredi.

Ces discussions sont largement dominées par la préparation de l'union économique et monétaire entre *les deux Etats allemands*, sur laquelle des négociations entre Bonn et Berlin-Est s'ouvriront dès la formation du gouvernement. Une réunion interministérielle devait avoir lieu jeudi à Bonn pour étudier un premier projet de traité entre les deux Etats. Selon des indications données par la presse, ce projet prévoit d'ores et déjà que la RDA devra abandonner une bonne part de ses prérogatives de souveraineté au profit du gouvernement et de la banque centrale de RFA.

Le débat public ouvert de manière fracassante en RFA sur la parité entre le mark de l'Est et le mark de l'Ouest donne une première image des pressions auxquelles futur gouvernement est-allemand sera soumis de la part de Bonn. Avant même d'avoir eu le temps de constituer son gouvernement, M. de Maizière se voit confronté, du fait des Allemands de l'Ouest, à une mobilisation des syndicats, qui ont appelé pour jeudi après-midi à des manifestations dans toutes les principales villes afin de défendre le pouvoir d'achat des salariés. Le chef de gouvernement pressenti s'est toujours clairement prononcé lui-même en faveur d'une parité de un pour un, pour les salaires et les retraites.

HENRI DE BRESSON

□ **HONGRIE : levée de boucliers contre le groupe Springer.** – Quatre quotidiens de province, propriété du Parti socialiste (ex-parti communiste), sont passés en bloc aux mains d'Axel Springer-Budapest Ltd, la filiale hongroise du groupe, sans que celui-ci ait eu à les racheter, en raison d'un vide juridique. L'Alliance des démocrates libres (SzDSz), un des deux grands partis hongrois, a appelé à un gel immédiat *de ces transactions jusqu'à un* vote du nouveau Parlement. *« Nous ne sommes pas contre le capital étranger, mais contre tout nouveau monopole de presse »*, a déclaré un porte-parole du SzDSz.

□ **IRLANDE-DU-NORD : un catholique tué au nord de Belfast.** – Un entrepreneur en bâtiment, catholique, a été tué de plusieurs balles mercredi 4 avril, par des inconnus, à Newtownabbey, dans la banlieue nord de Belfast, a indiqué la police qui n'a pas révélé l'identité de la victime. – *(AFP.)*

GRANDE-BRETAGNE

Difficile débat aux Communes sur l'attribution d'un passeport britannique à 225 000 habitants de Hongkong

A Pékin, le Parlement a clos sa session, mercredi 4 avril, en adoptant le projet de Constitution mis au point par les autorités chinoises pour Hongkong une fois que la colonie britannique aura été rétrocédée à la Chine en 1997. L'Assemblée a également nommé M. Jiang Zemin, secrétaire général du PCC, au poste de président de la Commission militaire d'Etat, en remplacement de M. Deng Xiaoping, démissionnaire. Pendant ce temps, Pékin se trouve sous haute surveillance à l'occasion de la Fête des morts, jeudi. Le régime craint que l'opposition ne tente de commémorer à cette occasion les victimes de la répression place Tiananmen en juin dernier.

LONDRES

de notre correspondant

Les travaillistes ont annoncé, mercredi 4 avril, qu'ils voteraient contre le projet de loi présenté le même jour au Parlement par le gouvernement et qui donne la pleine citoyenneté britannique à 50 000 chefs de famille de Hongkong ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfants, soit environ 225 000 personnes. L'addition des voix travaillistes et de celles des députés conservateurs hostiles à toute nouvelle immigration pourrait aboutir au rejet de ce texte lors du premier vote, prévu le 19 avril .

Plus de quatre-vingt parlementaires conservateurs, conduits par M. Norman Tebbit, ancien président du parti, chef de file de son aile droite, et candidat à la succession de Mme Thatcher, sont décidés à voter contre le gouvernement qu'ils accusent d'avoir trahi la promesse, répétée à chaque élection depuis 1979, qu'il n'y aurait jamais plus de grande vague de nouveaux immigrants. La majorité conservatrice aux Communes est de 101 voix. Mme Thatcher a défendu son texte mercredi soir devant le Parlement en affirmant qu'il en allait du *« devoir solennel »* de la Grande-Bretagne à l'égard de sa colonie.

Le projet prévoit d'accorder le droit de résidence au Royaume-Uni à 50 000 Hongkongais, pour les rassurer et les dissuader de quitter la colonie avant qu'elle ne soit remise à la Chine en 1997.

L'attribution des passeports se ferait selon un système compliqué de points, qui favorise les personnes les plus qualifiées et les plus prospères ayant entre trente et quarante ans, parlant couramment anglais et ayant des liens de famille en Grande-Bretagne.

Un système « élitiste »

37 000 places sont réservées aux hommes d'affaires, comptables, ingénieurs, informaticiens, médecins, enseignants et avocats. Sept mille iront aux militaires, policiers et douaniers. Six mille sont enfin accordées à ceux qui occupent des fonctions *« délicates »* (hauts-fonctionnaires de la colonie, politiciens, journalistes) qui peuvent craindre pour leur sécurité après 1997.

Les travaillistes sont hostiles à ce système qu'ils jugent *« élitiste »* et qui, selon la formule du leader adjoint du Labour, M. Roy Hattersley, *« accorde la citoyenneté en fonction de la richesse, du pouvoir et de l'influence »*. Les travaillistes ne voient pas non plus pourquoi les habitants de Hongkong passeraient avant d'autres candidats à l'immigration, venus d'autres parties du Commonwealth. Il y a pas mal d'hypocrisie dans cette attitude qui permet, au nom de grands principes, de refuser sans le dire toute nouvelle immigration . Un certain nombre de parlementaires travaillistes sont d'ailleurs gênés de se retrouver dans cette affaire alliés de fait à l'aile droite du parti conservateur.

DOMINIQUE DHOMBRES

□ **GRANDE-BRETAGNE : la mutinerie de la prison de Strangeways se poursuit.** – Les gardiens de la prison de Strangeways, à Manchester, devaient reprendre les négociations avec les vingt-cinq détenus qui restaient encore barricadés dans la prison jeudi matin 4 avril, cinquième jour de la mutinerie (*le Monde* du 5 avril). Le dénouement de la mutinerie *« n'est qu'une question de temps »*, a estimé mercredi soir le directeur régional adjoint des services pénitentiaires. Vingt-sept détenus se seraient rendus mercredi. – *(AFP.)*

ESPAGNE

Les trois membres français d'un commando de l'ETA ont été arrêtés

MADRID

de notre correspondant

Les trois membres du plus sanglant des commandos de l'ETA militaire qui aient opéré durant ces dernières années en territoire espagnol sont français. Ils ont été arrêtés lors d'une spectaculaire opération conjointe des polices des deux pays qui a été menée à terme le mercredi 4 avril .

Tout avait commencé quarante-huit heures plus tôt avec l'arrestation, lundi en Andalousie, de Henri Parot, trente-deux ans, Français né en Algérie. Dans le véhicule, la garde civile découvrait plus de trois cents kilos d'explosifs, ainsi que des détonateurs (*le Monde* des 4 et 5 avril). Interrogé, il reconnaîtra que le véhicule, avec son énorme charge explosive, devait être placé dans un parking souterrain situé dans un quartier très animé du centre de Séville, proche d' un supermarché et d'un hôtel.

Les déclarations de Parot permettent aux forces de l'ordre de mettre la main sur deux autres voitures volées stationnées dans la ville et contenant des armes. Mais les deux complices du jeune Français, pour leur part, réussissent à quitter Séville. Dès lundi soir, plusieurs membres de la police judiciaire française sont dépêchés sur place pour participer à l'enquête de leurs collègues espagnols. Leur collaboration permettra d'arrêter mercredi soir les deux autres membres *du commando au Pays basque* français où ils avaient réussi à se réfugier rapidement. Deux autres personnes seront également arrêtées lors de la même opération.

Tant la police française que l'espagnole sont persuadées que les trois hommes constituaient le commando itinérant de l'ETA militaire recherché en vain depuis plusieurs années et responsable d'une quarantaine d'assassinats dont ceux du général Guillermo Quintana et récemment du procureur Mme Carmen Tagle. *Totalement inconnus* des policiers espagnols, ils réussissaient aisément, après chaque attentat, à échapper aux contrôles et à regagner le Pays basque français.

L'organisation séparatiste a tenu toutefois à démontrer le même jour qu'elle n'était pas pour autant hors d'état de nuire. Vers 15 h 30, un garde civil, Benjamin Quintero, quarante-huit ans, était assassiné près de son domicile aux environs de Saint-Sébastien.

THIERRY MALINIAK

□ **ITALIE : deux militants des Brigades rouges arrêtés avec des armes.** – Deux membres des Brigades rouges ayant purgé des peines de prison dans les années 70 ont été arrêtés à Lamazo, près de la frontière suisse, avec tout un arsenal dans leur voiture, a rapporté la police italienne mercredi 4 avril. Selon les enquêteurs, les deux hommes, Giorgio Giudice et Enzo Fontana, envisageaient de commettre un vol à main armée. – *(Reuter.)*

"NOTRE MARQUE N'EST NULLE PART, ET POURTANT NOUS PESONS LOURD."



Notre marque n'est nulle part et pourtant en 1989, notre chiffre d'affaires a encore progressé de 12,5% pour atteindre 143,9 milliards de francs, tandis que notre résultat net consolidé s'établit à 7 milliards de francs, soit une marge nette de 4,8% contre 3,2% en 1988.

Ces résultats sont le fruit d'une stratégie industrielle claire et volontariste visant à faire du Groupe CGE un leader mondial sur ses deux grands marchés de l'énergie et de la communication.

En renforçant notre position dans FRAMATOME, nous couvrirons l'ensemble des équipements de production d'énergie et donnerons à cette société les moyens d'assurer son avenir au sein d'un groupe international qui saura préserver les intérêts de l'industrie nucléaire française et de ses salariés face à la concurrence mondiale.

Notre décision de fusionner la Générale Occidentale et la Compagnie Électro-Financière témoigne également de notre volonté de développer un pôle édition et média puissant capable de soutenir la concurrence des grands groupes étrangers.

Poursuivant sa politique d'actionnariat des salariés, CGE va lancer une nouvelle augmentation de capital réservée au personnel du Groupe d'ici à la fin de l'année.

L'actualité économique démontre chaque jour davantage que l'union fait la force. Grâce à la compétence de ses 210000 collaborateurs et la confiance de ses actionnaires dans le monde entier, le Groupe CGE est prêt à relever tous les défis.



EUROPE

BELGIQUE

Le conflit temporaire entre le roi et le gouvernement risque d'être lourd de conséquences

Entre la décision prise dans la nuit de mardi à mercredi par le gouvernement belge de constater l'incapacité de régner du souverain et le vote des Chambres qui devrait intervenir jeudi après-midi 5 avril, levant en quelque sorte cette mise entre parenthèses de la fonction royale, le temps donc de promulguer la loi sur la dépénalisation de l'avortement, la Belgique aura ainsi vécu trente-six heures dans un no man's land institutionnel lourd de conséquences.

BRUXELLES

de notre correspondant

Dans ce pays – c'est peut-être son charme, c'est sans doute sa limite – où le tragique fait toujours bon ménage avec la farce, où tout ce qui est collectif n'est jamais vraiment pris au sérieux, les réactions des citoyens sont allées de la franche rigolade à la stupeur la plus complète.

Le vote de la Chambre ne posant apparemment aucun problème puisque les principaux partis ont déclaré qu'ils respecteraient le scénario mis au point, c'est incontestablement cette « entourloupette » juridique qui a le plus choqué les adversaires de la monarchie qui se sont en quelque sorte « réveillés » pendant cette crise.

En revanche, les partisans du roi n'ont pas manqué de souligner l'intelligence d'une décision qui permet à Baudouin de rester en accord avec sa conscience tout en ne s'opposant pas à l'expression de la volonté démocratique du pays.

Ce qui a le plus frappé, c'est aussi le secret qui a entouré les négociations de ces derniers jours. Si certains bruits laissaient pressentir que le souverain pourrait refuser de signer une loi sur l'avortement, personne en revanche, mis à part les intéressés, ne savait que dès vendredi 30 mars sa décision était prise : il ne signerait pas la loi.

De nombreux responsables politique, du pays ont alors tenté de le convaincre de revenir sur sa décision, arguant notamment du fait, experts juridiques à l'appui, que, le roi étant *« politiquement irresponsable »*, sa signature au bas d'un projet de loi n'engageait pas en fait véritablement sa conscience. En vain.

Le conseil des ministres au complet s'est ainsi réuni une première fois mardi, en début de soirée, pour imaginer un scénario permettant de sortir de l'impasse. Le premier ministre est allé ensuite présenter la solution au roi, qui l'a acceptée.

Que va-t-il maintenant se passer ? A court terme, sans doute rien. La loi sur l'avortement a été promulguée mercredi et, sauf surprise, le roi reprendra ses fonctions jeudi après-midi. La coalition au pouvoir entre socialistes et sociaux-chrétiens et fédéralistes flamands ayant montré sa cohésion au cours de cette courte crise, elle pourra vraisemblablement poursuivre son action jusqu'aux prochaines élections générales.

Brèches dans l'édifice institutionnel

Les réactions des principaux partis politiques, comme celles des grands journaux, laissent toutefois prévoir que la crise aura ouvert quelques brèches dans un édifice institutionnel belge déjà complexe et fragile. Seuls les sociaux-chrétiens flamands (CVP), le parti du premier ministre, M. Wilfried Martens, qui avaient voté contre le projet de loi sur l'avortement, ont apparemment approuvé sans réserve l'attitude du souverain.

Les sociaux-chrétiens francophones (PSC), en revanche, qui s'étaient dans leur grande majorité opposés eux aussi à la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse, tout en *« respectant l'attitude du roi »*, souhaitent *« participer à une réflexion pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise »*.

L'attitude des socialistes, le deuxième parti du pays et le premier en Wallonie et à Bruxelles, est plus nette. Si tous, du moins en public, ne vont pas jusqu'à demander comme Mme Raymonde Dury, tête de liste du PS aux dernières élections européennes, l'abolition de la monarchie, ils sont en revanche unanimes pour souhaiter une révision structurelle des institutions belges, qui ferait perdre par exemple au roi ses compétences législatives, largement fictives d'ailleurs.

Un camouflet aux parlementaires

Certains libéraux, dans l'opposition, ont eu des réactions moins nuancées. *« Le roi a lancé un camouflet à l'ensemble des représentations parlementaires*, a ainsi déclaré Jean Defraigne, l'ancien président de la Chambre, *il aurait mieux valu qu'il se fasse enlever par des rebelles du Salvador à qui on aurait payé une très forte rançon après de longues tractations pendant lesquelles on aurait fait passer la loi. »*

La décision du souverain risque aussi d'aviver le conflit entre chrétiens et libres-penseurs – qui prend souvent le pas, en Belgique, sur les divergences entre Flamands et francophones.

Qu'on le veuille ou non, l'appui donné ainsi par le souverain à la branche la plus réactionnaire et intégriste de l'Eglise va incontestablement renforcer ce courant et par contrecoup donner aussi une nouvelle jeunesse à un anticléricalisme toujours virulent, notamment en Wallonie.

JOSE-ALAIN FRALON

La question royale

Le 28 mai 1940 à 4 heures du matin, le roi de Belgique Léopold-III, commandant en chef des forces armées du pays, capitule sans condition devant le succès éclair de l'offensive des troupes nazies. Réfugiés en France les membres du gouvernement présidé par le social-chrétien Hubert Pierlot réagissent dans la journée. Estimant que le roi avait *« rompu le lien qui l'unissait à son peuple »* et que *« placé sous le pouvoir de l'envahisseur il n'était plus en situation de gouverner »* les ministres annoncent qu'ils assument désormais les pouvoirs constitutionnels dévolus au souverain.

Dès la fin de la guerre, alors que le frère du roi le prince Charles assure la Régence, Léopold-III émet le voeu de revenir sur son trône. Mais l'opinion publique belge est profondément divisée. Partisans – conduits par les sociaux-chrétiens, majoritaires en Flandre – et adversaires – notamment les socialistes qui dominent en Wallonie – du retour du souverain s'affrontent pendant près de cinq ans.

Le 12 mars 1950, pour la première fois de son histoire, la Belgique est consultée sur ce sujet par référendum. Si une majorité très nette, 57,6 % se dégage en faveur du retour du roi, les résultats sont en revanche très différents selon les régions puisque 72 % des Flamands avaient répondu « oui » contre 42 % seulement des Wallons. Le 20 juillet 1950 les Chambres votent à leur tour une motion constatant que *« l'impossibilité de régner pour Léopold III a cessé »* et le roi rentre au château de Laeken le 22 juillet.

Des troubles violents éclatent alors en Wallonie. Grèves, manifestations, menaces de marche sur Bruxelles. A Grace-Berleur, près de Liège, trois manifestants trouvent la mort au cours d'une échauffourée. Léopold III abdique le 16 juillet 1951. Le lendemain le roi Baudouin devient le cinquième souverain à s'asseoir sur le trône de Belgique.

J. A. F.

DIPLOMATIE

Le Parlement de Strasbourg s'inquiète des conséquences de l'unification allemande

STRASBOURG

(Communautés européennes)

de notre envoyé spécial

Le Parlement européen a demandé mercredi 4 avril que la CEE soit associée aux négociations entre la RFA et la RDA sur l'unification allemande. Le rapport, adopté à une large majorité, confirme sa position sur *« le caractère définitif de la frontière occidentale de la Pologne »* et appelle de ses vœux *« de nouvelles structures de sécurité pour l'Europe »*.

Les députés européens affirment que *« l'unifiation allemande ne doit en aucune façon constituer une menace pour la cohésion économique et sociale »* de la CEE. Dans ce but, ils souhaitent obtenir des garanties afin que les fonds communautaires déjà affectés aux régions défavorisées ne soient pas détournés de leur destination initiale.

S'agissant de l'unité monétaire inter-allemande, le Parlement évoque *« certains effets défavorables sur l'économie européenne »*. M. Desama (Belge), parlant au nom du groupe socialiste, a même estimé que *« les modalités de conversion du mark est-allemand pèseront lourd sur l'avenir de la Communauté »*. Dans ces conditions, a-t-il poursuivi, il faut accélérer le calendrier – *« déjà dépassé »* – envisagé pour l'union économique et monétaire de la CEE.

L'assemblée invite la Commission de Bruxelles à évaluer à bref délai le coût budgétaire et les effets macro-économiques – notamment en matière de prix et de taux d'intérêt – de l'intégration de la RDA à la CEE.

M. Giscard d'Estaing a, quant à lui, centré son intervention sur les problèmes de sécurité. Pour le président des libéraux, il est certain que dans un proche avenir la RFA devra rester dans l'Alliance atlantique. A terme, toutefois, a-t-il admis, *« On voit beaucoup moins clairement ce qu'il faudra mettre en place »*, estimant que la CSCE, certes *« utile »*, n'est pas une structure de décision. Les impératifs de la défense demandent, a conclu l'ancien chef de l'Etat, la création d'une union politique européenne.

MARCEL SCOTTO

PROCHE-ORIENT

ISRAËL : pour résoudre la crise ministérielle

La partie de poker de M. Pérès

La vie politique israélienne ressemble, ces jours-ci, à une partie de poker. C'est une affaire de risque calculé et de dissimulation qui n'a plus grand-chose à voir avec le débat public.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

M. Shimon Pérès affirme qu'il peut former un gouvernement, mais ne veut pas dire avec quels partenaires son parti entend constituer une majorité. Autrement dit, M. Pérès « annonce » mais ne montre pas ses cartes, et les joueurs d'en face, ses adversaires du Likoud, le parti du premier ministre Itzhak Shamir, le soupçonnent très fort de « bluffer ».

Telle était la situation lorsque M. Pérès a assuré mercredi 4 avril, en fin de journée : *« j'ai une majorité et je veux pouvoir former un gouvernement le plus vite possible »*. M. Pérès est arrivé au terme de la première période de trois semaines qui lui était impartie pour rassembler une majorité après que M. Shamir eut été mis en minorité à la Knesset à la mi-mars. Le chef travailliste pouvait soit demander un nouveau délai de trois semaines au président de l'Etat, M. Chaïm Herzog, soit informer ce dernier qu'il était prêt et souhaitait solliciter l'investiture de la Knesset. C'est cette dernière solution qu'a choisie M. Pérès.

Il tente sa chance, estimant pouvoir passer de justesse, avec les soixante et une voix requises (sur les cent vingt membres que compte la Knesset) ; il se dit convaincu qu'une fois un gouvernement formé, même minoritaire, d'autres viendront le rejoindre et élargiront sa base politique. *« C'est pour cela*, a-t-il indiqué, *que je n'ai pas encore voulu donner la composition de ce gouvernement ni répartir les portefeuilles. »*. Il revient maintenant au président de la Knesset, M. Dov Shilansky, de convoquer la chambre ; ce pourrait être dimanche ou au milieu de la semaine prochaine.

Le « déserteur » du Likoud

M. Pérès a dit qu'il voulait aller vite. Avec son parti (40 sièges), le soutien d'une formation orthodoxe, l'Agoudat Israël, et celui de l'ensemble de la gauche, il peut tabler sur un groupe de soixante députés et il lui en faut un de plus pour enlever à la droite la possibilité de le contrer lors du vote d'investiture. Si M. Pérès a pris ses risques, c'est qu'il est sûr de pouvoir compter sur l'appui – ou l'abstention – d'au moins un représentant de la droite. *« Il y a un déserteur »*, dit-on à Jérusalem, et tous les commentateurs pointent du doigt en direction de M. Avraham Sharir, un des cinq députés de la fraction « libérale » du Likoud, – auquel M. Pérès aurait promis un poste de ministre.

Le problème de M. Pérès – et là on passe de la partie de poker au roman d'aventures, – c'est que plus le temps passe avant la convocation de la Knesset et plus le Likoud peut essayer de faire revenir M. Sharir sur sa décision. Comme le président de la Knesset, M. Shilansky, est un vieux likoudnik, on peut lui faire confiance pour prendre son temps afin de permettre à ses amis de « travailler » M. Sharir. Jusqu'à présent, ce dernier n'a pas fait la moindre déclaration ; il est introuvable, on le disait caché quelque part et protégé par la police parce qu'il aurait reçu des menaces...

Toute la journée de mercredi déjà, le Likoud s'est efforcé de prévenir une défection chez les cinq « libéraux », et l'affaire a pris une tournure sans précédent dans la vie politique israélienne. Pour prix de leur fidélité, les « libéraux » veulent l'assurance d'être bien placés sur la liste du parti lors des prochaines élections (on vote à la proportionnelle). Ils ne se satisfont pas d'une promesse écrite et exigent une garantie bancaire de deux millions et demi de dollars. Le Likoud essaierait d'obtenir cette somme auprès d'un riche sympathisant américain.

Tout cela ne plaît guère aux petits partis de la gauche et du centre gauche, le Mapam, le Ratz et le Shinui. Ils ont fait savoir qu'ils étaient opposés à la formation d'un gouvernement fondé sur une défection et pourraient se contenter de le soutenir sans y participer. En clair, M. Pérès n'est pas au bout de ses peines.

Il doit négocier serré alors que se dessine un mouvement qui témoigne de la lassitude des Israéliens pour des jeux politiques de plus en plus éloignés du débat sur les vraies questions qui divisent le pays. Depuis quelques jours, cinq officiers de réserve font la grève de la faim devant la Knesset pour obtenir une réforme du mode de scrutin et du système constitutionnel. Ils sont appuyés par le président Herzog, et des milliers de personnes sont venues signer leur pétition et doivent se retrouver samedi pour une grande manifestation à Tel-Aviv.

ALAIN FRACHON

M. Arafat souhaite rencontrer M. Pérès

Suite de la première page

Cette mission avait amené M. Carter – en tant que *«simple citoyen et professeur d'universités»*, a-t-il assuré mercredi soir – au Caire, à Damas, à Amman et à Jérusalem.

Si M. Carter n'avait pas de *«proposition nouvelle»* à faire, selon ce qu'a dit le chef de l'OLP à l'issue de leur entretien, il s'agissait, pour l'ancien président, de *«rechercher toutes les possibilités de progresser vers un accord de paix global»* – alors même que toutes les tentatives, y compris américaines, sont actuellement dans l'impasse – et de *«rencontrer les dirigeants qui peuvent prendre des décisions, or M. Arafat en fait clairement partie»*.

En tout état de cause, M. Arafat a visiblement séduit M. Carter, selon qui le chef de l'OLP a fait *«tout son possible, ces derniers mois, pour promouvoir le processus de paix»* au Proche-Orient. Ce *satisfecit* contraste avec le jugement beaucoup moins amène que l'ex-président a porté sur les *«dirigeants»* qui *«ne représentent pas correctement les aspirations à la paix de leurs peuples, en Israël, chez les Palestiniens, les Syriens, les Jordaniens, et les Libanais»*. Pour sa part, et sans en expliquer réellement les raisons, M. Arafat a estimé que sa rencontre avec M. Carter avait *«contribué à donner une impulsion au processus de paix»*.

Nul doute, en tout cas, que l'actuelle préoccupation majeure des Palestiniens – et du monde arabe – à savoir la vague d'immigration de juifs soviétiques en Israël et l'installation d'une petite minorité d'entre eux dans les territoires occupés, a été abordé par les deux hommes. Cette inquiétude, M. Arafat l'a longuement développée lors d'une conférence de presse – avant de renouveler son appel à une *«paix des braves»*. *«L'immigration des juifs soviétiques*, a-t-il dit, *entrave le processus de paix (...) Au rythme de 300.000 par ans, ils seront trois millions à la fin du siècle; il s'agira alors d'un nouvel Israël»*.

Enfin, à l'heure où le chef du parti travailliste israélien, M. Shimon Pérès est engagé dans la course à la présidence du conseil contre son rival du Likoud, M. Itzhak Shamir, M. Arafat, interrogé sur ses préférences entre les deux hommes, s'est prudemment réfugié derrière un *«il faut attendre pour voir»*.

YVES HELLER

□ **Entretien entre M. Dumas et le ministre syrien des affaires étrangères.** – La situation au Proche-Orient et plus particulièrement au Liban a fait l'objet d'un entretien, mercredi 4 avril, à Paris, de M. Roland Dumas avec le ministre syrien des affaires étrangères, M. Farouk el Chareh. – *(AFP.)*

LIBAN

M. Geagea s'efforce d'isoler le général Aoun

BEYROUTH

de notre correspondant

De jour en jour, le chef des Forces libanaises, M. Samir Geagea, fait des déclarations de plus en plus nettes sur la reconnaissance de la légalité du président de la République, M. Elias Hraoui, face à son ennemi, le général Aoun, qui la récuse. Franchissant un nouveau pas, M. Geagea a clairement appelé, mercredi 4 avril, l'armée, commandée par le général Emile Lahoud, à prendre livraison des casernes dont sa milice s'est emparée, invitant en même temps le général Aoun à lui livrer les siennes, ce que ce dernier exclut.

Politiquement sur l'offensive, le chef des FL s'emploie à « coincer » un peu plus son adversaire. Lui-même et ses médias lancent une campagne de dénigrement de plus en plus percutante, visant à montrer que toutes les initiatives du *« général catastrophe »* ont conduite à des désastres les FL soulignent que sa *« guerre de libération »* a abouti à renforcer l'emprise syrienne sur le Liban, que sa prétentiion à consolider l'Etat dans le réduit chrétien s'est traduite par la migration de la légalité hors de ce territoire, que son autre prétention consistant à redonner aux citoyens dignité et motivation a débouché sur la plus grande vague d'émigration que les Libanais, particulièrement les chrétiens, ait connue en quinze ans de guerre.

En attendant et à la faveur de la nouvelle trêve fragile instaurée samedi dernier, on dresse des bilans : neuf cent onze morts, près de trois mille blessés, 1 milliard de dollars de destructions dans le minuscule réduit de 800 kilomètres carrés, deux cent-cinquante mille émigrés à l'étranger, sans compter les migrations internes.

Le général Aoun étant encore loin de céder et M. Geagea d'être au maximum de l'affaiblissement, on peut en déduire que la guerre des chrétiens n'est pas près de s'achever.

LUCIEN GEORGE

Le groupe Abou Nidal noue « des contacts » pour la libération de ses otages

Le groupe terroriste palestinien d'Abou Nidal a affirmé, jeudi 5 avril, nouer *« des contacts immédiats »* pour la libération de ses otages, Jacqueline Valente, ses deux filles ainsi que cinq ressortissants belges. Dans un communiqué distribué à Beyrouth-ouest (sous contrôle syrien), le Fath-Conseil révolutionnaire assure avoir pris *« en considération l'appel humanitaire du colonel Mouammar Kadhafi »*.

Le dirigeant libyen a appelé les musulmans du monde entier *« à libérer, à l'occasion de Ramadan (mois du jeûne musulman), tous les otages et prisonniers politiques, spécialement ceux du Proche-Orient »*, citant nommément l'otage française Jacqueline Valente et sa famille. Le numéro un libyen a adressé cet appel, dont la date n'a pas été précisée, *« en sa qualité de chef du commandement populaire islamique mondial »*. Il a demandé aux musulmans de *« s'en tenir aux nobles valeurs de l'islam »* qui *« défend la dignité de l'homme et interdit la détention d'innocents »*.

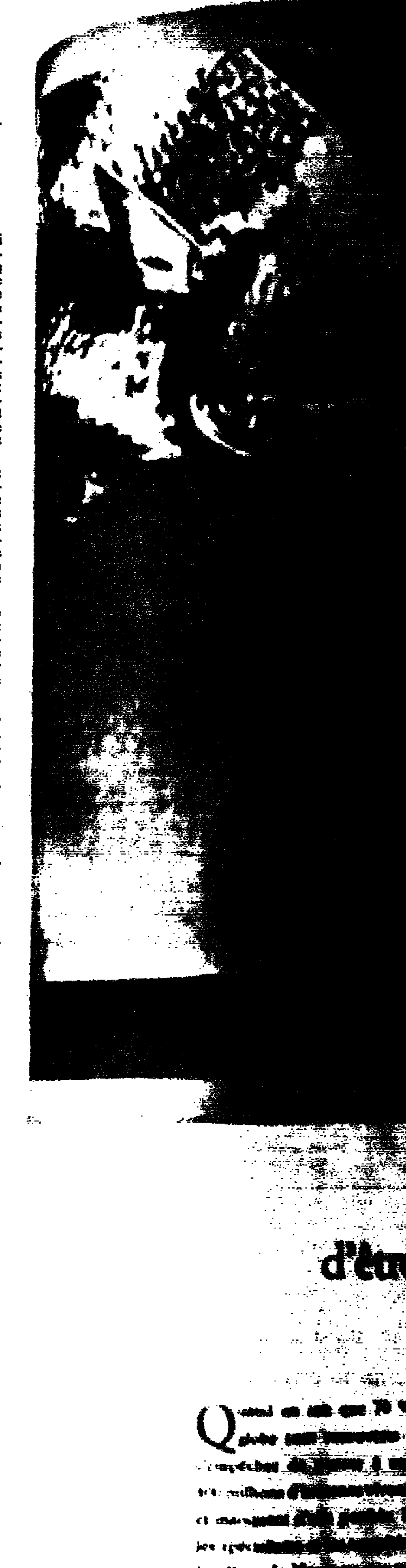
Commentant mercredi cet appel, M. Roland Dumas a exprimé son appréciation pour *« ce geste humanitaire qui fait naître un grand espoir »*. Les Etats-Unis, quelque peu surpris par cet appel, l'ont jugé « positif ». – *(AFP.)*

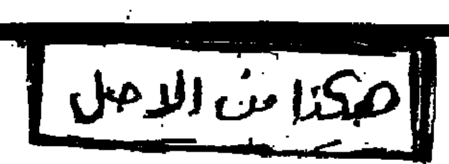
Le scandale de Rabta

Deux nouvelles sociétés ouest-allemandes impliquées

Deux nouvelles sociétés ouest-allemandes sont soupçonnées d'avoir livré des matériels destinés à l'usine libyenne de Rabta, selon la radio ouest-allemande Südwestfunk de Baden-Baden. Le parquet d'Ulm (sud-ouest de la RFA) a confirmé qu'une information judiciaire avait été ouverte sur la société Abakus, située à Ulm et soupçonnée d'avoir contourné la loi sur les exportations. Un porte-parole du parquet d'Ulm a indiqué que les locaux de la société Abakus ont été perquisitionnés à la suite de l'ouverture de cette information judiciaire.

Selon le Südwestfunk, la société Rose GmbH, sise à Stuttgart, est également soupçonnée d'avoir expédié par des chemins détournés des matériels sensibles à l'usine de Rabta, qui, selon la justice ouest-allemande, a été spécialement construite pour produire des gaz de combat. Le parquet de Stuttgart n'était toutefois pas en mesure mercredi de confirmer l'information. – *(AFP.)*







صكنا من الاهل



Plus besoin d'être un poisson pour boire de l'eau de mer !

Quand on sait que 70 % de la surface du globe sont recouverts d'eau, on ne peut s'empêcher de penser à une tragique ironie : 400 millions d'hommes vivent en bordure de mer et manquent d'eau potable. En association avec les spécialistes et les autorités, les chercheurs de Du Pont de Nemours ont réussi à transformer l'eau de mer en eau potable. La solution : le filtre PERMASEP*, une fibre creuse et ultra-fine pour le dessalement des eaux de mer ou saumâtres. Chaque jour, ce sont ainsi deux milliards de litres d'eau potable qui sont produits dans plus de quarante pays !

Du Pont de Nemours fournit à des millions d'êtres humains ce qu'ils désirent le plus : un verre d'eau fraîche.

Du Pont et la vie.

PERMASEP fait partie des centaines de nouveaux produits développés par Du Pont de Nemours qui participent à la sauvegarde de l'homme à travers le monde. Une étroite collaboration avec des spécialistes d'horizons aussi variés que l'agriculture, la médecine et l'énergie, permet aux hommes de Du Pont de Nemours de mettre la technologie au service de la vie.

Pour toute information concernant Du Pont de Nemours, contacter : Du Pont de Nemours (France) S.A., 137, rue de l'Université, 75334 Paris Cedex 07 - Tél. : (1) 45.50.63.81.

* Marque déposée de Du Pont de Nemours.

De meilleurs produits pour une vie meilleure.



AMÉRIQUES

SALVADOR : sous l'égide de l'ONU à Genève

Amorce de négociations entre la guérilla et le gouvernement

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Dans un document signé mercredi 4 avril à Genève, sous l'oeil attentif du secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, les représentants du gouvernement salvadorien et du Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) ont posé les jalons d'un processus visant à « mettre un terme au conflit armé, par la voie politique, dans les délais les plus brefs ». Ils se sont également fixé pour objectif de « promouvoir la démocratisation du pays, de garantir le respect intégral des droits de l'homme et de réunifier la société salvadorienne ».

M. Perez de Cuellar qui avait auparavant reçu séparément les deux délégations a déclaré qu'il avait constaté de part et d'autre « une volonté sérieuse et de bonne foi » de trouver une issue pacifique à un conflit qui a déjà coûté la vie à quelque 70 000 personnes en une dizaine d'années. Il s'agit d'un accord minimum sur une procédure laborieusement mise au point en février et mars derniers par un représentant personnel du secrétaire général qui a fait la navette entre San Salvador et Mexico où se trouvait la direction de la guérilla. Il a été décidé de préparer le terrain à des *rencontres directes, prévues au début du mois de mai*. Un des représentants du FMLN, M. Salvador Samaoya, a affirmé que le processus de pacification lui paraissait « désormais irréversible, même avec des hauts et des bas ».

JEAN-CLAUDE BUHRER

La bonne volonté du FMLN

PERQUIN

de notre correspondant en Amérique centrale

« Le FMLN lutte pour la paix et la démocratie », clame la banderole à l'entrée du village de Perquin, capitale de la « zone libérée » par la guérilla dans le nord du département du Morazan, près de la frontière du Honduras. Des groupes de rebelles se promènent, nonchalants, dans les rues aux gros pavés irréguliers. D'autres écoutent la radio, affalés sous les porches des maisons – pour la plupart abandonnées, – malgré le retour progressif des habitants depuis un an. Les guérilleros du Front Farabundo Marti pour la libération nationale (FMLN) ont obtenu quelques jours de repos bien mérités, et certains en profitent pour rendre visite à leurs proches. Simple récupération après les longues marches depuis la côte Pacifique ou préparatifs en vue d'une nouvelle offensive comme celle qui, en novembre dernier, fit trembler le gouvernement de M. Alfredo Cristiani ?

« L'armée fait courir la rumeur d'une offensive, mais nous estimons que c'est le moment de négocier », affirme le commandant Gustavo Amaya, *car le contexte international est favorable et on constate un désir de paix généralisé au Salvador.* » La défaite électorale des sandinistes au Nicaragua n'affaiblit-elle pas la position du FMLN ? *« Nous avons été bouleversés sur le plan personnel par le résultat des élections*, répond-il. *Mais cela ne nous affecte pas sur le plan logistique, car nous avons d'autres canaux clandestins pour notre approvisionnement en armes, y compris à travers les frontières des pays ennemis. L'armée et certains secteurs de l'ARENA* (Alliance républicaine nationaliste au pouvoir) *se trompent lourdement s'ils croient pouvoir en finir avec nous.* »

Sabotages sélectifs

En signe de bonne volonté, le FMLN a suspendu, depuis le 16 mars, les sabotages qui *« touchent la population »*, en particulier les opérations contre les transports en commun, les télécommunications et les commerces. *« Nous poursuivons les sabotages contre les ponts, les récoltes de coton et surtout contre le système électrique pour obliger l'armée à disperser ses troupes »*, explique le commandant Gustavo, qui nous reçoit dans une des nombreuses maisons de Perquin, à moitié détruites par les bombardements aériens de l'armée au début des années 80. Cet ancien étudiant en agronomie, fils d'une famille de commerçants aisés, porte sans complexe un tee-shirt de Batman sous son uniforme impeccable.

« Les Etats-Unis, dit-il, *ont changé d'attitude. Ils ont compris à la suite de notre offensive de novembre que nous étions plus forts qu'ils ne le pensaient. Tout ce qu'ils avaient fait en six ans venait de s'écrouler, en particulier la soi-disant démocratisation de l'armée et sa professionnalisation. Maintenant, ils en sont réduits à exiger l'arrestation des officiers responsables de l'assassinat des jésuites. Nous avons réussi à provoquer un débat à Washington, et le département d'Etat a pris position en faveur de la négociation.* » Le FMLN aurait lui aussi changé d'attitude puisque, selon le commandant Gustavo, *« il est pour l'économie mixte avec un secteur privé fort, l'Etat jouant un rôle de médiateur pour garantir la satisfaction des besoins sociaux »*. Les insurgés seront prêts à participer aux élections pour défendre leur programme pourvu, disent-ils, qu'elles aient lieu dans les mêmes conditions qu'au Nicaragua, en présence d'observateurs internationaux. Et si le FMLN perd les élections ? *« C'est le risque que nous prenons en abandonnant la lutte armée pour nous engager dans le processus politique »*, répond le commandant Gustavo. Moins politique que son chef, Silvia, seize ans à peine et un visage d'enfant, n'a pas encore reçu les nouvelles *« orientations »* : *« Si on perd*, dit-elle, *on reprendra les armes... »*

BERTRAND DE LA GRANGE

□ **Rencontre entre M. Mitterrand et le président colombien.** – La lutte contre la drogue et l'organisation du marché du café ont été les principaux thèmes évoqués au cours de l'entretien qu'ont eu, mercredi 4 avril à l'Elysée, le président François Mitterrand et le chef de l'Etat colombien, M. Virgilio Barco. Ce dernier devait se rendre ensuite à Strasbourg, deuxième étape d'une tournée de dix jours en Europe. Cette visite a lieu alors que les trafiquants de drogue colombien détiennent à Medellin le sénateur libéral Federico Estrada Velez qu'ils ont menacé – mercredi – d'exécuter, si deux des leurs actuellement détenus n'étaient pas remis en liberté.

A TRAVERS LE MONDE

COMORES

Affrontements avec les forces de l'ordre

Des heurts se sont produits, mercredi 4 avril, à Moroni, capitale de l'archipel des Comores, entre des forces de sécurité locales et les opposants au président Saïd Mohamed Djohar qui tentaient d'investir la radio nationale pour diffuser un message de M. Mohemed Taki, candidat malheureux à la présidence lors des élections du 11 mars. Ce message dénonçait les fraudes présumées qui auraient permis au président par intérim de l'emporter sur son adversaire au deuxième tour avec 55,10 % des suffrages.

Selon un photographe présent sur les lieux, des bérets rouges français seraient intervenus aux côtés des forces de sécurité comoriennes pour disperser les opposants à l'aide de grenades lacrymogènes. Le ministère français de la défense a démenti ces allégations. Les heurts, qui ont opposé 200 à 300 manifestants, dont certains étaient armés de cockails Molotov, ont fait au moins un blessé, une jeune femme touchée à une jambe.

D'autre part, le parquet du tribunal de Paris vient d'ouvrir une information contre X pour *« homicide volontaire et vol aggravé »* à la suite de la mort, dans la nuit du 26 au 27 novembre, du chef de l'état comorien, Ahmed Abdallah, tué au cours d'une altercation avec des responsables de la garde présidentielle dont Bob Denard. Le mercenaire français, qui a toujours nié avoir participé directement à cet assassinat réside toujours en Afrique du Sud. Les autorités de Prétoria lui ont accordé un permis de séjour temporaire qui devait en principe expirer après l'élection présidentielle comorienne. – *(Reuter.)*

NÉPAL

Poursuite des incidents et des grèves

Plusieurs personnes ont été blessées, mardi 3 et mercredi 4 avril, lorsque la police est intervenue pour disperser des manifestations qui se sont déroulées dans différentes régions du Népal pour réclamer le retour du multipartisme, a-t-on indiqué de sources proches de l'opposition et selon des témoins. Le gouvernement a reconnu mercredi que 5 civils avaient été tués et 24 blessés par des tirs de la police dans la région de Katmandou au cours des deux derniers jours, et que 128 personnes avaient été arrêtées. L'opposition a affirmé pour sa part que 12 personnes avaient été tuées et 300 *autres arrêtées depuis lundi.*

D'autre part, les pilotes de la Royal Nepal Airlines se sont mis en grève mercredi. Le gouvernement avait interdit la semaine dernière tout mouvement de grève dans les services publics. Lundi, les personnels des hôpitaux de la vallée de Katmandou et les techniciens de la compagnie aérienne nationale avaient déjà défié cette interdiction de faire grève. Le Mouvement populaire national uni (UNPM, interdit)) a lancé de son côté un appel à la grève générale pour vendredi dans tous les établissements scolaires, les transports, les usines et les magasins. – *(AFP.)*

TCHAD

Les autorités annoncent la « destruction totale » des forces rebelles

Les *« forces soudano-islamiques »* qui s'étaient infiltrées au Tchad depuis la province soudanaise du Darfour ont été *« totalement détruites »*, a annoncé, mercredi 4 avril, un communiqué radiodiffusé du haut commandement des Forces armées nationales tchadiennes (FANT). *« Après avoir infligé une première et sévère défaite aux forces soudano-islamiques à Bahai et Tiné*, affirme le communiqué, *les FANT ont poursuivi leur action en encerclant cette fois l'ennemi. »*

Selon un bilan provisoire, ajoute le communiqué, les pertes de la *« Légion islamique »* s'élèvent à *330 tués et 46 prisonniers. Un* important matériel a été récupéré dont des véhicules tout-terrain Toyota, des jeep armées de canons sans recul, des véhicules de transport de troupes et des mortiers.

Ces éléments armés, indique-t-on à Paris, ont échoué dans leur tentative de s'emparer de la localité tchadienne de Guéréda, située à une quarantaine de kilomètres de la frontière soudanaise et se sont dispersés. Ils se heurtent désormais aux FANT qui ont pris leurs dispositions pour tenter de leur couper la retraite vers le Soudan. – *(AFP.)*

ASIE

MONGOLIE : l'émergence d'une nouvelle diplomatie

Entre la Chine et l'URSS

OULAN-BATOR

de notre envoyé spécial

Un haut-fonctionnaire résume par un trait d'humour les dangers entre lesquels se meut la *perestroïka* locale : *« Vous savez, il n'est pas facile pour un pays comme le nôtre d'avoir comme voisins deux petits pays comme l'Union soviétique et la Chine... »* Le nouveau président de la Chambre, qui tient lieu de chef de l'Etat, M. Ochirbat, doit se rendre en avril en Chine. Pékin ne pourrait en théorie que se féliciter d'une telle visite de la part du patron d'un pays qui redécouvre sa vocation asiatique après soixante-dix ans de domination soviétique. En même temps, l'ambiguïté de la situation n'échappe nullement aux dirigeants chinois : autrefois quantité négligeable sur l'échiquier mondial, la Mongolie est devenue pour eux un dangereux précédent réformiste dans le monde communiste asiatique.

Il ne fait guère de doute que l'ouverture diplomatique et économique mongole est approuvée, voire jusqu'à un certain point encouragée par Moscou, en dépit des risques politiques qui en découlent pour l'empire soviétique. Le Kremlin entretient encore un énorme contingent d'experts dans l'administration d'Oulan-Bator et le départ de ses troupes ne se fait que lentement.

Rêves nippons

Pour se vouloir bien plus discrète qu'il y a quelques années, la présence soviétique n'en reste pas moins visible jusque dans la géographie même de la capitale, reflet encore fidèle des préoccupations qui ont présidé à l'annexion *déguisée du pays par Moscou*. Les casernes soviétiques et mongoles sont toutes établies à l'est de la ville, le long de la route menant à la frontière chinoise, située à plus de 300 kilomètres. Cette voie n'est pas asphaltée, contrairement à celle qui conduit à la frontière soviétique, à 250 kilomètres au nord-est d'Oulan-Bator.

Des véhicules militaires soviétiques parcourent en permanence la ville, mais pas un Russe n'était en vue dans les lieux publics où se tenaient ces derniers temps les manifestations de l'opposition, qui réclame un assouplissement accéléré de la tutelle de Moscou. Le samedi soir, les jeunes épouses de sous-officiers soviétiques en poste dans l'arrière-pays viennent danser sur des « tubes » occidentaux des années *60 dans les* rares bar-discos de la capitale, également fréquentés par nombre de techniciens d'Europe de l'Est venus assister les Mongols dans le secteur du bâtiment. Pour ces jeunes gens fraîchement sortis du cocon communiste, un séjour à Oulan-Bator est l'occasion rêvée d'amasser un petit pécule personnel en trafiquant les pierres semi-précieuses, avec la complicité des autorités.

Mais aujourd'hui, ceux que les Mongols attendent de pied ferme, ce sont les Japonais, toujours à la recherche de leurs ancêtres continentaux et de nouveaux marchés. Ils rêvent de charters nippons se posant dans le désert de Gobi. L'ambassade japonaise ne se contente plus d'enregistrer les offres et d'inventorier les gisements de métaux rares. Des opérations commerciales à trois dimensions, avec l'URSS, sont en train de se monter.

Cela n'empêche pas certains d'envisager à terme un rôle politique nouveau pour une Mongolie émancipée, avec l'appui, bien sûr, du lamaïsme. Ainsi, le dalaï-lama tibétain est déjà venu au moins *deux fois en visite ici*, la dernière en 1982. La normalisation avec Pékin n'a pour l'instant donné lieu qu'à des échanges de visites avec les monastères de Mongolie intérieure. Mais quand on demande à certains s'ils pensent que le clergé d'Oulan-Bator pourrait éventuellement servir d'intermédiaire entre la Chine et le dieu-roi exilé du Tibet, *on obtient une bien curieuse* réponse : *« Nous n'avons pas encore eu cette idée... »*

FRANCIS DERON

CAMBODGE : après les succès militaires de Phnom-Penh

Sihanouk réclame une réunion urgente des factions khmères

Arrivé le 5 avril à Bangkok, en provenance de Pékin, le prince Sihanouk a proposé une réunion, dès le 15 avril dans la capitale thaïlandaise, des quatre factions khmères afin d'aboutir à *« une solution équitable des problèmes tragiques de notre nation »*. Cette proposition est intervenue alors que les deux factions non communistes de la coalition opposée à Phnom-Penh (le Front de M. Son Sann et les Sihanoukistes) ont subi d'importants revers sur le terrain, perdant pratiquement le contrôle des zones occupées après le retrait, en septembre, des troupes vietnamiennes. Le prince Sihanouk, qui affirme rechercher un *« compromis »* avec M. Hun Sen, le premier ministre de Phnom-Penh, aurait entre-temps rejeté de nouvelles propositions de ses alliés khmers rouges, dont on ignore encore le contenu. De leur côté, les Vietnamiens ont déclaré *« envisager »* envoyer en mai à Pékin M. Dinh Nho Liêm, premier vice-ministre des affaires étrangères, pour une *« visite d'inspection »* de leur ambassade. M. Liêm s'était rendu dans la capitale chinoise, à deux reprises, au début de 1989, mais sans résultat.

J.-C. P.

AFGHANISTAN

Kaboul propose un gouvernement « pluraliste »

Un plan de paix proposé par Kaboul pour mettre un terme à la guerre en Afghanistan prévoit la formation d'un gouvernement pluraliste, des élections libres et un cessez-le-feu de six mois, a affirmé mercredi 5 avril à Nicosie un parlementaire afghan, M. Shah Ali Akbar Shahrestani. Au cours d'une conférence de presse, M. Shahrestani, chef de la délégation de Kaboul à la 83e assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP), *a déclaré que le congrès des forces* politiques « modérées » proposé par le président Najibullah le 26 mars devra *« aboutir à la formation d'un gouvernement élargi et pluraliste »*, établir un cessez-le-feu de six mois et *« nommera également un comité chargé de rédiger une nouvelle constitution et une nouvelle loi électorale »*.

Kaboul, a-t-il dit, *« accepte la tenue d'élections sous la supervision d'une commission internationale »* et est *« prêt à participer à une conférence internationale qui résolve les dimensions étrangères de la question afghane »* et qui réunirait en particulier le Pakistan, l'Iran, l'Inde, la Chine, les Etats-Unis et l'URSS. L'Afghanistan a été admis lundi comme membre de l'UIP, qui tient à Nicosie sa 83e assemblée du 2 au 7 avril. – *(AFP.)*

OCÉANIE

AUSTRALIE : profond remaniement du gouvernement travailliste

M. Paul Keating apparaît comme le dauphin de M. Hawke

CANBERRA

de notre correspondant dans le Pacifique sud

Le premier ministre travailliste, M. Bob Hawke, entame son quatrième mandat à la tête d'un cabinet profondément renouvelé. Le groupe parlementaire du Labor a en effet donné, mercredi 3 avril, son feu vert à un remaniement ministériel qui voit les trois quarts des portefeuilles changer de titulaire et propulse de « jeunes turcs » aux plus hautes responsabilités. Le profil politique du nouvel entourage de M. Hawke ne subit toutefois pas de modifications majeures : l'aile droite du parti reste prédominante.

L'irrésistible ascension de M. Paul Keating, confirmé dans ses fonctions de ministre de l'économie et des finances et promu vice-premier ministre – autant dire qu'il est le successeur probable de M. Hawke, – témoigne de cette volonté de poursuivre l'œuvre amorcée : la libéralisation et l'internationalisation de l'économie.

La nomination d'un autre pilier de l'aile droite du Labor, M. Kim Beazley, au poste stratégique de ministre des transports et des communications – le plus concerné par les mesures de dérégulation à venir – conforte également ce courant libéral. M. Beazley s'était illustré lorsqu'il était chargé de la défense : principal artisan du renforcement du potentiel militaire de l'Australie, il était devenu la bête noire des pacifistes, qui le gratifiaient du sobriquet de « Beazley le bombardier »

Malgré ces gages de bonne volonté, M. Hawke ne semble pas avoir convaincu totalement les milieux d'affaires, qui doutent de sa détermination d'accélérer le rythme des réformes. On lui fait grief notamment de s'être débarrassé du ministre des finances, M. Peter Walsh, qui s'en était pris, au lendemain du scrutin du 24 mars, au flirt entre le gouvernement et les écologistes. Certains se demandent en outre si le nouveau cabinet aura le courage politique d'engager la privatisation des compagnies aériennes Quantas et Australian Airlines ou d'affronter les syndicats lorsqu'il s'agira de décentraliser les négociations salariales.

Délicat dilemme

Le premier ministre est soumis à un délicat dilemme : après avoir administré aux syndicats (ACTU) la pilule amère de la désindexation des salaires et du recul du pouvoir d'achat, peut-il exiger d'eux de nouveaux sacrifices ? L'entrée au gouvernement de l'ancien président de la centrale syndicale, M. Simon Crean – prototype du jeune loup promis à un brillant avenir, – sera très précieuse pour maintenir le contact et essuyer les plâtres.

Dans les autres secteurs, le statu quo devrait également prévaloir. Partisan de la poursuite d'une immigration à un rythme de 140 000 personnes par an, M. Hawke a confié ce dossier sensible à M. Gerry Hand, ancien ministre des affaires aborigènes et animateur de l'aile gauche du parti. Le premier ministre s'était personnellement engagé sur ce sujet durant la campagne, défendant avec fougue et lyrisme le projet, critiqué par l'opposition, d'une technopole nippo-australienne, garante à ses yeux de l'ouverture de l'Australie sur l'Asie.

Dans le même esprit, le gouvernement maintiendra le cap sur sa politique aborigène, question si embarrassante qu'elle fut complètement éludée durant la campagne. Le successeur de M. Hand, M. Robert Tickner, sera chargé de réactiver, après l'élection, prévue cette année, d'une assemblée fédérale aborigène, un dialogue aujourd'hui au point mort. Les Aborigènes pourront continuer à compter sur une certaine générosité financière pour leurs programmes sociaux. Mais ils devront faire leur deuil de l'ambitieuse politique de redistribution des terres, jadis promise, et probablement même du « traité » que M. Hawke s'était engagé à signer, lors des grands élans de la célébration du bicentenaire en 1988, avec les premiers habitants de l'Australie.

FRÉDÉRIC BOBIN

Aujourd'hui, en Europe, on polémique pour savoir si la vitamine C est un médicament. Il faut vite se mettre d'accord, la récolte est pour bientôt.



L'Europe de la santé est en marche. Et c'est bien ! Mais, quand les corporations font main basse sur la santé, ça tourne à la farce ! Ainsi, cette bonne vieille vitamine C est en vente libre en Grande Bretagne. Les pharmaciens français, eux, la considèrent comme un médicament. Ils en revendiquent le monopole sans se soucier des laboratoires qui en font la publicité entre deux barils de lessive. D'ici à ce qu'ils demandent à la Commission Européenne d'imposer des croix vertes sur les oranges...

E.LECLERC

POUR QUE L'EUROPE PROFITE AUX CONSOMMATEURS

POLITIQUE

Après les propos de M. Jacques Médecin sur les juifs

Le gouvernement condamne un « comportement déshonorant »

Les propos de M. Jacques Médecin, maire (RPR) de Nice, à la suite de la démission de trois élus juifs du conseil municipal et du vote du Front national en faveur de son budget, ont soulevé, mercredi 4 avril, une large réprobation. Le gouvernement, par la voix de son porte-parole, M. Louis Le Pensec, a dénoncé, après le conseil des ministres, « une déclaration scandaleuse et un comportement déshonorant ». M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a exprimé sa « plus catégorique désapprobation ». Interrogé, la veille, par FR3-Côte-d'Azur, le maire de Nice, dont la déclaration avait été reprise par Antenne 2, avait affirmé son « attachement » pour la communauté israélite, mais ajouté : « Je ne connais pas un israélite qui refuse un cadeau qu'on lui offre, même si ce cadeau ne lui plaît pas. Et je ne connais pas, pour ma part, de maire qui puisse dire : « Je refuse les voix qui me sont appportées. »

« A l'heure où les principaux responsables politiques de notre pays s'accordent à lutter contre le fléau du racisme, M. Médecin se distingue, une nouvelle fois, par une déclaration scandaleuse et un comportement déshonorant. De tels propos justifient les nouvelles mesures envisagées par le premier ministre pour poursuivre et condamner leurs auteurs », a déclaré M. Louis Le Pensec, porte-parole du gouvernement, en rendant compte des travaux du conseil des ministres. Il a précisé qu'il reviendra *« au gouvernement et aux ministres responsables d'apprécier la suite à donner »* aux propos du maire de Nice.

Le bureau exécutif du PS a déclaré que *« les propos antisémites »* de M. Médecin, *« qui a reçu officiellement Le Pen et les congressistes du Front national, rappellent les pires moments de notre histoire »*. M. Jack Lang, ministre de la culture et de la communication, estime que MM. Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing doivent *« réprouver immédiatement et fermement »* les propos *« infamants »* de M. Médecin. M. Laurent Fabius, invité du journal de la Cinq, a jugé *« antisémites »* les propos du maire de Nice et souhaité que les responsables politiques soient *« très sévères, très rigoureux là-dessus »*.

M. Lionel Stoleru, secrétaire d'Etat au plan, a déclaré, jeudi matin, qu'il attend *« l'exclusion, par le RPR, du maire de Nice, comme le Parti communiste avait exclu le maire de Clichy-sous-Bois pour des propos de ce type »*. M. Stoleru regrette que les élus UDF n'aient pas, eux aussi, quitté le conseil municipal. *« On ne peut faire de demi-mesures avec le Front national*, a-t-il dit. *Quand on commence avec des complaisances, on continue par des compromis, on finit par des compromissions. »*

Dans l'opposition, M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a exprimé à l'AFP, mercredi soir, sa *« plus catégorique réprobation »* des propos de M. Médecin. *« Tout ce qui, de près ou de loin, a un caractère antisémite est à condamner »*, a ajouté M. Juppé. M. Claude-Gérard Marcus, député (RPR) de Paris, président de l'association Judaïsme et liberté, a déclaré sur Radio-Shalom que *« si les propos ont été tenus tels quels et n'ont pas été sortis de leur contexte, ils sont inadmissibles »*. M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS, a indiqué, sur Europe 1, que les propos de M. Médecin *« n'auraient aucun sens au CDS »*. *« Celui qui les tiendrait*, a expliqué M. Barrot, *nous lui dirions qu'il vaut mieux changer d'adresse. »*

Le président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), M. Jean Kahn, s'est déclaré *« fortement ému »* par la déclaration *« immanquablement porteuse d'antisémitisme »* de M. Médecin *« après la démission de trois de ses conseillers municipaux juifs, suite à de graves dérives vers le Front national »*. Le CRIF *« approuve la courageuse décision des trois élus niçois »* et *« condamne »* les propos du maire.

La Ligue des droits de l'homme *« constate, une fois de plus, que la gangrène raciste gagne du terrain dans la classe politique »* avec les déclarations de M. Médecin et exprime l'espoir *« que les amis politiques de cet individu sauront, enfin, en tirer rapidement les conséquences nécessaires »*. SOS-Racisme a décidé de *« se porter partie civile, dans les prochains jours, pour faire condamner le maire de Nice et éviter la banalisation de tels propos »*. Pour le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), le maire de Nice *« descend, marche par marche, l'escalier du déshonneur »*.

Histoire d'un « mariage » avec le Front national

NICE

de notre correspondant régional

Attaqué de divers côtés pour ses déclarations concernant la communauté juive (1) M. Jacques Médecin, maire (RPR) de Nice a reconnu, mercredi 4 avril, sur la Cinq, qu'il avait pu avoir, *« une parole malheureuse »* qu'il *« regrettait »*. Il s'agit, selon lui, d'une simple maladresse commise dans une seule des nombreuses interviews qu'il a accordées, dans la journée de mardi, après la démission de trois de ses colistiers en signe de protestation contre son rapprochement avec le Front national. Il a tenu à rappeler que dans cette interview, diffusée par FR3 et Antenne 2, il avait rendu hommage, sans ambiguïté, aux israélites de sa ville *« qui connaissent l'attachement que j'ai pour leur commuauté et ne croient pas un seul instant que je sois devenu antisémite. » « Ceux qui se déshonorent, aujourd'hui*, a-t-il ajouté, *ce sont les membres du gouvernement qui essaient de créer un rideau de fumée pour cacher qu'ils reçoivent Yasser Arafat, l'ennemi des juifs. »*

Si, en fait, une partie de la communauté juive de Nice a témoigné de l'amitié que lui a toujours manifestée le maire de Nice, son inquiétude est grande du glissement de celui-ci vers les thèses du Front national. Comme l'explique l'un des élus démissionnaires, M. André Sfar, le vote du budget de la ville par le groupe du FN n'est nullement fortuit, mais s'inscrit dans un accord en bonne et due forme conclu avec M. Médecin dans un but électoral.

« Mon métier c'est la politique »

« Nous sommes malheureusement en train d'assister à un véritable mariage entre le maire de Nice et le Front national, nous a déclaré M. Sfar. *Le début du processus remonte au 20 décembre dernier. A cette date, M. Jacques Peyrat, président du groupe du FN, avait pris, publiquement, fait et cause pour M. Médecin en mettant sur le même plan le maire de Nice et Jean-Marie Le Pen, victimes, selon lui, de la même campagne de désinformation. J'ai tout de suite perçu une modification profonde des relations entre la majorité municipale et l'extrême droite. J'avais alors fait observer que M. Médecin, à la différence de Jean-Marie Le Pen, n'avait jamais été condamné pour des propos antisémites. Plusieurs événements ont démontré, par la suite, que mes craintes étaient justifiées. »*

« Le 14 février, à l'occasion de l'inauguration d'un poste de police dans un quartier périphérique de la ville, le maire, qui était ostensiblement encadré par M. Peyrat et un autre élu du FN, a annoncé que sa majorité allait être prochainement



renforcée, ajoute M. Sfar. *Il faisait, de toute évidence, allusion à un rapprochement avec l'extrême droite. La communauté juive s'en est aussitôt émue et lui a demandé une audience. Celle-ci a eu lieu le 1er mars, et M. Médecin n'a pas caché une seconde, ses intentions. Il nous a expliqué que la communauté juive votait à 75 % à gauche.*

Dans la meilleure hypothèse, nous a-t-il dit, l'électorat juif ne m'apporte que 4 % des suffrages alors que le Front national représente, à Nice, de 20 à 25 % des électeurs. Il a ajouté : « Mon métier, c'est la politique. Je ne veux pas compromettre le fruit du travail de mon père depuis quarante ans et du mien depuis vingt-trois ans. Je ne veux pas courir le risque de livrer Nice à la gauche, comme cela a été le cas à Strasbourg, où Mme Trautman, avec 37 % des voix, a enlevé la mairie. Je ne veux, en conséquence, me laisser dicter par personne, ma stratégie politique. » *Il nous également annoncé, ce jour là, que le FN voterait le budget, le 22 mars. Il nous a affirmé qu'il n'avait promis aucune compensation, sinon qu'il pourrait donner certaines délégations à des élus d'extrême droite qui seraient donc appelés, le cas échéant, à le représenter. Il nous a également précisé qu'il n'y aurait pas de liste d'union avec le FN au premier tour des prochaines élections municipales mais qu'il pourrait y avoir une fusion au second tour. »*

Selon M. Sfar, une autre preuve de l'entente réalisée entre M. Médecin et le FN a été apportée, le 14 mars, avec la désignation d'un élu lepéniste comme vice-président de la commission municipale d'immigration. Un événement d'autant plus insolite qu'aucune autre commission n'est dotée de vice-président. *« Alors que la presse n'assiste pas aux travaux des commissions*, s'étonne M. Sfar, *la nouvelle a paru le lendemain dans le quotidien local. On avait donc voulu donner une publicité à cette désignation ô combien ! symbolique. »*

Lors de la séance budgétaire du 22 mars, enfin, M. Médecin, en remerciant les élus du FN de leur vote, a parlé de *« majorité agrandie »*. *« Comme nous lui exprimions, en privé, notre désaccord*, raconte M. Sfar, *il s'est mis en colère, et nous a répliqué que si nous n'étions pas contents, nous n'avions qu'à démissionner. Nous étions prêts à le faire sur le champ, mais plusieurs de nos collègues de la majorité nous ont amicalement priés de rester, et nous nous sommes bornés, alors, à une déclaration publique. Ces collègues nous avaient promis de se joindre à nous au cas où les choses iraient plus loin. Ils ne réagiront probablement pas. Mais ils sont secoués, et ils sont conscients des responsabilités qui seront les leurs lorsque le conseil municipal se réunira le 29 juin pour élire les deux adjoints qui nous succèdront. En fait, les choses sont claires. C'est le maire qui désigne les candidats au cours d'une réunion de la majorité, avant la séance publique. Si des adjoints FN sont élus, c'est qu'il l'aura voulu... »*

Reste à savoir les raisons qui ont dicté son choix à M. Médecin. Pour M. Sfar, elles sont simples : *« Cet accord avec le FN a été conclu dans la double perspective des prochaines élections cantonales – comme par hasard son canton est renouvelable – et de l'annulation des élections municipales de 1989, car il avait pris sa décision avant le jugement rendu, récemment, en sa faveur, par le Conseil d'Etat. Il n'a voulu prendre le moindre risque. Ce que nous lui reprochons, c'est d'avoir changé de cap sans avoir eu l'honnêteté intellectuelle de nous prévenir. »*

GUY PORTE

(1) *« Ce n'est pas moi*, a notamment dit M. Médecin, *qui leur ai fait la place* [aux élus du FN] *mais ce sont les juifs qui sont partis. »* Le maire de Nice a également déclaré : *« Je ne connais pas un israélite qui refuse un cadeau qu'on lui offre, même si ce cadeau ne lui plaît pas. »*

« Ami d'Israël »

Mme Martine Daugreilh, député RPR des Alpes-Maritimes, est solidaire de son attaché parlementaire. C'est plutôt normal. Mais l'attaché parlementaire en question n'est pas tout-à-fait banal : il s'agit de M. Jacques Médecin, maire RPR de Nice.

Mme Daugreilh, qui est également adjointe au maire, a refusé, mercredi 5 avril dans les couloirs du Palais-Bourbon, de commenter les propos. Et, solidarité parlementaire et niçoise obligent, elle l'a même scrupuleusement défendu. Recevoir une *« personnalité politique »* fait partie des *« usages dans une grande ville »*. *« M. Médecin a toujours reçu des personnalités des quatre coins du monde. Dans les villes, il n'y a pas de péage »*, ajoute-t-elle, tout en concédant que la visite de *M. Schönhuber* ne l'a pas *« ravie »*. Elle-même, en sa qualité d'adjointe et de député, a reçu récemment celle du ministre de la défense soviétique, *« ancien du KGB »* et lui a remis la médaille de la ville. Personne n'a alors protesté, s'étonne-t-elle.

« M. Schönhuber c'est qui ? »

Mme Daugreilh déplore que *« beaucoup de gens qui ne sont pas du monde niçois »*, se soient mêlés des affaires de la cité. *« Solidaire de cette ville, solidaire de son maire »*, elle précise, à propos de l'entretien accordé par M. Médecin à M. Le Pen, que *« lorsqu'un Niçois sur cinq vote Front national, à moins d'être un irresponsable politique, il faut peut-être s'y intéresser »*. *« Le responsable communiste est bien reçu lui aussi par Jacques Médecin »* s'exclame-t-elle. Quant à la démission des trois conseillers municipaux, Mme Daugreilh la *« regrette »* tout en estimant que *« la politique de la chaise vide n'a jamais rien apporté »*.

Ces démissions, précise-t-elle, ne sont d'ailleurs pas le fait de tous les membres de la communauté juive qui participent au conseil municipal. Une preuve, selon Mme Daugreilh, qu' *« il n'y a pas de hiatus entre M. Médecin et la communauté juive »*. Au contraire : *« s'il y a bien un ami d'Israël, c'est Jacques Médecin. Les synagogues sont financées en grande partie par la ville*, précise Mme Daugreilh, *et des ondes ont été libérées sur la bande FM dans la ville pour une radio à destination de la communauté juive »*. Un peu irritée par les questions qui lui étaient posées, Mme Daugreihl finit par lâcher : *« vous avez des enfants ? Eh bien, quand votre enfant fait une bêtise, vous n'êtes pas toujours responsable ! »*.

M. Christian Estrosi, député RPR des Alpes-Maritimes et adjoint lui-aussi au maire de Nice *« regrette »* également le départ de ses trois collègues *« car c'était des gens de qualité »*. Mais, précise-t-il, *« que le maire de Nice s'entretienne avec un responsable politique national ne me semble pas choquant »*. S'il *« préfère ne pas commenter »* les propos de M. Médecin, M. Estrosi veut bien en revanche commenter les commentaires prononcés à l'issue du conseil des ministres de mercredi, qui désapprouvaient solennellement les propos du maire de Nice : *« les ministres sont mal placés pour critiquer quoi que ce soit, eux qui sont élus par les voix du Parti communiste »*.

Quant à M. Emmanuel Aubert, député RPR des Alpes-Maritimes mais non-niçois, il avoue tout ingénument *« apprendre tout cela »*. *« M. Schönhuber, c'est qui ? »*, interroge-t-il, avant de s'excuser poliment de ne pouvoir, faute d'informations, satisfaire plus amplement la curiosité de son interlocuteur.

P. R.-D.

Les orphelins de Vichy

Suite de la première page

Aujourd'hui, le musulman, l'ennemi, sera demain le juif, puis le protestant et on en arrivera lentement et sûrement à partager les « thèses » de *Mein Kampf* sur la lutte pour la pureté de la race. Au reste, en invitant à Lyon, capitale martyre de la Résistance, l'ancien SS Schönhuber, le Front national a montré avec une impudence rare le cas qu'il fait de ceux qui sont morts en luttant contre la nazisme, c'est-à-dire, pour la liberté et les droits de l'homme. Le même Schönhuber, qui paradait du reste à la tribune du Front national à Nice.

On peut aimer sa patrie sans haïr les autres ; on respecte et on glorifie d'autant plus la France qu'on n'est ni raciste ni xénophobe. La Constitution du 3 septembre 1791 affirmait déjà :

« La nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple » et, plus loin, *« les étrangers qui se trouvent en France sont soumis aux mêmes lois criminelles et de police que les citoyens français, sauf les conventions arrêtées par les puissances étrangères ; leur personne, leurs biens, leur industrie, leur culte sont également protégés par la loi. »* La Constitution du 4 octobre 1958 lui répond en écho : *« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »*

Disons-le fermement : l'homme, pour toute la tradition née en France des lumières, n'est pas ce primate grégaire et anonyme, mû par un prétendu élan vital, auquel le réduisent les penseurs nationalistes. Non, il est un citoyen et même, pour reprendre la belle expression de Voltaire *« un citoyen de l'univers »*, à l'opposé d'un déterminisme sociobiologique donnant force et volonté de puissance.

A l'origine de notre République, on retrouve en effet la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui fonde le contrat que la nation, c'est-à-dire le peuple rassemblé, passe avec son représentant élu : l'Etat. La nation, l'Etat, deux termes apparemment vieillis et auxquels notre amnésie coupable refuse de plus en plus la majuscule initiale. Nous oublions que la nation est un projet universaliste d'épanouissement de l'individu, nous oublions que l'Etat républicain a reçu mandat des citoyens pour réaliser l'idéal métaphysique des droits de l'homme et du citoyen. Pourquoi donc, dans ce débat-piège sur l'identité nationale, parle-t-on sans cesse des « valeurs » ? Parce que l'on ne veut pas reconnaître que nos valeurs sont celles de la République et sont inscrites dans les Constitutions de 1791, 1848, 1946 et 1958. Liberté, Egalité, Fraternité, voilà notre souverain bien, vers lequel tous nos efforts doivent tendre.

La nation est un contrat volontaire, une communauté d'adhésion où les considérations de race, de religion ou d'origine n'ont nulle place : une fois de plus, la République, c'est le citoyen contre le primate.

A ce discours républicain on tentera bien vainement d'opposer le sentiment d'appartenance à une communauté culturelle donnée, ce que Raymond Aron appelait d'ailleurs la *« nationalité »*. En fait il n'y a pas opposition mais complémentarité entre l'adhésion à la nation et le sentiment d'appartenance à une même communauté culturelle. A ce sujet, une remarquable exposition organisée par la Bibliothèque nationale vient à point nommé enrayer notre perte de mémoire. Des Serments de Strasbourg qui, en 842, abandonnent le latin pour mieux différencier le français et l'allemand, à la virtuosité avant-gardiste de *la Route des Flandres*, chacun y redécouvre l'épaisseur et la diversité de la mémoire française ; chacun aussi pourra y faire deux constatations.

Notre meilleur garde-fou

Notre langue, l'âme de notre culture, n'a jamais été l'apanage des seuls Français. Ainsi, la première encyclopédie rédigée directement en langue vulgaire – et non plus en latin – fut écrite *« selon le langage des François »* par un exilé toscan : Brunetto Latini. Ainsi encore, *le Livre des merveilles du monde*, chef-d'œuvre immortel dicté par Marco Polo de Venise, fut-il écrit par Rustichiello de Pise... en français ! Aujourd'hui, Eugène Ionesco, Samuel Beckett, Nadia Tuéni ou Milan Kundera figurent parmi les meilleurs artistes de notre langue. La culture française n'est pas la propriété des soi-disant « Français de souche » : elle ne dépend d'aucune « hérédité ».

Notre langue est aussi, bien évidemment, l'expression de cet « esprit général » de la nation dont Montesquieu voyait *« l'origine dans le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières »*. Les *Essays* de Michel de Montaigne, comme *les Thibault* de Roger Martin du Gard sont la musique de l'âme française et tout citoyen, qu'il s'imagine ou non patriote, ressent la même joie frémissante, le même plaisir singulier à lire ces pages merveilleuses. Etre français, c'est aussi tout bonnement aimer sa langue comme une partie de soi et regretter la négligence coupable de notre patrimoine culturel.

En somme, notre « nationalité » reste notre meilleur garde-fou contre le nationalisme, ce principe exclusif qui va à l'encontre d'une tradition culturelle faite d'ouverture et d'enrichissement extérieurs.

On l'aura compris, la mémoire et l'esprit critique sont les meilleures armes contre les extrémistes et aussi contre l'uniformité. Rénovons l'enseignement de l'histoire, de la philosophie et du français en réservant à l'histoire des idées et des civilisations une place importante. Développons, par un effort sans précédent, les cours de langues étrangères et les séjours linguistiques afin que nos voisins nous soient plus proches, plus compréhensibles, bien mieux dans tous les cas que grâce à un sous-espéranto vaguement anglophone !

La France n'est pas je ne sais quelle détermination ethnobiologique : elle est une culture et chaque homme est libre de l'aimer.

MICHEL NOIR

POLITIQUE

A l'Assemblée nationale

Le financement des campagnes présidentielles et législatives

Le Conseil Constitutionnel avait ordonné au Parlement de remettre son œuvre sur le chantier. L'Assemblée nationale a donc, mercredi 4 avril, adopté, sans difficulté une nouvelle version, qui ne diffère pas sur le fond de la précédente, du projet de loi organique sur le financement des campagnes présidentielles et législatives. Elle n'en a pas profité pour revoir les conditions de répartition des crédits de l'Etat accordés aux partis et groupements politiques. Pourtant la possibilité pour un seul parlementaire de bénéficier ainsi de près de 300 000 francs par an, oblige à se demander s'il n'y a pas là un détournement de la loi.

Les neuf gardiens de la Constitution s'étaient permis de donner aux législateurs une leçon de procédure parlementaire. Le moins que l'on puisse en dire, est que le Parlement n'a guère apprécié. La décision du Conseil Constitutionnel n'était pas rédigée, il est vrai, en termes clairs. En fait elle revenait à dire : La Constitution prévoit pour *le vote des lois organisant le fonctionnement des pouvoirs publics* (les lois organiques) une procédure particulière ; les conditions de déroulement des campagnes présidentielles et législatives relèvent de cette norme ; or si la loi adoptée, l'hiver dernier, l'avait bien été selon cette procédure, elle renvoyait à une loi ordinaire, concernant les élections locales, qui, elle, avait été voté selon la procédure classique et postérieurement au texte organique.

Le Parlement s'était, ainsi, voté à lui même une délégation de pouvoir lui permettant de voter selon une méthode simple, des dispositions qui auraient du l'être de façon contraignante. Le Conseil avait donc déclaré le texte organique contraire à la Constitution pour détournement de procédure (*le Monde* du 13 janvier).

Le gouvernement a donc été contraint de rédiger un nouveau projet qui ne diffère en rien, sur le fond, de celui qui a été annulé. Il en a simplement profité pour clarifier la rédaction, notamment en réduisant les renvois à la loi sur les campagnes locales, et pour tenir compte des remarques faites par le Conseil sur la nécessaire indépendance du juge de l'élection (Conseil Constitutionnel pour le président de la République et les parlementaires, Conseil d'Etat pour les conseillers régionnaux, généraux et municipaux) par rapport aux décisions de la commission chargée de contrôler les comptes de campagnes des candidats.

Comme le 6 décembre, ce texte a été adopté, mercredi 4 avril, sans difficulté par l'Assemblée nationale, par 540 voix (PS, RPR, UDF, UDC) contre 28 (PC). Simplement les communistes, pour manifester leur refus de l'ammnistie des délits liés aux financement des partis politiques, ont tenté de faire adopter un amendement qui aurait rendu inéligibles tous ceux qui auraient été *« poursuivis pour une infraction même amnistiée »*. M. Pierre Joxe leur a fait remarquer que cela permettrait au gouvernement de rendre inéligible qui il voudrait en ordonnant au Parquet d'engager des poursuites.

Ce nouveau débat leur ayant été imposé, les députés ne pouvaient qu'en profiter pour s'étonner de la décision du Conseil Constitutionnel. S'il fut discret à la tribune, M. Robert Savy (PS, Haute-Vienne), le rapporteur de la commision des lois, a expliqué dans son texte écrit que l'on peut *« n'être pas complètement convaincu par sa démarche »*. Ainsi il a fait remarquer que le désaccord entre les deux chambres ne portait que sur l'amnistie, et qu'elles entendaient toutes les deux appliquer les dispositions retenues pour les campagnes locales aux campagnes présidentielles et législatives. Il a aussi trouvé qu'il y avait un *« paradoxe »* a reprocher aux deux assemblées *« non pas de n'avoir pas été d'accord, mais de l'avoir été trop tôt »*. Il a toutefois reconnu que la procédure retenue comportait *« quelque audace »* qui *« pouvait appeler la censure du juge constitutionnel »*.

M. Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), qui contestait la constitutionnalité du fond de cette législation, a été plus sévère. Il a estimé que c'était l'analyse du Conseil qui était *« anticonstitutionnelle »*.

A chacun son parti

Le financement des partis ne relève pas de la législation organique. Il n'était donc pas à nouveau en discussion. L'occasion aurait pu, pourtant, être saisie pour le remettre sur le chantier. La parution au Journal officiel, le 10 mars, du décret répartissant le crédit fixé dans la loi de finances, met le doigt sur une imperfection de la législation. C'est encore celle votée en mars 1988 qui s'applique, puisque ce n'est qu'après les prochaines législatives que sera tenu compte, non seulement du nombre de parlementaires déclarant adhérer à tel parti ou groupement, mais aussi du nombre de suffrages receuillis par les uns et par les autres. Pourtant le Conseil Constitutionnel a estimé que cela était indispensable pour respecter l'égalité des grandes et des petites formations. Aujourd'hui, donc, chaque député et chaque sénateur indique à quel parti de son choix il adhère, et ce faisant, il lui permet de bénéficier des 295 759 francs attribués à chaque parlementaire.

Il peut même créer un groupement pour l'occasion. L'an dernier trois sénateurs non inscrits avaient fondé une association spécifique pour profiter de cette faille. Leur exemple a été largement suivi cette année. Le nombre de partis ou groupements bénéficiaires est ainsi passé de seize à vingt-neuf.

Les élus de l'UDF continuent à prouver l'éclatement de leur famille, puisqu'en dehors des différents partis la composant, on trouve au rang des bénéficiaires, la confédération elle même, mais aussi ses adhérents directs et les Clubs perspectives et réalités . Alors qu'il n'y avait en 1989 que deux groupements composés d'un seul parlementaire, il y en a maintenant quatorze ! Neuf sont le fait d'élus d'outre-mer, mais il y aussi l'Association des démocrates, la Convention libérale européenne et sociale de M. Raymond Barre, une Fédération des indepéndants, totalement inconnue, le Groupe d'action économique et sociale de M. Robert Vigouroux, une Union d'élus des Hautes-Pyrénées qui ne regroupe que M. Claude Miqueu, un dissident socialiste...

La Constution impose sa loi. En son article 4 elle indique que *«les partis et groupements politiques* (...) *se forment et exercent leur activité librement »*. Chacun doit donc pouvoir en créer un en toute liberté. Certes les associations qui vont toucher cette manne doivent prouver qu'elles l'utilisent bien à des activités politiques. Mais, n'y a-t-il pas là détournement de la loi ? Le législateur voulait que l'Etat finance des partis, non des individus.

THIERRY BRÉHIER.

Le trop-plein des ministres

Au cours du conseil des ministres du 22 décembre 1989, à la fin de la session budgétaire, M. Mitterrand s'était inquiété de *« l'absentéisme du gouvernement au Parlement »*. Le 28 mars dernier, quelques jours avant le début de la session de printemps, le président de la République avait précisé sa pensée. Après avoir rappelé suavement que la présence au Parlement *« faisait partie des obligations impérieuses de la fonction ministérielle »*, il avait indiqué qu'au-delà d'un *« niveau raisonnable »*, les ministres négligents se verraient signifier leur renvoi. L'avertissement portait particulièrement sur la présence dans l'hémicycle des membres du gouvernement à l'occasion des questions d'actualité, le ministre chargé des relations avec le Parlement, M. Jean Poperen, devant pallier plus souvent qu'à son tour les absences de ses collègues.

Manque de banquettes

Mercredi 4 avril, M. Poperen n'a pas dû en croire ses yeux. Le message présidentiel est très bien passé, trop bien même. Par instant, ils ne furent pas moins de trente-six à ses côtés, ministres d'Etat, ministres, ministres délégués, ou secrétaires d'Etat, tancés d'importance par le président. Mais, M. Mitterrand devra en convenir, l'Assemblée nationale n'est pas adaptée à un gouvernement pléthorique (1). Les banquettes gouvernementales affichant complet, les retardataires se sont casés tant bien que mal dans les travées voisines. M. Georges Hage (PC, Nord) s'est ainsi fait un plaisir d'accorder l'hospitalité à MM. Bernard Kouchner et Brice Lalonde, secrétaires d'Etat chargés respectivement de l'aide humanitaire et de l'environnement, pendant que M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, s'applatissait sur son banc pour faire une petite place à M. Pierre Arpaillange, ministre de la justice.

Le garde des sceaux, comme de coutume, a passé une après-midi peu confortable. Pris à partie par M. Jean-Louis Debré (RPR, Eure) qui déplorait *« le nombre des évasions »* survenues depuis le début de cette année dans les prisons françaises, M. Arpaillange a voulu répliquer dans le registre de la condescendance. *« Si on se réfère à des chiffres, il faut en être sûr, je vais, moi, vous donner les chiffres exacts »*, a-t-il commencé, péremptoire... avant de tendre à ses détracteurs, par un lapsus malheureux, des verges pour le battre. *« En 1989, il y a eu vingt-sept évasions concernant cinquante-deux détenus, dont cinquante-trois ont été repris... »* L'hilarité a été aussi immédiate que générale, le premier ministre lui-même, M. Michel Rocard, contenant non sans mal la sienne. Fébrile (le tremblement des mains du ministre faisant foi), M. Arpaillange a tenté de rectifier, *« pardon, trente-trois ont été repris »*, pendant que son attachée de presse fonçait à la sténographie pour tenter, en vain, de faire disparaître du compte-rendu ce trébuchement malencontreux. *« C'est nul, c'est nul, vous êtes nul »*, a alors tonné M. Robert-André Vivien (RPR Seine-et-Marne) sur un ton sans réplique.

Les députés communistes, dont le président de l'Assemblée nationale, M. Laurent Fabius, avait loué la discipline et la ponctualité au tout début de la séance, n'ont pas voulu être en reste pour cette séance de rentrée. A l'évocation par leur président, M. André Lajoinie (Allier), du succès de la pétition lancée par le PCF sur le thème de l'augmentation du SMIC à hauteur de 6 500 francs, ils ont produit avec un bel ensemble une vingtaine d'enveloppes de papier kraft contenant quelques échantillons de la collecte. *« Je prierai les huissiers d'en transmettre quelques exemplaires aux membres du gouvernement exceptionnellement nombreux aujourd'hui »*, a ajouté M. Lajoinie.

Lorsque la séance de questions s'est achevée, il restait encore une bonne dizaine de membres du gouvernement qui prenaient leurs aises dans l'hémicycle. M. Michel Rocard, qui avait quitté son banc au bout d'une petite heure, a été parmi les moins disciplinés.

GILLES PARIS

(1) Le gouvernement, qui compte quarante-huit membres, ne dispose en principe que de six places dans l'hémicycle. Pour les questions d'actualités, il peut « annexer » les bancs réservés aux commissaires du gouvernement et aux commissions, cela ne fait au total que vingt ou vingt-cinq places, selon la corpulence de chacun...

Les « rénovateurs » ont été éliminés de la direction du groupe RPR

Le bureau du groupe RPR de l'Assemblée nationale – dont seul le président, M. Bernard Pons, est élu pour la législature – a renouvelé comme chaque année sa composition. Celle-ci se caractérise désormais par une plus grande homogénéité, *qui s'est traduite* par quelques marques d'amertume. En effet, les « rénovateurs » ont été pratiquement éliminés.

Alors qu'il y a deux ans M. Philippe Séguin, à une voix près, avait failli être élu président du groupe, ses anciens partisans sont aujourd'hui nettement minoritaires. Ainsi, M. Michel Barnier a perdu son poste de vice-président et MM. Etienne Pinte et François Fillon leurs fonctions de membre du bureau. Seul M. Franck Borotra, battu à la vice-présidence, a été élu et représente le courant Pasqua.

En revanche, plusieurs élus ayant des responsabilités dans l'appareil du mouvement font leur entrée au bureau, comme M. Pierre Mazeaud, élu vice-président avec le meilleur score, – *ex æquo* avec M. Robert-André Vivien –, et MM. Jean-Louis Debré et Arthur Dehaine.

Quant à M. Jacques Godfrain, lui aussi membre de l'équipe dirigeante du RPR, il quitte la vice-présidence du groupe pour devenir questeur de l'Assemblée nationale, à la place de M. Michel Cointat. Les députés RPR ont en grande *partie reproché à ce dernier de ne* s'être pas assez mis à la disposition de ses amis et de n'avoir pas été assez critique envers la présidence de l'Assemblée dans ses fonctions de contrôle des dépenses du palais Bourbon.

L'élimination de la plupart des « rénovateurs » a cependant permis à M. Jean-Pierre Delalande de conserver une vice-présidence du groupe en raison, notamment, des distances qu'il a prises à l'égard de M. Séguin. Certains « rénovateurs » n'hésitaient cependant pas à dénoncer l'usage des votes par procuration laissés par une trentaine de députés absents.

Les députés « rénovateurs » des trois groupes de l'opposition, au nombre de vingt-cinq, se sont réunis sous la présidence de M. Rossinot pour exprimer la *« pérennité rénovatrice »*.

A. P.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 4 avril au palais de l'Elysée. Au terme de ses travaux, un communiqué a été publié dont voici les principaux extraits :

• *Réforme des professions judiciaires et juridiques et exercice, sous forme de sociétés, de certaines professions libérales (le Monde du 5 avril).*

• *Allocation de rentrée scolaire et aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants.*

(...) Ce projet de loi a deux objectifs :

– Aider les familles dont les enfants poursuivent leurs études au-delà de seize ans, en prolongeant le versement de l'allocation de rentrée scolaire jusqu'à dix-huit ans et en étendant le bénéfice de cette allocation aux personnes qui perçoivent l'aide personnalisée au logement, le revenu minimum d'insertion ou l'allocation d'adulte handicapé ;

– Aider toutes les familles qui ont de jeunes enfants et qui emploient une assistante maternelle agréée en créant une prestation spéciale d'assistance maternelle pour la garde des enfants de moins de six ans. Cette prestation consiste à prendre en charge le montant des cotisations sociales dues par l'employeur et assises sur les rémunérations réelles des assistantes maternelles, ce qui améliore la couverture sociale de celles-ci en matière d'assurance maladie et de pension de retraite.

• Examen des demandes de statut de réfugiés

(...) Pour faire face aux nombreuses demandes en instance et rattraper le retard accumulé, le projet de loi donne à la commission des recours les moyens de statuer plus rapidement, mais avec toutes les garanties légales, sur les requêtes présentées par les étrangers auxquels l'OFPRA a refusé la qualité de réfugié.

• Circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels (*Le Monde* du 5 avril)

• Majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales etdes établissements publics d'hospitalisation

Le ministre d'Etat, ministe de la fonction publique et des réformes administratives a présenté au conseil des ministres deux décrets.

Le premier comprend une revalorisation des traitements de 0,5 % et l'attribution uniforme d'un point d'indice majoré au 1er janvier 1990 au titre de l'apurement de l'accord salarial 1988-1989. Le second augmente les traitements de 1,2 % au 1er avril 1990 ; cette mesure est un à-valoir sur les négociations salariales pour l'année 1990. Ainsi, le minimum de rémunération mensuelle brute et hors primes et indemnités passera de 5 157 francs en décembre 1989 à 5 268,40 francs au 1er avril 1990.

Ces dispositions bénéficient aux agents civils et militaires de l'Etat et de ses établissements publics, ainsi qu'aux agents de la fonction publique territoriale et hospitalière. Les retraités civils et militaires de l'Etat, des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière en bénéficieront dans les mêmes conditions.

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres a décidé, mercredi 4 avril, le mouvement préfectoral suivant :

AUBE : M. Michel Morin.

M. Michel Morin, préfet du Cantal, est nommé préfet de l'Aube, en remplacement de M. Philippe Massoni, nommé préfet de l'Oise.

[Né le 29 juillet 1945 à Paris, ancien élève de l'ENA, M. Michel Morin, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, est secrétaire général de l'Aude en 1978. Chargé de mission à la DATAR en 1979, conseiller technique auprès du directeur de celle-ci, M. Bernard Attali, en 1981, il avait été nommé commissaire adjoint de la République de Dunkerque le 23 octobre 1984, puis préfet du Cantal le 30 septembre 1987.]

OISE : M. Philippe Massoni.

M. Philippe Massoni, préfet de l'Aube, est nommé préfet de l'Oise, en remplacement de M. Alain Bidou, nommé le 7 février dernier préfet de la région Corse, préfet de Corse-du-Sud.

[Né le 13 janvier 1936 à Marseille, M. Philippe Massoni est entré dans la police en 1962 comme commissaire affecté à la préfecture de police de Paris. Licencié en droit, diplômé d'études supérieures de police et criminalistique, ancien auditeur à l'Institut des hautes études de la défense nationale, M. Massoni a fait toute sa carrière à la police judiciaire et aux renseignements généraux de la préfecture de police avant d'être nommé, en 1980, directeur des services techniques de la préfecture de police, poste qu'il occupa jusqu'à sa nomination, le 22 mars 1986, aux fonctions de directeur adjoint du cabinet de M. Robert Pandraud.

De 1976 à 1980, toutefois, M. Massoni avait été détaché, comme chargé de mission au cabinet du premier ministre, M. Jacques Chirac, puis M. Raymond Barre, auprès desquels il avait en charge les relations avec la police nationale. Il avait été ensuite nommé directeur central des renseignements généraux puis, le 14 octobre 1987, préfet hors cadre pour remplir une mission de service public relevant du gouvernement. Contrôleur général de la police nationale, il avait été nommé préfet de l'Aube le 27 juillet 1988.]

CANTAL : M. Bernard Boube.

M. Bernard Boube, sous-préfet de Pointe-à-Pitre, est nommé préfet du Cantal en remplacement de M. Michel Morin, nommé préfet de l'Aube.

[Né le 11 juin 1946 à Paris, licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques, ancien élève de l'ENA (promotion Simone-Weil), M. Bernard Boube était sous-préfet de Pointe-à-Pitre depuis le 6 janvier 1988. Il avait auparavant occupé les fonctions de secrétaire général de la Réunion (1977), sous-préfet d'Albertville (1980) ; de secrétaire de la préfecture de la Manche (1982) ; de chargé de mission auprès du préfet, commissaire de la région Alsace (1984), de secrétaire général pour les affaires régionales d'Alsace (1985).]

Dans l'Essonne

Les amis de MM. Dray et Mélenchon conservent la direction fédérale

M. Didier Lecomte, signataire au congrès de Rennes de la motion 4, présentée par MM. Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon au titre de la Nouvelle Ecole socialiste (NES), a été reconduit au poste de premier secrétaire de la fédération de l'Essonne, mardi 3 avril à l'aube, après une réunion de la commission exécutive fédérale qui a duré toute la nuit.

La turbulente fédération de l'Essonne ne dément pas sa réputation. Partagée entre les rocardiens, autour de M. Yves Tavernier, député ; les fabiusiens, animés par le député et maire d'Evry, M. Jacques Guyard, et par le benjamin de l'Assemblée nationale, M. Thierry Mandon ; la NES de MM. Dray, député, et Mélenchon, sénateur ; les ex-« néo-rocardiens » de Mme Marie-Noëlle Lienemann, député et maire d'Athis-Mons ; les jospinistes, groupés autour de M. Claude Germon, député et maire de Massy ; Socialisme et République, dont le chef de file est le maire des Ulis, M. Paul Loridant, *sénateur*, l'Essonne est une des fédérations les plus militantes du PS, en même temps qu'une pépinière de jeunes « meneurs » passionnés et ambitieux.

La place de la NES à la direction fédérale n'était plus assurée depuis que la motion 4 avait été devancée, dans les votes des sections, par celle des rocardiens (21 % des mandats contre 20 %) et, surtout, depuis que le quitus lui avait été refusé par une large majorité. Entre-temps, à Rennes, M. Laurent Fabius avait accueilli sur son contingent au comité directeur les représentants de *la motion* 4 et ceux de *la motion* 6 (Lienemann), qui n'avaient pas atteint, nationalement, les 5 % des mandats statutairement nécessaires pour être représentés en tant que tels dans l'instance dirigeante du PS. La motion 5 (Fabius), plus les motions 4 et 6, devenait majoritaire dans la fédération, et l'accord national du 21 mars prévoyait que la direction fédérale lui reviendrait.

Il a fallu neuf heures de discussions et de votes, de 21 heures à 6 heures du matin, pour que le représentant *de la NES finisse par* l'emporter, avec vingt-trois voix (celles de son courant et celles des fabiusiens d'origine), contre dix-sept au candidat poperéniste (celles des courants Poperen et Jospin), quatorze au candidat rocardien et six à celui de la motion Lienemann. La NES sauve l'un de ses deux « bastions » (elle dirige, aussi, la fédération du Jura), mais la gestion sera, plus que jamais, acrobatique.

□ **M. Le Pors : le comité central du PCF a été bâclé.** – M. Jean-Claude Gayssot, secrétaire du comité central du PCF, a expliqué, mercredi 4 avril, les raisons pour lesquelles il repousse la proposition émise par M. Anicet Le Pors d'organisation d'une session du comité central, au mois d'avril, sur la notion de *« débat démocratique exemplaire »*. *« La proposition d'Anicet Le Pors est contradictoire avec ce qui se passe aujourd'hui dans le parti »*, a-t-il déclaré. Dans une déclaration à l'AFP, M. Le Pors se déclare *« très préoccupé »* par *« le comportement d'une direction qui semble avant tout soucieuse de gagner du temps »*. Il se dit *« très mécontent »* du dernier comité central réuni mardi 3 avril (*le Monde* du 5 avril), qui, dit-il, *« a été bâclé »*.

هكذا من الأصل



L'affaire du Carrefour du développement et le cas de M. Nucci

Les magistrats instructeurs de la Haute Cour critiquent ouvertement la loi d'amnistie

Ancien ministre socialiste de la coopération, M. Christian Nucci ne sera pas jugé dans l'affaire du Carrefour du développement. Ainsi en a décidé, mercredi 4 avril *(nos dernières éditions)*, la commission d'instruction de la Haute Cour de justice en lui accordant un non-lieu partiel assorti d'une application de la loi d'amnistie sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Les cinq magistrats de la commission ont donc suivi à la lettre les réquisitions du procureur général *(le Monde* du 14 février et du 14 mars). Mais ils ont créé la surprise en n'hésitant pas à commenter publiquement leur décision et en critiquant ouvertement la loi d'amnistie qu'ils ont dû appliquer.

Réunis au château de Versailles, siège de la Haute Cour selon les règles parlementaires, les magistrats de la commission d'instruction ont rendu leur décision peu avant 11 heures, mercredi matin 4 avril. Ils étaient cinq : le président Paul Berthiau, soixante-six ans, doyen des conseillers à la chambre criminelle de la Cour de cassation, et quatre autres conseillers appartenant à la chambre criminelle de la haute juridiction, MM. Pierre Cordier, soixante-sept ans, Jean-Georges Diemer, soixante-six ans, Louis Gondre, soixante-trois ans, et Charles Petit, soixante-neuf ans.

Leur décision est sans surprise puisqu'elle épouse les réquisitions de M. Pierre Bezio, procureur général près la Cour de cassation : un non-lieu pour les chefs d'inculpation de *« faux en écritures publiques et usages »* et de *« faux en écritures privées et usage »* – l'instruction ayant prouvé que ces faux étaient l'œuvre d'Yves Chalier, qui imita la signature de son ministre à l'insu de ce dernier – ; une application de la loi d'amnistie pour les chefs d'inculpation de *« complicité de soustraction de fonds publics »* et de *« complicité de recel de deniers publics »* – l'instruction ayant établi l'existence de charges à l'encontre de M. Nucci mais la commission estime que ces infractions tombent sous le coup de la récente loi qui amnistie les crimes et délits liés au financement des partis politiques.

Les trois avocats de M. Nucci – Mes Christine Courrégé, Jean-Paul Lévy et Francis Szpiner – sortent plutôt contents de la salle des congrès du château. Ils auraient préféré un non-lieu total, affirmant que les faits retenus à l'encontre de leur client ne sont pas établis, mais ils soulignent que la commission n'a pas estimé que M. Nucci s'était enrichi personnellement. En effet, la loi d'amnistie comporte deux exceptions : la corruption et l'enrichissement personnel.

Un communiqué

Quelques heures plus tard, ces mêmes avocats ne cacheront pas leur colère. C'est que les membres de la commission ne se sont pas contentés de rendre leur décision, motivée dans un arrêt de soixante-treize pages. Ils y ont ajouté leurs commentaires oraux et publics : un communiqué et une discussion libre avec les journalistes présents. Le communiqué d'abord, dont voici le texte intégral : *« Par arrêt du 4 avril 1990, la commission d'instruction de la Haute Cour de justice a déclaré qu'il existait des charges suffisantes contre M. Christian Nucci, ancien ministre, d'avoir commis les crimes de complicité de tentative de soustraction de fonds publics pour un montant de 9 928 740 francs et de complicité de soustraction de fonds publics pour un montant de 8 071 260 francs et de recel de fonds publics pour un montant de 1 385 413 francs. Elle a constaté que ces crimes sont amnistiés en application de l'article 19 de la loi du 15 janvier 1990. »* Sous une forme ramassée, ce communiqué reprend la dernière page de l'arrêt où l'on peut lire – la phrase est même soulignée – que les *« crimes »* de M. Nucci sont *« réprimés par les articles 2, 59, 60, 169, 460 et 461 du code pénal »*. Mais, curieusement, le communiqué de la commission ne mentionne pas l'autre volet de sa décision : le non-lieu – c'est-à-dire l'absence de charges – pour les faux. Dans le même esprit, les cinq magistrats vont centrer leurs commentaires oraux sur la loi d'amnistie qui les a contraints à déclarer ces *« crimes »* amnistiés.

« C'est la première fois dans l'histoire de notre République que l'on amnistie des faits criminels, dira à l'AFP M. Berthiau, président de la commission. *C'est navrant, mais la loi en fait bénéficier les infractions, toutes les infractions. »* Les cinq magistrats enfonceront le clou : *« On nous fera porter le chapeau sur la non-poursuite de M. Nucci devant la Haute Cour, alors qu'en fait les députés se sont autoblanchis avec cette loi d'amnistie. » « La loi d'amnistie a été rédigée sur mesure pour Nucci, alors que son nom n'a même pas été prononcé dans les débats »*, ajoutera M. Diemer. L'un de ses collègues renchérira : *« Ce qui est grave en l'espèce, c'est que les fonds impliqués proviennent de l'impôt qui constitue le budget de la nation et on a plongé dans ce budget de la nation pour effectuer des dépenses somptuaires. »*

Des magistrats critiquant la décision qu'ils viennent de rendre, le fait est plutôt inhabituel. La chancellerie ne pouvait pas ne pas réagir. L'entourage du garde des Sceaux soulignera donc le caractère *« incomplet »* du communiqué. L'arrêt de la commission ne précise-t-il pas, en effet, que l'enrichissement du couple Nucci sur trente-cinq mois, d'un montant de 388 567 francs, *« correspond à une épargne mensuelle de 11 000 francs, elle-même compatible avec le niveau des rémunérations du ministre et de son épouse ». « L'enrichissement constaté n'apparaît pas avoir été la conséquence des infractions reprochées »*, écrit encore la commission, qui n'en dit mot pourtant dans son communiqué.

« Les magistrats ont pour mission d'appliquer la loi et non pas de commenter leurs propres décisions », réplique sèchement le ministère de la justice, où l'on s'étonne de cette *« violation du devoir de réserve »*. Quant aux avocats de M. Nucci, ils se déclarent *« profondément choqués »*. Le communiqué, disent-ils, *« présente d'une manière tronquée la décision rendue »*. Ils ajoutent que des crimes ont déjà été amnistiés dans l'histoire de la République : dans l'affaire d'Ouvéa, récemment, pour les meurtres de quatre gendarmes, et, hier, à propos de la guerre d'Algérie, avec l'amnistie des généraux de l'OAS. Quant à Yves Chalier, l'homme par qui le scandale arriva, aujourd'hui accusé d'avoir bénéficié des principaux détournements de fonds pour son enrichissement personnel, il commentera, philosophe : *« Mieux vaux être un homme politique qu'un simple citoyen. »*

E. P.

Quatorze autres inculpés

Quatorze personnes sont inculpées dans l'affaire du Carrefour du développement pour laquelle une information judiciaire avait été ouverte à Paris, le 29 avril 1986. Elles étaient quinze jusqu'à ce que le juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau, se déclare incompétent, le 6 mai 1987, dans le cas de M. Nucci qui, ministre au moment des faits, relevait de la Haute Cour de justice. L'instruction terminée, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris avait été saisie en vue d'un renvoi devant la cour d'assises mais, le 12 septembre 1988, elle avait ordonné un supplément d'information confié à M. Albert Moatty. Ce dernier ayant terminé ses investigations complémentaires depuis novembre 1989, le parquet général de la cour d'appel attendait la décision de la commission d'instruction de la Haute Cour pour prendre ses réquisitions, qui se sauraient, désormais, tarder.

Ces quatorze inculpés sont : Yves Chalier, chef de cabinet de M. Nucci au ministère de la coopération ; Danièle Bahisson, co-propriétaire avec Yves Chalier du château d'Ortie (Loiret) acheté avec des fonds détournés ; Rosemonde Chalier, épouse d'Yves Chalier ; Michèle Bretin-Naquet, directrice de l'aasociation Carrefour du développement ; Lucette Norbert, « voyante » liée à Yves Chalier ; Maggy Becquian, ancienne amie du chef de cabinet ; Joëlle Jaglain, hôtesse de l'air ; Daniel Ronjat, imprimeur à Beaurepaire (Isère) ; Victor Tito, ancien chef de la mission militaire française au Burundi ; René Tilaud, ancien haut-fonctionnaire au ministère de la coopération ; Pierre Bodin, PDG de la compagnie de transports SOCOTRA ; André Arnault, PDG de Best transport international ; et Christian Bieber, PDG de la société de transports TCCI. Une seconde instruction, confiée à M. Philippe Jeannin, concerne l'affaire du « vrai-faux » passeport remis à Yves Chalier, en fuite au Brésil, sur ordre de M. Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur. Le ministre de la justice a récemment fait savoir qu'il ne saisirait pas le Parlement d'éventuelles poursuites à l'encontre de M. Pasqua, lui aussi passible de la Haute Cour. Trois personnes proches de ce dernier restent inculpées dans ce dossier : Jacques Delebois, haut-fonctionnaire de police, Edmond Raffali, directeur de cercle de jeux, Jean-Philippe Filippeau, homme d'affaires.

Yves Chalier, conseiller financier et romancier

Yves Chalier a le sens du rebond. Lui qui reste le principal inculpé de l'affaire du Carrefour du développement, pour « faux en écritures et usage, abus de *confiance et vol », notamment,* se retrouve à la tête d'une entreprise de... conseil financier, gestion et comptabilité. Lui, l'ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci au ministère de la coopération, va bientôt publier un livre présenté par son éditeur comme *« un vrai-faux roman »* au titre évocateur *le Chef du cabinet*. Quatre ans après avoir fui au Brésil pour échapper à la justice, grâce à un vrai-faux passeport *délivré par la DST, l'ex-trésorier* de l'association Carrefour du développement veut donner l'impression qu'il est tiré d'affaire.

« Anéantir un homme »

On l'avait perdu de vue à la sortie d'une mise en liberté provisoire obtenue en septembre 1987, après une longue grève de la faim. Yves Chalier a d'abord dû satisfaire à un contrôle judiciaire strict : interdiction de quitter son domicile de Rambouillet, obligation de rendre visite chaque jour à la brigade locale de gendarmerie. *« Cela revenait à m'interdire de travailler,* commente aujourd'hui M. Chalier. *Je suis vite arrivé au bout de mes ressources. »* Aussi, quand le contrôle judiciaire s'adoucit, en mai 1989, l'ancien trésorier de l'association Carrefour du développement crée-t-il son propre cabinet de conseil en entreprises. A quarante-huit ans, il met à profit son diplôme d'études supérieures comptables et son expérience des affaires.

« Le fait de m'appeler Chalier m'a attiré beaucoup de clients, dit-il. *Ils me font confiance pour les relations avec le fisc et les banquiers. Ils savent que je suis à l'aise dans les rouages de l'administration et de la comptabilité publique. »* Pour être original, ce « pantouflage » de l'ancien haut-fonctionnaire (radié du corps des administrateurs civils par décret, en septembre 1986) reste modeste ; son ambition se cantonne à de petites et moyennes entreprises des Yvelines. Avec un salaire mensuel de 30 000 F, M. Chalier est l'unique employé de son cabinet d'expertise.

Pendant ses neuf mois de prison, M. Chalier avait commencé à écrire un livre sur sa version des faits. Il préfère aujourd'hui donner dans le romanesque pour montrer comment certaines affaires d'Etat peuvent *« anéantir un homme »*. Son héros, Philippe *Lagrange, est énarque et chef de* cabinet d'un ministre de l'éducation. Cette fiction, qui sortira le 12 avril chez Belfond, ne contiendra pas de révélation sur l'affaire. Car M. Chalier, le vrai, l'ex-colonel de l'armée française, reste pour l'instant muet sur les *« cartouches »* qu'il dit garder dans sa musette. Et, pour échapper à un procès en cour d'assises, il demande à bénéficier de l'application de la loi d'amnistie, comme M. Nucci.

ERICH INCIYAN

La révolte des « bouffons »

par Edwy Plenel

ALORS procureur général de la Cour de cassation, M. Pierre Arpaillange eut une belle formule, en novembre 1987, alors qu'il était question de dessaisir le juge qui avait inculpé l'académicien Michel Droit : *« Je m'inquiète que les juges en soient réduits au rôle de bouffons de la République. »* L'inquiétude est toujours d'actualité, même si elle n'habite plus M. Arpaillange, garde des sceaux de la République.

Les décisions ou réquisitions de non-lieu dans les diverses affaires politico-financières et la mise en œuvre de la loi d'amnistie tournent en effet au guignol judiciaire. Non seulement l'opinion soit qu'une loi d'opportunité a été votée pour tirer le monde politique d'une mauvaise passe, mais voici qu'elle regarde avec amusement ou inquiétude des magistrats critiquer ouvertement la loi derrière laquelle ils s'abritent.

Véritable coup de pied de l'âne, le comportement de la commission d'instruction de la Haute Cour, composée de collègues de M. Arpaillange, n'est pas dénué de perversité. Il témoigne certes d'un sursaut, mais ajoute à la confusion.

Oubliant sciemment les nuances de l'arrêt rendu – pas d'enrichissement personnel, absence de charges pour les faux, – le communiqué et les déclarations de la commission font croire que M. Nucci est « blanchi » par un pur automatisme politique, au corps défendant des magistrats. Or ceux-ci auraient pu – et la question fut débattue entre eux – décider qu'ils n'étaient pas certains que les dépenses *« somptuaires »*, pour reprendre leur adjectif, de M. Nucci relèvent clairement du financement politique ou électoral, et donc relèvent de la loi d'amnistie. Ils auraient pu laisser la Haute Cour apprécier elle-même cette question litigieuse.

Ils y ont pensé un temps, ils y ont renoncé finalement, d'où leur amertume.

Un jugement du tribunal de Paris

L'exclusion du docteur Pommier de l'École de Lacan annulée

La première chambre civile du tribunal de grande instance de Paris a annulé, mercredi 4 avril, la décision d'exclusion prise le 13 novembre 1989 et ratifiée le 2 décembre dernier par une association de psychanalystes, l'Ecole de la cause freudienne, à l'encontre de l'un de ses membres, le docteur Gérard Pommier (*le Monde* du 16 mars).

M. Pommier, qui se voit, par le même jugement, débouté d'une demande de dommages-intérêts, jugeait que la mesure d'exclusion prise contre lui était frappée de nullité par l'impossibilité dans laquelle il s'était trouvé de se faire assister d'un conseil extérieur à l'Ecole de la cause freudienne au début de cette procédure disciplinaire.

Le tribunal, qui a retenu cette argumentation, refuse d'autre part *« de se prononcer sur le bien-fondé des motifs d'exclusion »* du docteur Pommier. Ce dernier, estimant que l'un de ses ouvrages faisait l'objet d'un refus de diffusion lors des journées d'études de l'Ecole de la cause freudienne, en octobre 1989, avait renversé des tréteaux chargés de piles de livres. Le tribunal observe : *« En raison d'une attitude hostile, de propos tenus dans le livre litigieux mettant en cause des membres de l'association, et de la vivacité de ses réactions publiques, peu compatibles avec l'image que se propose d'offrir un aéropage de personnages aussi qualifiés pour s'exprimer sur le dérèglement des comportements humains, le docteur Pommier ne justifie nullement le préjudice qu'il invoque du fait de son exclusion irrégulière de l'association. »*

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Poursuivi pour ingérence

M. Jacques Médecin demande l'annulation de la procédure

NICE

de notre correspondant régional

M. Jacques Médecin, maire (RPR) de Nice, inculpé du délit d'ingérence, le 17 novembre 1989, devait être interrogé, pour la première fois, sur le fond, le jeudi 5 avril, par le conseiller à la cour d'appel de Grenoble, M. Jean-Marc Armengaud, qui a succédé, dans l'instruction de l'affaire, à M. Pierre Bérard, nommé avocat général à Aix-en-Provence. Avant sa comparution devant le magistrat grenoblois, il a cependant indiqué que la quasi-totalité de la procédure était, selon lui, entachée de nullité et qu'il en avait donc demandé l'annulation.

L'argumentation du maire de Nice se fonde, en particulier, sur une *« grossière erreur »* commise par M. Bérard relative aux deux commissions rogatoires délivrées par celui-ci, les 2 et 17 octobre 1989, à la direction centrale de la police judiciaire. Ces deux documents auraient du être revêtus, en l'occurence, d'une double signature du magistrat instructeur : l'une concernant les commissions rogatoires elles-mêmes, l'autre les missions fixées aux enquêteurs. Or, le second paraphe ne figure sur aucun des deux formulaires et il s'agit, selon M. Médecin, d'une nullité substantielle d'ordre public. En fait, le code de procédure pénale stipule, seulement, en la matière, que les commissions rogatoires doivent être signées du juge. Mais une mention imprimée sur ces documents précise bien que le *« magistrat mandant signera également à la fin de l'indication de la mission »*. Pour Mᵉ Henri-Charles Lambert, l'avocat de M. Médecin, l'absence de cette seconde signature *« autorise donc n'importe quel rajout, ce qui constitue une atteinte flagrante aux libertés individuelles »*.

D'autre part, la mission n'étant pas signée, seule resterait valide la commission rogatoire elle-même. Mais celle-ci a un caractère général alors que la loi exige qu'elle soit liée au délit poursuivi. Un inculpé n'ayant pas, en la matière, la possibilité de saisir directement la chambre d'accusation, Mᵉ Lambert a demandé, le 19 mars, au procureur général de la cour d'appel de Grenoble de saisir lui-même cette juridiction. Aucune réponse ne lui était parvenue mercredi, mais, ce même jour, le chef du parquet général de la cour d'appel de Grenoble de saisir lui-même cette juridiction. Aucune réponse ne lui était parvenue mercredi, mais, ce même jour, le chef du parquet général de Grenoble a indiqué qu'il avait donné, le 29 mars, une suite négative à la requête présentée par le maire de Nice.

L'affaire n'est pourtant pas classée. M. Médecin, d'une part, et les associations ou sociétés au sein desquelles des perquisitions ont eu lieu, d'autre part, devaient déposer, jeudi matin, devant la chambre d'accusation de Grenoble une demande en restitution des scellés (ce que leur permet l'article 99 du Code de procédure pénale). Motif de cette demande : les pièces saisies l'ont été illégalement car les missions des commissions rogatoires n'étaient pas signées... Par ce biais, le maire de Nice espère ainsi amener la chambre d'accusation à statuer sur la validité des dites commissions et les actes d'instruction qui les ont suivies.

L'arrêt de la chambre étant susceptible d'un pourvoi en cassation, M. Médecin envisage, d'autre part, de soulever une deuxième cause de nullité. Il soutient, en effet, que le texte de la mission des commissions rogatoires visait non pas, seulement, à fournir les éléments de preuve d'un éventuel délit d'ingérence mais à organiser, en réalité un contrôle fiscal, ce qui n'est pas dans le prérogative d'un juge pénal. Il a enfin précisé qu'il avait déposé, en février dernier, une plainte en diffamation, violation du secret de l'instruction et diffusion de fausses nouvelles. Le dossier a été confié à Mᵐᵉ Marie-Odile Geffroy, juge d'inscruction au tribunal de grande instance de Paris.

GUY PORTE

□ **L'incendie du cinéma Saint-Michel : appel du parquet.** – Le parquet du tribunal de Paris a fait appel *a minima* du jugement condamnant cinq jeunes intégristes qui avaient participé à diverses actions violentes pour empêcher la projection du film *la Dernière Tentation du Christ*, et notamment provoqué un incendie au cinéma Saint-Michel à des peines avec sursis s'échelonnant entre quinze mois et trois ans de prison (*le Monde* du 5 avril).

Les bûchers de Faaité

Un réquisitoire loin du surnaturel

Le ministère public a requis, mercredi 4 avril, devant la cour d'assises de Papeete, des peines allant de vingt ans de réclusion criminelle à cinq ans d'emprisonnement assorties éventuellement d'un sursis partiel. *« Je soutiens l'accusation sans complexe et en toute conscience »,* a indiqué M. Raymond Morey au terme de son réquisitoire.

PAPEETE

de notre envoyé spécial

Une voix sourde parcourt les bancs des vingt-quatre accusés. Une sorte de confidence chuchotée qui colporte des mots à vriller n'importe quel inculpé. Depuis plus de deux heures, l'un des trois traducteurs de la cour d'assises, campé au milieu de la petite troupe des exorcistes de Faaité, traduit en paumotu, la langue de l'archipel des Tuamotu, le terrible et remarquable réquisitoire de M. Raymond Morey.

Remarquable techniquement. Car l'avocat général prétend ne rien affirmer. Combien de fois ne dit-il pas que *« la justice n'a pas le monopole de la vérité »,* que telle assertion n'est qu'une hypothèse, qu'en définitive la cour seule jugera et qu'il n'entend que lui fournir des éléments d'appréciation. M. Morey invente un genre : il ne requiert pas, il suggère. Et ces suggestions pourraient bien se révéler, en fin de compte, très efficacement imparables.

Mais il y eut d'abord, tout de même, l'affirmation très nette d'une conviction à propos de Sylvia la prêtresse. Mᵐᵉ Sylvia Alexandre, a assuré l'avocat général, n'a jamais incité les habitants de Faaité à recourir à des pratiques violentes pour chasser les démons. Dès lors la justice était dans l'incapacité de retenir durablement quoi que ce soit contre elle.

« Tous les juges qui ont eu son dossier entre les mains se sont posé la question, a déclaré l'avocat général. *Ils ont répondu par le non-lieu. »* Et M. Morey, se tournant vers les jurés : *« Je dis ici, et je pèse mes mots, qu'on a essayé de faire de Sylvia un bouc émissaire. On a essayé dans les milieux les plus divers de provoquer une campagne de presse pour la mettre en accusation. Cela aurait arrangé beaucoup de gens. Cette manière d'expliquer les choses aurait évité les remises en cause douloureuses. Dans le fond, on a tenté d'accréditer la thèse d'une espèce de folle prenant de l'influence sur un groupe d'indigènes naïfs dans une île du Pacifique. Les choses ne sont pas si simples. »*

Pas si simples dans la mesure où la « lecture » du drame de Faaité proposée par l'avocat général privilégie davantage le rationnel que le surnaturel, quand il ne l'oublie pas purement et simplement. En somme, il invite la cour à revenir sur terre et, selon les « bonnes vieilles méthodes » policières, l'appelle à considérer de plus près cet atoll soi-disant idyllique avant l'arrivée des trois représentants en religion et démonologie.

Loin des démons

Encore une fois, M. Morey n'affirme pas : *« Ces événements,* dit-il, *ont peut-être été l'occasion de règlements de comptes. Peut-être y a-t-il eu des problèmes fonciers à Faaité – il y en a partout en Polynésie. Et puis il y a les problèmes d'adultère. Cela apparaît dans le dossier. Songez comment cela peut être vécu dans une communaute où tout se sait. Il y a aussi les conflits professionnels, les rivalités politiques, toutes les jalousies qui existent entre des gens qui se connaissent trop bien. »*

D'un mot, l'avocat général signale ainsi à la cour que la mère de Léonard Tufaunui, l'un des principaux accusés, aurait réclamé, en 1983, un terrain appartenant à Ioane Harrys, première victime exorcisée au pied de l'autel de l'église. *« Bizarre... »,* commente brièvement M. Morey. En quelques phrases, il rappelle que le maire de Faaité avait été promis au sacrifice par Paul Tehiva : *« Quand Michel Teata reviendra, il faudra le brûler. »* Or, Michel Teata était le responsable hiérarchique de Tehiva, lui reprochant entre autres son *« manque d'assiduité au travail »*. Bizarre, à nouveau.

Comme on est loin de la chasse aux démons ! Tout doucement, l'avocat général entraîne la cour d'assises dans une affaire crapuleuse ordinaire où il n'est plus question des « mauvais esprits » (les *« tupapau »*) ou de la « possession » (*« uru »*), de la Polynésie et de ses croyances. Selon lui, tant d'envies, voire de haines villageoises accumulées, devaient conduire au pire. Trois jeunes ambitieux de Faaité, adoubés par Sylvia, mais ne rêvant que d'instaurer leur loi, se parent donc du titre de « berger ». Dans l'ordre, M. Raymond Morey présente les membres de ce qu'il appelle cette *« bande des trois »* : François Tafai Mauati, vingt-quatre ans, *« forte personnalité et personnalité inquiétante »*, Léonard Tufaunui, vingt-neuf ans, doté d'un *« fantastique potentiel de cruauté »,* et Paul Tehiva, vingt-huit ans, instruit et donc responsable.

Ceux-là ont le redoutable privilège d'être rangés dans la catégorie des meneurs. *« Ils ont pris le pouvoir et exercé le contrôle de la vie sociale,* assure l'avocat général. *Il s'est produit une sorte de coup d'Etat, une dictature sauvage des consciences. »* Putsch d'opérette, en vérité. Le maire de Faaité se trouve à Papeete, à cinq cents kilomètres de là, le Père Nicolas est absent et le catéchiste abdique ses pouvoirs.

Mais il est exact que la résistance relève de la plus haute des témérités. Le maire-adjoint, Ioane Harrys, qui esquisse quelques gestes d'opposition, est arrêté, roué de coups et finalement mis à mort. C'est le début d'une crise *« de quatre jours durant laquelle Faaité va sortir de la civilisation et sombrer dans l'obscurantisme »*. Les « bergers » ordonnent, les « brebis » – devenues *« loups »,* dira Mᵉ Claude Girard pour les parties civiles – exécutent.

Jurés réconfortés

Il ne faut pas chercher de démons dans cette affaire, assure à nouveau le ministère public. Simplement la volonté de *« mettre en place un nouvel ordre social »*. Du reste, note-t-il, si les trois premières victimes ont été cruellement exorcisées, les quatre dernières (dont l'une aura la vie sauve) échappent à ces cérémonies d'un autre âge. Les sévices ne leur sont pas pour autant épargnés, insiste M. Morey.

Deux des victimes seront même brûlées vives. L'une est jetée, puis retirée, puis replacée sur le bûcher. L'autre, prisonnière sur la plate-forme du camion de la municipalité, est précipitée au feu d'une simple pression sur le bouton actionnant la benne du véhicule.

On a parlé de séances d'exorcisme depuis dix jours, relève l'avocat général. Parlons plutôt de *« tortures »*, de *« lynchages »*. Pour lui, nulle folie, nulle démence collective dans cet enchaînement de crimes barbares ; seulement un *« moment d'égarement »*. Et si la défense est convaincue du contraire, il lui appartenait de demander, comme la loi l'y autorise, une contre-expertise psychiatrique.

Mais l'avocat général n'a encore montré qu'une partie de son habileté. Lentement, très didactique, il donne à présent un cours de droit accéléré sur le régime de l'application des peines. Rassurez-vous, dit-il aux jurés : *« Ceux qui sont condamnés à dix ans ou plus devront purger au moins la moitié. Celui qui est condamné à vingt ans peut sortir dans sept ans et demi. »* Les jurés ainsi réconfortés, M. Morey peut tranquillement requérir vingt ans de réclusion criminelle contre François Mauati, quinze ans contre Léonard Tufaunui et Paul Tehiva. Contre les *« exécutants zélés »,* il demande dix ans de réclusion criminelle et de cinq à sept ans contre les exécutants d'occasion. A l'encontre des accusés les moins impliqués, l'avocat général requiert des peines de l'ordre de cinq ans éventuellement assorties d'un sursis partiel. *« Ils sortiront dans les mois à venir »,* précise l'avocat général.

Le reste est plus classique. *« La société civile,* assure M. Morey, *ne peut pas rester inerte devant de tels faits. Ne pensez-vous pas que beaucoup interpréteraient l'acquittement demandé par les avocats de la défense ou des peines trop faibles comme une provocation ? Quelle image serait alors celle de ce pays ? »*

En somme, le dernier mot doit revenir au brave adjudant de gendarmerie Tapea qui débarqua le premier à Faaité après le drame : *« Ce sont des gens normaux qui ont commis une faute. »*

LAURENT GREILSAMER

A l'Assemblée nationale

L'adoption difficile de la réforme des procédures de saisie

Les députés ont adopté en première lecture, dans la nuit du mercredi 4 au jeudi 5 avril, le projet de loi relatif à la réforme des procédures civiles d'exécution, présenté par M. Pierre Arpaillange, ministre de la justice. Ce texte technique, qui modifie le droit des saisies mobilières en tentant de trouver un équilibre entre le droit des créanciers et le respect des débiteurs, et qui semblait faire l'objet d'un vaste consensus (*le Monde* du 5 avril) a été paradoxalement adopté d'extrême justesse à l'issue d'une séance particulièrement mouvementée. Seul le groupe socialiste a voté pour, les groupes RPR, UDF et PC votant contre, tandis que l'UDC s'est abstenue.

La panique. Un garde des sceaux, déjà mal à l'aise dans les débats parlementaires, qui ne sait vraiment plus quoi faire et qui du coup, fait à peu près tout ce qu'il ne faut pas faire ; des députés socialistes soudainement inquiets, qui vont et viennent dans les travées et consultent fébrilement le règlement de l'Assemblée nationale ; et un texte technique qui se transforme tout d'un coup en mini-bombe politique parce qu'une majorité RPR-UDF-UDC-PC semblait décidée, pour la première fois depuis le début de la législature, à le rejeter... tel est le spectacle pour le moins [illegible] lieu la [illegible] du mercredi 4 au jeudi 5 avril à l'Assemblée.

Les « procédures civiles d'exécution » sont en effet rarement de ces sujets qui enflamment une assemblée politique. Mais une série de maladresses, habilement exploitées, a suffi à faire craindre pendant une petite heure que la session de printemps s'ouvrirait sur un retentissant échec de la majorité. Les députés examinaient l'article 20 du projet de loi, relatif aux conditions dans lesquelles peut s'effectuer une saisie exécutoire au domicile du débiteur. Très contestée dans sa rédaction initiale, cet article disposait que l'huissier chargé de l'exécution ne pouvait pénétrer dans un lieu privé en l'absence de son occupant ou contre son gré qu'avec l'autorisation et sous le contrôle du juge de l'exécution.

Pour la majorité du groupe socialiste comme dans les rangs de l'opposition, cette disposition présentait deux inconvénients majeurs : d'une part, elle remettait en cause l'autorité de la décision de justice – en l'occurence, la saisie au domicile – en soumettant son application à une autorisation supplémentaire du juge de l'exécution. D'autre part, elle risquait de rendre inefficace la saisie, en ouvrant la possibilité aux débiteurs malhonnêtes alertés ainsi de la procédure en cours contre eux, de dissimuler leurs biens susceptibles d'être saisis. Ces réserves avaient conduit les députés à adopter en commission des lois un amendement de suppression de cet article, qui ne devait pas pour autant fermer la porte à toute solution de compromis.

Plusieurs amendements, dont des amendements de suppression, avaient donc été déposés en séance publique. Le gouvernement, prêt à revenir sur son texte initial, avait lui-même prévu une solution de repli, disposant notamment que seules pourraient être soumises à autorisation et contrôle du juge de l'exécution, les saisies qui n'avaient pas fait préalablement l'objet d'une décision de justice.

Après un monumental cafouillage dans la procédure parlementaire et une série de malentendus, une majorité se dégageait – avec les voix socialistes et communistes – pour voter contre l'article de suppression. Ce vote a soulevé la colère de M. Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) et dans une moindre mesure, celle du rapporteur de la commission des lois, Mᵐᵉ Nicole Catala (RPR, Paris), qui ont dénoncé le *« retournement »* et la *« trahison »* du groupe socialiste. Il a également ébranlé le calme de l'orateur centriste, M. Jean-Jacques Hyest (Seine-et-Marne), en rendant en conséquence impossible toute discussion sur les amendements. Celui du gouvernement a donc été adopté, avec les seules voix socialistes et grâce à l'abstention du groupe communiste.

Les expulsions de locataires

L'autre disposition contestée, cette fois par les députés communistes, était celle relative aux expulsions de logement. MM. Gilbert Millet (PC, Gard) et François Asensi (PC, Seine-Saint-Denis) ont défendu une série d'amendements tendant à restreindre les possibilités d'expulsion et surtout à garantir le relogement des familles concernées. M. Guy Malandain (PS, Yvelines), mandé spécialement pour intervenir sur ce sujet, tentait de rassurer les députés communistes en leur annonçant que de telles précautions étaient actuellement étudiées par le ministre du logement et figureraient soit dans le projet de loi sur le logement des plus défavorisés, actuellement en navette entre les deux Assemblées, soit dans le texte relatif aux saisies lorsqu'il viendrait en seconde lecture. Maladresse là encore, le garde des Sceaux n'a pas jugé bon de reprendre à son compte ces engagements.

Après avoir laissé se perdre le bénéfice de l'attitude modérée du groupe RPR, puis celle bienveillante des centristes, la majorité parvenait ainsi à se mettre également à dos les communistes. Et à l'heure des explications de vote, M. Mazeaud pouvait proclamer avec jubilation *l'« échec du consensus »* et se lancer dans une violente diatribe contre le gouvernement et le groupe socialiste. A la surprise générale, M. Hyest se montrait lui aussi très sévère et, tout en entourant ses propos de multiples circonvolutions sur l'absence de *« signification politique »* de son attitude, annonçait sa volonté de voter contre le texte. Prenant à son tour la parole dans une Aassemblée devenue soudain gravement silencieuse, alors que les visages des députés socialistes n'en finissaient plus de s'allonger, M. Asensi déclarait que son groupe s'opposerait lui-aussi à ce projet.

Le garde des sceaux demandait alors une suspension de séance. Après un quart d'heure de réflexion et de conciliabules dans les couloirs, M. Hyest renonçait finalement à prendre, au nom de son groupe, la responsabilité d'un vote négatif qui faisait la part trop belle au RPR, mêlait les voix centristes à celles des députés communistes et offrait, au troisième jour de la session, une interprétation politique qu'il récusait.

De retour en séance, M. Arpaillange reconnaissait de son côté avec humilité les imperfections de son projet. A la demande du groupe RPR, un scrutin public était alors organisé : par 279 voix contre 244, le projet était adopté grâce à l'abstention des centristes.

PASCALE ROBERT-DIARD

Au conseil des ministres

Un projet de loi pour accélérer le traitement des demandes d'asile

Le conseil des ministres a approuvé, mercredi 4 avril, un projet de loi de Mᵐᵉ Edwige Avice, ministre délégué aux affaires étrangères, visant à renforcer la commission de recours pour les demandes de droit d'asile. Le développement de l'activité de l'OFPRA (Office français pour la protection des réfugiés et apatrides) exige en effet d'élargir le recrutement de la commission.

Celle-ci tenait seize séances par semaine en 1989. Elle prévoit d'en organiser quatre-vingts à partir de la mi-1990, compte tenu du net accroissement du nombre de dossiers traités chaque mois par l'OFPRA.

Selon la loi du 25 juillet 1952 qui l'a instituée, la commission de recours doit être présidée par un membre du Conseil d'Etat. Or la Haute Assemblée ne peut suffire à fournir le nombre de présidents aujourd'hui nécessaire. C'est pourquoi le projet de loi étend le recrutement des présidents de section aux membres de la Cour des comptes et aux membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives, ayant au moins le grade de conseiller hors classe. Cela permettra à la commission de disposer des quarante présidents supplémentaires qui lui sont nécessaires.



SOCIÉTÉ

Un bébé confié par une détenue à une ancienne compagne de cellule

Native des Baumettes

MARSEILLE

de notre envoyée spéciale

Agrippée au montant du parc, Sophie tend son visage et sourit. Blonde poupée aux yeux bleus, elle gazouille, précoce pour ses dix-sept mois. Hélène, à l'allure de jeune grand-mère, se précipite et prend l'enfant dans ses bras. Hélène vient de sortir de le prison marseillaise des Baumettes, en compagnie de Sophie. Ensemble, elles avaient vécu en détention. Sophie était née aux Baumettes, où sa mère partageait une cellule avec Hélène.

Début janvier, Hélène, reconnue coupable du meurtre de son mari et condamnée à cinq ans d'emprisonnement, dont deux avec sursis, a été mise en liberté conditionnelle. Sophie approchait de l'âge limite auquel l'administration pénitentiaire se décharge de la garde d'un enfant au profit des services de l'Assistance publique. Sa maman doit purger une peine de dix ans pour complicité dans une affaire de mœurs et violences sur mineurs, l'époux, jugé principal responsable, étant enfermé pour dix-neuf ans. Ce jeune couple, au moment de son arrestation, avait déjà deux enfants qui furent placés dans des foyers d'accueil par l'Action sanitaire et sociale. Tel aurait été le sort de Sophie si les hasards de la maison d'arrêt ne l'avaient mise en présence d'Hélène.

Quand Sophie naît aux Baumettes, les gardiennes lui cherchent un point de chute. Le quartier des femmes est surpeuplé et rares sont ses occupantes à souhaiter partager leur espace étriqué de 9 neuf mètres carrés, avec un nourrisson qui plus est. La mère de Sophie n'est guère appréciée. Seule Hélène accepte les deux intruses. Elle-même ne fraie avec personne, refusant les ragots de la promenade et les indiscrétions des « moutons ». Mais elle coud et repasse pour tout le monde. La cinquantaine menue qui évoque Piaf, les talents d'une femme d'intérieur et les tourments d'un cœur passionné : sous ces traits se cache une âme trempée aux malheurs en série. Autour d'Hélène en effet se sont accumulés des deuils successifs. La mère morte en couches, le père exécuté par les Allemands et les grands-parents disparus. Le premier époux décédé dans un accident de voiture après trente mois de mariage heureux et deux naissances. Un second mari dont les violences d'habitué de bar se conclurent après vingt ans de vie commune par une rafale de chevrotines dans le dos : ce matin-là, Hélène mettait un terme à une vie. Une page se tournait, *sur un acte qu'elle ne put ou ne voulut depuis expliquer.*

Dans l'enclos des Baumettes commença une nouvelle existence. Derrière les barreaux, le cœur d'Hélène s'ouvrit à l'espoir quand Sophie apparut. Il fallait décorer le berceau de dentelles, lancer et câliner le bébé. Grâce aux soins méticuleux d'Hélène, la cellule se mit à briller comme un sou neuf. Pour elle, ce fut une fierté qui renouait avec celle du passé d'épouse.

Un cas sans précédent

Au baptême de l'enfant célébré par le Père Charles Delmontex, dit « Charly », aumônier des Baumettes depuis dix-huit ans, Hélène fut tout naturellement la marraine. Et quand fut envisagé le placement de Sophie par l'Assistance publique, Hélène s'émut. Elle-même, autrefois, après le décès de ses parents, avait souffert *« comme Cosette »*, dans une ferme d'accueil désignée par la DDASS. L'aumônier, l'assistante sociale et la directrice du quartier de détention approuvèrent le souhait d'hélène et le choix de la mère de Sophie. Cette dernière, le jour de la séparation, signa un petit mot confiant la garde de sa fille à son ancienne compagne de cellule, sans autre forme de procès.

Hélène à hâte d'*« avoir un chez-soi »*. Elle cherche un emploi. Déjà on lui propose un poste dans un parc de loisirs qui devrait ouvrir en mai prochain dans le Vaucluse. En attendant, Hélène fait des ménages. Son problème majeur est désormais de régulariser la situation de Sophie. Sans cela, ni sécurité sociale, ni allocations familiales. Son avocate, Mᵉ Anne Milon de Peillon, du barreau de Marseille, l'aide dans ces démarches. Elle garde une inquiétude secrète : *« et si on lui refusait le garde de Sophie ? »*

Le cas est sans précédent. Il va falloir innover car si le bonheur est simple, le droit est complexe. A la « Chambre des familles » du tribunal pour enfants de statuer sur la garde officielle de Sophie. L'opinion est sensibilisée car des voix de plus en plus nombreuses, comme celle du Père Delmontex, s'élèvent pour réclamer l'amélioration du sort des bébés nés en détention. Pour eux, on rêve d'un espace *« comme au-delà des grilles »*, un univers de béton qu'éclairent des pâquerettes. Pour Sophie, l'errance peut prendre fin avec Hélène.

DANIELLE ROUARD

ENVIRONNEMENT

Dans un projet de loi contre la pollution sonore

M. Lalonde veut interdire le tout-terrain sauvage en auto et à moto

Le tout-terrain sauvage, en auto ou à moto, risque fort de vivre ses derniers mois de liberté si le projet de loi que M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, a présenté mercredi 4 avril en conseil des ministres vient à être adopté par le Parlement.

Suite aux demandes croissantes des écologistes, soucieux comme le CALME *(Coordination pour* l'adaptation des loisirs motorisés à l'environnement) de protéger les sites naturels contre un trop grand envahissement des véhicules motorisés, les services de M. Lalonde ont en effet préparé un texte en huit points, visant à réduire *« le danger à long terme pour nos espaces et nos paysages »*. L'objectif est d'interdire la circulation des véhicules à moteur *« en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique »*.

Les « espaces naturels » que le texte évoque représentent, en principe, tout ce qui n'est pas construit. Autant de forêts, montagnes et littoraux qui, surtout lorsqu'il s'agit de parcs nationaux, devraient désormais être exempts de nuisances sonores et polluantes. Un traitement roboratif qui ne s'applique toutefois pas aux propriétaires se livrant à ce type de loisirs sur leur terrain, ni aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public ou professionnel. L'ouverture de terrains destinés à la pratique de sports motorisés sera par ailleurs autorisée dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Autorisation préalable

La loi sur la montagne, qui permet aux maires et aux préfets de réglementer la circulation sur les voies et chemins d'une commune, sera en outre étendue à tous les sites naturels, pour peu que la circulation y soit de nature à compromettre la tranquillité publique ou la protection des espèces animales et végétales. Un *« relèvement substantiel des sanctions pénales, dans un but de dissuasion »*, est également prévu sous forme d'amendes élevées (à fixer par décret), voire d'immobilisation du véhicule pour une durée au plus égale à six mois (un an en cas de récidive).

Au secrétariat d'Etat, où l'on s'attend à *« des réactions très dures »* de la part des utilisateurs de véhicules motorisés, on souligne que le but essentiel de ce projet est d'interdire le tout-terrain sauvage non contrôlé. Moyennant une autorisation préalable, les associations pourront donc continuer leurs activités. Motos vertes ou 4 × 4, le parc français des véhicules tout terrain était évalué, selon les *services gouvernementaux à l'environnement*, à 140 000 véhicules en 1988. Et leur nombre pourrait s'élever à 410 000 en 1995, si la forte progression des ventes se poursuit.

Tiré par un effet de mode, le marché des voitures 4 × 4 a gagné encore 10 % en 1989, pour atteindre 46 000 immatriculations. Mais, dans ces ventes, il faut distinguer les tout-terrain (les deux tiers des ventes) des berlines à quatre roues motrices de type 405, R 21 ou Espace Quadra, qui ne sont pas destinées à parcourir les chemins creux. Les constructeurs français, malgré un effort récent, ne contrôlent que le quart du marché, *qui profite surtout aux fabricants japonais.*

Un engouement qui explique l'inquiétude des pouvoirs publics et des écologistes, soucieux avant tout de protéger espaces verts et paysages. Plusieurs voisins européens ont d'ailleurs précédé la France dans cette voie. En Suisse, où le canton de Vaud refuse la pénétration de la nature aux engins motorisés, le gouvernement fédéral, responsable du problème de la circulation routière, interdit celle-ci en dehors des voies carrossables. Mêmes règles en Allemagne fédérale, où l'usage des véhicules à moteur en sites naturels, y compris sur les chemins, est strictement interdit sauf signalisation spéciale. En Belgique, des zones de protection ont récemment été établies autour de chaque habitation ou établissement de soins. Ce qui, compte tenu de la densité démographique du pays, permet d'interdire l'essentiel du territoire à la pratique des loisirs motorisés. En France, le département de la Haute-Savoie réglemente la pratique du 4 × 4 depuis 1987, et le Finistère depuis le 15 juin 1989.

J.-F. A.

SOCIÉTÉ

MEDECINE

Grâce à des travaux américains et français

Le gène de l'amyotrophie spinale infantile a été localisé sur le chromosome n° 5

Une équipe de chercheurs américains annonce, dans le dernier numéro de l'hebdomadaire britannique *Nature* (daté du 5 avril), avoir réussi à localiser le fragment du patrimoine génétique responsable de l'amyotrophie spinale infantile, affection héréditaire aux conséquences toujours gravissimes. Parallèlement à ce travail, une équipe française est parvenue au même résultat, qui permettra à court terme la mise au point d'une méthode de dépistage anté-natal.

L'amyotrophie spinale infantile (ou maladie de Werdnig-Hoffmann) est une affection héréditaire (transmise selon un mode récessif) touchant environ un nouveau-né sur huit mille. Elle se caractérise par l'apparition très précoce (souvent dès la naissance) d'une série de symptômes d'emblée très inquiétants, hypotrophie et paralysies musculaires notamment. Lorsqu'ils apparaissent quelques mois après la naissance, ces symptômes touchent successivement le bassin, les muscles de la ceinture, de la nuque, puis ceux des membres avant de gagner les muscles respiratoires, entraînant une mort rapide.

Cette affection, due à des lésions dégénératives des nerfs moteurs, est d'autant plus douloureuse qu'elle survient chez des enfants dont le développement intellectuel est tout à fait normal. Aucune thérapeutique ne peut être proposée pour cette maladie, tout comme pour l'ensemble des amyotrophies dites « spinales progressives » dont fait partie la maladie de Werdnig-Hoffmann. C'est dire l'importance qu'il faut accorder aux résultats obtenus simultanément par deux équipes travaillant de manière séparées l'une à New-York, celle de M. Conrad Gilliam (Columbia University), l'autre à Paris, dans l'unité 12 de l'INSERM que dirige le professeur Jean Frézal.

Les deux équipes, grâce à de nombreuses collaborations internationales (1), ont pu réunir les échantillons biologiques provenant de plusieurs dizaines de familles connues pour être à risque vis-à-vis de la maladie de Werdnig-Hoffmann. Ayant recours aux techniques de biologie moléculaire, les chercheurs ont ensuite patiemment et méthodiquement exploré grâce à des « sondes » génétiques l'ensemble du patrimoine héréditaire. La première partie de la course-poursuite à laquelle se livraient, ces derniers mois, les deux équipes s'achève aujourd'hui avec la localisation du gène dont le dysfonctionnement est à l'origine de l'affection.

Dépistage anténatal

On sait désormais que ce gène se trouve dans une zone très précise, située sur le bras long du chromosome numéro 5. *« Cette découverte nous permettra rapidement d'identifier le ou les gènes défectueux, de mettre au point une méthode de diagnostic anté-natal, à terme d'isoler la protéine correspondante »*, explique le professeur Arnold Munnich, qui souligne que les recherches françaises ont grandement bénéficié des sommes recueillies grâce à la générosité publique par l'Association française contre la myopathie et l'organisation Téléthon.

On ne cache pas toutefois, côté français, une certaine déception après la décision, curieuse il est vrai, de l'hebdomadaire scientifique *Nature* qui, contrairement à l'usage, a choisi de publier de manière différée les deux découvertes en privilégiant l'équipe anglo-saxonne, le travail français n'étant annoncé que pour le numéro daté du 19 avril.

JEAN-YVES NAU

(1) Le travail américain a réuni des chercheurs de la Columbia University, du centre médical de l'université de l'Utah, du John Radcliffe Hospital d'Oxford (Grande-Bretagne) et de l'université de Bonn. Le travail français (signé docteurs Judith Melki, S. Abdelhak, P. Sheth, M.-F. Bachelot et P. Burlet, professeurs Arnold Munnich et Jean Frézal) a réuni diverses collaborations françaises, italiennes, portugaises, belges et espagnoles.

Le « trafic de reins » entre la Turquie et la Grande-Bretagne

Un médecin réputé de Londres est radié à vie

Le docteur Raymond Crockett, un néphrologue londonien réputé, a été interdit à vie d'exercice de la médecine pour avoir organisé un trafic de reins entre la Turquie et la Grande-Bretagne. Le Conseil de l'ordre des médecins britanniques lui a infligé mercredi 4 avril cette peine, la plus lourde qu'il puisse décider et qui n'est que très rarement prononcée.

LONDRES

de notre correspondant

Le conseil, qui examinait cette affaire depuis le 4 décembre, une durée sans précédent pour des poursuites disciplinaires, a estimé que le Dr Crockett *« s'était couvert de honte et avait déshonoré la profession médicale au Royaume-Uni »*. Deux chirurgiens, MM. Michael Joyce et Michael Bewick, qui comparaissaient en même temps que lui, ont été jugés coupables de *« faute professionnelle grave »* mais autorisés, sous certaines conditions, à continuer d'exercer.

Les audiences ont porté essentiellement sur le cas de quatre paysans turcs originaires d'Anatolie, ne parlant pas un mot d'anglais, qui ont été amenés à Londres entre juillet et novembre 1988 par un « chasseur d'organes » turc, avec lequel le Dr Crockett était en contact (*le Monde* du 13 décembre 1989). Le docteur Crockett examinait ces Turcs analphabètes dans son cabinet de Harley Street, la rue des médecins huppés de Londres. Ils étaient ensuite transportés dans un hôpital privé de la banlieue nord, où le Dr Joyce leur prélevait un rein. Un riche patient, souvent originaire du Proche-Orient, attendait dans le lit voisin, où le docteur Bewick lui greffait cet organe. Les Turcs touchaient des sommes allant de 24 000 à 33 000 francs. Le receveur payait de son côté 250 000 francs pour l'opération.

Trois de ces Turcs étaient consentants. Ils avaient besoin d'argent pour nourrir ou soigner leurs familles. Mais le quatrième n'avait rien compris à ce qui lui arrivait. On lui avait promis un emploi en Angleterre et il pensait qu'il passait une visite médicale d'embauche. Quand il s'est réveillé, après l'opération, on lui a affirmé qu'il avait dû être opéré d'urgence d'une appendicite... Il est tombé malade et s'est alors rendu compte qu'on lui avait prélevé un rein à son insu. Rentré chez lui, il a alerté les autorités turques, qui l'ont condamné à six mois de prison avec sursis pour s'être livré à un trafic illégal d'organe. Mais les faits étaient publics et le scandale commençait.

Comblant un vide juridique, le Parlement britannique a voté en juillet 1989 la loi sur les greffes de tissu humain qui stipule que le don d'organe doit être gratuit et volontaire, et prévoit des sanctions pénales pour les contrevenants. Les faits étant antérieurs à l'adoption de cette loi, les trois médecins mis en cause n'encouraient que des sanctions disciplinaires.

Les audiences ont permis de situer ce scandale dans son contexte international. Un ancien président de la Société britannique de greffe d'organes a ainsi raconté comment, au Japon, certains usuriers se font rembourser en réclamant un rein à leurs débiteurs...

DOMINIQUE DHOMBRES

□ **Un obus atterrit dans un terrain privé en Bretagne.** – Tiré d'un canon d'artillerie terrestre, depuis le centre d'essais de Gavres (Morbihan), un obus de 155 millimètres a explosé, mercredi 4 avril, sur un terrain privé, au lieudit Kergroix, dans la presqu'île de Quiberon. L'obus est tombé à 150 mètres d'une habitation. Un éclat a coupé une ligne à haute tension et un autre a atteint les tôles d'un hangar. Il n'y a aucune victime. Selon la gendarmerie, une erreur dans les données a eu pour conséquence d'allonger la trajectoire initiale, la portant des 17 kilomètres prévus à 23 kilomètres.

Présenté par le nouveau directeur général

Un plan de cinq ans pour l'Assistance publique de Paris

Le nouveau directeur général de l'Assistance publique de Paris (AP), M. François-Xavier Stasse a présenté, mardi 3 avril, les grandes lignes du plan qu'il souhaite mettre en œuvre entre 1990 et 1995 pour améliorer l'accueil et l'efficacité de ses cinquante établissements. Au total, l'AP (20 milliards de francs de budget de fonctionnement, quatre millions de consultations et sept cent cinquante mille malades amis chaque année) va consacrer 12 milliards de francs à cet effort, notamment en poursuivant ses investissements (1,8 milliards, soit une hausse de 23 % par rapport à 1989).

Le directeur général de l'AP a aussi annoncé qu'il entendait augmenter le nombre de conciliateurs pour régler les problèmes administratifs rencontrés par de nombreux malades, modifier la signalisation interne des hôpitaux et réduire le nombre de lits par chambre (pas plus de deux dans les services « aigus » en 1995). L'AP va augmenter sa capacité en téléphones directs et veiller à la qualité de sa cuisine. Les urgences vont être informatisées et dotées de 571 vacations médicales et de 54 salariés supplémentaires. M. Stasse a annoncé, en outre, un développement de l'hospitalisation à domicile (+ 10 % en 1990) et les hôpitaux de jour (+ 20 %).

Pour le personnel, M. Stasse a annoncé la création d'allocations-études (2 500 F mensuels par étudiant, contre un service pour les étudiants (infirmières, techniciens) des 35 écoles de l'AP. Le budget de formation continue augmentera de 25 % en 1990 (4 % de la masse salariale en 1995).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 7, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09 Tél. : (1) 42-47-97-27 Télécopieur : (1) 45-23-06-81

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 49-60-30-00 Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, Mme Geneviève Beuve-Méry, M. André Fontaine, *gérant*.

Le Monde PUBLICITE 5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71 Télex MONDPUB 206 136 F

Le Monde TÉLÉMATIQUE Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez *LM*

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437 ISSN : 0395 - 2037

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61.

ABONNEMENTS

11, rue Jean-Mazet, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	365 F	399 F	504 F	700 F
6 mois	720 F	762 F	972 F	1 400 F
1 an	1 300 F	1 380 F	1 800 F	2 650 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, RENVOYEZ CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

SERVICE A DOMICILE : Pour tous renseignements : (1) 49-60-34-70

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Durée choisie : 3 mois □ 6 mois □ 1 an □

Nom : ______ Prénom : ______

Adresse : ______

______ Code postal : ______

Localité : ______ Pays : ______

011 MONO1

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Paris vu des stations d'autobus

Arrêts sur image

L'église Saint-Philippe-du-Roule : premier édifice de style paléo-chrétien à Paris ; elle fut construite en dix ans à la fin du dix-huitième siècle en réaction contre le baroque et l'effervescence décorative. Le Trocadéro tire son nom des simulations de bataille au Champ-de-Mars, quand les troupes figurant les Espagnols campaient sur la colline de Chaillot. Le lycée Camille-Sée, rue Mademoiselle, dans le quinzième arrondissement, exemple d'innovation : l'exiguïté du terrain a conduit l'architecte François Le Cœur à imaginer des sous-sols avec classes et cour de récréation à chaque niveau... Décidément, les bus parisiens sont d'inépuisables lieux de culture et d'observation.

Les bus en effet, car ces quelques échantillons d'histoire et d'architecture sont un aperçu de l'exposition ouverte jusqu'au 7 avril aux usagers d'une ligne de bus parisiens, la ligne 80 qui va de la mairie du quinzième arrondissement à celle du dix-huitième. La RATP, le ministère de l'équipement et l'Ordre des architectes ont confié à l'architecte-urbaniste Michel Cantal-Dupart le soin de *« détourner les arrêts d'autobus en observatoires d'architecture »*.

Près de chaque arrêt un panneau, invite le passager en attente ou le piéton à profiter de sa traversée de Paris pour s'instruire. Ou, plus simplement et mieux encore, comme le souligne Michel Cantal-Dupart, pour *« voir »*, pour utiliser ces *« belvédères du quotidien »* et poser le regard sur cette façade de pierre rehaussée de céramiques – *« ce qui est rare à Paris »* – ou sur ces balcons *« qui marquent l'étage noble »* des immeubles haussmanniens.

L'initiative prolonge pendant quelques jours trop brefs la semaine nationale de l'architecture. Il en restera chez les Parisiens des yeux tout neufs. Et peut-être un petit livre *l'Architecture dans la rue* sur la ligne 80. Pour commencer.

CHARLES VIAL

SCIENCES

23 millions de dollars pour les biologistes de Frontière humaine

Frontière humaine, l'ambitieux programme international proposé en 1983 par le Japon dans le domaine des sciences et vie, a officiellement attribué à Strasbourg, mercredi 4 avril, ses premières aides à la recherche.

Vingt-neuf équipes scientifiques – douze en neurobiologie, dix-sept en biologie moléculaire – en bénéficieront. Elles appartiennent aux sept pays les plus industrialisés (Etats-Unis, Japon, RFA, Italie, France, Royaume-Uni et Canada), ainsi qu'à la Belgique et aux Pays-Bas.

Montant total de ces aides à la recherche : 23 millions de dollars (près de 140 millions de francs) sur trois ans. Les douze millions de dollars versés en cette première année 1990 ont été consentis pour un million par la France, le reste par le Japon.

Les cailles n'ont pas le pied spatial

Huit cailles du Japon, dont les œufs avaient été placés en incubateur, ont vu récemment le jour à bord de la station orbitale soviétique Mir. Mais les oisillons n'avaient visiblement pas le pied spatial...

Tout avait pourtant bien commencé. Après la période prévue d'incubation, les deux cosmonautes soviétiques Anatoly Soloviev et Alexandre Balandine, qui séjournent à bord de la station orbitale, purent s'attendrir à souhait devant les poussins – apparemment normaux – qui, un à un, sortaient de leur coquille. Mais très vite les choses se gâtèrent : animés de mouvements désordonnés, incapables de s'accrocher à leur volière, *« les oiseaux, en état de stress, avaient perdu le réflexe de se cramponner avec leurs griffes »*, précise Hanna Melechko, directeur scientifique de cette expérience soviéto-tchécoslovaque.

Conçue pour étudier l'adaptation des cailles à l'apesanteur, le test a donc tourné court. Devant le désarroi total des volatiles, les cosmonautes ont dû se résoudre à les sacrifier, sous anesthésie. – *(AFP.)*

CAMPUS

« L'Espace orientation » de « l'Etudiant »

Le magazine *l'Etudiant* ouvrira, le 9 avril, un *« Espace orientation formation »* destiné aux étudiants et aux lycéens. Ce centre, animé par des personnes ayant une formation en psychologie et par des conseillers d'orientation, sera accessible tous les jours, à l'exception du dimanche et durant les vacances pour accueillir ceux qui ne résident pas à Paris. Les visiteurs pourront y trouver une documentation composée de toutes les publications de *l'Etudiant* ayant trait à la formation, des annuaires, des guides et des cassettes vidéo présentant des universités étrangères. Ils pourront aussi consulter sur place, par minitel, une banque de données contenant des informations pratiques, des offres de stages, d'emplois et de logements.

Les jeunes auront aussi la possibilité de recevoir des conseils personnalisés. Des ateliers utilisant les méthodes de la thérapie de groupe travailleront, par exemple, sur les études à l'étranger ou sur l'angoisse face aux examens. Des spécialistes recevront en séance individuelle, pour des bilans d'orientation, des tests d'aptitude, des entraînements à l'entretien d'embauche ou des élaborations de curriculum vitae. Le prix de ces entretiens variera de 150 francs pour certains ateliers collectifs à 1 500 francs pour le « check-up *premier emploi* », étalés sur une journée.

R. R.

★ 28-30, rue du Chemin-Vert, 75011 Paris. Ouverture de 10 h 30 à 19 heures. Tél. : 48-07-42-13 ou 48-07-42-86.

Planche à voile

Le Trophée de planche à voile inter grandes écoles, organisé par Sup de Co Marseille et le Port autonome de Marseille avec le soutien de la Commission des communautés européennes, aura lieu les 28 et 29 avril, plage du Prado à Marseille.

★ Informations : tél. : 91-41-26-58.

Recherche franco-allemande

Le programme de coopération scientifique franco-allemand Procope, de l'Association nationale de la recherche scientifique, finance des bourses pour des projets de recherche pouvant aller jusqu'à un an. Dépôt des dossiers avant le 15 mai.

★ ANRT, 101, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris. Tél. : 45-01-72-27.





MUSIQUES

La mort de Sarah Vaughan

Sassy impératrice

La chanteuse de jazz Sarah Vaughan est morte le mardi 3 avril des suites d'un cancer du poumon à son domicile, près de Los Angeles. Elle était âgée de soixante-six ans.

On l'appelait *« the divine »*. Sarah Vaughan était belle. Elle était belle jusqu'au bout. Cette beauté-là où la grâce, le désir et la voix en particulier, ne vieillit pas. D'autant plus belle que les musiciens qui l'entouraient étaient plus grands. Mais, de ce point de vue, rien à regretter : d'Earl Hines à Miles Davis, en passant par Quincy Jones et Count Basie, ils ont tous voulu d'elle, forcément. Entre musiciens, on peut tout faire, absolument tout, sauf mentir sur la musique. Et avec Sarah Vaughan il était hors de question de mentir. Belle, elle l'était définitivement devant son public, à New-York, où elle redevenait « Sassy ».

Tout commence un mercredi à l'Apollo de Harlem, le jour des amateurs, en avril 1943. Elle chante *Body and Soul* avec tant d'âme et un corps si parfait qu'on lui remet la récompense : 10 dollars. Ella Fitzgerald, qui n'a pas débuté autrement dix ans plus tôt au Harlem Opera House, la présente alors à Billy Eckstine qui la fait entrer chez Earl Hines. Dizzy Gillespie et Charlie Parker sont au pupitre. Ils sont beaux et sapés comme des princes. Ils jouent comme des dieux. Sarah chante divinement.

Son passé est simple comme celui d'une chanteuse noire. Elle est née le 27 mars 1924, à Newark (New-Jersey). Le père, charpentier, gratte la guitare, la mère, blanchisseuse, chante à l'église baptiste. Elle prend des leçons de piano, d'orgue et de chant. De ce tissu familial, modeste et religieux, elle fait l'invention la plus sensuellement profane du siècle : le jazz. Elle tombe en pleine mutation, les musiciens du bebop se prennent pour André Breton sans le savoir. Elle qui est née juste l'année du premier manifeste du surréalisme (1924), mute avec eux et se prend pour elle-même. Toujours cette délicatesse infinie et ce charme irrésistible...

Elle est l'égérie de la révolution du bop, suit Gillespie, Dexter Gordon et Art Blakey chez Eckstine. Avec eux, elle enregistre sa première chanson : *I'll wait and pray*. Puis elle rejoint le septet de Gillespie et Leonard Feather. Les jeunes princes du bop, Charlie Parker, Max Roach, Tadd Dameron sont toujours autour d'elle. Elle a la virtuosité des uns, la souplesse harmonique des autres, la folle vélocité de tous, une tessiture exceptionnelle qui va du baryton au soprano lyrique, le génie de l'improvisation, mais elle a en plus ce qu'ils ne sauraient avoir, le fait d'être elle-même, femme jusqu'au bout, désirable au-delà de son incomparable talent.

Livrée à elle-même, elle accroît son public sans abaisser ses qualités. Chanteuse de jazz, oui, elle le reste tout en ouvrant son style un *peu plus largement, plus universellement*, pour atteindre un genre qu'elle est la seule à avoir porté à ce point d'incandescence. Désormais, elle choisit ses partenaires : Roy Haynes, batteur sublime, Jimmy Cobb, de même, Richard Davis, la perfection contrebassiste, ou carrément l'orchestre entier de Basie, chef compris et pour finir Miles Davis.

On n'accompagne pas une chanteuse telle que Sarah Vaughan. La seule question, c'est de savoir si on est de taille à lui donner la réplique. Tous les grands orchestres symphoniques américains – Boston, Cleveland, Los Angeles, San-Francisco – ont désiré joué avec elle. Les derniers temps, elle aurait perdu ceci ou cela, son timbre ou son étendue, ou je ne sais quoi, faisaient les gros malins qui ne supportent pas de vieillir. Si l'on est vraiment sincère avec soi-même, on ne peut dire que ceci : même au soir de sa mort, même dans le chagrin, c'est un bonheur qu'elle ait vécu et chanté comme personne avant elle n'avait su chanter nulle part avec tant d'étendue, de grâce et de générosité.

FRANCIS MARMANDE


DRIGGS/MAGNUM

Sarah Vaughan : un charme irrésistible.

Création d'un Conseil scientifique de la recherche musicale

« La recherche est trop souvent confondue avec la création contemporaine. Elle doit devenir un domaine à part entière. » En annonçant, mardi 3 avril, la création d'un Conseil scientifique de la recherche musicale et chorégraphique, M. Michel Schneider, directeur de la musique et de la danse, a mis le cap sur la revalorisation de ce secteur.

Harmoniser tout d'abord. Les dix-huit membres de cette nouvelle instance sont chargés d'évaluer et de hiérarchiser les projets soumis à la direction de la musique. Douze de ces arbitres, des professionnels de la musique, sont nommés par le ministre de la culture, qui a retenu notamment cette année les compositeurs Michel Fano, Alain Savouret et le chorégraphe Jean-Marc Natos.

Le Conseil scientifique de la recherche musicale donnera un avis consultatif sur la répartition du budget de la direction de la musique, largement étoffé cette année : 12,2 millions de francs en 1990 contre 9,9 millions en 1989. Un tiers des crédits seront distribués au GRAM de Lyon (Groupe de recherche appliquée en musique électroacoustique), à l'ACROE de Grenoble (Association pour la création et la recherche sur les outils d'expression), au CEMAMU (Centre d'études de mathématique et automatique musicales), au Groupe de musique expérimentale de Bourges, au MIM (Musique et informatique de Marseille) et au Centre de musique baroque de Versailles. Le reste des crédits seront octroyés à des opérations ponctuelles. L'IRCAM, financé par le ministère de la culture, ne rentre pas dans l'enveloppe de la direction de la musique. La recherche chorégraphique, enfin, profitera d'un sérieux coup de pouce.

B.M.

ARCHITECTURE

Le Théâtre des Champs-Elysées gardera son restaurant

La première chambre du tribunal civil de Paris, présidée par Mme Huguette Le Foyer de Costil, a rejeté mercredi 4 avril les demandes visant à faire ordonner, au nom du *« du droit moral de l'artiste »*, la démolition du restaurant construit sur la terrasse du Théâtre des Champs-Elysées.

L'ensemble immobilier du 13, avenue Montaigne, conçu par les architectes Auguste, Joseph et Claude Perret a été achevé en 1913, et, en 1957, certaines parties du bâtiment ont été classées par les Monuments historiques. Aussi, afin de préserver le caractère original de l'oeuvre, le Conseil national de l'ordre des architectes et une partie des enfants des frères Perret avaient-ils assigné la Caisse des dépôts et consignations propriétaire de l'immeuble et les sociétés ayant participé à la construction pour exiger sa destruction. Les demandeurs se référaient principalement à la loi du 11 mars 1957 qui protège le droit moral d'un artiste sur son oeuvre en considérant que la construction du restaurant constituait *« une dénaturation conceptuelle et spirituelle »*.

Dans son jugement, le tribunal observe, par une formule déjà consacrée par la jurisprudence : *« Si un architecte (...) ou ses héritiers investis du droit moral peuvent légitimement s'opposer à toute dénaturation de l'œuvre, ils ne sauraient, en revanche, imposer un caractère immuable à la construction. »* En relevant que le bâtiment n'a pas seulement un but *« artistique »* mais aussi des fins *« utilitaires »*, les juges constatent : *« Il convient de rechercher un équilibre entre la protection indispensable de la création artistique et la nécessaire adaptation d'un édifice dans l'espace et dans le temps, ainsi que dans sa fonction, confrontée aux besoins de la société, aux conceptions architecturales et aux multiples contraintes pesant sur l'œuvre en raison de l'évolution des techniques, de l'urbanisme et des impératifs de gestion économique. »*

Sur ce dernier point, le tribunal souligne que *« par l'effet de la dégradation des lieux et des contraintes financières »*, le théâtre des Champs-Elysées *« a été menacé de disparition »*, et que la Caisse des Dépôts et consignations *« pour la préservation des lieux a pu légitimement chercher à recréer un grand centre de représentations artistiques tout en assurant l'équilibre financier »*.

Les magistrats étudient ensuite la manière dont le restaurant a été construit et l'aspect général du bâtiment tel qu'ils ont pu l'observer en se transportant sur les lieux le 2 mars pour en déduire : *« La mise en place de piliers à l'intérieur du théâtre et le principe même de la construction sur le toit ne dénaturent pas l'œuvre, même si le caractère dissimulé de ces piliers aurait pu, le cas échéant, heurter certaines conceptions d'Auguste Perret. »*

Aussi, les juges concluent : *« Si l'on peut comprendre l'émotion ressentie par les demandeurs (...), les modifications apportées ne constituent pas une dénaturation substantielle de la création des frères Perret. »*

MAURICE PEYROT

« Selon que vous serez puissant ou misérable... »

par Emmanuel de Roux

COMME on pouvait s'y attendre le tribunal de grande instance a rejeté la demande de l'ordre des architectes, appuyée par certains héritiers des créateurs du Théâtre des Champs-Elysées. La décision du tribunal est compréhensible. L'affaire était mal engagée. Les héritiers des frères Perret n'étaient pas tous derrière l'ordre. On peut seulement déplorer qu'une indigente construction défigure désormais de façon définitive un ensemble architectural remarquable. Car c'est de cela qu'il s'agit au bout du compte : le travail de l'architecte Brigitte de Cosmi eût été honorable, les protestations n'auraient pas eu la même ampleur. Les « collages » architecturaux sont légion. Certains sont heureux. Ou moins satisfaisants. D'autres ne le sont pas du tout. L'ouvrage incriminé entre dans cette catégorie. La vaste construction qui coiffe le bâtiment de Perret et de Van de Velde n'a aucun intérêt architectural, sinon de rentabiliser une opération de mécénat voulue par la Caisse des dépôts et consignations, propriétaire du bâtiment. Celle-ci a perdu dans l'affaire une image qu'elle aura du mal à regagner : celle d'un mécène désintéressé.

On regrettera au passage le phénomène de cour qui a engendré toute l'affaire. On n'a pas voulu alerter le président de la Caisse des dépôts et consignations sur la médiocrité du projet parce qu'il était signé par son épouse. La Commission des monuments historiques – comme la Ville de Paris – s'est courageusement défaussée du problème sur le ministère de la culture. Le ministère de la culture – version Léotard comme version Lang – a adopté un profil bas. La Caisse est une puissance et son président un proche de l'Elysée. L'ordre des architectes a vu l'occasion de rompre quelques lances avec Robert Lion, mais sa position aurait été plus forte si sa détermination avait brillé avec plus de constance. Moralité : le panorama parisien hérite d'un élégant carton à chaussures, posé sur l'un des beaux bâtiments construits sur les bords de la Seine depuis le début du siècle.

CINÉMA

Le prince de Dublin

Pour son rôle dans « My left foot », de Jim Sheridan Daniel Day Lewis a reçu l'oscar du meilleur acteur

NEW-YORK
Correspondance

Daniel Day Lewis casseur de Pakistanais dans *My beautiful laundrette*, snob déliquescent dans *Chambre avec vue*, chirurgien libertin dans *l'Insoutenable Légèreté de l'être*, est devenu Christy Brown pour le film de Jim Sheridan, *My left foot*. Rôle qui lui a valu l'Oscar 1990 du meilleur acteur.

Né en 1932 dans une famille de treize enfants, pour vingt-deux grossesses – d'un père maçon à Dublin, Christy Brown, paraplégique, est d'abord considéré comme un attardé mental. La seule partie du corps qu'il contrôle est son pied gauche. Il apprend à lire et à écrire. Par la suite, il devient peintre, puis écrivain. Il s'est marié en 1972, et le film s'ouvre sur sa rencontre avec sa future femme. Il est mort en 1981. Deux de ses cinq livres, *My left foot* et surtout *Down all the days* sont des best-sellers. *« Dès la première page,* raconte Daniel Day Lewis, *on est balayé par ce que raconte cet homme de sa frustration sexuelle, par sa rage, son sentiment d'impuissance, son désir de créer. »*

Les « films d'infirmes qui surmontent l'adversité » dédouanent. On s'apitoie, et on ressort avec le sentiment d'avoir partagé les souffrances de son prochain. *My left foot* balance ce cliché dans les oubliettes. Christy Brown éructe, se saoule, pique des crises de nerfs, est souvent incompréhensible. Parfaitement normal, en somme ! La réalisation de Jim Sheridan est drôle, structurée de manière inventive. L'interprétation est formidable, notamment celle de Brenda Fricker, la mère, Oscar du second rôle, l'un de ces visages prématurément vieillis que l'on trouve parfois chez Bergman. Celle d'Hugh O'Connor, Christy Brown enfant.

Cheveux longs et visage en lame de couteau, Daniel Day Lewis présente un paquet de contradictions. Son charme est indolent, parfois insolent, son regard d'une intensité aussi paralysante que sa timidité. Son rire, qui part du fond des entrailles, peut devenir d'un caverneux de film d'horreur. Il est né le 29 avril 1957, son père était poète sous le nom de Cecil Day Lewis et auteur de polar sous celui de Nicholas Blake – il est mort en 1972, Daniel avait à peine quinze ans. Sa mère était comédienne, son grand-père a dirigé les studios Ealing et a produit entre autres *Whisky à gogo*, *Noblesse oblige*, les premier Hitchcock. Reçu à la cour, mais notoirement socialiste, il a envoyé ses enfants dans une école publique.

Daniel Day Lewis a une double nationalité, il est anglais et irlandais. Selon lui : *« La grande chance de Christy Brown c'est sa famille, qui était parfois d'une brutalité incroyable. Si les frères se livraient à une guerre des gangs, Christy y allait. Si le père fichait une raclée aux enfants, il n'oubliait pas Christy. Son infirmité n'a jamais servi d'excuse. Ce que j'admire le plus est qu'il ne permettait pas qu'on détourne le regard de lui. Aujourd'hui encore, les gens de Dublin en parlent comme d'un homme enclin au grabuge. Il a été interdit de séjour dans pratiquement tous les pubs de la ville. Il n'y a pas lieu de s'en montrer vraiment fier, mais il ne laissait rien passer à personne, et je trouve ça superbe. »*

« Il faut continuer... »

« Je préférerais ne pas répondre à cette question », dit-il, et on se sent gêné de lui avoir demandé comment il s'est préparé pour le rôle. Incapacité à formuler, crainte de réduire ce travail à *« une liste de commissions »*, désir que le film soit pris pour ce qu'il est, et non pour une performance physique ? *« On fait généralement trop grand pour ce genre de choses.* My left foot *n'est pas un exploit d'acteur, ni l'histoire d'une infirmité, c'est celle d'un homme qui parvient à transcender son handicap. »*

C'est par *« to be or not to be »* que, dans le film, Christy Brown commence à parfaire son élocution. Lewis, dès le début du tournage, savait qu'il allait jouer *Hamlet* au National Theatre. Un Hamlet frénétique, âprement intelligent, extrêmement physique. *« Je pense qu'Hamlet et Christy ont des points communs. Christy le nierait sûrement, il aurait critiqué l'incapacité du Prince à prendre sa vie en charge, alors que lui, à chaque instant, s'efforçait d'aller de l'avant, de changer la manière dont les autres le percevaient. Mais tous deux partageaient une certaine rage. Et avaient des problèmes avec leur père. »*

« On quitte un rôle, dit-il encore, *non pas avec les bonnes réponses, mais avec des questions qui viennent s'ajouter à toutes celles en suspens déjà amassées. A la fin d'un film ou d'une pièce, on éprouve toujours le sentiment d'avoir échoué quelque part, d'avoir négligé des éléments qui méritaient d'être fouillés. Il faut bien pourtant continuer. »*

HENRI BEHAR

Mutation à la Cinémathèque de Toulouse

Avec Guy-Claude Rochemont la deuxième cinémathèque de France aborde une nouvelle phase de son développement

Raymond Borde ne préside plus la Cinémathèque de Toulouse, qu'il a officiellement fondée en 1958. *« Je souhaite consacrer mon temps à enrichir le patrimoine de films... et écrire deux nouveaux livres. »* Guy-Claude Rochemont lui succède. Il a été élu en assemblée générale des adhérents, recueillant plus de suffrages que Jean Hector, le « poulain » de Raymond Borde. Cette transmission de pouvoirs – un peu houleuse – fait suite à une année 1989 plutôt difficile pour la deuxième cinémathèque de France : grève du personnel, ralentissement de certaines activités...

Guy-Claude Rochemont, quarante-neuf ans, d'origine martiniquaise, appartient à l'entourage de Raymond Borde lorsqu'il a fondé la Cinémathèque de Toulouse. Il avait à peine dix-sept ans et va aujourd'hui devoir conduire la mutation de l'institution. La Ville et le Centre national de la cinématographie (CNC) font leur entrée au conseil d'administration et injecteront – du moins l'espère-t-on – des crédits supplémentaires. Le stock de films (sept mille longs métrages et douze mille courts métrages), selon les souhaits de Guy-Claude Rochemont, s'enrichira sensiblement. Raymond Borde continuera d'ailleurs à jouer un rôle prépondérant dans ce domaine. Les sept salariés pourraient voir leur nombre doubler. La Cinémathèque quittera le faubourg Bonnefoy pour une Maison du cinéma dont on ne connaît pas encore l'emplacement. Là, elle disposera d'une salle pour les projections publiques et pourra ouvrir ses volumineuses archives aux chercheurs, aux universitaires. *« Avant,* explique un salarié, *la Cinémathèque fonctionnait sur la seule personne de Raymond Borde. Elle repose maintenant sur tout un groupe. Nous passons de l'adolescence à l'âge adulte. »*

BRUNO VINCENS

CULTURE

ARTS

Le SAGA vieillit bien

Le quatrième Salon des arts graphiques et de l'édition d'art a ouvert ses portes mercredi 4 avril, au Grand Palais. Il est devenu le salon de la gravure contemporaine

Le SAGA, salon dédié à tout ce qui dans l'art peut s'éditer et se multiplier, semble avoir pris forme. L'espace est vaste, le découpage net. Les stands sont pour la plupart sobrement installés. On pourra cette fois-ci contempler les œuvres sans périr pour autant étouffé.

Comme d'habitude, les grands spécialistes de l'estampe sont groupés au centre de la nef et les galeries moins prestigieuses rejetées aux marges. Cela se voit à l'oeil nu. Le centre, où la gravure prédomine, est tout en noir et blanc. Le pourtour où sont lithographies et tapis, resplendit de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Le mobilier qui tire son prestige, tout relatif du reste, d'être signé d'artiste célèbres, mais dont la participation se borne d'habitude à cette signature, s'étale cette année moins que naguère.

La lithographie, trop souvent dans le passé dénaturée par son usage commercial, recule devant la gravure, même si la sérigraphie tend à reprendre à son compte ses mauvaises habitudes et à permettre des transpositions où l'oeuvre perd plus qu'elle ne gagne. Il reste cependant quelques nostalgiques du mobilier dit artistique ; Artcurial en expose des prototypes peu convaincants, et Louis Cane, qui a trop regardé du côté de Diego Giacometti, serait mieux inspiré d'en revenir à ses pinceaux.

La participation étrangère est consistante. A l'Autriche revient le mérite de la présentation la plus spectaculaire. Celle-ci est organisée autour de la collection d'art graphique viennois prêtée par l'Albertina. Ce dernier a recueilli les collections de dessins et de gravures réunies par des princes Habsbourg et tire son nom du prénom de l'un d'eux, le duc Albert von Sachsen-Teschen, qui l'enrichit tout au long du dix-huitième siècle. L'anthologie exposée aujourd'hui résume l'histoire de l'art viennois de Schiele et Kokoschka à nos jours, et met en évidence la force d'une tradition expressionniste fondée sur la déformation et la violence du trait.



Une gravure d'Egon Schiele (collections de l'Albertina, Vienne).

Allemagne et Espagne ont, elles aussi, délégué des représentants en grand nombre. L'expressionnisme allemand de l'entre-deux-guerres aligne ses bois gravés primitivistes, et les Tapies sont à ce point fréquents que l'amateur avisé pourra comparer tirage et prix d'une même œuvre dans deux stands différents.

Peu de Britanniques, mais d'excellente qualité : la Berkeley Square Gallery a réuni un fort ensemble de David Hockney, gravures et lithographies, accompagné de quelques Matisse et Picasso des années 20 et 30. Du côté des galeries françaises, quelques rétrospectives encore : de Fred Deux chez Chave, de Nicolas de Staël chez Denis Bloch, de Pierre Tal-Coat à l'enseigne de Clivages.

Le souci du bien-faire

Ces noms illustres tirés de l'histoire contemporaine ne doivent pas faire croire pourtant à un SAGA purement muséal. Les jeunes artistes sont la majorité et, presque tous, manifestent pour la gravure une prédilection d'excellente augure. Le temps du minimal et du conceptuel doit être bien fini, se dit-on, à en juger par le souci du bien-faire, de la maîtrise technique et du tirage précis. Philippe Favier (Galerie La Hune) et Gérard Garouste (Galerie Tanguy Garric) font encore une fois la preuve de leur adresse à la pointe sèche, dont ils tirent de surprenants effets et des visions oniriques également inquiétantes.

Chez Maeght, Hélène Delprat expose une série de bois gravés qui allie vigueur et sens de la composition. Dans le même stand, Max Neumann a quelques pièces de grand format extrêmement impressionnantes. Quant à Alechinsky, l'éditeur Robert Dutrou lui a demandé d'illustrer des poèmes, ce dont l'artiste s'est acquitté à merveille, variant procédés et échelles en virtuose. Il y a d'autres Alechinsky chez Lucette Herzog, en compagnie d'œuvres de Pincemin. Et encore les pointes sèches de grandes tailles, de Rolf Iseli, à la Galerie Philip, entrecroisements de griffures nerveuses. Et des Alberola tirés par Item Editions. Tout cela fait un SAGA varié et substantiel.

PHILIPPE DAGEN
et EMMANUEL DE ROUX

▶ Grand Palais, jusqu'au 9 avril.

DANSE

Loin de l'opéra, Sylvie Guillem

La danseuse retrouve Paris le temps de danser « Giselle » et « la Belle » avec le Kirov

Sylvie Guillem, qui a quitté en février 1989 le palais Garnier où elle avait fait ses classes et débuté, revient pour trois soirs à Paris. Avec le Ballet du Kirov, au Palais des Congrès, elle interprétera deux fois *la Belle au bois dormant* (les 5 et 7 avril), une fois *Giselle* (le 12 avril). Elle retourne ensuite à Londres, où elle est pour trois ans l'invitée principale du Royal Ballet. Elle fait ici le bilan de sa première année de « liberté ».

« C'est un bilan concluant. Positif, le problème, c'est que lorqu'on est libre il faut organiser son travail, et au premier abord ce n'est pas franchement évident. Mais ensuite, il est très excitant de se dire : je suis responsable de ce qui m'arrive. En fait, je crois que c'est une année pour stabiliser ma vie et professionnelle et privée, pour savoir où je vais, quelle direction il faut prendre ; une année nécessaire pour me construire de bonnes bases.

– Quelles sont vos relations avec le Kirov ?

– Très bonnes. J'ai été invitée à Léningrad en février dernier, les gens ont été très gentis, très ouverts. Oleg Vinogradov, le directeur de la danse, est quelqu'un de charmant, qui met tout à disposition : on peut répéter quand on veut, avoir les costumes qu'on veut, les partenaires qu'on veut... Accueil parfait. Au Kirov, je choisis complètement : si par exemple, j'ai envie de danser *Giselle* en mars, il suffit que je les prévienne en janvier ou en février, j'arrive et je danse *Giselle*. Il y a aussi là-bas des ballets qu'on ne voit jamais ici, comme *la Fontaine de Bakhchissaraï*, de style archirusse : si je veux le danser, on le programme.

– Avez-vous ce type de relations avec d'autres compagnies ?

– Non, malheureusement, car les autres compagnies ont une programmation bien établie en début de saison, le choix doit s'opérer dans ce cadre.

– Où avez-vous dansé cette année, à part Londres ?

– A Copenhague, avec le Royal Ballet danois. J'y retourne l'année prochaine, ainsi qu'au Kirov. Et j'irai danser aux Etats-Unis avec l'American Ballet Theatre.

– Avant d'aborder* la Belle au bois dormant, *l'an dernier à Londres, vous avez déclaré que vous n'aimiez pas ce ballet ; que vous alliez néanmoins tâcher de vous amuser, au risque de choquer les Anglais...

– C'est ce que j'ai fait. Je me suis décidé à danser *la Belle* – enfin j'ai essayé, on ne sait jamais ! – ça ne ressemblait pas à ce que les Anglais ont l'habitude de voir mais il semble que ça n'ait pas été si choquant. J'ai mon style à moi, je ne changerai pas pour adopter un style anglais, russe ou français ; je l'ai donc dansé à ma façon, et ma foi je crois que c'était assez concluant...

– Qu'essayez-vous de raconter au public, pour éviter dans ce ballet une certaine mièvrerie ?

– C'est en effet le problème, il ne faut pas seulement aligner des pas mais raconter une histoire. Celle d'une jeune fille de seize ans, à laquelle on présente quatre princes soupirants pour qu'elle fasse son choix : elle est intimidée, il est trop tôt pour entrer dans la vie adulte. Au deuxième acte, elle commence à comprendre un peu la vie, l'amour. Et au troisième acte c'est une femme. Il faut essayer de faire sentir cette progression. Il y a malheureusement beaucoup de ballets classiques qui sont mièvres...

– Jugez-vous très important de raconter alors une histoire, la beauté de la danse et des lignes ne suffit-elle pas ?

– C'est un tout. Raconter une histoire sans déployer de belles lignes n'est pas très satisfaisant, et, à l'inverse, de belles lignes qui ne racontent rien deviennent vite ennuyeuses...

– Giselle est plus complexe ?

– Oui, encore que le début du premier acte rejoigne aussi cette mièvrerie. C'est une jeune fille naïve, entière, qui donne tout ce qu'elle a à un homme en qui elle croit, à un amour idéalisé, absolu ; la trahison de cet homme la fait quitter tout d'un coup la réalité pour s'enfermer à l'intérieur de son monde à elle, de sa folie, et elle en meurt. Il est intéressant de montrer cette sincérité, cette générosité d'elle-même et de ses sentiments.

– Certains prétendent que Giselle n'est pas un rôle pour vous ; vous seriez, selon eux, trop impériale, trop « gagnante », trop sûre de vous...

– Il ne faut pas confondre une personnalité dans la vie et un personnage à la scène. Il y a des rôles qu'on *joue*, justement ! Ne discutons pas des goûts et des couleurs, certains pensent que tel rôle n'est pas pour moi, d'autres que si. Supposons que j'aie un caractère à l'opposé de cette *Giselle* (je n'en suis pas sûre, mais enfin) : cela peut justement apporter un piquant supplémentaire, donner une Giselle tout aussi pure, naïve et entière mais avec un autre tempérament... Ce n'est tout de même pas une débile mentale ! C'est une jeune fille qui vit, qui a des opinions, des goûts, pas une jeune fille de carte postale !

– Y a-t-il dans le répertoire des rôles que vous estimez pas faits pour vous ?

– Oui : *Casse-Noisette*. Et Et *La fille mal gardée* : toutes les versions que j'en ai vu jusqu'ici ne me conviennent pas.

– Qu'est-ce que ce nouveau ballet de Forsythe, avec vous, que Coven Garden annonce pour le 28 avril ?

– C'est un projet que nous avons, mais Forsythe a trop de travail, c'est repoussé à la saison prochaine.

« Je n'ai rien contre l'idée de revenir

– Patrick Dupont, nouveau directeur de la danse au Palais Garnier, a promis de vous y faire revenir...

– Je n'y reviendrai pas comme étoile de la maison, ça c'est sûr. Comme invitée, pourquoi pas, s'il y a dans la programmation des ballets que j'ai envie de danser, si j'ai les partenaires de mon choix, si mes conditions sont acceptées ? Je n'ai rien contre l'idée de revenir à l'Opéra de Paris : simplement, je ne veux pas avoir à me battre pour quelque chose qui devrait aller de soi.

– Rien n'est décidé ?

– Non, tout est dans le flou, je n'ai eu qu'un premier contact avec Patrick. Il faut attendre la programmation, je ne sais pas quand elle sera faitez... Personne ne le sait, d'ailleurs. C'est toujours le problème de l'Opéra.

Vous sentez-vous évoluer, en ce moment ?

– Oh oui ! Le fait d'avoir coupé mes liens avec cette « famille » qu'était l'Opéra m'a fait énormément mûrir et évoluer. Quand on est entièrement responsable, qu'on doit s'imposer une rigueur personnelle, assumer ses choix, prendre ses décisions, on mûrit. Et puis on rencontre des gens nouveaux, des caractères nouveaux, des métiers nouveaux, c'est passionnant. J'ai l'impression d'être sortie d'un cocn pour entrer dans la vie « normale », où il y a tellement de choses à découvrir !

– Et tout cela se traduit dans la danse ?

– Oui, j'en suis sûre. Vous verrez ! Moi je le ressens, je sais que je n'ai plus le même état d'esprit, que je pense différemment, que je travaille différemment, que j'ai même changé physiquement : en scène, forcément, cela ne peut pas rendre la même chose ! Et puis j'ai été nommé étoile très jeune, j'ai donc fait mes erreurs très jeune et je peux commencer à profiter de tout cela.

– Vous êtes désormais très attendue, très guettée à chaque apparition : est-ce stimulant ou paralysant ?

– Cela dépend dans quel état d'esprit vous êtes attendue : on peut vous attendre avec impatience ou avec un gourdin. On sent cela, dans une salle. Je commence à m'habituer à être attendue, c'est devenu une forte stimulation plutôt qu'une angoisse comme au début. Chaque fois que je mets un pied en scène, j'essaie de me satisfaire et en même temps de respecter le travail que je fais pour un certain public, qui a fait l'effort de venir et de payer sa place. J'évite la routine, c'est aussi l'un des avantages d'être free-lance : voyageant beaucoup, affrontant plusieurs scènes, plusieurs salles, on y est amené chaque fois à donner le meilleur de soi-même. Je ne prends pas d'habitudes, le public non plus.

– Avez-vous le trac ?

– Toujours. Cela se manifeste chez moi par une très grande concentration, et pas seulement dans la salle de répétition ou au théâtre. Je me réveille le matin en chantant ce que je vais danser le soir. Ça travaille tout le temps dans ma tête, j'étudie tel aspect du rôle, telle musicalité. Paradoxalement, de l'extérieur j'ai l'air plus calme, mais à l'intérieur ça bouillonne. Dans ces moments-là, je ne suis peut-être pas très facile à vivre...

– Prenez-vous le temps de vous intéresser à autre chose qu'à la danse ?

– J'essaye. Il y a des périodes où je travaille énormément et ne peux me disperser, d'autres où j'arrive à m'organiser pour oublier la danse, les cours, les pieds, les tutus. Musique, expositions, théâtre, lecture, j'ai besoin de tout ça pour me recharger. Pour me défendre, je peins des aquarelles. Je voulais apprendre dans une école d'art, ce sera pour plus tard.

– Vous posez aussi pour des photos de mode ?

– Rarement. La dernière série que j'ai faite était pour Vogue, qui voulait faire un portrait de moi, et comme c'est un journal de mode... En fait, c'est la photo qui m'intéresse, plutôt que la mode. Toute autre forme d'expression, toute expérience nouvelle est intéressante. »

Propos recueillis par
SYLVIE DE NUSSAC

VENTES

Les Bugatti d'Alain Delon battent des records

Adjugée pour près de 2,4 millions de francs, battant ainsi un nouveau record mondial, un *Couple de panthères marchant* a été la vedette de la vente de la collection Bugatti d'Alain Delon, mercredi 4 avril chez Sotheby's, à Londres. Les trente-neuf bronzes de ce sculpteur animalier italien (1884-1916) ont été enlevés pour 2,4 millions de livres (environ 24 millions de francs). La plupart des oeuvres ont été achetées par des collectionneurs européens qui ont tenu à garder l'anonymat. L'acteur français, qui n'assistait pas à la vente, a expliqué qu'il avait rassemblé ces oeuvres pendant vingt ans et qu'il voulait maintenant se consacrer à d'autres collections. – (AFP.)



AGENDA

EXPOSITIONS

JEUDI 5 AVRIL

CENTRE GEORGES POMPIDOU

Place Georges-Pompidou (42-77-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

ARCHITECTURE DES BIBLIOTHÈQUES. Patrimoine et actualité. Salle d'actualité de la BPI, rez-de-chaussée. Jusqu'au 14 mai.

ARCHITECTURES PUBLIQUES. Forum. Jusqu'au 7 mai.

COLLECTIONS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. 1er volet : 1906-1940. Salle d'art graphique, 4e étage. Jusqu'au 3 juin.

DESIGN AUTOMOBILE. Grande galerie. Jusqu'au 30 avril.

DESIGN FINLANDAIS. Galerie des brèves Cci. Jusqu'au 30 avril.

MIGUEL EGANA, LE DERNIER JARDIN. Atelier des enfants. Du 7 avril au 9 juin.

FILONOV. Grande galerie, 5e étage. Jusqu'au 30 avril.

TONY GARNIER. Galerie du Cci. Jusqu'au 21 mai.

GÉATAN GATIAN DE CLÉRAMBAULT. *Psychiatre et photographe. Galerie de la BPI 2e étage. Jusqu'au 14 mai.*

FRANCIS PICABIA. Collection Suzanne Romain. Musée national d'art moderne. Jusqu'au 21 avril.

DANIEL SPOERRI. Galeries contemporaines, Mnam. Jusqu'au 6 mai.

TENDANCES MULTIPLES DES ANNÉES 80. Galeries contemporaines Mnam. Jusqu'au 6 mai.

MUSÉE D'ORSAY

Entrée quai Anatole-France, pl. Henri-de-Montherlant (40-49-48-14). Mer., ven., sam., mar. de 10 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. Fermé le lundi. Visite de groupes rens. au 45-49-45-46.

LE CORPS EN MORCEAUX. Entrée : 25 F (dimanche : 16 F.). Billet jumelé exposition musée : 40 F. Jusqu'au 3 juin.

CHARLES GARNIER (1825-1898) ARCHITECTE DE L'OPÉRA. Exposition-dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 10 juin.

L'OPÉRA DE MONTE-CARLO : CHARLES GARNIER, ARCHITECTE. Exposition-dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 10 juin.

L'OPÉRA, PHOTOGRAPHIES DE CHANTIER. Exposition dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 3 juin.

UN PHOTOGRAPHE VICTORIEN : LADY HAWARDEN (1822-1865). Exposition dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 29 avril.

PALAIS DU LOUVRE

Entrée par la pyramide (40-20-53-17). T.l.j. sf mar. et le 15 avril de 12 h à 21 h 45 (fermeture des caisses à 21 h).

ACQUISITIONS RÉCENTES DU MUSÉE. Hall Napoléon. Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 23 juillet.

HOUEL : VOYAGE EN SICILE. Hall Napoléon. Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 26 juin.

LE PAYSAGE EN EUROPE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE. Pavillon de Flore. Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 23 avril.

LE PEINTRE, LE ROI, LE HÉROS. L'Andromède de Pierre Mignard. Pavillon de Flore. Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). *Jusqu'au 23 avril.*

POLYTIQUES OU LE TABLEAU MULTIPLE DU MOYEN AGE AU XXe SIÈCLE. Hall Napoléon. Entrée : 25 F, possibilité de billets couplés avec le ticket d'entrée au musée. Jusqu'au 23 juillet.

MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS

12, av. de New York (47-23-61-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h 30. Visit. comment. grat. les jeu. à 15 h, le 15 avril à 11 h.

HERBERT BRANDL, ERNST CARAMELLE, FRANZ WEST. Entrée : 15 F. Jusqu'au 22 avril.

KEES VAN DONGEN, LE PEINTRE. Exposition rétrospective. Entrée : 15 F. Jusqu'au 17 juin.

GRAND PALAIS

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

ART PRÉCOLOMBIEN DU MEXIQUE. Galeries nationales (42-89-54-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 33 F. Jusqu'au 30 juillet.

JEAN BAZAINE. Rétrospective. Galeries nationales (42-56-25-30). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 28 mai.

LES ENVOLS DE JACQUES LARTIGUE. Cent photographies en noir et blanc de 1904 à 1944. Galeries nationales (42-56-37-11). T.l.j. sf mar. et mer. de 12 h à 19 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 30 avril.

JEUNE PEINTURE 90. (42-56-45-06). T.l.j. de 10 h à 19 h 30, mer. jusqu'à 21 h. Entrée : 30 F. Du 7 avril au 29 avril.

SAGA 90. (42-25-99-00). T.l.j. de 12 h à 19 h 30, ven. jusqu'à 23 h. Entrée : 40 F. Du 5 avril au 9 avril.

SOLIMAN LE MAGNIFIQUE. Galeries nationales (42-89-54-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 33 F. Jusqu'au 14 mai.

CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

30, av. Corentin-Cariou (46-42-13-13). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h.

LA FABRIQUE DE LA PENSÉE. Espace Marie Curie. Entrée : 30 F (Cité pass). Du 10 avril au 30 décembre.

LES MÉTIERS AU FIL DE L'EAU. Entrée : 30 F (Cité pass). Jusqu'au 30 septembre.

CENTRES CULTURELS

ANDREA APPIANI (1754-1817). ART ET CULTURE A MILAN AU SIÈCLE DES. Lumières et à l'époque napoléonienne. *Institut culturel italien à* Paris, hôtel de Galliffet, 50, *rue de Varenne* (42-22-12-78). T.l.j. sf dim. de 10 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h, sam. de 10 h à 13 h. Jusqu'au 27 avril.

L'ART POUR LA VIE. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 17, quai Malaquais (42-60-34-57). T.l.j. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 16 avril.

BIENNALE DE SAO PAULO, LE PAVILLON FRANÇAIS. Centre national des Arts plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). T.l.j. sf mar. de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 7 mai.

DATHEIL. Le peintre et son poète. Mairie du Ve, salle du souvenir, 21, place du Panthéon. T.l.j. sf dim. de 10 h 30 à 17 h 45, sam. de 9 h à 12 h 15. Jusqu'au 27 avril.

CÉSAR DOMELA. Institut néerlandais, 121, *rue de Lille* (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Jusqu'au 29 avril.

PER EKSTROM, 1844-1935. Centre culturel suédois, hôtel de Marle 11, rue Payenne (42-71-82-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 24 mai.

KOLOS-VARY ET TAO. *Institut* hongrois, 92, rue Bonaparte (43-26-06-44). T.l.j. sf sam. et dim. de 15 h à 18 h, jeu. jusqu'à 20 h. Jusqu'au 20 avril.

REM KOOLHAAS, PROJET EURALILLE. Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon (46-33-90-36). T.l.j. sf lun. de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 3 juin.

LAURÉATS DU PRIX DE PEINTURE. Fernando Canovas, Diane Wilke, Leandro Berra, Rhadamès Mejia. Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain (42-22-97-60). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 22 h. Jusqu'au 23 mai.

LIEUX D'ARCHITECTURE EUROPÉENNE, PÉRIPLE MÉDITERRANÉEN DE LA. Jeune architecture. Maison de l'architecture, 7, rue de Chaillot (40-70-01-65). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 28 avril.

LA LIGNE RETROUVÉE. Art et décoration en Hollande autour de 1900. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 29 avril.

MORCEAUX CHOISIS, SCULPTURES ENTRE 1979 ET 1990. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 28 avril.

LES PRINCES D'ORLÉANS ET LA PHOTOGRAPHIE. Mairie du VIIIe, 56, boulevard Malesherbes (42-94-08-08). T.l.j. sf dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 22 mai.

ADRIAN SCHIESS, BERNARD VOITA. Centre culturel suisse, 32-38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-*44-50). T.l.j. sf lun.* et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 22 avril.

SUR LES PAS DE PALISSY. Le Louvre des antiquaires, 2, pl. du Palais-Royal (42-97-27-00). T.l.j. sauf lun. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Du 5 avril au 8 juillet.

LE TAPIS : PRÉSENT DE L'ORIENT A L'OCCIDENT. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Visites conf. Tlj à 14 h 30, sam., dim. à 14 h et 16 h. T.U. : 40 F. Entrée : 30 F. Jusqu'au 29 avril.

LES THÉATRES DE PARIS PENDANT LA RÉVOLUTION. Bibliothèque historique de la Ville de Paris, hôtel de Lamoignon - 24, rue Pavée (42-74-44-44). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 10 h à 18 h. Entrée : 15 F. *Du 5 avril au* 2 juin.

TIRE LA LANGUE, OU LES IRRÉGULIERS DU LANGAGE. Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, Beaunord, 125-127, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 août.

VIENNE 1815-1848. Un nouvel art *de vivre à l'époque de Biedermeier.* Château et trianon de Bagatelle, domaine de Bagatelle, bois de Boulogne (45-01-20-10). T.l.j. de 11 h à 18 h (avril et mai), 11 h à 19 h (juin et août). Entrée : 30 F, entrée du parc : 5 F. Jusqu'au 15 août.

CHRISTIAN VOGT. Espace photographique de Paris, nouveau forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, grande galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 7 F. Jusqu'au 22 avril.

GALERIES

ALIGHIERO E BOETTI. Galerie Hadrien Thomas, 3, rue du Plâtre (42-76-03-10). Jusqu'au 28 avril. / Galerie Charles Cartwright, 6, rue de Braque (48-04-86-86). Jusqu'au 21 avril.

KAREL APPEL. Gallery Urban, 22, av. Matignon (42-65-21-34). Jusqu'au 2 mai.

AVRIL, MOIS DES ÉDITEURS : MAN RAY, POP ART, ALOCCO. Galerie Alain Oudin, 47, rue Quincampoix (42-71-83-65). Jusqu'au 28 avril.

ROBERT BARRY, RICHARD TUTTLE. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 10 avril.

REINER BERGMAN, RICHARD DEACON, IMI KNOEBEL. Galerie Philippe Casini, *13, rue Chapon* (48-04-00-34). Jusqu'au 12 mai.

BEUYS. Galerie Isy Brachot, 40, rue Mazarine (43-25-09-22). Jusqu'au 28 avril.

ALBERT BITRAN. Galerie Louis Carré, 10, av. de Messine (45-62-57-07). Jusqu'au 14 avril.

ROMMERT BOONSTRA. Studio 666, 6, rue Maître-Albert (43-54-59-29). Jusqu'au 12 mai.

ANDREAS BRANDT. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 14 avril.

MARCELLE CAHN. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-31-93). Du 5 avril au 5 mai.

SOPHIE CALLE. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Du 7 avril au 3 mai.

TONY CARTER. *Galerie Clivages,* 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 30 avril. / Galerie Claudine Papillon, 59, rue de Turenne (40-29-98-80). Jusqu'au 16 mai.

PHILIPPE CAZAL. Galerie Claire Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). *Jusqu'au 30 avril.*

PRIMAROSA CESARINI-SFORZA. Galerie Lavau, 11 bis, rue du Colisée (45-03-08-34). Jusqu'au 15 mai.

HUGUETTE CHAUDESAIGUES. Galerie Bernard Jordan, 52-54, *rue du Temple* (42-72-39-84). Du 7 avril au 5 mai.

CHAUVIN. *Sculptures.* Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 21 avril.

COLLAGES SURRÉALISTES. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 5 mai.

COLLECTION VINGT ANS DE PASSION, ALAIN DELON. Galerie Didier Imbert Fine Arts, 19, av. Matignon (45-62-10-40). Jusqu'au 13 avril.

OLIVIER DEBRÉ. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 28 avril.

PETER DOWNSBROUGH. Galerie Sylvana Lorenz, 13, rue Chapon (48-04-53-02). Jusqu'au 28 avril.

JUMANA EL HUSSEINI. Galerie Etienne Dinet, 30, rue de Lisbonne (42-56-43-26). Jusqu'au 5 mai.

MAX ERNST. Galerie Lucette Herzog, passage Molière - 157, rue Saint-Martin (48-87-39-94). Jusqu'au 21 avril.

OYVIND FAHLSTROM. Galerie Baudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 28 avril.

PHILIPPE FAVIER. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). *Jusqu'au 2 mai.*

FRANÇOIS FIEDLER. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 10 juin.

FIGURATION NARRATIVE DANS L'ART CONTEMPORAIN. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 5 mai.

JOËL FISHER. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 26 mai.

ALBERT GLEIZES. Galerie Michèle Heyraud, 79, *rue Quincampoix* (48-87-02-06). *Jusqu'au 8 mai.*

PATRICK GUALLINO. Galerie l'Œil-de-bœuf, 58, *rue Quincampoix* (42-78-36-66). Jusqu'au 26 avril.

JEAN-LUC GUÉRIN. Galerie Françoise Palluel, 91, rue Quincampoix (42-71-84-15). Jusqu'au 11 mai.

GARY HILL. Galerie des Archives, 46, rue des Archives (42-78-05-77). Jusqu'au 14 avril.

HOBLARGAN. Le dernier album 1885-1923. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 28 avril.

HOMMAGE A KEITH HARING. Galerie Façade, 30, *rue Beaubourg* (48-87-02-20). Jusqu'au 8 mai.

HOMMAGE A SEYMOUR ROSOFSKY PEINTRE DE L'ÉCOLE DE CHICAGO. Rétrospective de son œuvre 1958-1981. Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (45-48-24-19). Jusqu'au 30 avril.

ROLF ISELI. Galerie Philip, 16, place des Vosges (48-04-58-22). Du 5 avril au 30 avril. / Galerie 10, 10, rue des Beaux-Arts (43-25-10-72). Du 10 avril au 28 avril.

ASGER JORN. Galerie Ariel, 140, bd Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 27 avril.

KABILA. Galerie Margot Virgil, 11, cité Véron - entrée 94, bd de Clichy (42-62-21-22). Jusqu'au 28 avril.

WILLEM DE KOONING. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 14 avril.

ARNAUD LABELLE-ROJOUX. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Du 5 avril au 28 avril.

CLAUDE LAGOUTTE. Galerie Charles Sablon, 21, av. du Maine (45-48-10-48). Jusqu'au 5 mai.

CHRISTIAN LAPIE. Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Jusqu'au 26 mai.

EUGÈNE LEROY. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 21 avril.

CHRISTIAN LHOPITAL. Galerie Polaris, 25, rue Michel-le-Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 25 avril.

ROBERT LONGO. Sur le drapeau américain. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). *Jusqu'au 18 avril.*

ANGEL LUQUE. Galerie Denise René, 196, bd Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 21 avril.

MALY OSTENDE, VENISE NEW YORK. Galerie 26, 26, place des Vosges (40-27-00-90). Du 6 avril au 5 mai.

CHARLES MARQ. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66). Jusqu'au 28 avril. / L'Atelier Lambert, 62, rue La Boétie (45-63-51-52). Jusqu'au 21 avril.

FAUSTO MELOTTI. Galerie Di Meo, 5, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 28 avril.

HENRY MOORE. Galerie Maeght Editeur, 36, av. Matignon (45-62-28-18). Du 5 avril au 15 juin.

TANIA MOURAUD 1970-1990. Galerie Gabrielle Maubrie, 24, rue Sainte-*Croix-de-la-Bretonnerie* (42-78-03-97). Du 7 avril au 12 mai.

STEPHEN JAMES O'REILLY. Galerie Michel Vidal, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-42-22-71). Du 5 avril au 5 mai.

MANFRED PAUL. Galerie Agathe Gaillard, 3, *rue du Pont-Louis-Philippe* (42-77-38-24). Jusqu'au 5 mai.

PEINTRES ANCIENS ET MODERNES. Galerie Charles et André Bailly, 18, av. Matignon (42-65-57-65). Jusqu'au 11 mai.

MICHEL PELLOILLE. Galerie Bercovy-Fugier, 27, rue de Charonne (48-07-07-79). Jusqu'au 21 avril.

BERNARD PIFFARETTI. Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix (42-77-32-31). Jusqu'au 4 avril.

LES PIOMBINESI. Galerie de Paris, *6, rue du Pont-de-Lodi* (43-25-42-63). Du 7 avril au 28 avril.

MICHELANGELO PISTOLETTO. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 12 mai. / Galerie Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (42-78-29-66). *Jusqu'au 12 mai.*

JACQUES POLI. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 28 avril.

DANIEL PONTEREAU, VINCENT BARRÉ, OLIVIER DEBRÉ. Galerie Leif Stahle, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). *Jusqu'au 21 avril.*

RAUSCHENBERG. Galerie Montaigne, 36, avenue Montaigne (47-23-32-35). Jusqu'au 25 mai.

FABRICE REBEYROLLE. Galerie J. Debaigts, 28, rue de Poissy (43-25-71-73). Du 9 avril au 20 avril.

BJARNE ROTTERUD. Galerie Nane Stern, 26, rue de Charonne (48-06-78-64). Jusqu'au 7 avril.

RUTJER RUHLE. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 5 mai.

DANIEL DE SPIRT. Galerie Convergence, 39, rue des Archives (42-78-57-45). Jusqu'au 21 avril.

DANIEL SPOERRI. Palettes d'artistes, les Puces. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 21 avril.

PAULINE STELLA SANCHEZ. Galerie Froment et Putman, 33, *rue Charlot* (42-76-03-50). Jusqu'au 21 avril.

ANTONI TAPIES. Galerie Lelong, 13-14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 21 avril.

VINGT ET UN PEINTRES ET *SCULPTEURS PÉRUVIENS* RENDENT HOMMAGE A. Miguel Grau. Brasil Inter Art Galerie, 8, passage Thiéré (48-07-20-17). Du 6 avril au 28 avril.

FRANZ WEST. Galerie Ghislaine Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 3 mai.

PATRICK WOLFF. Galerie satirique Martine Moisan, 8, galerie Vivienne (42-97-46-65). Jusqu'au 19 avril.

MUSÉES

LES AMÉRIQUES DE CLAUDE LEVI-STRAUSS. Musée de l'Homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-70-60). T.l.j. sf mar. et fêtes de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 20 F, 25 F (comprenant la visite du musée). Jusqu'au 24 avril.

ANATOLIE ANTIQUE, FOUILLES FRANÇAISES EN TURQUIE. Bibliothèque Nationale, cabinet des médailles et antiques, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. de 13 h à 17 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 16 avril.

ANIMAUX ET PAYSANS. Musée Bouchard, 25, rue de l'Yvette (46-47-63-46). Mer. et sam. de 14 h à 19 h. Fermé les quinze derniers jours de chaque trimestre (15 au 30 juin). Entrée : 20 F. Jusqu'au 8 septembre.

L'ART NAIF ESPAGNOL. Musée d'Art naïf Max Fourny - halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 27 mai.

BRONZES ANTIQUES. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h, jeu. jusqu'à 22 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 1 juillet.

LE CIC REND HOMMAGE A MARCEL AYMÉ. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 14 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 15 avril.

LOUIS CHERVIN 1905-1969. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 14 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 3 juin.

LA COLLECTION JEAN HENRY. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 14 mai.

EN FRANÇAIS DANS LE TEXTE. Dix siècles de lumières par le livre. Bibliothèque Nationale, galeries Mansart et Mazarine, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). T.l.j. de 12 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 13 mai.

FEMMES FIN DE SIÈCLE, 1885-1895. Musée de la Mode et du Costume, Palais Galliera, 10, av. Pierre-1er-de-Serbie (47-20-85-23). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 20 mai.

FORTS DU LITTORAL. Musée des Plans-Reliefs, hôtel national des Invalides, 4 étage, place des Invalides (45-51-95-05). T.l.j. de 10 h à 16 h 45. *Fermé le 1 mai. Entrée : 23 F. Jusqu'au* 30 avril.

IMAGINAIRE POSTAL 1990. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 30 juillet.

LE JARDIN DANS TOUS LES SENS. Jardin d'Acclimatation, *musée en Herbe,* bois de Boulogne, boulevard des Sablons (40-67-97-66). T.l.j. de 10 h à 18 h, sam. de 14 h à 18 h. Entrée : 13 F. Jusqu'au 30 septembre.

JEUNE PEINTURE CHINOISE. Musée Kwok On, 41, *rue des Francs-Bourgeois* (42-72-99-42). T.l.j. sauf sam., dim. de 10 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 20 avril.

MAURICE MARINOT PEINTRE ET VERRIER, 1882-1960. Musée de l'Orangerie, place de la Concorde, jardin *des Tuileries (42-97-48-16). T.l.j. sf* mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 23 F, dim. : 12 F. Jusqu'au 21 mai.

MES ANIMAUX MAGIQUES PAR FRANÇOIS LE DIASCORN. Halle Saint-Pierre, *musée en Herbe,* 2, rue Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. sf lun. de 10 h à *18 h. Entrée : 25 F (accès à toutes les* expositions). Jusqu'au 30 avril.

HANAÉ MORI, TRENTE-CINQ ANS DE MODE. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 15 avril.

MURS PEINTS DE PARIS. Pavillon de l'Arsenal, 2 étage mezzanines Sud et Nord, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 22 mai.

MÉMOIRE D'IMAGE. Bibliothèque Nationale, galerie Colbert, 2, rue Vivienne - 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-26). T.l.j. de 12 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 avril.

MÉTROPOLE 90, BARCELONE, LONDRES, STOCKHOLM, PARIS. *Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland* (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 3 juin.

P.A.B. A LA B.N. Petits livres majuscules. Bibliothèque Nationale, galerie Mortreuil, 58, rue de Richelieu (47-03-*81-26). T.l.j. de 12 h à 18 h. Jusqu'au* 4 mars 1991.

PARIS AU FIL DE L'EAU. Musée de la Marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 23 avril.

PAQUES FLEURIES. *Musée national* des arts et traditions populaires, 6, av. du Mahatma-Gandhi (40-67-90-00). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 15. Entrée : 15 F (prix d'entrée du musée), 7,50 F le dim. Jusqu'au 28 mai.

JOSEP RENAU. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. *du Président-Wilson* (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 14 mai.

SAINT-SERNIN DE TOULOUSE. Trésors et métamorphoses. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (42-74-22-22). T.l.j. de 10 h à 18 h. Visites commentées, rens. au 48.87.24.14. Entrée : 22 F. Jusqu'au 16 avril.

LA SCIENCE DE DOISNEAU, QUARANTE-CINQ PHOTOGRAPHIES ANCIENNES ET. Nouvelles sur la science et ses à-côtés. Muséum d'histoire naturelle, hall de la bibliothèque centrale, jardin des Plantes, 57, rue Cuvier (40-79-30-00). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h, dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 25 juin.

SEIGNEURS, ARTISANS, PAY*SANS : ARCHÉOLOGIE D'UN VILLAGE* MÉDIÉVAL. Musée national des Thermes et de l'hôtel de Cluny, 6, place Paul-Painlevé (43-25-62-00). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 15 F, dim. (8 F). Jusqu'au 28 mai.

***SNOOPY FÊTE SES QUARANTE* ANS.** Musée des Arts décoratifs, galerie d'actualité, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 22 avril.

LES TRÉSORS DU MUSÉE NIEPCE. DEUX CENTS PHOTOGRAPHIES PROVENANT. Des collections du Musée Nicéphore Niepce de Chalon-sur-Saône. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (comprenant l'ensemble des expositions). Jusqu'au 13 mai.

VOYAGES DANS *LES* MARCHES TIBÉTAINES. Musée de l'Homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-70-60). T.l.j. sf mar. et fêtes de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 16 F (billet donnant droit à la visite du musée). Jusqu'au 1 octobre.

ANTON WATZL. Peintures et œuvres sur papier. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 5 mai.

PÉRIPHÉRIE

BRÉTIGNY-SUR-ORGE. Ernesto Riveiro. Espace Jules Vernes, rue Henri-Douard (60-84-40-72). T.l.j. sauf dim., lun. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 27 avril.

CORBEIL-ESSONNES. Richard Purdy. Centre d'Art contemporain Pablo Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). T.l.j. sf lun. de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30, dim. de 16 h à 19 h. Jusqu'au 17 avril.

LA DÉFENSE. La Traversée de Paris. Grande Arche, entrée sous l'escalier de la Grande Arche (40-90-05-18). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 19 h 30, ven. de 10 h 30 à 22 h 30. Réservations au 46-78-75-00. Entrée : 50 F. Jusqu'au 22 avril. Les Saisons du printemps de Pékin. Grande Arche, toit, 1, parvis de la Défense (49-07-26-26). T.l.j. de 9 h à 18 h. [illegible] septembre.

IVRY-SUR-SEINE. Claude Mongrain. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 3 juin. Espaces internationaux. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (46-70-15-71). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 3 juin.

JOUY-EN-JOSAS. Bill Viola : the sleep of reason. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. de 12 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 20 mai. Ligne de mire, douze artistes de la collection. Fondation Cartier, 3, rue *de la* Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. de 12 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 20 mai.

LEVALLOIS-PERRET. Miguel Chevalier. La Base, 6 bis, rue Vergniaud (47-58-49-58). Jusqu'au 30 avril.

MALAKOFF. *Virtuel-Europe, vidéographies.* Art rencontres internationales ITHEA, 31, rue Augustin-Dumont. Du 9 avril au 13 mai.

MEAUX. Ramsa. Musée Bossuet, palais épiscopal (64-34-84-45). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de *14 h à 18 h. Jusqu'au 24 avril.*

PONTOISE. Néo et Post-Impressionnistes belges dans les collections privées. Musée Pissarro de Pontoise, 4, rue Lemercier - 17, rue du Château (30-38-02-40). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à *18 h. Jusqu'au 13 mai. Musée Tavet-*Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 13 avril.

SAINT-DENIS. Alors... c'est comment ? Dix photographes en URSS. *Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue* Gabriel-Péri (42-43-05-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 18 h 30. Entrée : 12 F. Du 6 avril au 6 mai.

LA VARENNE-SAINT-HILAIRE. Rétrospective Jean Couy (1910-1983). Musée de Saint-Maur-des-Fossés, villa Médicis - 5, rue Saint-Hilaire (48-88-33-28). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Du 7 avril au 3 juin.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 6 AVRIL

« Soliman le magnifique », 9 h 45, entrée de l'exposition, Grand Palais (P.-Y. Jaslet).

« Le prieuré médiéval de Saint-Martin-des-Champs », 10 h 30, métro Arts-et-Métiers, sortie rue Saint-Martin (Sauvegarde du Paris historique).

« L'art et l'argent au Père-Lachaise », 10 h 30 ; « Les francs-maçons du Père-Lachaise », 14 h 45, entrée principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« *La dame à la licorne* », 12 h 30, 6, place Paul-Painlevé (Musée de Cluny).

« Le vieux Versailles », 14 h 30, 1, rue de l'Indépendance-Américaine (Office du tourisme).

« Coins charmants de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Sully-Morland (Paris pittoresque et insolite).

« Opéra Garnier », 14 h 30, hall d'entrée, statue de Lulli (Arts et caetera).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, boulevard du Palais, devant les grilles (C. Merle).

« Hôtels et église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Mme Cazes).

« Le gothique flamboyant au Musée des monuments français », 15 heures, hall du musée, place du Trocadéro.

« Vincennes, château médiéval et prison révolutionnaire », 15 heures, entrée, avenue de Paris (Monuments historiques).

« L'hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau, son décor Belle Epoque », 15 heures, 23, rue de Sévigné (Tourisme culturel).

« Mobilier, reflet du mode de vie : du dix-septième au dix-neuvième siècles », 15 heures, 107, rue de Rivoli (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

11, avenue du Président-Wilson (petit auditorium), 14 h 30 : « Toilettes du soir. La période contemporaine », par C. Join-Dieterle (*Musée de la mode et du costume*).

Brunoy, foyer familial, 9, rue de la République, 15 heures : « L'art flamand, deuxième partie », par P. Jusseaux.

21, boulevard Morland, 18 h 30 : « Cycle : Stratégies urbaines. Faire la rue », avec Y. Lion, P. Gazeau, F. Grether et J. Gourlet (Pavillon de l'Arsenal).

11 *bis*, rue Kepler, 20 h 15, « L'itinéraire *de l'âme après la mort* ». Entrée gratuite (Loge unie des Théosophes).

AGENDA

CARNET DU Monde

Naissances

– M. Michel Nisio et Mme
née Florence Passeron
ont la joie d'annoncer la naissance de

Constance,

le 12 mars 1990.

12, rue du Sergent-Maginot
75016 Paris.

Mariages

– Le Dr Marc
SAULNIER de PRAINGY
et son épouse,
née Sylvie Marquette,

sont heureux d'annoncer leur mariage qui a été célébré dans l'intimité le 24 mars 1990, à Paris.

Villa Montmorency,
22, avenue des Sycomores,
75016 Paris.

Décès

– M. et Mme Jacques Blamont,
M. et Mme Philippe Blamont,
M. François Blamont,
ses enfants,
Ainsi que ses petits-enfants
Et arrières petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Emile BLAMONT,
née Perle Odette Cohen,

survenu à son domicile de Ballon, le 30 mars 1990.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale au cimetière de Condac.

Logis de Ballon,
16700 Condac.

– Mme Gabriel Bonnet,
son épouse,
Jean Bonnet, agrégé de l'Université,
son fils,
Jacqueline Fournout-Bonnet, médecin rhumatologue,
sa fille,
Laurence et Pascale Bonnet,
Olivier et Vincent Fournout,
ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 28 mars 1990, à Paris, du

colonel (H.) Gabriel BONNET,
écrivain,
lauréat de l'Institut,
commandeur des Palmes académiques,
ancien directeur du cabinet de la Fédération nationale de la Résistance,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
croix de la Résistance,
médaille d'or
de l'Education physique et des Sports,
officier de divers ordres étrangers.

Selon la volonté du défunt, l'incinération a eu lieu dans l'intimité au cimetière du Père-Lachaise à Paris.

Le dépôt de l'urne funéraire dans le caveau de famille au cimetière de Montech (Tarn-et-Garonne) aura lieu ultérieurement.

92, boulevard de Latour-Maubourg, 75007 Paris.
16, rue Vandrezanne, 75013 Paris.
59, rue Cambronne, 75015 Paris.

– Mme Sarah Dab,
Françoise et Maurice Rudetzki,
Hélène et William Dab,
Betty et Yaël Dab,
Dora Kupka,
Déborah, Alexandre et Sophie,
Gérard, Heldy et Larry
Et toute la famille,
font part du décès de

Maurice DAB
leur époux, père, frère, beau-frère, grand-père, oncle et parent,

survenu le 3 avril 1990 dans sa soixante-neuvième année, à Paris.

Les obsèques auront lieu le vendredi 6 avril. On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

15, rue de Tlemcen,
75020 Paris.

– Mme Ekbal Adel Amer,
Neamat Adel Amer,
ses filles
Mme Kawsar Amer,
sa sœur et son époux,
le Dr Ragay Mashaly,
Le Dr Aly Elsamman
Et ses nombreux amis
ont la profonde douleur d'annoncer le décès du

Dr Adel AMER,
président du Comité
pour le dialogue islamo-chrétien,
premier directeur du bureau
de la Ligue des Etats arabes à Paris,

survenu subitement le 1er avril 1990 à Paris.

Homme de courage et de dialogue, un dernier hommage lui sera rendu à l'ambassade d'Egypte, 56, avenue d'Iéna, 75016 Paris, vendredi 6 avril à 14 h 15.

11, rue de Berri,
75008 Paris.

– Mme Simone Lehr,
son épouse,
M. et Mme Alain Lehr,
M. et Mme Henry et Patricia Gilberg,
Les docteurs Anne-Marie et Serge Drylewicz,
ses enfants,
Béatrice, Stéphane, Carole, Nicolas, Samuel, Julia et Joris,
ses petits-enfants,
La famille Strul,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Dory LEHR,
combattant volontaire de la Résistance,
croix de combattant,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
médaille d'argent de la Ville de Paris,

survenu le 1er avril 1990 à Fontenay-sous-Bois.

Les obsèques sont été célébrées le mardi 3 avril, au cimetière parisien de Pantin.

– Mme Jacques Piette,
son épouse,
M. et Mme Jean-Jacques Piette,
M. et Mme Jean-Marie Trebosc,
M. et Mme Jean-Louis Piette,
M. Guillaume Piette,
ses enfants,
Elodie, David, Chloé, Stéphanie et Fabrice,
ses petits-enfants,
Mme Brigitte Clément,
sa belle-fille,
ont l'immense chagrin de faire part du décès de

M. Jacques PIETTE,
grand officier de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,
croix de guerre 1939-1945,
King's Medal
for Service in the Cause of Freedom,

survenu le 2 avril 1990, à l'âge de soixante-treize ans.

Ses obsèques ont eu lieu le 4 avril 1990 dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

14, rue Singer,
75016 Paris.
(*Le Monde* du 4 avril.)

– Madeleine Rapoport-Senator,
a la douleur de faire part du décès de son père

M. Henri RAPOPORT,

survenu à Paris, le 28 mars 1990, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité au cimetière de Pantin.

Elle souhaite que tous ceux qui ont connu sa mère

Mme Nathalie Rapoport,
née Senator,

et sa sœur

Mme Bella Lorentz,
née Rapoport,

aient une pensée à leur mémoire et s'associent à son chagrin.

Résidence du Bois-de-Boulogne,
Bâtiment Auteuil no 1,
95290 L'Isle-Adam.

Anniversaires

– Le 5 avril 1987,

Philippe AYDALOT

nous quittait.

Une pensée est demandée à ceux qui l'aimaient.

De la part de Laïli, son épouse ; Marion, sa fille ; ses parents.

Communications diverses

– **Cahiers Bernard Lazare : l'expression passionnelle en politique et en religion (II).** Radicalisation religieuse et libéralisation politique : absence de lien, parallélisme ou inversion ? Chiisme politique et chiisme spirituel, par C. Jambet. Evolution culturelle et politique dans les relations entre le Maghreb et l'Europe, par R. Leveau. Le décodage des signifiants de l'absolutisme par R. Leveau. A propos de Heidegger, par G.-A. Goldschmidt. Dimanche 8 à 15 h 30, Cercle Bernard-Lazare, 10 rue Saint-Claude, 75003. Tél. : 42-78-07-30.

Soutenances de thèses

– Université Paris-III, le lundi 14 mai à 13 heures, salle Bourjac, 17 rue de la Sorbonne, M. Vincent Jouve : « L'interaction lecteur-personnages dans le roman ».

– Université Paris-I, le samedi 19 mai à 9 h 30, salle des commissions (centre Panthéon), Mlle Nathalie Weyd : « Les OPA aux Etats-Unis. Etude du contexte réglementaire et de la dernière jurisprudence ».

La décentralisation dans un guide pratique

Le Guide pratique de la décentralisation est un ouvrage original, tant par le public auquel il s'adresse – élus, fonctionnaires territoriaux et leurs partenaires commerciaux ou industriels, – que par les informations qu'il contient. Les élus et les fonctionnaires territoriaux trouveront dans ce guide renseignements et références concernant les fournisseurs et les sociétés *de services répertoriés par secteur* d'activité (construction et travaux publics ; équipements sportifs, culturels, scolaires ou sociaux ; mobilier urbain ; transports ; informatique ; finances).

Pour les achats ou les investissements, les collectivités territoriales pourront trouver des solutions dans ces pages. Citons, par exemple : les bureaux d'études spécialisés (canalisations, espaces verts, chauffage, équipements sportifs) ; la liste de 165 fournisseurs de bancs publics ; les entreprises de produits anti-graffiti, de cloches et de carillons, de cimaises d'exposition ou vitrines pour les musées, de plaques de rues ; des sociétés d'exploitation de piscines, de golfs...

□ ***Le Guide pratique de la décentralisation*** **1990-1991. Ed. Emer, 50, quai de l'Hôtel-de-ville. 75004 Paris. Prix : 490 francs.**

EN BREF

□ **Stage de formation à Sciences-Po.** – L'Institut d'études politiques de Paris organise à partir du 26 avril et jusqu'au 28 juin, dans le cadre de la formation continue, une série de conférences consacrées à « l'environnement international ». Pierre Hassner, Alfred Grosser, Jacques Rupnik, Gilles Kepel, Jean-Louis Domenach, notamment, animeront ce cycle.

▶ **Pour tous renseignements : Sciences-Po Formation, 215, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 45-49-50-99 et 45-49-51-95.**

□ **Roumanie : qui a menti ?** – Les associations Médecins du monde et Reporters sans frontières organisent, avec *le Nouvel Observateur*, un colloque sur ce thème, le 6 avril, de 9 h 30 à 17 heures, à la Maison de la chimie. Au cours de trois tables rondes, des journalistes français et roumains et des personnalités ayant suivi de près les événements de décembre 1989 se proposent d'établir comment et pourquoi l'information sur la révolution roumaine a pu « déraper ». Participeront également à cette manifestation M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, et Mme Doïna Cornea.

▶ **Maison de la chimie, 28 *bis*, rue Saint-Dominique, Paris-7e. Entrée libre.**

□ **Journée de vente à la communauté Emmaüs.** – La communauté Emmaüs du Plessis-Trévise organise dans ses locaux, le 7 avril, de 9 heures à 18 heures,une vente exceptionnelle : bibelots, livres anciens, vêtements, argenterie, tableaux, meubles, outillage,etc.

▶ **Pour se rendre au Plessis : RER, direction Marne-la-Vallée. Arrêt Noisy-le-Grand-Mont-d'Est. Bus 206, jusqu'à la place Gambetta, au Plessis-Trévise. Par la route, autoroute A-4, sortie Villiers-sur-Marne, puis suivre le fléchage.**

□ **Salon international de la maquette et du modèle réduit.** – Ce salon, ainsi que celui des jeux de réflexion et des jouets éducatifs, se tiendra au Parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris, du 7 au 16 avril (les 14, 15 et 16 avril : bourse d'échanges).

▶ **Tous les jours, de 10 heures à 19 heures ; le vendredi 13, jusqu'à 22 heures. Entrée : 47 F.**

JOURNAL OFFICIEL

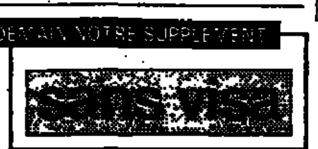
Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 4 avril 1990 :

DES DÉCRETS

● No 90-294 du 29 mars 1990 fixant la composition des tribunaux de grande instance, des tribunaux de première instance, des cours d'appel et des tribunaux supérieurs d'appel et la répartition des juges du livre foncier dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

● No 90-295 du 2 avril 1990 fixant le statut de l'Opéra de Paris.





MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 5 avril à 0 heure et le dimanche 8 avril à 24 heures.

Vendredi, le temps sera perturbé sur la France. En début de matinée, nuages et précipitations se situeront sur la moitié sud. Ce type de temps s'étendra à la moitié nord en cours de journée.

Samedi et dimanche, les nuages alterneront avec des éclaircies, mais aussi avec quelques averses.

Vendredi : très nuageux et frais, ondées, pluies plus marquées dans le Sud-Est.

Sur la Bretagne, les Pays-de-Loire et la Normandie, les belles éclaircies matinales ne dureront pas très longtemps. Des nuages envahiront le ciel en cours de matinée. Par la suite, le soleil ne fera plus que de brèves apparitions.

Sur le Poitou-Charente, le Limousin, l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées, nuages et éclaircies alterneront. Le soleil se montrera un peu plus généreux dans l'après-midi mais on restera à la merci d'une averse passagère.

Du Nord-Picardie à l'Auvergne et sur les régions du Nord-Est, la journée sera très nuageuse avec des ondées éparses de neige jusqu'en basse altitude.

Sur les régions méditerranéennes, le temps sera pluvieux. Il neigera sur les Alpes du Sud à partir de 1 500 mètres. Des éclaircies apparaîtront en soirée sur le Languedoc-Roussillon.

Les températures seront fraîches sur la moitié nord : 1 à 4 degrés au lever du jour, localement – 1 degré dans le Nord-Est ; pas plus de 4 à 7 degrés en milieu d'après-midi et un vent de nord soutenu accentuera la sensation de froid. Sur la moitié sud, il fera plus doux : 6 à 10 degrés à l'aube, 10 à 15 degrés aux heures les plus chaudes.

Le vent de nord-est soufflera assez fort près de la Manche et dans le Nord. Dans le Midi, le vent d'est sera également soutenu près de la Méditerranée et le vent d'autan atteindra 80 à 100 km/h en rafales le matin.

Samedi : nuages, éclaircies, averses éparses.

Le temps s'améliorera légèrement, le vent faiblira, la pluie sera en régression et les températures gagneront quelques degrés.

Sur les régions de l'Est, le temps sera encore couvert en début de journée. Mais, dès la fin de matinée, un ciel changeant se généralisera à tout le pays. Passages nuageux, ondées éparses et courtes éclaircies alterneront.

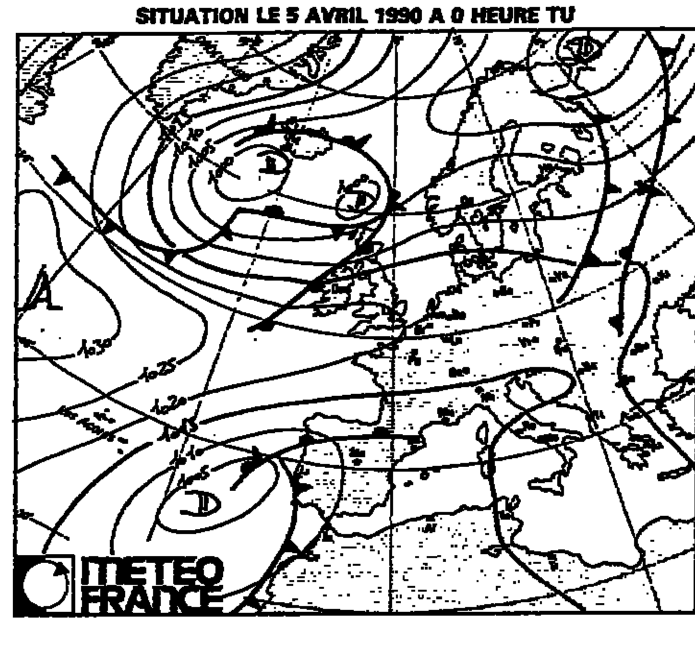
Les températures seront plus douces. Les minimales seront comprises entre 5 et 10 degrés, les maximales entre 11 et 15 degrés avec des pointes à 18 degrés près du golfe du Lion et sur la Côte d'Azur.

Dimanche : des nuages, quelques averses.

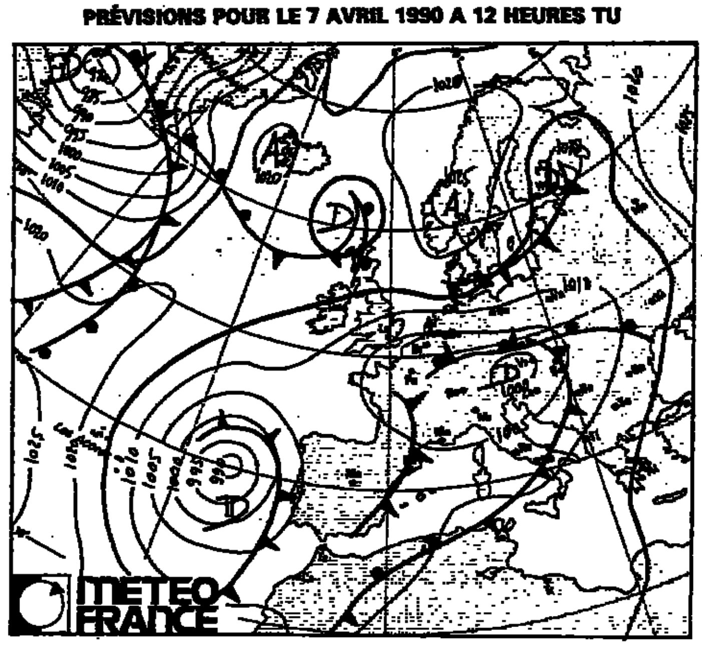
De façon générale, le temps en France sera nuageux. Des éclaircies alterneront avec les nuages, mais de petites averses se produiront çà et là. Sur le pourtour méditerranéen et la Corse, les nuages seront plus fréquents et les averses ou chutes de pluie plus nombreuses.

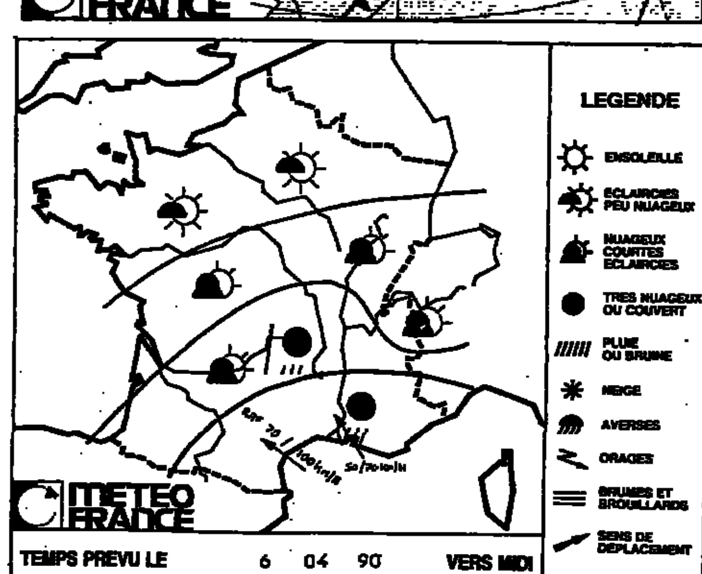
Les températures minimales seront stationnaires ou en faible baisse. Les maximales seront en légère hausse.

SITUATION LE 5 AVRIL 1990 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 7 AVRIL 1990 A 12 HEURES TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 5-4-1990

Valeurs extrêmes relevées entre le 4-3-1990 à 6 heures TU et le 5-4-1990 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	16	5	N
BIARRITZ	14	6	P
BORDEAUX	14	8	P
BOURGES	12	3	N
BREST	9	0	D
CAEN	8	–2	D
CHERBOURG	7	0	A
CLERMONT-FER	12	2	C
DIJON	11	2	N
GRENOBLE SMH	14	2	–
LILLE	8	–2	B
LIMOGES	11	5	N
LYON	12	4	C
MARSEILLE-MAR	16	4	N
NANCY	10	–2	B
NANTES	12	2	D
NICE	16	9	N
PARIS-MONTS	10	2	D
PAU	13	7	C
PERPIGNAN	15	5	C
RENNES	11	1	D
ST-ETIENNE	11	2	D
STRASBOURG	12	2	N
TOURS	11	1	D
TOULOUSE	14	6	P
POINTE-A-PITRE	30	22	D

ÉTRANGER			
ALGER	20	15	O
AMSTERDAM	8	–2	D
ATHÈNES	20	13	N
BANGKOK	36	24	C
BARCELONE	16	11	C
BELGRADE	20	8	C
BERLIN	10	0	D
BRUXELLES	8	–2	D
LE CAIRE	17	16	D
COPENHAGUE	8	1	D
DAKAR	27	21	D
DELHI	31	18	D
DJERBA	20	13	D
GENÈVE	11	1	C
HONGKONG	22	17	C
ISTANBUL	19	12	D
JÉRUSALEM	15	4	D
LISBONNE	14	13	A
LONDRES	9	–1	D
LOS ANGELES	26	14	A
LUXEMBOURG	8	–2	B
MADRID	14	9	P
MARRAKECH	23	12	N
MEXICO	27	13	B
MILAN	18	11	C
MONTRÉAL	6	2	C
MOSCOU	21	9	A
NAIROBI	25	16	P
NEW-YORK	9	6	C
OSLO	5	–3	C
PALMA-DE-MAJ.	18	10	C
PÉKIN	15	6	D
RIO-DE-JANEIRO	28	24	N
ROME	17	10	N
SINGAPOUR	34	26	C
STOCKHOLM	8	–5	D
SYDNEY	23	20	A
TOKYO	18	9	A
TUNIS	22	15	N
VARSOVIE	10	1	D
VENISE	16	10	C
VIENNE	11	5	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au mardi 3 avril. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par minitel : 36-15 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

Les Arcs : n.c. ; Aussois : n.c. ; Avoriaz : 5-100 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : n. c. ; Bessans : n. c. ; Bonneval-sur-Arc : 30-80 ; Les Carroz-d'Arâches : n.c. ; Chamonix : 0-250 ; La Chapelle-d'Abondance : n.c. ; Châtel : 5-80 ; La Clusaz : 0-130 ; Combloux : n.c. ; Les Contamines-Montjoie : 0-140 ; Le Corbier : n.c. ; Courchevel : n.c. ; Crest-Voland-Cohennoz : 0-25 ; Flaine : 27-220 ; Flumet : n.c. ; Les Gets : 0-20 ; Le Grand-Bornand : 0-80 ; Les Houches : 0-50 ; Megève : 0-130 ; Les Ménuires : 30-150 ; Méribel : 39-200 ; Morillon : 0-90 ; Morzine : 0-80 ; La Norma : 0-100 ; Peisey-Nancroix-Vallandry : 5-160 ; La Plagne (altitude) : 140-320 ; La Plagne (village) : n.c. ; Pralognan-la-Vanoise : 15-45 ; Praz-de-Lys-Sommand : 5-45 ; Praz-sur-Arly : n.c. ; La Rosière 1850 : 72-255 ; Saint-François-Longchamp : n.c. ; Saint-Gervais : 0-70 ; Les Saisies : n.c. ; Samoëns : 0-80 ; Thollon-Les Mémises : n.c. ; Tignes : 60-200 ; La Toussuire : 5-30 ; Val-Cenis : 0-85 ; Valfréjus : 5-140 ; Val-d'Isère : 75-145 ; Valloire : 30-120 ; Valmeinier : 5-100 ; Valmorel : 10-110 ; Val-Thorens : 40-150.

ISÈRE

L'Alpe-d'Huez : 80-250 ; Alpe-du-Grand-Serre : 0-30 ; Auris-en-Oisans : n.c. ; Autrans : 0-10 ; Chamrousse : 5-40 ; Le Collet-d'Allevard : 0-20 ; Les Deux-Alpes : n.c. ; Gresse-en-Vercors : n.c. ; Lans-en-Vercors : n.c. ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : n.c. ; Les Sept-Laux : 0-100 ; Villard-de-Lans : 0-25.

ALPES-DU-SUD

Auron : n.c. ; Beuil-Les-Launes : *n.c. ; Briançon : 0-60 ; Isola-2000 : 25-*95 ; Montgenèvre : 30-50 ; Orcières-Merlette : 0-100 ; Les Orres : 0-80 ; Pra-Loup : n.c. ; Puy-Saint-Vincent : 0-90 ; Risoul-1850 : 15-80 ; Le Sauze-Super-Sauze : 10-45 ; Serre-Chevalier : 10-80 ; Superdévoluy : n.c. ; Valberg : n.c. ; Val-d'Allos-le-Seignus : 0-40 ; Val-d'Allos-la-Foux : 15-70 ; Vars : n.c.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 0-30 ; Barèges : n.c. ; Cauterets-Lys : 0-40 ; Font-Romeu : 20-20 ; Gourette : 0-20 ; Luz-Ardiden : n.c. ; La Mongie : 0-15 ; Peyragudes : n.c. ; Piau-Engaly : 0-100 ; Saint-Lary-Soulan : n.c. ; Super-Bagnères : n.c.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : n.c. ; Besse/Super-Besse : n.c. ; Super-Lioran : 0-0.

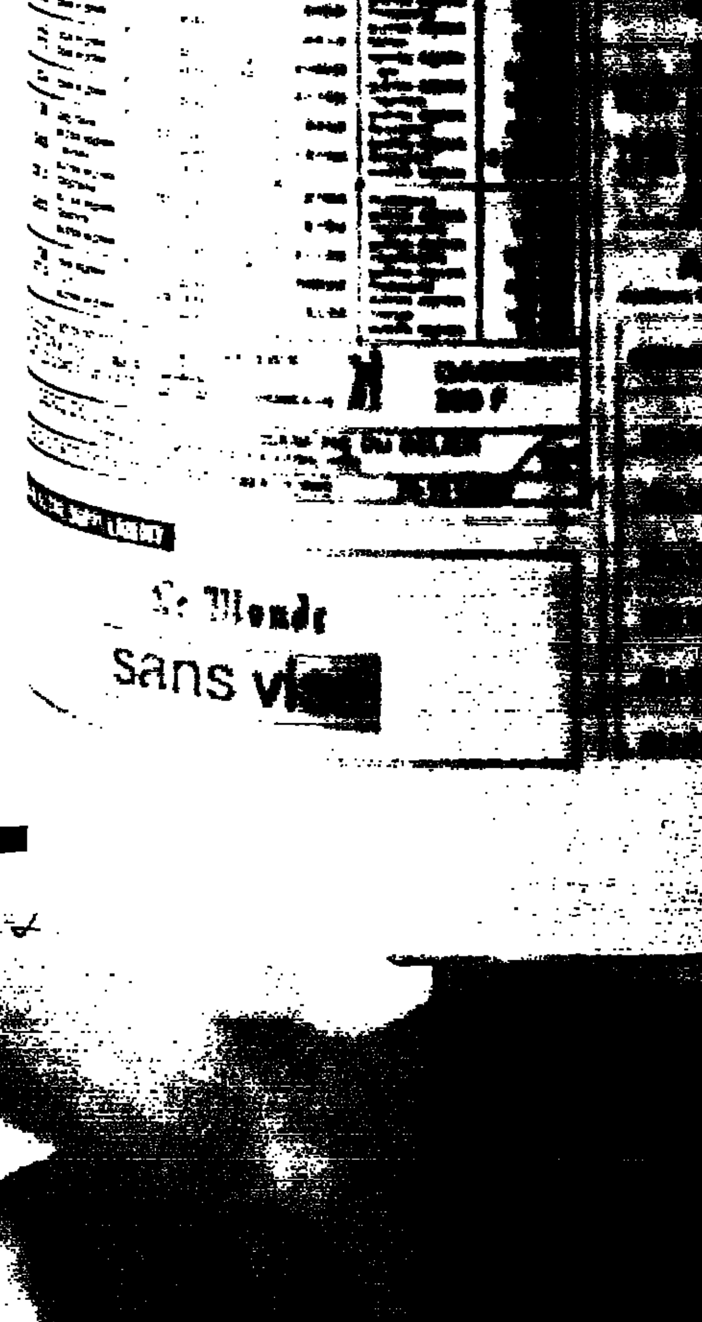
JURA

Métabief : 0-0 ; Les Rousses : 0-0.

VOSGES

Le Bonhomme : n.c. ; La Bresse-Hohneck : n.c. ; Gérardmer : n.c. ; Saint-Maurice-sur-Moselle : n.c. ; Ventron : n.c.

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national de tourisme de chaque pays : Allemagne : 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 47-42-04-38 ; Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. 42-61-50-55 ; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 47-42-78-57 ; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 42-66-66-68 ; Suisse : 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 47-42-45-45.



AGENDA

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5233

Horizontalement

I. Assiste à de nombreuses prises de bec. — II. Habillent de la tête aux pieds. — III. Susceptible d'être dénoncé. Interjection. Quelque chose de vache. — IV. Suit un cours. Donne des airs de fête. — V. Prend de la hauteur. Adverbe. — VI. Point de « départ ». — VII. Permet des prises. Domine la vallée. — VIII. Un diadème qui n'attire pas les femmes. S'achève à date fixe. — IX. On y fait des courses. Laisse entendre d'agréables murmures. — X. Pronom. Provoque la toux. — XI. Peut mourir noyé. Servent à purger.

Verticalement

1. Utile pour arriver dans un fauteuil. Fait de vieilles branches. — 2. Est habitué au froid. Pierre que l'on ne saurait jeter à quelqu'un. — 3. Note. Sont conçues pour la circulation. — 4. Se font porter. Cité péruvienne. — 5. Est à l'origine de nombreux projets. Visent à « tirer ». — 6. Sont en service. Offre un passage. — 7. Gourde pouvant perdre facilement contenance. Adverbe. — 8. S'intéresse plus ou moins au sujet. C'est du gâteau ! — 9. Rend plus léger. Evoluent dans les hautes sphères...

SOLUTION DU PROBLÈME N° 5232

Horizontalement

I. Amoureux. — II. Naevi ; nez. — III. Trier ; in. — IV. Hélée ; ver. — V. Oc ; stèle. — VI. Lait ; Oran. — VII. Ogre ; Ussé. — VIII. Gers ; lei. — IX. Isis ; Alep. — X. Tond. — XI. Entêtés.

Verticalement

1. Anthologies. — 2. Marécages. — 3. Œil ; irrite. — 4. Uvée ; tesson. — 5. Rires ; NT. — 6. Touladi. — 7. Universel. — 8. Xénélasie. — 9. Rêne ; pas.

GUY BROUTY

France loto — **TACOTAC** — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 03/01/90)

Le numéro 5 9 9 0 1 9 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchant à la centaine de mille : 099019 ; 199019 ; 299019 ; 399019 ; 499019 ; 699019 ; 799019 — gagnent 40 000,00 F

Les numéros approchant aux					gagnent
Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	
509019	590019	599119	599009	599010	10 000,00 F
519019	591019	599219	599029	599011	
529019	592019	599319	599039	599012	
539019	593019	599419	599049	599013	
549019	594019	599519	599059	599014	
559019	595019	599619	599069	599015	
569019	596019	599719	599079	599016	
579019	597019	599819	599089	599017	
589019	598019	599919	599099	599018	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	9019	4 000,00 F
	019	400,00 F
	19	200,00 F
	9	100,00 F

LOTO N° 14 TIRAGE DU MERCREDI 4 AVRIL 1990 : 2 6 8 18 32 34 — Numéro complémentaire : 33

POUR LES TIRAGES DES MERCREDI 11 ET SAMEDI 14 AVRIL 1990 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRÈS-MIDI

90 TACOTAC TIRAGE DU MERCREDI 4 AVRIL 1990 18e

RESULTATS OFFICIELS - INFORMATIONS 36-15 LOTO

France loto — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER (J.O. du 12/01/90) TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SIGNES DE L'HOROSCOPE	SOMMES GAGNEES EN F
0	90	tous signes	400
	5370	Vierge	20 000
		autres signes	2 000
	9340	Cancer	20 000
		autres signes	2 000
	09000	Verseau	100 000
		autres signes	10 000
	09270	Gémeaux	100 000
		autres signes	10 000
1	01	tous signes	400
	241	tous signes	800
	1291	Verseau	20 000
		autres signes	2 000
	4081	Lion	20 000
		autres signes	2 000
	8961	Taureau	25 000
		autres signes	2 500
	04171	Bélier	100 000
		autres signes	10 000
	15951	Cancer	100 000
		autres signes	10 000
2	02	tous signes	400
3	543	tous signes	800
	773	tous signes	800
4	834	tous signes	800
5	3185	Sagittaire	25 000
		autres signes	2 500
	3985	Taureau	20 000
		autres signes	2 000
	12915	Sagittaire	100 000
		autres signes	10 000
	19035	Balance	100 000
		autres signes	10 000
6	796	tous signes	800
	6716	Lion	25 000
		autres signes	2 500

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SIGNES DE L'HOROSCOPE	SOMMES GAGNEES EN F
6	2576	Capricorne	25 000
		autres signes	2 500
	6436	Scorpion	20 000
		autres signes	2 000
	6706	Cancer	25 000
		autres signes	2 500
	7486	Verseau	25 000
		autres signes	2 500
	7776	Balance	20 000
		autres signes	2 000
	8876	Scorpion	25 000
		autres signes	2 500
7	1197	Balance	25 000
		autres signes	2 500
	2297	Gémeaux	20 000
		autres signes	2 000
	2527	Bélier	25 000
		autres signes	2 500
	9437	Vierge	25 000
		autres signes	2 500
	9997	Sagittaire	20 000
		autres signes	2 000
8	258	tous signes	800
	4398	Gémeaux	25 000
		autres signes	2 500
	8908	Poissons	20 000
		autres signes	2 000
	9318	Bélier	20 000
		autres signes	2 000
	01608	Lion	100 000
		autres signes	10 000
	07788	Taureau	100 000
		autres signes	10 000
	15348	Scorpion	100 000
		autres signes	10 000
	19788	Scorpion	5 000 000
		autres signes	200 000
9	6789	Poissons	25 000
		autres signes	2 500
	9789	Capricorne	20 000
		autres signes	2 000
	01159	Capricorne	100 000
		autres signes	10 000
	09649	Poissons	100 000
		autres signes	10 000
	14139	Vierge	100 000
		autres signes	10 000

TOUS LES BILLETS NE BENEFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS : BALANCE GEMEAUX — GAGNENT 200 F

90 SERIE DE L'HOROSCOPE - TRANCHE DU BELIER — TIRAGE DU MERCREDI 4 AVRIL 1990 — 19e

RESULTATS OFFICIELS - INFORMATIONS 36-15 LOTO

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 5 avril

TF 1

20.40 Série : Navarro. Mauvaises actions. Avec Roger Hanin. *Meurtres à la Bourse.*
22.15 Magazine : Ex libris. Expliquez-moi : Christine Aventin (*le Diable peint*) ; France Roche (*Péché mortel*) ; la mère de Constance, lycéenne, décédée d'un cancer (*Constance*) ; Exploration : Anne Frank ; le film *le Cercle des poètes disparus* ; Extérieur livre : Claude Couderc (*les Enfants de la violence*), Frank Margerin.
23.15 Série : L'heure Simenon.
0.15 Journal, Météo et Bourse.

A 2

20.40 ▶ Magazine : Envoyé spécial. Présenté par Bernard Benyamin. Sommaire : les fous à Trieste ; Nusrat Fateh Ali-khan.
21.40 Spécial caméra cachée.
22.10 Série : Un commissaire enquête.
23.45 Informations : 24 heures sur la 2.
0.00 Météo.

FR 3

20.35 La dernière séance. 1er film : La valse des truands. ■■ Film américain de Paul Bogart (1969). Avec James Garner, Gayle Hunnicutt, Carroll O'Connor (v.o.).
22.20 Dessins animés. Bug's Bunny, Tex Avery.
22.45 Journal et Météo.
23.10 2e film : Le point de non-retour. ■■ Film américain de John Boorman (1967). Avec Lee Marvin, Angie Dickinson, Keenan Wynn (v.o.).

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Les maîtres de l'univers. ■ Film américain de Gary Goddard (1987). Avec Dolph Lundgren, Frank Langella, Meg Foster.
22.10 Flash d'informations.
22.20 Cinéma : Itinéraire d'un enfant gâté. ■■ Film français de Claude Lelouch (1988). Avec Jean-Paul Belmondo, Richard Anconina, Béatrice Agenin.

LA 5

20.40 Cinéma : Les zozos. ■■ Film français de Pascal Thomas (1972). Avec Frédéric Duru, Edmond Raillard, Jean-Marc Cholet.
22.25 Série : *Deux flics à Miami.*
23.25 Spécial Rallye de Tunisie.
23.30 Magazine : Désir.
0.00 Journal de minuit.

M 6

20.35 Cinéma : Y a-t-il quelqu'un pour tuer ma femme ? ■ Film américain de Jim Abrahams, David et Jerry Zucker (1986). Avec Danny De Vito, Bette Midler, Judge Reinhold.
22.15 Série : Brigade de nuit.
23.10 Série : Destination danger.
0.00 Six minutes d'informations.

LA SEPT

20.45 Documentaire : Kaltex en Chine (4).
21.00 Magazine : Mégamix.
22.00 Documentaire : Solti et Perahia jouent Bartok. De Humphrey Burton.
23.00 Opéra : Ogre mangeant des jeunes femmes sous la lune.
23.20 Documentaire : What about Ida.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 12 mars au Théâtre de la Ville) : musique de l'Inde du Nord par Ram Narayan, sarangi, Zakir Hussain, tabla.
23.07 L'invité du soir. Jean Sutherland, soprano.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. Ménon, d'après Platon.
21.30 Profils perdus. Marc Bloch, Lucien Febvre et les Annales.
22.40 Nuits magnétiques. Portraits-groupes-hommes.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda. Les home's studios.

Vendredi 6 avril

TF 1

13.35 Feuilleton : Les feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire.
15.15 Série : Tribunal.
15.50 Variétés : La chance aux chansons.
16.20 Club Dorothée vacances. Caroline ; Jayce.
17.00 Série : 21 Jump Street.
17.55 Série : Hawaii, police d'Etat.
18.50 Avis de recherche.
18.55 Feuilleton : *Santa-Barbara.*
19.20 Jeu : La roue de la fortune.
19.55 Divertissement : Pas folles, les bêtes !
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.40 Variétés : Avis de recherche. Invité : Claude Lelouch. Variétés : Johnny Clegg, Patrick Bruel, Sylvie Vartan, Maurane, Nicole Croisille, Philippe Léotard.
22.40 Magazine : 52' sur la Une. De Jean Bertolino. Les grands d'Espagne, de Jacques Idier et Gérard Bernard.
23.40 Documentaire : La saga de la chanson française. De Christian Mesnil. 6. Serge Gainsbourg.
0.35 Journal, Météo et Bourse.

A 2

13.40 Série : Falcon Crest.
14.05 Série : Les cinq dernières minutes. Techniques douces, de Claude Loursais, avec Jacques Debary, Marc Eyraud.
15.35 Après-midi show. Emission présentée par Thierry Beccaro. Invitée : Muriel Robin.
17.05 Jeu : Des chiffres et des lettres. D'Armand Jammot, présenté par Laurent Cabrol.
17.25 Magazine : Giga. Quoi de neuf, docteur ? Reportages : Les années collège.
18.30 Série : Mac Gyver.
19.25 Jeu : Dessinez, c'est gagné ! Présenté par Patrice Laffont.
19.55 Divertissement : Heu-reux !
20.00 Journal et Météo.
20.40 Série : Profession comique. D'André Halimi. Les provocateurs.
21.40 Apostrophes. Magazine littéraire de Bernard Pivot. Thème : Gros temps sur les poubelles. Avec notre collaborateur Roger Cans (*le Monde poubelle*), Jean-Claude Duplessy et Pierre Morel (*Gros temps sur la planète*), Jean-Marie Pelt (*le Tour du monde d'un écologiste*), Michel Serres (*le Contrat naturel*).
23.00 Journal et Météo.
23.20 Cinéma : Max, mon amour. ■■ Film franco-américain de Nagisa Oshima (1986). Avec Charlotte Rampling, Anthony Higgins, Bernard-Pierre Donnadieu.

FR 3

13.30 Magazine : Regards de femme. *Invitée : Dominique Blanc, comédienne.*
14.03 Magazine : Carré vert. La Corse.
14.30 Documentaire : L'enracinement. Henri Vincenot ou l'instinct du bonheur, de Jacques Chavigny.
15.03 Feuilleton : Colorado.
16.05 Magazine : Télé pour, télé contre.
16.30 Magazine : Télé-Caroline.
17.30 Feuilleton : Guillaume Tell.
17.55 Dessin animé : Denver, le dernier dinosaure.
18.03 Magazine : C'est pas juste.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.10 à 19.30, le journal de la région.
20.05 Jeux : La classe.
20.35 Magazine : Thalassa. *En direct du Salon de la maquette.* Runabouts, de Daniel Grandclément.
21.35 Feuilleton : Pierre le Grand (5e épisode).
22.35 Journal et Météo.
23.00 Magazine : Faut pas rêver.
23.55 Musique : Carnet de notes. *Le Directeur du théâtre,* de Mozart.
0.00 ▶ Documentaire : Aventures de l'esprit. *Palettes, une série d'Alain Jaubert ; Un souffle* sur la soie, de Jean-Namur, Jean-Denis Bonan et Jean-Noël Delamarre.

CANAL PLUS

13.30 Cinéma : L'homme au pistolet d'or. ■ Film britannique de Guy Hamilton (1974). Avec Roger Moore, Christopher Lee, Britt Ekland.
15.35 Cinéma : Fatal beauty. ■ Film américain de Tom Holland (1987). Avec Whoopi Goldberg, Sam Elliott, Ruben Blades.
17.25 Cabou cadin. Croc-note show ; Le comte Mordicus ; Super Mario Bros et princesse Zelda.

En clair jusqu'à 20.30

18.15 Dessins animés : Ça cartoon.
18.30 Top album. Présenté par Marc Toesca.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Jean-Claude Vandamme.
20.05 Sport : Football. Les coulisses.
20.30 Sport : Football. Brest-Nantes, en direct de Brest.
22.35 Flash d'informations.
22.40 Magazine : Exploits.
23.00 Cinéma : Good morning, Vietnam. ■ Film américain de Barry Levinson (1988). Avec Robin Williams, Forest Whitaker, Tung Thang Tran.

LA 5

13.35 Série : Baretta.
14.40 Série : Le renard.
15.45 Série : Bergerac.
16.40 Dessins animés. Les triplés (rediff.) ; Lutinou et Lutinette ; Magie bleue ; Pollyanna ; Olive et Tom, champions de foot ; L'académie des Ninjas.
18.50 Journal images.
19.00 Magazine : Reporters. De Patrick de Carolis.
19.40 Dessin animé : Manu.
19.45 Journal.
20.30 Drôles d'histoires.
20.40 Téléfilm : Stark, meurtres à Las Vegas. De Noël Nossick, avec Nicolas Surovy, Kristie Alley. *Le meilleur ami de Stark a été assassiné...*
22.15 Téléfilm : Audition de témoins. De Peter Keglevic, avec Volker Brandt, Ulrich Faulhaber. *Deux jeunes gens honnêtes devant la justice.*
23.55 Spécial Rallye de Tunisie.
0.00 *Journal de minuit.*

M 6

13.25 Série : Cosby show (rediff.).
13.55 Feuilleton : Dynastie.
17.25 Informations : M 6 info (et à 18.25).
17.30 Série : L'homme de fer.
18.30 Série : Incroyable Hulk.
19.25 Série : Les années coup de cœur.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Cosby show.
20.35 Téléfilm : Au lever du jour. De Ray Austin, avec Tom Selleck, John Hillerman. *Magnum fait la justice.*
22.15 Série : Brigade de nuit.
23.10 Série : Destination danger.
0.00 Six minutes d'informations.
0.15 Sexy clip.
2.00 Rediffusions. Le glaive et la balance (l'affaire Villemin) ; Spécial Patricia Kaas ; Culture pub ; Le glaive et la balance ; Parcours santé (l'infarctus, une urgence) ; Culture pub ; Spécial Patricia Kaas.

LA SEPT

14.30 Méthode Victor : Anglais.
15.00 Cinéma : La boulangère de Monceau. ■■ Film français d'Eric Rohmer (1962). Avec Barbet Schroeder, Fred Junk, Michèle Girardon.
15.30 Cinéma : La carrière de Suzanne. ■■ Film français d'Eric Rohmer (1963). Avec Catherine Séé, Philippe Beuzen, Christian Charrière.
16.25 Court métrage.
17.00 Documentaire : Décompte de la folie ordinaire (1). De Mireille Auprince, Henri Ferlicot et Luc Goyer.
18.00 Téléfilm : Salle n° 6. De Krzysztof Gruber.
19.30 Magazine : L'âge d'or du cinéma : le cinéma épique.
20.35 Documentaire : Décompte de la folie ordinaire (2).
21.00 Concert : Les vêpres. De Monteverdi.
22.35 Documentaire : Hongkong song. De Robert Cahen.
23.00 Documentaire : *Le grand Jack.* D'Herménégilde Chiasson.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de Stuttgart) : Prélude à l'après-midi d'un faune, Nocturnes, de Debussy ; Notations I à IV, Visage nuptial, de Boulez, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, le chœur de Rias Berlin, le chœur de la radio de Cologne et le chœur du Sudfunk, dir. Pierre Boulez ; sol. : Phyllis Bryn-Julson, soprano, et Elizabeth Laurence, mezzo-soprano.
22.20 Musique légère.
23.07 Le livre des meslanges.
0.30 Poissons d'or.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Jean Bazaine écoute Jean Bazaine.
21.30 Musique : Black and blue. Pour saluer Mel Lewis.
22.40 Nuits magnétiques. Portraits-groupes-hommes.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda. Les home's studios.

Audience TV du 4 avril 1990

Le Monde / SOFRES NIELSEN

Audience instantanée, France entière. 1 point = 202 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	49,6	Roue fortune 14,3	Pub 8,0	Act. région. 16,9	Bande ann. 3,1	Reporters 3,7	Hulk 3,1
19 h 45	57,0	Roue fortune 25,4	Dessinez 11,6	19-20 infos 9,5	Pub 5,0	Journal 2,3	C. de cœur 3,6
20 h 16	69,6	Journal 24,6	Journal 15,5	La classe 11,0	Nulle part 8,9	Football 4,4	Cosby Show 5,4
20 h 55	72,7	Sacrée soiré 24,9	Qui a tué... 16,1	Cirque 14,3	Football 7,7	Mon enfant 6,9	Chasseur... 4,1
22 h 08	71,6	Sacrée soirée 23,8	Qui a tué... 15,3	Pub 12,8	Football 7,9	Mon enfant 8,4	Chasseur... 3,9
22 h 44	49,6	Sacrée soirée 31,9	Fruits passion 5,2	Fille bravo 2,5	Fatal Beauty 1,1	Débat 6,3	Le Saint 2,2

COMMUNICATION

Après l'un des plus durs conflits de son histoire

Radio France, dans l'attente d'un sursaut

Le travail a repris mardi 3 avril dès 13 Heures à Radio France et toutes les stations de la société se sont remises doucements en marche après douze longues journées de grève. L'accord signé entre les syndicats et la direction et attribuant à l'ensemble des salariés une prime de modernisation et un acompte sur l'intéressement, a en effet été approuvé par l'ensemble du personnel qui a voté massivement la din du mouvement. Mais cet accord – représentant un effort financier de l'ordre de 10,5 millions de francs pour la société – ne saurait faire oublier la crise grave de la radio publique.

« *Pardon d'avoir été silencieux pendant douze jours. Le conflit est maintenant terminé...*) C,est par cette adresse aux auditeurs frustrés que Claude Guillaumin a commencé, mardi 3 avril à 13 heures, le premier journal diffusé, depuis le 22 mars, sur l'antenne de France Inter.

La rédaction avait fait diligence pour que son public, saturé sans doute du programme musical Hector, retrouve, le plus vite possible, ses habitudes et rendez-vous. Les personnels ont fait de même, dans toutes les stations, malgré les difficultés à remettre en marche une machine aussi lourde que l'âpreté du conflit avait à la fois privé de chauffage, de nettoyage, d'électricité, de planning de travail et d'ordres du jour. Magie de la radio ou mirage de quelques rediffusions... les antennes se sont, en tout cas, remises à fonctionner et les quatre mille deux cents collaborateurs de la ruche Radio-France à Paris et en région à bourdonner. En oubliant la gueule de bois, contre-coup de journées et de nuits de débats.

« Autoritarisme, incompétence »

Mais tout n'est pas rentré dans l'ordre. Le malaise suinte dans tous les couloirs et le personnel, mi-groggy mi-soulagé, a les yeux tournés vers son PDG, M. Jean Maheu, auquel a d'ailleurs été envoyé, mardi, un message violent par le biais d'une « motion de défiance » votée dans la foulée de l'arrêt de la grève. Comme pour signifier que rien, au fond, n'était résolu ; que la crise pourrait rebondir et que les salariés qui venaient de faire preuve d'une rare solidarité constituaient une force prompte à se transformer en front.

« *Il n'est plus possible*, disait la motion, *que ceux qui depuis de nombreuses années pour certains, quelques mois pour d'autres, gèrent cette entreprise avec autoritarisme pour tenter de masquer leur incompétence, ceux qui sont directement responsables de la crise actuelle, restent à leurs postes. Il n'est plus possible que les structures de Radio-France continuent à fonctionner selon un mode huper-hiérarchisé et que quelques personnes aujourd'hui totalement discréditées concentrent entre leurs mains tous les pouvoirs.* »

Plus dure encore, cette interpellation directe qui, à l'opposé du discours syndical depuis le début du conflit, semble réclamer des têtes : « *L'assemblée générale signifie à ceux qui dirigent cette entreprise que Radio-France ne pourra se développer avec eux. Il faut que cela change ! Direction générale, direction du personnel, direction technique, direction de la musique, direction du patrimoine immobilier et documentaire, ceux qui sont incapables d'incarner ce changement doivent partir.* »

Le conflit n'était donc pas que salarial. Tout le monde l'admet désormais, malgré les ambiguïtés du départ, et un mot d'ordre clain et fédérateur qui, au fil des jours, a rallié les cadres, les musiciens, les cachetiers, les journalistes et fait en sorte que, pour la première fois, comme le dit un syndicaliste « *personne ne soit laissé sur le carreau* ». Encore l'adhésion des uns et le ralliement des autres signifiaient-ils au fur et à mesure que s'étendait la crise, d'autres problèmes, et un nouveau champ de revendications. Encore le front unique qui, peu à peu, se dressaiut, aspirait-il à autre chose qu'à ces fameux cinq cents francs dont les billets à l'effigie de Jean Maheux étaient dessinés sur de nombreuses banderolles.

Demandeur de débat sur l'évolution du métier et sur les structures d'organisation de la maison, réputées si lourdes et trop centralisées ; demandeur de lus de communication dans une maison ronde où l'on ne se croise pas ; demandeur d'avenir, c'est-à-dire d'élan, d'objectifs et d'ambition pour la radio du service publie, jugée la mal aimée.

«*On détruit un trésor*, dit un musicien de l'orchestre. *On ruine un outil unique en France, la plus belle entreprise du spectacle.* » Ruine ? L'entreprise n'a-t-elle pas, au contraire, la réputation d'être l'une des mieux gérées dans l'audiovisuel public ? « *La rigueur ne suffit pas à définir une bonne politique*, expliquait Michel Chapeau, secrétaire national de la CFDT radio-télévision qui fut le leader du mouvement. *Il faut un moteur à cette maison complexe, une cohérence et une harmonie. Il faut du dynamisme et non plus une gestion proche du caporalisme. Il faut dépasser la pesanteur d'une autre époque, instaurer d'autres types de relations sociales si l'on veut conserver les équipes et faire face aux défis du pricé* ».

Révolution culturelle ? Et pourquoi pas, si c'est nécessaire, répondent des salariés conscients de l'hérésie d'une nostalgie de l'époque de l'ORTF, évoquée par quelque ancien dans l'enthousiasme d'une assemblée générale surchauffée.

Bannie la référence à l'ORTF

La référence au bon vieil office est désormais bannie. Car les cadres ont rajeuni ; certains viennent du privé, d'autre ne rejettent pas l'idée d'y goûter un jour. Les discours se font plus pragmatiques, les projets professionnels et les plans de carrière sont personnalisés, et certaines méthodes nouvelles s'accordent mal à la concentration extrême des responsabilités et au parcours d'obstacles apposé aux jeunes audacieux, très vite découragés, parfois même écœurés.

Le sentiment d'urgence n'est sans doute pas le même dans tous les secteurs de la maison ni dans tous les métiers. Il en est même que la mutation – jugée si nécessaire – effraie. Ils craignent qu'une modernisation rapide de Radio-France n'ait raison de son âme. Mais tous la sentent aujourd'hui désarmée, inadaptée et même démotivée pour relerver les défis d'un paysage audiovisuel chamboulé ; tous conviennent qu'il lui faut rebondir, dopée par l'ambition d'un service public aux missions redéfinies et aux moyens conséquents.

Le gouvernement tient-il à Radio-France ? La question, posée parfois lors du conflit, semblait absurde tant l'idée d'un paysage radiophonique sans France-Inter et les autres était à tous inimaginable ; tant paraissait irremplaçable sa fonction d'invention, de recherche, d'éducation, de promotion des arts, d'information locale peu ou pas remplie par ses concurrents – compléments ? – du privé. Pourquoi alors cette négligence pour l'une des entreprises culturelles les plus importantes de France ? Le silence du ministère de la culture sur une crise qui touchait aussi des auteurs, des producteurs, des musiciens, des artistes ? Et cette indifférence constante pour des salaires – c'est notamment le cas des journalistes – sans commune mesure avec le reste du service public *a fortiori* le privé ?

« *lLe gouvernement n'aurait pas supporté qu'un grève totale à la télé excède deux journées*, remarquait un syndicaliste. *Or il en a fallu cinq pour qu'il daigne prendre le pouls, sept pour qu'il négocie, douze pour qu'on se mette d'accord...*» Le jugement n'est pas faux, même si le ministère de la communication, tutelle officielle de Radio-France, a suivi (en phase avec Matignon) les négociations, brandissant tour à tour feu rouge et feu orange aux dirigeants de la société chargés de faire des propositions. Mais l'ampleur de la crise a bel et bien été sous-estimée, le risque d'une extension du conflit du reste de l'audiovisuel public largement sur-évalué ; et personne n'a su ausculter Radio-France, victime peut-être d'une docilité reconnue et d'une gestion sans audace mais sans problème. Victime surtout d'une désaffection du monde politique à l'égard de la radio décidément moins attrayantes que la télévision – en dehors de quelque face à face ou tribunes politiques du matin ou du dimanche soir.

Radio-France n'est pas près d'avoir cicatrisé ses plaies. Les cachetiers pour une fois concernés par les négociations jugent désormais pour une fois conçernés par les négociations jugent désormais urgent de s'organiser en société et les producteurs de musique qui estiment « *la crise d'une gravité sans précédents dans l'ensemble des services musicaux* » de la société réclament « *rigeur et compétence* ». Le ton de certains tracts est d'une rare violence qui, sans citer des noms, accusent gravement les titulaires de certaines fonctions. C'est qu'on a eu le temps de parler, de débattre et de pointer du doigt, durant ces douze longues journées d'immobilisation forcée !

Un moment épargné, le PDG ne pouvait y échapper. Accusé de ne pas connaître la maison,., et de ne pas l'aimer ; d'éviter les contacts avec le personnel, les studios, les répétitions ; d'être au fond un président très lointain, pas un chef d'entreprise. C'est de lui, pourtant – que l'on dit ébranlé par la crise – que le personnel attend des *mesures rapides. Et le signe manifeste* d'un sursaut.

ANNICK COJEAN



Un entretien avec M. Jean Maheu

« J'ai un mandat ! »

Nous avons demandé au PDG de Radio-France, M. Jean Maheu, son analyse de la crise de Radio-France :

« D'où vient cette crise, selon vous ?

– Peut-être de l'écart qui est apparu peu à peu entre l'avancée et le dynamisme enviés de Radio-France en matière d'invention et de création radiophonique et un certain retard ou inadaptation des techniques de gestion. Radio-France s'est peut-être laissée prendre de vitesse par l'évolution rapide de son environnement : le changement des règles du jeu social depuis 1975, le bouleversement du paysage audiovisuel entraîné dans la spirale du privé, et l'importance accrue du concept d'entreprise dont on n'a sans doute pas mis en jeu la panoplie des possibilités. Tout le monde a reconnu combien la gestion de Radio-France avait été rigoureuse. Elle n'était cependant pas sans défaut.

– La motion de défiance à l'encontre de la direction exprime une vive volonté de changements. Comment allez-vous y répondre ?

– Ecoutez : j'ai d'abord 10,5 millions de francs à trouver sur mon budget pour remplir les promesses faites au personnel. Ce n'est pas un détail et il serait paradoxal que l'aspect salarial du conflit soit brusquement évacué quand il en a été le fondement. Quant à la motion de défiance, très dure, je la considère comme un symptôme de la crise profonde que traverse la maison. Et je peux prendre le temps de comprendre les vrais problèmes qui se posent derrière les questions de personnes. Percevoir le mouvement de l'eau derrière la surface. Cette réflexion est essentielle avant toute décision. J'ai entendu le personnel. Mais il ne faut pas se tromper sur le diagnostic ni sur les mesures à proposer en dialogue.

– Avez-vous songé à démissionner ?

– Vous rêvez ? J'ai un mandat ! Donné par une institution de la République. Un mandat, c'est fait pour être commencé et terminé. »

A. CO.

EN BREF

□ **Sports 2/3 candidate à la fréquence parisienne.** – La future chaîne sportive par satellite Sports 2/3 est candidate à la fréquence hertzienne cryptée pour laquelle le CSA a lancé un appel d'offres. La chaîne se propose soit d'occuper le canal 35 dans son entier, soit d'émettre pendant une heure en clair chaque jour en complément d'une chaîne cryptée.

□ **ACP : M. Jean Miot critique M. Maxwell.** – « *L'inéluctable disparition de l'Agence centrale de presse (ACP) est très regrettable, socialement et professionnellement, mais il convient de distinguer les vraies larmes des larmes de crocodile* », écrit, dans *le Figaro* du 5 avril – dont il est directeur délégué – M. Jean Miot, président du Syndicat de la presse parisienne et à ce titre administrateur de l'Agence France-Presse. M. Jean Miot juge « *stupéfiant* » le « *discours de l'ancien propriétaire de l'ACP, Robert Maxwell, qui veut faire porter le chapeau de la faillite au conseil d'administration de l'Agence France-Presse* ». « *Les garanties les plus strictes*, dit M. Miot, *se devaient d'être négociées entre l'ACP et l'AFP, cette dernière, de dimension mondiale certes, mais dont la santé est chancelante, comparée à ses grandes concurrentes étrangères. Quand on met deux malades dans le même lit, on ne les guérit pas...* »

□ **FR 3 prépare une télévision pour Paris et son agglomération.** – Mme Dominique Alduy, directrice générale de FR 3, a annoncé jeudi 5 avril, à France-Inter, un projet de transformation de la station FR 3 Ile-de-France en une télévision consacrée exclusivement à Paris et son agglomération. Ce projet, nous a précisé M. Christian Dauriac, directeur de la station, démarrera début 1991 avec trois à quatre heures d'émissions quotidiennes (information, distraction, sevices aux particuliers et aux entreprises) venant en « décrochage » du programme national de la chaîne. Le financement de cette nouvelle télévision parisienne hertzienne devrait être notamment assuré par la publicité.

SPORTS

Football : Marseille vainqueur (2-1) de Benfica

Castaneda, la nostalgie et les frissons

L'Olympique de Marseille a dominé l'équipe portugaise du Benfica-Lisbonne (2-1), mercredi 4 avril, au stade-vélodrome, en match aller des demi-finales de la Coupe d'Europe des clubs champions. Les Marseillais devront défendre cet acquis dans deux semaines au Portugal, lors de la seconde manche. Dans les buts de l'OM, l'ancien Stéphanois Jean Castaneda, qui a pris la place de Gaëtan Huard blessé au tour précédent, tarde à trouver ses marques.

MARSEILLE

de notre envoyé spécial

« *Dans les buts, numéro un, Jean Castaneda...* » L'animateur du stade-vélodrome s'égosille. La foule rugit, applaudit. Puis, marquant un temps d'arrêt entre chaque nom, il enchaîne : « *Carlos Mozer... Chris Waddle... Jean-Pierre Papin...* » Des vedettes du Marseille à la mode Tapie, des stars du football d'aujourd'hui que le public ovationne tour à tour. Alors, seulement, la présence de Jean Castaneda dans une telle liste prend toute sa dimension anachronique. Pour un peu, en ce mercredi soir de demi-finale de la Coupe d'Europe des clubs champions entre l'OM et les Portugais du Benfica Lisbonne, quelque spectateur peu au fait des choses du ballon rond pourrait croire à une erreur sur la personne, à une interférence entre les époques.

Castaneda ! Ce nom à lui seul sonne comme un vestige du temps jadis. Il évoque une autre époque, celle de Michel Platini joueur à Saint-Etienne, capitaine d'une équipe nationale entraînée par Michel Hidalgo. Il fleure le début des années 80, un passé déjà lointain, mais glorieux. La France du football avait oublié ce géant moustachu bâti comme un bûcheron canadien. Il avait pratiquement disparu de la circulation internationale depuis 1982 et déjà pris place dans les almanachs poussiéreux des statisticiens nostalgiques.

L'histoire avait retenu qu'il avait appris son métier à partir de 1976 aux côtés d'Ivan Curkovic, le portier yougoslave des « Verts » de l'époque héroïque, puis connu quelques enivrantes soirées européennes de Geoffroy-Guichard, côtoyé Platini, Lacombe ou Larios, disputé la Coupe du monde 1982 avant de plonger, avec l'AS Saint-Etienne, vers la seconde division (1984) et de tenter un pathétique retour au premier plan.

L'engourdissement d'un pré-retraité

A trente-trois ans, il s'est donc offert un inattendu « come back » de star. Engagé par Bernard Tapie en début de saison pour « doubler » le gardien titulaire de l'OM, Gaëtan Huard, en cas de blessure, il semblait destiné à se contenter de ce rôle de doublure, autrement dit de pré-retraité privilégié puisque les gardiens de buts se blessent rarement.

Mais au détour d'une sortie hasardeuse contre les Bulgares du Sredets-Sofia au tour précédent, Gaëtan Huard s'est fracturé le tibia. Alors, « Casta » est sorti de sa semi-retraite. Comme engourdi par une si longue période d'anonymat, il a timidement lancé : « *J'ai été engagé pour ça* », mais cela n'a pas empêché tout Marseille d'appréhender cette passation de pouvoir entre le titulaire et son remplaçant. Une appréhension justifiée, car un gardien, même expérimenté, ne peut, d'un seul coup, passer d'un rôle de second couteau à celui de portier attitré d'une équipe en course en Coupe d'Europe, en championnat et en Coupe de France. Le public marseillais, impulsif mais connaisseur, en avait bien conscience. Quant aux joueurs et aux dirigeants, même s'ils pratiquaient volontiers la méthode Coué pour se persuader du contraire, ils savaient qu'un telle mésaventure était la pire des choses qui pouvait arriver à leur équipe. On *change* un défenseur, un milieu de terrain, un attaquant, pas un gardien de but.

Ce poste exige une complicité et une confiance telles entre les joueurs qu'il nécessite une période d'adaptation et n'autorise pas l'improvisation. Les défenseurs doivent pouvoir évoluer en toute sérénité, anticiper les réactions de ce joueur auquel ils tournent le dos. Arrivé au club en 1988 en provenance de Lens, Gaëtan Huard a mis plusieurs mois avant d'atteindre la perfection dans ce domaine.

Le double visage de l'OM

Marseille ne pouvait décemment en demander autant à Jean Castaneda en l'espace de quelques jours. D'abord parce qu'il est sans doute moins talentueux que Huard. Mais surtout parce qu'il n'a pas du tout le même style de jeu que lui. Huard est un casse-cou qui se jette sur les défenseurs adverses et joue souvent un rôle de cinquième défenseur. Castaneda est au contraire un prudent qui reste volontiers sur sa ligne de but. Les défenseurs marseillais – notamment le libéro brésilien Carlos Mozer, contraint d'évoluer très en retrait devant un tel gardien – n'ont pas encore eu le temps d'assimiler ces nouvelles données. Comme, dans le même temps, Jean Castaneda n'a pas retrouvé toutes ses facultés d'antan, sans doute faut-il voir là l'une des explications du double visage proposé par l'OM contre Benfica.

Fébrile en première mi-temps (« *en raison du manque d'automatismes avec Castaneda* », analysera après le match Bernard Tapie), malchanceuse en seconde (tir de Papin sur le poteau), l'équipe phocéenne s'est dans l'ensemble montrée moins intelligente que son adversaire, qui avait ouvert la marque dès le début du match par Adesvaldo Lima (15e), avant d'être rejoint (Franck Sauzée, 16e), puis dépassé (Jean-Pierre Papin, 45e) par l'OM. Jean Castaneda s'est, quant à lui, illustré par quelques « ratés », notamment en première période, qui ont fait frissonner les quarante mille spectateurs du stade-vélodrome.

Cette formation marseillaise compte assez de joueurs d'expérience pour remédier aux lacunes stratégiques d'ici la seconde manche, mercredi 18 avril à Lisbonne, devant plus de cent mille spectateurs. S'ils sont aussi brillants qu'en deuxième mi-temps de ce match aller, ils peuvent se qualifier. Mais la question du gardien restera posée. Seul le temps permettrait de résoudre ce handicap, mais deux semaines ne suffiront sans doute pas à harmoniser l'arrière-garde phocéenne. En cette fin de saison surchargée, même si la bonne volonté de Jean Castaneda n'est pas en cause, le point faible de l'OM est bien là. Bien sûr, si l'équipe aborde son déplacement de Lisbonne avec un avantage d'un seul but, la faute n'en revient pas uniquement à l'ancien Stéphanois. La plupart des joueurs n'ont pas eu leur rendement habituel. Mais cette faiblesse, dans un secteur aussi primordial, paraît essentielle. A tel point qu'en cas d'échec dans sa quête d'une coupe européenne, le club et ses supporters trouveront certainement là une excuse recevable. Autrement dit, si l'OM parvenait à ses fins, Jean Castaneda deviendrait le héros inattendu d'une aventure qu'il n'escomptait plus. Dans le cas contraire, il pourrait faire office de bouc émissaire. « *Avec Huard, nous serions aller en finale* », pourront regretter les uns et les autres, publiquement ou en coulisse. Mercredi soir, à Marseille, la seconde possibilité paraissait la plus probable.

PHILIPPE BROUSSARD.

Résultats des Coupes d'Europe

Champions

*Marseille (Fra.) b. Benfica (Por.) 2-1. *Milan AC (Ita.) b. Bayern Munich (RFA) 1-0.

Vainqueurs de Coupes

Anderlecht (Bel.) b. Dynamo Bucarest (Rou.) 1-0. Monaco (Fra.) et Sampdoria Gênes (Ita.) 2-2.

UEFA

Juventus Turin (Ita.) b. Cologne (RFA) 3-2. Brême (RFA) et Fiorentina (Ita.) 1-1.

Les matches retour se disputeront les 17 et 18 avril.



LIVRES • IDEES

Ceux qui viennent de loin...

Silvia Baron Supervielle, Jacques Fieschi et Claude Esteban disent, chacun avec sa voix, le vide de l'exil

L'OR DE L'INCERTITUDE
de Silvia Baron Supervielle.
José Corti éditeur, 275 p., 90 F.

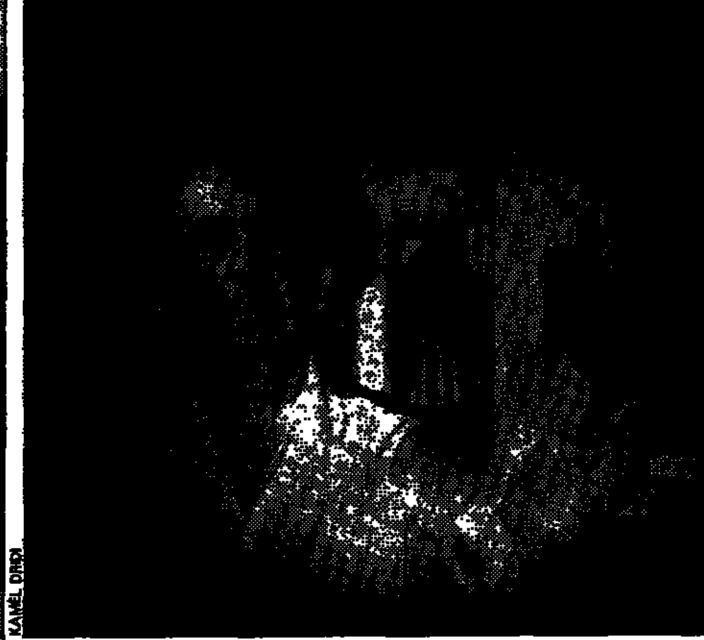
L'HOMME A LA MER
de Jacques Fieschi.
J.-C. Lattès éditeur, 158 p., 85 F.

LE PARTAGE DES MOTS
de Claude Esteban.
Coll. « L'un et l'autre »,
Gallimard, 168 p., 88 F.

Celui qui vient de loin fait penser à l'Océan, à la mer, à des villes que l'on ne connaîtra pas, en tout cas, à cet ailleurs dont l'idée, même si on ne fait rien pour l'atteindre, enrichit l'âme.

On dirait que les trois livres suivants, si différents soient-ils, sont nés du besoin de leurs auteurs de remplir le vide entre eux-mêmes et ce qu'on appellerait volontiers leur exil, si ce beau mot n'avait pris une coloration par trop politique. Disons alors que le lien unissant les trois ouvrages est une sorte de sentiment de la distance, laquelle n'est pas moins réelle lorsqu'elle concerne la géographie que lorsqu'elle concerne l'histoire ou le langage : l'Argentine ou l'Algérie ne sont pas plus loin de la France que ne l'est, parmi tant d'autres, le mot *pajaro* du mot « oiseau ».


GUILLERMO VILELA
Silvia Baron Supervielle


KAMEL DRIDI
Claude Esteban

Jacques Fieschi
JOHN FOLEY

Née en Argentine, mais, comme son double patronyme l'indique, Française d'origine, Silvia Baron Supervielle vit depuis bientôt trente ans à Paris. Accueillie d'abord par Maurice Nadeau dans sa revue *les Lettres nouvelles*, elle a publié plusieurs recueils de poèmes, où se distingue notamment *la Distance des sables* (Granit, 1983).

Poète essentiellement laconique – à la manière de ces peintres japonais qui, d'un coup de pinceau, signalent à notre attention le sens secret d'une forme et captent à la source ce qu'il y a de plus furtif, de plus éphémère, ce frisson de la mémoire, ce feuillage d'ombre sur le mur que projette la *flamme* – une sorte de jansénisme esthétique avait caractérisé jusqu'à présent son travail. Et voici qu'aujourd'hui elle aborde le récit, la prose, et on a l'impression que le subtil réseau de ses poèmes s'est coulé dans le large lit d'un fleuve, et que sa poésie a pris un envol inattendu. C'est que celle-ci – qui serre les mots par une contrainte si forte que le vers suscite une ferveur préalable, l'œil même se faisant attentif, rappelé à l'ordre par la disposition typographique – n'est pas seulement une « forme », mais cette magie ailée et légère dont parlait Platon. Tandis que, de son côté, la prose, en apparence désordonnée, obéit, elle aussi, à des exigences d'ordre musical, à des impatiences vers l'image ou vers l'idée que, seules, de secrètes mortifications formelles permettent de satisfaire.

La matière de ce récit ? L'histoire d'un enfant argentin – masque que l'auteur emprunte pour mieux scruter son passé – qui, maintenant adulte, et habitant la France de ses origines, retrouve, en dépliant sa mémoire, ce moment prémonitoire où, là-bas, dans cette plaine baptisée « pampa » par les littérateurs, il lisait une relation de voyage rédigée par un adolescent italien, mousse dans l'expédition de Magellan, qui découvrit le détroit reliant l'Atlantique au Pacifique. Antonio Pigafetta cherchait, lui, dans les langues qu'il connaissait plus ou moins bien, les mots pour nommer les choses du Nouveau Monde, la faune et la flore et les Indiens, sous ce ciel extrême où défaille la Croix du Sud.

Ainsi, quatre siècles plus tard, son lecteur argentin cherchera-t-il à son tour *« ce passage qui manque dans les cartes de l'alphabet, non celui qui relie un rivage à un autre, mais celui qui relie une mer à une autre, une transparence à une autre, une langue à une autre langue... » L'Or de l'incertitude* prouve que Silvia Baron Supervielle a trouvé bel et bien ce « passage », et, par surcroît, s'il en était encore besoin, que la prose gagne toujours à ce qu'un poète plonge dans ses eaux sans bords.

« Les jalons du départ »

Avec Jacques Fieschi – qui est né à Oran, où il est retourné en 1987, *après avoir quitté cette* ville à l'âge de quatorze ans – la distance est d'abord géographique, mais la réflexion que celle-ci impose au narrateur transcende la géographie et même l'autobiographie, pour apporter sa contribution à l'Histoire.

Aussi loin qu'il s'en souvienne, Jacques Fieschi voit son père placer *« les jalons du départ »*. Jusqu'à ce jour de 1962 où, à Mers-el-Kébir, il se trouve avec les siens dans la foule des colons déposés sur *« un dernier bout d'Afrique où s'achève leur aventure, avant qu'ils ne basculent de l'autre côté de la mer »*.

Lorsque, vingt-cinq ans plus tard, il retourne en Algérie, et qu'il se promène parmi les ruines de son enfance, le bref passé revit, et se déroule au ralenti le film des événements où les ombres du FLN croisent celles de l'OAS. Et c'est comme si, enfin, il prenait toute la mesure des luttes de jadis, et comprenait à quel point le meilleur était contaminé par le pire, et *vice versa*. Et de rêver, alors, d'un scribe hypothétique capable de recueillir *« la vraie mémoire d'un Algérien né dans le monde ancien (...), au-delà de l'anathème politique, du mouvement historique de la table rase, de l'horreur rétrospective qu'enseignent les livres, les journaux officiels... »*.

Il se peut que, sans se le proposer, voire sans y penser, Jacques Fieschi ait commencé à sauver la mémoire de cet Algérien-là, avec ce récit dont la densité et la sobriété prudente renforcent l'émouvante beauté. On songe à l'ancien apologue du sablier et de l'enfant qui le retourne : celui-ci regarde avec délices le lent écoulement du sable, et lorsque le dernier grain en est tombé, la lumière du jour a décliné à peine ; mais l'enfant ne soupçonne pas que, pendant ce même temps, un empire s'effondrait sous le regard des dieux.

Le langage est le presque infini territoire de Claude Esteban. Né en France, en 1935, d'un père espagnol et d'une mère française, il lui semblait naturel, lorsqu'il était petit, de répondre à son père *« dans cette langue espagnole qu'il fut le seul, tout un temps, à partager avec (lui) »*, alors que le français était la langue de la mère, celle du pays, bientôt de l'école – du savoir. De *« l'adéquation transparente du mot à la chose »*, de cette langue que *« l'enfant ne peut imaginer qu'unique, sans ombre, sans duplicité »*, il ne connaissait que le manque.

Hector Bianciotti

Lire la suite page 25.

Malentendus franco-allemands

Un dictionnaire des convergences et des divergences entre les deux cultures

AU JARDIN DES MALENTENDUS,
le commerce franco-allemand des idées
Sous la direction de Jacques Leenhardt et Robert Picht
Actes Sud, 472 p., 150 F.

Parce qu'elle bénéficie chez nous d'une longue continuité historique, *« la nation reste*, selon Kurt Sontheimer, professeur de sciences politiques à Munich, *l'indiscutable référence pour l'identité de tous les Français »*. En revanche, affirme-t-il, pour les Allemands, l'idée de nation a toujours eu moins de force que celle de peuple. *« Les Allemands*, précise-t-il, *ne sont pas parvenus à une conception largement reconnue de la nation allemande et ils n'ont pas réussi à la tenir à l'abri des dangers d'une politique d'hégémonie, d'une mégalomanie planétaire et de l'utopie raciale. »* Le concept de nation figure ainsi au nombre de ceux qui entretiennent, de part et d'autre du Rhin, des malentendus regrettables.

Il en est d'autres. On ne saurait identifier, par exemple, les Lumières à la française et l'*Aufklarung* germanique : comme le montre Georges Gusdorf, le progrès des Lumières s'est imposé en France contre *« l'obscurantisme clérical »*, alors que l'*Aufklarung*, en pays protestant, fut *« une reprise de la Réformation »*. De même, l'*esprit* français se distingue du *Geist* allemand : Gérard Raulet rappelle à ce sujet l'opposition esquissée par Thomas Mann dans ses *Considérations d'un apolitique* entre les valeurs de la raison et celles de l'âme.

On pourrait multiplier les exemples. Jacques Leenhardt, sociologue à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, et Robert Picht, directeur de l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg, en proposent un large *inventaire*, qui couvre la plupart des sphères de la vie intellectuelle, de l'histoire au cinéma, en passant par la philosophie, la politique et la science. Les quelque quatre-vingts auteurs, français et allemands, de ce dictionnaire des malentendus, publié simultanément, ou presque, dans les deux pays (1), sont tous de bons connaisseurs du *« commerce franco-allemand des idées »*. Chacune de leurs contributions, dont la plus longue ne dépasse pas dix pages, s'efforce de mettre en évidence les différences d'approche et de vision qui séparent en bien des domaines les Français des Allemands, par-delà les stéréotypes qui ont trop souvent conduit à la caricature des uns par les autres.

De ce tableau d'ensemble se dégagent certes des divergences notables entre les deux sociétés – qu'il s'agisse, en économie, de l'image du chef d'entreprise, du rôle des syndicats ou du poids de l'écologie, en philosophie, de l'accueil réservé à Heidegger et à Sartre, en art, du statut du théâtre, du ballet, de la musique – mais aussi d'incontestables rapprochements : après avoir souligné le *« rapport différent entre l'Etat, le droit et les citoyens »* de part et d'autre du Rhin, Pierre-Marie Dupuy, professeur de Droit à l'université Paris-III, se demande, si ces divergences *« ne sont pas appelées à s'estomper un peu dans le proche avenir »*. Même l'attitude des deux pays à l'égard de la nature n'est pas sans présenter des traits communs, s'il faut en croire le juriste et sociologue Werner Gephart.

Comme l'indique dans son article sur l'économie Henrik Uterwedde, il ne s'agit pas d'opposer à tout prix les deux sociétés, mais de tenter d'*« analyser en toute sérénité les points de convergence et de divergence »* afin de *« définir les secteurs possibles d'action commune »*. C'est le mérite des deux responsables du projet d'avoir su imposer à leurs collaborateurs non seulement la concision dans la forme, mais aussi, sur le fond, le sens de la nuance et le refus des généralités.

Thomas Ferenczi

(1) *Esprit/Geist. 100 Schlüsselbegriffe für Deutsche und Franzosen*, Piper, Munich.

EN POCHE

Yves Lacoste, grammairien des paysages

M. Mitterrand, qui connaît ses classiques, a rappelé lors de sa dernière intervention télévisée que *« les États font la politique de leur géographie »*. Cette maxime, Yves Lacoste l'a complétée il y a quelques années, lors de la fondation de la revue *Hérodote*, en ajoutant que *« la géographie, ça sert d'abord à faire la guerre »*... Au moment où tentent de se redessiner de nouveaux espaces politiques en Europe, la parution de *Paysages politiques* permet une lecture plus fine et plus affûtée des problèmes qui se posent. Le paysage, pour Yves Lacoste, ce n'est pas simplement la carte, nécessairement statique et limitée à deux dimensions ; c'est la carte en mouvement, dotée de profondeur et d'histoire.

Le paysage, c'est l'espace vivant, travaillé, de la nature transformée par la volonté de puissance des hommes. *Paysages politiques* offre les éléments de base d'une grammaire des paysages à partir de laquelle nous pouvons articuler notre lecture. Mais comme Yves Lacoste est un grammairien passionné par sa langue et qu'il se méfie de la routine, qui endort, érode la vigilance et facilite les idées reçues, il a soin de nous apprendre à lire des lieux inattendus : les déserts, le *Rivage des Syrtes* de Gracq, la Méditerranée de Braudel, la terre d'Elisée Reclus. Autant de manières de montrer que la géographie est tout aussi politique que l'histoire.

P. L.

▶ **PAYSAGES POLITIQUES**, *d'Yves Lacoste, Le Livre de poche; Biblio-essais, nº 4117.*

● Publiée par les Editions du Cerf et FIDES, la collection « Bref » s'attache, sous un format commode et avec le souci de s'en tenir à l'essentiel, à présenter des sujets liés aux grandes religions ou aux divers courants spirituels. Les trois derniers volumes parus traitent du *Vitrail* (Catherine Brisac), de *la Franc-Maçonnerie* (Luc Nefontaine) et des *Témoins de Jéhovah* (Massimo Introvigne, traduit de l'italien par Philippe Baillet).

● Dans un esprit proche, aux éditions Jacques Grancher, la série « Ouverture » donne, sous la forme question-réponse, des synthèses didactiques. Viennent de paraître : *Ouvertures hassidiques*, de Marc-Alain Ouakim, et *le Catholicisme*, par Jean-Pie Lapierre.

LE FEUILLETON

de Michel Braudeau

En avoir ou pas

L'ANGOISSE DU TIGRE
de Jean-Marc Roberts. Seuil, 162 p., 79 F.

LE PREMIER JOUR APRÈS MOI
de Jacques Attali. Fayard, 188 p., 75 F.

IL y a chez les plus sincères d'entre nous une jouissance dans l'équivoque, une poésie louche dans la trahison, un plaisir dans l'ambigu, la pénombre des sentiments dont Jean-Marc Roberts analyse et combine les saveurs dans l'alambic de son quatorzième ouvrage, avec le nez et la patience d'un vieux distillateur de cognac. Tout petit, il a dû arracher les ailes des mouches pour voir si elles chantaient mieux, si elles volaient moins (elles volent moins). Pour voir. Jeune romancier, il s'est attaché à l'enfance, à ces drôles de rapports qui unissent parfois les enfants et les adultes, immatures, vieillis, distraits *(le Sommeil agité, les Enfants de fortune)*. Depuis qu'il n'est plus tout à fait le très jeune homme qu'il était encore tout récemment – bien qu'il passe encore très bien à la photo, nous sommes à peu près à la moitié de ses années 30, – il s'intéresse moins aux enfants égarés, empruntés, qu'à ces grandes personnes incompréhensibles qui n'existent pas et que nous connaissons tous, ces vieux gamins énigmatiques que nous sommes parfois pour un autre.

Le narrateur de *l'Angoisse du tigre* est un romancier, Gilles Rozène, qui n'écrit plus de romans mais des scénarios, rêvant d'un « grand livre » et à qui sa petite fille dit un jour : *« J'ai un titre pour toi, ça s'appelle* l'Angoisse du tigre. » Cette angoisse du tigre dont nous ne saurons que peu de chose *(« Un tueur à gages devine peu à peu que c'est lui-même qu'il est chargé de liquider »)*, il en fait un scénario pour son ami le producteur Cam Suchère, et nous le découvrons sur le trottoir, un mercredi, devant une des salles où sort son film, comptant les entrées, pestant contre la météo et un certain Véron, critique au *Monde* (pure fiction, évidemment, les critiques de ce journal sont trop bienveillants pour parler d'un film que l'on *« visite »*), parce qu'il a la chance, lui, de trouver *le Monde* en kiosque à l'heure de la première séance d'après-midi. Ça n'arrive que dans les romans.

Roberts connaît bien le cinéma, plusieurs de ses romans ont été adaptés, notamment par Pierre Granier-Deferre, dont l'admirable *Affaires étrangères* devenu *Une étrange affaire* avec un Piccoli inouï. En vrai scénariste, Roberts multiplie les retours en arrière, les plans de coupe et les ellipses sans qu'on puisse le taxer un instant de faire du roman tout prêt-à-filmer, bien au contraire (ce ne serait pas si facile, dans le cas présent), mais parce que c'est dans ce prisme, avec ces rythmes que son personnage vit nécessairement sa vie et se raconte des histoires.

ET Dieu sait qu'il en raconte. Des vertes et des pas mûres, de préférence, ce sont les meilleures, les plus agaçantes. Des tristes aussi. Roberts n'est pas un romancier épique, il ne nous raconte pas la guerre d'Espagne, mais il sait cueillir comme personne la merveilleuse impermanence des choses, la beauté de ce qui nous est dérobé, d'une amitié qui se trouble, d'un amour qui nous ment, en historien des désastres inaperçus.

Gilles faisait partie d'une petite bande d'amis joueurs de poker et rompus à toutes les triches que ce jeu tolère. Il y avait Etienne, Laurent et David, et Marion surtout, une jeune femme qui n'avait pas froid aux yeux, quand ils décidèrent un jour de s'abattre comme autant de rapaces sur un gros gibier, Cam, le joueur de grande envergure, pour le plumer. Cam se laissa plumer, mais garda pour lui la belle Marion que toute la bande avait « eue » plus ou moins, sauf Gilles, qui l'aimait trop pour se satisfaire des faveurs qu'elle accordait libéralement.

Mais entre Cam, Gilles et Marion s'était établi un autre contrat, une imbrication du privé et du professionnel bien dangereuse. Gilles, qui les avait l'un à l'autre présentés, devenait leur biographe, le chroniqueur de leur amour, de leurs ébats, le voyeur autorisé : *« Car rien pour moi ne s'apparente autant à une œuvre d'art qu'une histoire d'amour, et pour avoir façonné celle de Cam et Marion comme je l'ai fait, je crois mériter à ce titre plus d'égards et de considération qu'un simple ami du couple. »*

NON seulement Gilles réunit ce couple mais il l'entretient, le surveille, l'écoute et surtout le regarde. Marion est une délurée très touchante, un peu perdue. Cam, en revanche, est un personnage inquiétant, une de ces figures de père trouble comme Roberts les conçoit volontiers, pas très éloigné du Malair d'*Affaires étrangères*, apparemment bonhomme, farceur, un peu théâtral, et dans le même temps curieusement malsain, imprévisible et pervers, d'une méchanceté flottante surtout envers ses proches, son frère qu'il emploie et oblige à changer de nom, tout comme il a inventé le suicide de son père par pendaison pour déconcerter les agents du fisc, ou ses amis à qui il porte une affection des plus redoutables.

Mais le narrateur n'est pas en reste pour la roublardise, il sait se faufiler dans toutes les vies, se glisse dans la peau des autres, guette à toutes les serrures – comme il le dit fort bien aux derniers mots du roman : *« Ça vous regarde ? s'est-elle écriée. Oui, car tout me regardait »*, – il se fait petit s'il le faut pour observer à loisir, continuer à boire le monde du regard, pour un peu il s'effacerait tout à fait. Il est capable d'une humilité presque excessive en parlant de l'écriture des romans, à laquelle il a renoncé : *« J'avais peur de me faire repérer, d'être démasqué, découvert dans mes incompétences. »* Ça ressemble beaucoup aux adieux de Maurice Chevalier, bien sûr ce n'est pas de sitôt qu'il va raccrocher son stylo. Mais c'est là une politesse de la modestie propre à désarmer bien des critiques. Elle a réussi jusqu'à ce jour à l'auteur de ces lignes avec un bonheur que beaucoup envieront, envient déjà, à juste titre (ignorant que, par-dessus le marché, ce n'est pas une modestie feinte), mais que tous ne méritent pas.

PRENONS par exemple un homme comme Jacques Attali qui publie vraiment plus vite que son ombre – trois livres en douze mois, ce n'est plus de la fécondité, mais de l'énurésie – et à peine la clameur de louanges retombée sur *la Vie éternelle, roman* (Grand Prix du roman de la Société des gens de lettres, 1989), nous sort, hélas encouragé par ce prix, un deuxième roman qui n'a évidemment pas eu le temps d'être long, encore moins celui d'être travaillé.

Non pas qu'il faille accorder une valeur religieuse au labeur de l'artisan. Ni se montrer moral et superstitieux sur le nombre d'heures passées, la sueur et les larmes qui ont mouillé le papier – il y a des génies rapides, ailés, comme ce cher Diderot, et, encore plus nombreux, des romans totalement loupés qui ont demandé beaucoup d'efforts, – mais à ce niveau de désinvolture, on est obligé de rendre à l'auteur sa copie trop précipitée. Comment peut-on aligner autant de phrases dans le style télégraphique : *« Ne pas songer à ce qui m'attend... », « Me lever, faire du café », « Dormir encore, partir, rentrer en Europe »* ? On dirait qu'il épluche son agenda, quand ce ne sont pas de simples mots, tout nus, sans autre garniture que les petits pois d'une ponctuation exténuée : *« Partir !... Sommeil !... »* Eh oui, sommeil dès la deuxième page et partir très vite, en voilà une bonne idée.

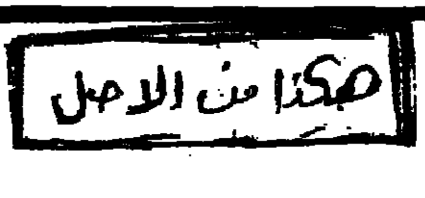
Jean-Marc Roberts : la politesse de la modestie.

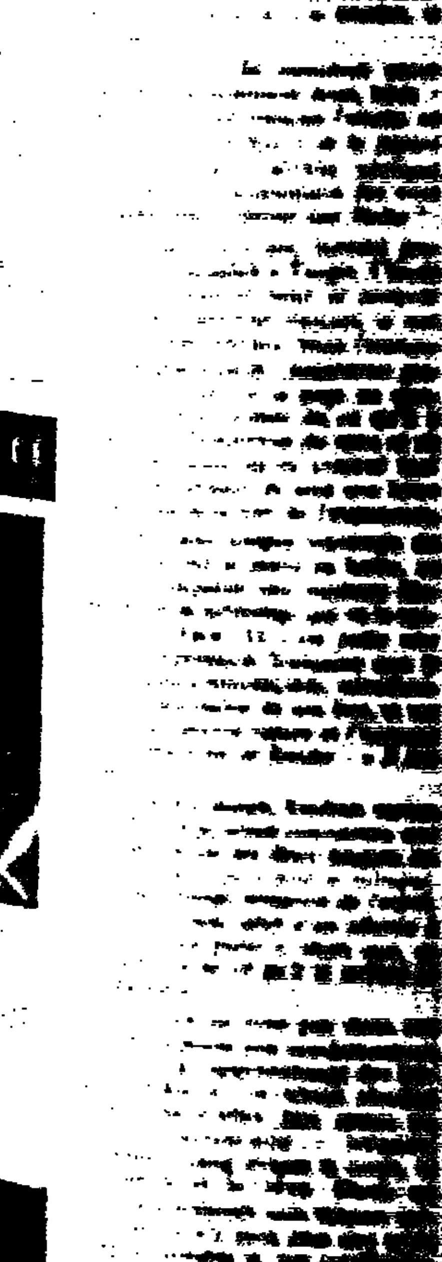
P.O. DESCHAMPS/VU

Désinvolture, le terme est peut-être injuste. Le plus proche conseiller du président-écrivain ne saurait être désinvolte. Disons incompétence. S'il faut en effet de l'imagination pour entreprendre un roman, il faut d'abord du style, un ton. Et tout est là : en avoir ou pas. Même pour un roman court, voyez Roberts et Modiano, ils ont la grâce dès la première phrase, et on est dans leur poche au bas de la première page. Ici, on ne quitte pas le sol, lestés que nous sommes de lourdes sentences, on rôde sur le bitume de l'aéroport, pauvres albatros, sans jamais décoller.

A propos d'aéroports, ceux du *Premier jour après moi* – et quel titre aussi... – sont très chics. New-York, Aspen, Bruxelles, etc. Que fait donc le héros qui patauge au début dans le brouillard d'un somnifère ? *« Directeur général des affaires scientifiques aux Communautés européennes, au sommet d'une hiérarchie dont je n'ai plus rien à attendre : à de tels postes, on ne voit plus autour de soi que des précipices, on n'entend plus que le souffle court de ceux qui ont encore quelques mètres à grimper pour vous rejoindre. »* Mazette ! Il en est à qui l'air des cimes ne monte pas à la tête. Du fond du précipice, nous l'applaudissons bien fort.

Ce grand homme tout simple, au fond plein d'incertitudes et hanté par l'idée de la mort, est tombé amoureux d'une jolie Sarah entre deux avions. Il a fait avec elle une exquise escapade en Haïti, parmi les miséreux, évoqué les dispositions qu'il souhaite que l'on prenne pour son trépas. Quelle n'est pas sa surprise de se réveiller page 34 et de s'apercevoir qu'il est mort, que Sarah est à son chevet : l'aurait-elle tuée en substituant une certaine gélule à un certain narcotique (confectionné exprès pour lui à Londres, *of course*) et tout cela pour mourir avec lui, l'accompagner irrévocablement dans l'éternité ? Ma foi, c'est bien possible, mais on ne peut pas dire que ce soit même le cadet de nos soucis, tant ce mort nous semble épris de soi et de son importance. (Comment imaginait-il sa fin ? *« On viendra de l'Europe entière ; des quatre coins du monde, même. Puis tout sera dit. Un caveau au cimetière municipal. Sans importance... »* Ah ! ce *« tout sera dit*, après *« les quatre coins du monde »*, on ne fait pas plus sobre.) Non, la vraie question est posée ailleurs, sur les chances et les risques de la postérité : *« Le destin d'un ministre est d'être ancien ministre ; celui d'un écrivain, d'être écrivain. »* Et si cette deuxième condition n'est pas remplie ?





ROMANS

Venise clandestine Venise mythique

Un troublant voyage d'Olivier Germain-Thomas dans la ville de toutes les séductions

PRINCESSE NON IDENTIFIÉE
d'Olivier Germain-Thomas.
Flammarion, 158 p., 65 F.

Après *L'Amour est assez grand seigneur* (1), Olivier Germain-Thomas a choisi d'explorer, dans son nouveau roman, les dessous plutôt que les splendeurs de Venise. Un voyageur français, Eric Lacharrière, lassé des *« pensées mondaines »* et du *« tourbillon des vanités »* des soirées données par des comtesses de comédie, préfère, au cours de dérives solitaires, s'aventurer dans les régions incertaines de la lagune : il semble rechercher, dans le magma de sable et d'algues, le lieu légendaire où Venise est apparue sur ses premiers pilotis.

A l'extrémité de l'île désolée de Mazzorbo, où il s'installe, il est parvenu du côté de ceux qui *« préfèrent l'invisible aux réalités palpables »*. Face aux cyprès et aux campaniles du couvent de San-Francisco qui lui paraissent perdre leurs attaches terrestres dans le soir lumineux de la mer, il perçoit une *« certaine animation du sacré »*. Avec un archiviste de rencontre – qui éprouve une jouissance amère à voir les salles des palais délabrés envahies par les inondations répétées, – il partage la nostalgie d'une Venise mythique : bien avant que sa beauté ne fût devenue un *« poncif »*, elle était *« la porte de la transcendance »*.

BERENICE CLEEVE

Olivier Germain-Thomas montre bien la volonté métaphysique, le désir d'élévation spirituelle d'Eric Lacharrière, qui tente, en décryptant les plus anciennes archives, les sourires des anges de pierre et le dessin des cercles sur la façade du palais Dario, pareils aux fleurs de lotus de l'Inde, de retrouver une unité secrète, emportée par le flux des cultures *« qui séparent »*. En s'inspirant de l'exemple de Giordano Bruno, qui, dans son testament, affirmait avoir *« dépassé les sentiments de la haine et de l'attachement »*, le voyageur voudrait se délester de son moi éphémère et trouver la paix dans la soumission à un ordre qui le dépasse.

L'amour même n'est qu'une apparence. Entraîné par une pulsion *« bien plus que charnelle »*, il poursuit Lucia, une Vénitienne qui avance, *« la tête haute, provocante et passionnée »*, dans le dédale des ponts et des canaux. Par l'élégance de ses défis, Lucia incarne la *« magnifique liberté »* de l'ancien patriciat : elle seule est restée fidèle à sa grandeur passée. Son corps rayonne de son appartenance à la vie *« de dessous »* – là où sont enfouies les racines de la gloire de Venise.

Un secret sans cesse dérobé

En la suivant, telle une messagère du sacré, à travers un labyrinthe souterrain, Eric découvre l'existence d'une étrange assemblée, au cours de laquelle est élu Carlo Salieri, le cent vingt-quatrième doge.

Le livre acquiert, dans ce jeu clandestin avec l'histoire et la prolifération des énigmes, une dimension fantastique et troublante. Mais Eric, après avoir rôdé autour d'un secret sans cesse dérobé, est contraint de fuir la ville. Car Venise – à laquelle Olivier Germain-Thomas rend un hommage fervent et halluciné – entend rester une *« princesse non identifiée »*. Elle punit ceux qui ont voulu éclaircir ses mystères et n'ont pas su s'abandonner à ses ombres vénéneuses.

Jean-Noël Pancrazi

(1) Albin Michel.

Ceux qui viennent de loin...

Suite de la page 23.

Ensuite, à mesure qu'il avance en âge et qu'il aspire à maîtriser le français, qui se dérobe à lui, il comprend que chaque langue est, à elle seule, une vision – ou une version – très particulière de la réalité, une façon de sentir, de penser et pour ainsi dire, de marcher. Dès lors, que deux mots tout à fait différents par leur sonorité puissent nommer le même objet, cela ne peut qu'engendrer un état de perplexité, de confusion dans l'esprit d'un enfant. Comment un gamin bilingue, qui n'était pas encore « formé », n'aurait-il éprouvé une sorte de vertige en désignant, par exemple, tour à tour, l'instrument avec lequel il portait la nourriture à sa bouche, par le mot violent, agressif de « fourchette », ou par le mot *tenedor* – de « tenir » – si anodin, si serviable.

Qu'y a-t-il de commun entre l'« oiseau », tellement doux, tiède – on dirait qu'en français l'oiseau ne quitte pas son nid – et le *pajaro* espagnol qui, l'accent tonique appuyant sur la première des trois syllabes, part comme une flèche ?

A vingt-quatre ans, nommé professeur d'espagnol à Tanger, Claude Esteban, comme pour se prouver qu'il est avant tout français, se met à écrire des poèmes. Mais l'enthousiasme poétique et l'inspiration passés, les mots sur la page ne semblent rien exprimer de ce qu'il a ressenti : dépourvus de sens et de cette musique qu'ils avaient tant voulu entretisser, ils sont une lettre morte, au sens fort de l'expression.

Aussi, une longue traversée du désert attend le poète en herbe, au bout de laquelle une modeste illumination le submerge qui va le sauver du chaos. Et c'est juste une petite expression française que le poète sent irremplaçable, intraduisible, faisant partie de son être, et sur laquelle l'œuvre future et l'homme lui-même vont se fonder : *« Il fait jour. »*

En même temps, Esteban sortira de cette expérience convaincu que la maîtrise de ses deux langues est impossible, que *« seul le bilingue, par une étrange tentation de l'esprit, croit qu'il peut aller d'un idiome à l'autre à sa guise »*, alors que, ce faisant, *« il ne vit qu'à la surface de lui-même »*.

Que l'on ne voie pas dans ces lignes du poète une condamnation touchant à l'apprentissage des langues, mais la conviction absolue que l'une d'elles doit rester ou devenir essentielle – irriguer, comme le sang irrigue le corps, la mémoire et le rêve. Dans un monde d'hommes sans langues spécifiques, il n'y aura plus une seule langue véritable et, par conséquent, plus d'homme, et peut-être même, plus de monde du tout.

Hector Bianciotti

L'harmonie brisée de Michel Schneider

BLEU PASSÉ
de Michel Schneider.
Gallimard, 214 p., 90 F.

C'est à dessein, sans nul doute, que Michel Schneider a inscrit le mot *« récit »* au singulier sur la couverture de son livre *Bleu passé*. Ces douze histoires, fragments de souvenirs, pièces autobiographiques disparates, dont les traits communs sont la musique et l'enfance, n'en forment qu'une. Récit unique donc, que le langage de la remémoration a fragmenté, qu'en deçà la musique recompose : *« La musique est la mémoire de ceux qui n'ont pas de souvenirs, l'enfance de ceux qui ont été grands trop tôt, la douleur de ceux qui jamais ne pleurent »*, écrit Michel Schneider.

Comment décrire, écrire la musique, traduire en mots, transposer en littérature, cet en deçà du langage qui est pure émotion ? Comment paraphraser l'indicible ? Pour nommer cette émotion, il n'y a pas, équivalente à l' *« oreille absolue »* des musiciens, d'écriture absolue.

De lents et longs détours sont nécessaires pour remonter à la source émotionnelle de la première audition, pour faire en sens inverse le chemin inédit qu'elle a inauguré en vous, pour enfin *« inventer » « une vie qui ne commence qu'au moment où les mots la suscitent sur une page »*. Mais cette source, cette *« chambre de la mémoire »*, n'est pas fixe; n'est pas un point immobile que l'on peut situer dans le temps, et nul chemin n'y conduit vraiment. Seuls cette lenteur, ces détours s'offrent au désir : *« La chambre close n'existe pas dans une contrée que nous aurions un jour quittée. Elle nous accompagne, nous devance, se reforme à chaque souvenir, resserre ses parois autour des mots qui cherchaient à en inventer l'accès. »* Le mot *« invention »* revient plusieurs fois sous la plume de l'auteur, non pour l'opposer à la vérité, *mais pour dire ce que le* travail de la mémoire laisse subsister d'elle.

C'est sur le mode de la composition musicale que Michel Schneider a construit son livre, riche en échos, en résonances. Une harmonie blessée s'y laisse entendre. *« Là, rien ne commence ni ne prend fin, et toute narration n'est que reprise d'un récit antérieur... »*

Des pianos, un sifflet...

Des objets viennent condenser le souvenir : des pianos, un sifflet de platine dans la gorge malade d'un professeur de violon, un microsillon... Des figures aussi : celles du père jouant Schumann sur son Pleyel noir, de la mère ou du frère, d'un homme à New-York, enfermé dans la musique imaginaire que ses écouteurs diffusent pour lui seul, d'une prostituée, au sein *« de gel »*, dans les rues froides de cette même ville...

Il y a de très belles pages dans le récit de Michel Schneider – sur New York, par exemple, au début et surtout dans le dernier chapitre du livre, – une juste tonalité de l'intelligence et du cœur.

Cependant, l'écriture paraît parfois trop « tenue »; trop éprise de formules, presque guindée. Elle semble se tenir à l'extérieur, ou à distance, de l'émotion qu'elle décrit, de la blessure qui l'affecte.

Patrick Kéchichian

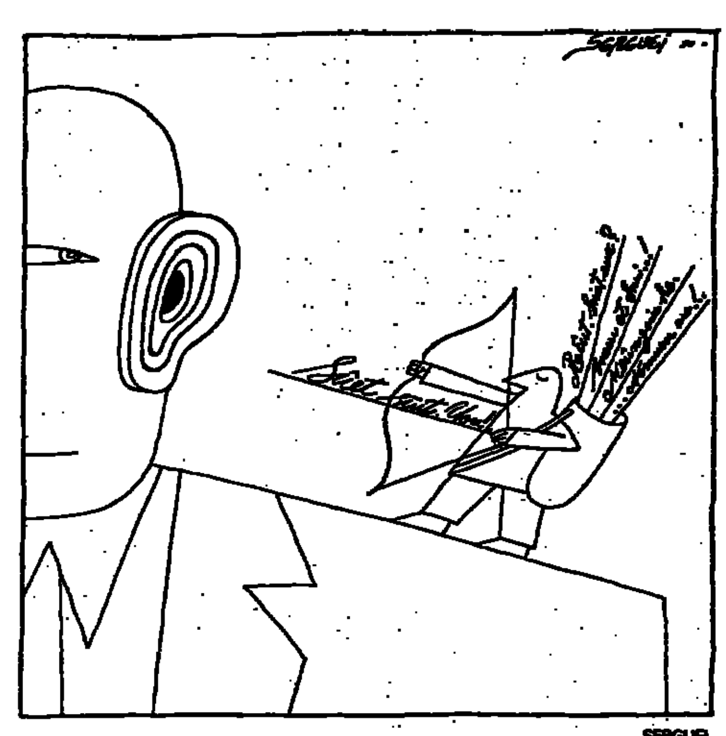
► Directeur de la musique et de la danse au ministère de la culture, Michel Schneider est l'auteur, chez Gallimard, de deux essais de psychanalyse et d'un livre sur Glenn Gould et, au Seuil, d'une étude sur Schumann.

ESSAIS



LA VIE DU LANGAGE

par Denis Slakta



SERGUEI

La sultane et moi

LES places à table ne sont pas exactement définies comme les places dans la phrase ; et le chef du protocole n'est pas le maître de la syntaxe. Que l'on vous situe à droite d'une éminence ou à gauche d'un monticule. Il suffit que votre phrase développe une énumération dont vous êtes partie prenante pour que la modestie vous assigne la dernière place – qui est *« communicativement la plus informante »* (ou rhème propre), comme dit Jan Firbas, de l'Ecole de Prague. Tout un chacun dira donc, très démocratiquement : *« Dans le petit salon, il y avait les eunuques, les ministres intègres, la sultane* ET MOI. »

Au contraire, la position initiale (ou thème propre) est *« la moins informante » ;* si bien qu'en français il n'est pas indispensable de la remplir. Les *présentatifs, c'est* ou *il y a,* permettent de construire des phrases sans thème, où seuls les rhèmes ordonnent l'importance de l'information. Henri Michaux a livré un jour *« le secret de la situation politique »* (1), sous une forme générique qui pourrait s'appliquer à plus d'un congrès. On apprend d'abord que *« les Oumênès de Bonnada sont traversés (...) par quatre courants, ceux des Dohommédès de Bonnada, des Odobommédès de Bonnada, des Orodommédès de Bonnada et enfin des Dovobod-démonédès de Bonnada ».* Bien que les Jospinommédès aient disparu, l'envoyé spécial ajoute, utilisant à la suite deux présentatifs : « Il y a *aussi les opinions franchement d'opposition, en dehors des Odobommédès. Ce sont celles des Rodobodébommédès, avec lesquels aucun accord n'a pu jamais se faire, sauf naturellement sur le droit à la discussion (...), dont ils usent intarissablement.* » Pourvue en fin de course d'un membre adverbial imposant, la dernière relative fournit la chute au reporter, qui capitule. Il arrive aussi que la première place soit occupée par un groupe dont on voudrait en même temps souligner l'importance décisive.

Il convient alors de répéter le groupe en fin de phrase, comme dans ce proverbe inventé par Michaux : « Le désert *n'ayant pas donné de concurrent au sable, grande est la paix* du désert. » C'est tout le secret des tautologies, dont nul (pas même un logicien normand) ne contestera la valeur argumentative ou éducative : *un sou est un sou.*

CEPENDANT, il ne faut pas conclure que tous les groupes syntaxiques jouissent, dans la phrase, de la même liberté de mouvement. Par exemple, un groupe nominal objet construit avec l'article indéfini ne peut se déplacer en position initiale ni se disloquer en fin de phrase. Il est exclu d'entendre : *un chasseur d'éléphants, Ernest le reconnaît ; Ernest le reconnaît, un chasseur d'éléphants.* En revanche, les articles défini et démonstratif autorisent le mouvement du groupe : *ce chasseur d'éléphants, Ernest le reconnaît ; Ernest le reconnaît, ce chasseur d'éléphants.*

S'enfermer dévotement dans les limites de la phrase isolée interdit de s'orienter vers une explication. En effet, pour être interprétés, les groupes en *le* ou *ce* obligent à considérer les phrases antérieures ; alors que l'article indéfini contraint dans un mouvement contraire à lire la phrase suivante : *Jules a croisé* UN *Oumêné fabiusien.* CET *Oumêné, il ne l'a pas reconnu.* La rhétorique, dont Roland Barthes avait reconnu qu'elle tenait lieu aussi de grammaire de texte, parlait avec respect d'*anadiplose.* Voici l'exemple fourni par Henri Morier (2) ; il est tiré de Balzac ; mais mysticisme en moins, il pourrait être de vous ou de moi : *« (...) ils frissonnèrent quand éclata la voix de l'âme, souffrante, le chant de l'Esprit, qui attendait la vie et implorait par un cri.* Ce cri *les glaça jusque dans la moelle de leurs os.* » Le phénomène est simple, puisqu'il est purement syntaxique. Le groupe en position finale *(un cri)* occupe dans la phrase et le paragraphe suivants la position initiale *(ce cri)* ; tandis que l'article indéfini s'efface au profit de l'article démonstratif, anaphorique.

IL fallait donc que la syntaxe reprît son bien à la rhétorique. Un autre membre de l'Ecole de Prague, Frantisek Danes, montre que *le concept de dynamique communicative* permet de comprendre aussi comment la syntaxe organise une séquence de phrases : un texte. Voici quelques exemples, pour mettre l'eau à la bouche.

D'abord le schéma le plus simple, dont personne ne se prive : un groupe nominal avec l'article indéfini est introduit en position initiale (de thème) ; les phrases suivantes progressent en maintenant le même thème grâce aux pronoms de troisième personne. Horace Pirouelle (3) rencontre sa future compagne, une charmante Esquimaude aux mœurs exotiques. Mais n'étant pas une âme balzacienne, elle ne pousse pas un cri : *« Un matin je pénétrai dans une tente qui n'était pas la mienne.* UNE FEMME *y faisait sa toilette.* ELLE *se penchait sur un grand récipient rempli d'urine dont* ELLE *arrosait son visage et ses seins.* ELLE *ne poussa pas un cri mais me regarda.* »

On peut encore ouvrir un récit par un groupe qui dénote un ensemble. Chacune des phrases suivantes aura pour thème un des termes désignant une partie de l'ensemble : l'article défini est alors de rigueur pour maintenir la cohésion du tout en même temps que l'opposition entre les constituants. Dans *Faits divers,* Michaux révèle le *« danger* des opérations précipitées : *parfois on trouve* l'anesthésiste *asphyxiée.* Les assistants *s'affairent.* Les infirmières *s'affolent.* Le chirurgien *redouble de vitesse.* L'opéré, *ouvrant un œil las, contemple la ronde infernale ».* Et soupire après *la tranquillité,* au début, au milieu et à la fin de la phrase : *« Ah,* la tranquillité, *quand on est opéré,* la tranquillité, *si on pouvait seulement compter* sur la tranquillité... »

ON s'en voudrait d'insister ; passons donc à un dernier schéma, lui aussi très fréquent et déjà évoqué grâce à Balzac : un groupe en position finale *(un cri)* occupe la place initiale *(ce cri)* dans la phrase suivante. Mais on peut continuer, jusqu'à l'essoufflement – comme Sganarelle devant Don Juan. Par précaution, rappelons seulement la fin de la longue tirade (Acte V, 2) : *« Les vieux aiment les richesses ; les richesses font les riches ; les riches ne sont pas pauvres ; les pauvres ont de la nécessité ; la nécessité n'a point de loi ; qui n'a pas de loi vit en bête brute ; et par conséquent, vous serez damné à tous les diables.* » On arrive à cette figure bien connue que Beauzée nommait *concaténation* (ou « enchaînure d'anadiploses ») et que Claudel met en scène dans *le Soulier de satin,* sur le modèle : selle de cheval, cheval de course, course à pied... *« Le néant a produit le vide, le vide a produit le creux, le creux a produit le souffle, le souffle a produit le soufflet et le soufflet a produit le souffle.* »

Pour les tendres, il existe au moins une version plus naïve et plus douce du système, et qui illustre plus évidemment le passage de *UN* à *LE.* Dans *le Livre de Monelle,* de Marcel Schwob (4), Jeanie la fidèle *« disait en marchant : sur la mer il y a* UN *bateau – dans* LE *bateau, il y a une chambre – dans la chambre il y a une cage – dans la cage il y a un oiseau – dans l'oiseau il y a un cœur – dans le cœur il y a une lettre – dans la lettre il y a écrit :* j'aime Jeanie ».

Il conviendrait de poursuivre les travaux de l'Ecole de Prague.

P.-S. : On apprend (*Libération,* 26 mars) que la linguistique à Prague *« avait été rayée des enseignements »,* ainsi que *« la littérature comparée ».*

---

(1) Henri Michaux, *Face aux verrous,* Gallimard.

(2) Henri Morier, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique.* P.U.F.

(3) Philippe Soupault, *Voyage d'Horace Pirouelle,* Le Sagittaire (1925), Simon Kra.

(4) Marcel Schwob, *le Livre de Monelle,* Le Livre de poche. Par ailleurs, les éditions Allia rééditent *François Villon* et *François Rabelais* du même Marcel Schwob. Un plaisir.

La belle robe d'un géographe

LE PAYSAGE ET LA VIGNE, Essais de géographie historique
de Roger Dion.
Payot, 294 p., 150 F.

Sa modestie a joué des tours à Roger Dion. Ce géographe des bords de la Loire avait pourtant assez vécu, de 1896 à 1981, pour savoir qu'un peu d'exhibition médiatique ne nuit pas de nos jours à l'audience d'une pensée. Il n'en fit rien, publia peu, et quasiment à compte d'auteur, égrenant ses idées les plus neuves dans d'obscures revues pour spécialistes. Ce professeur au Collège de France qui cousina avec Dumézil et Braudel est donc à peu près inconnu, sauf des rares étudiants qui consentent à lire encore avec gourmandise cet article « classique » dont le long titre sonne comme un manifeste : *« La part de la géographie et celle de l'histoire dans l'explication de l'habitat rural du Bassin parisien ».*

Dion fit sienne, en effet, la définition de sa discipline donnée par Jean Brunhes en 1912 : la géographie, c'est *« la projection du vouloir humain sur la partie superficielle de l'écorce terrestre ».* Et il s'appliqua à en suivre, avec une érudition sans tapage et le renfort d'une immense culture classique, toutes les conséquences dans ses trois domaines de recherche : le paysage et les structures agraires de la bonne vieille France, au terminus occidental des grandes coulées d'ingéniosité européenne ; la vigne et le vin, produits exceptionnels de cette intelligence ; la géographie du monde antique enfin, à laquelle nous devons tant. Ce sont les deux premiers champs de sa curiosité que présentent opportunément Jean-Robert Pitte et Marcel Roncayolo en rassemblant et commentant les meilleurs articles du vieux maître en hibernation.

Une langue lisse comme un galet

Leur lecture est un plaisir. Car cette pensée savante a la luminosité des flancs de coteaux bien exposés. Et la langue de Dion est lisse et dense comme un galet. On y suivra les progrès d'une réflexion classique, celle de tous les « tableaux de la France » depuis Michelet ou Vidal de La Blache, sur les mystères qui opposent une France du Nord aux champs ouverts et les pourtours armoricains et méridionaux où domine le champ clos et l'habitat plus dispersé.

Même si, sur cet antagonisme, les préhistoriens, les géographes et les historiens depuis Marc Bloch ont ruiné une bonne part de ses analyses, on vagabonde de belle humeur avec lui dans le *« bon »* et *« beau »* pays nommé Champagne « pouilleuse », sur les fortes terres d'une Limagne si longtemps coupée de ses débouchés vers Paris, sur les limons du calcaire picard ou les « levées » du Val-de-Loire.

Mais le morceau de bravoure, c'est bien cette vigne et ce vin auxquels ce géographe rétrospectif voue toute sa tendresse. Avec une idée majeure, celle dont devraient s'inspirer nos pinardiers sanglotant sur la mévente de leur « gros rouge » : en matière de viticulture, seule une recherche méticuleuse, constante et astucieuse de la qualité est payante. Car Dion ne croit guère aux beaux discours du déterminisme géologique sur l'admirable qualité des sols qui aurait fait la grandeur des vins français. S'il en était ainsi, comment expliquer qu'on fasse du bon champagne avec un sous-sol et un climat assez quelconques et qu'en revanche les beaux équilibres physiques du Midi produisent souvent du médiocre ?

Le désir de boire bon

Au vrai, soutient Roger Dion, le bon vin exprime une structure sociale, un sens du commerce et une ardeur à la tâche ; une revanche de la serpette sur l'ingratitude ou la calamité physiques, une maîtrise des difficultés naturelles par l'art du vigneron. Le désir de boire bon l'emporte sur la fatalité du terroir, l'échange de la précieuse marchandise stimule et enrichit le sol depuis que les anciens nous ont appris à tailler la vigne au bon moment. Aussi, conclut-il, *« le rôle du terrain dans l'élaboration d'un grand cru ne va-t-il guère au-delà de la matière dans l'élaboration d'une œuvre d'art ».*

A cette forte sentence, comme à cent autres dans ce plaisant recueil, on sent la marque d'une géographie historique et culturelle que les géographes granulomètres ou aménageurs des vingt ou trente dernières années nous ont fait perdre. Découvrir Roger Dion, à l'heure des friches européennes et des déchirures urbaines d'un vieil espace civilisé, porte en outre à *quelques réflexions mélancoliques* sur l'art et la manière humaine de griffer la *« partie superficielle de l'écorce terrestre »...*

Jean-Pierre Rioux

► **Signalons la réédition de l'Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX[e] siècle, de Roger Dion, publiée pour la première fois en 1959 (Flammarion, 768 p., 295 F).**

Le savoir enjoué de Boris Cyrulnik

A partir de l'éthologie et de la psychanalyse, une histoire naturelle de l'attachement

SOUS LE SIGNE DU LIEN
de Boris Cyrulnik.
Hachette, 310 p., 115 F.

Un Français, un Anglais, un Allemand, sont chargés d'une étude sur le chameau. Le Français va au Jardin des plantes, interroge le gardien, jette du pain au chameau, le taquine du bout de son parapluie, et, rentré chez lui, écrit pour son journal un feuilleton plein d'aperçus piquants et spirituels. L'Anglais, emportant son panier à thé et un confortable matériel de campement, plante sa tente dans les pays d'Orient, et en rapporte, après un séjour de deux ou trois ans, un gros volume bourré de faits sans ordre ni conclusion, mais d'une réelle valeur documentaire. Quant à l'Allemand, plein de mépris pour la frivolité du Français et l'absence d'idées générales de l'Anglais, il s'enferme dans sa chambre pour rédiger un ouvrage en plusieurs volumes intitulé : *Idée du chameau tirée de la conception du moi.*

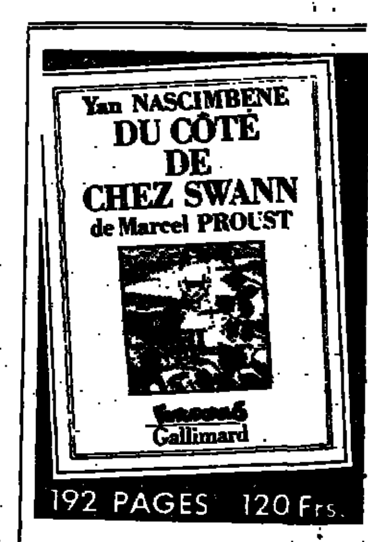
Boris Cyrulnik, qui enseigne l'éthologie à la faculté de médecine de Marseille, appartient bien à l'école française. Dans son dernier livre, *Sous le signe du lien,* il nous donne des aperçus éblouissants sur la psychologie de l'attachement en jouant à saute-mouton avec la psychanalyse et avec l'éthologie. Sans jamais se départir d'une ironie salubre, tant à l'égard de lui-même que de ses lecteurs, il avertit d'emblée ces derniers que *« les observations qui vont suivre dans ce livre sont fausses ».* *« Mais,* ajoute-t-il, *comme elles ont été faites par des observateurs qui savent à quel point l'observation est une création, elles restent « révisionnables » : ce qu'on a vu reste à revoir. »*

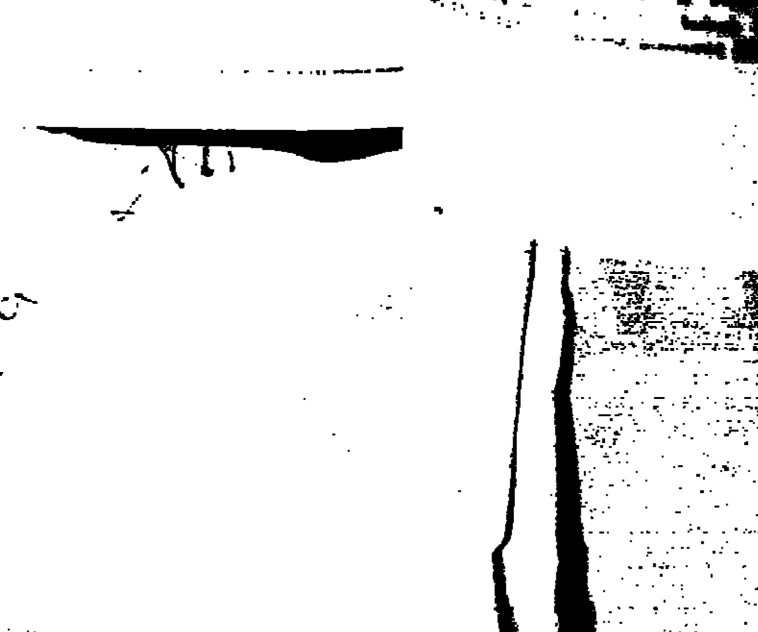
Un exemple : nous savons depuis peu que les goélands, chers à Kenneth White qui a *fondé une académie des goélands,* contestent Lévi-Strauss dont nul n'ignore qu'en 1949 il avait donné à la prohibition de l'inceste le pouvoir de *« marquer le passage de la nature à la culture »,* de l'animalité à l'humanité. Or, chez les goélands, comme d'ailleurs chez la plupart des animaux en milieu naturel, l'inceste est très rare, beaucoup moins fréquent en tout cas que chez les humains. Encore une idée fausse dont il va falloir se défaire... en gardant à l'esprit l'axiome fondamental de Cyrulnik : *« Il n'y a rien de pire qu'une explication pour arrêter un processus de compréhension. »*

On se gardera bien de résumer l'ouvrage de Boris Cyrulnik, car c'est à une véritable histoire de l'amour qu'il nous convie : de l'empreinte à l'attachement, du leurre au lien, de la programmation des pulsions sexuelles à l'extinction du désir, du donjuanisme à la frigidité, tout ce qui constitue l'essentiel de nos vies, que nous avons sous nos yeux et que nous ne savons pas voir. Cyrulnik l'éclaire avec le style enjoué d'un savant qui ne prendrait pas très au sérieux les galipettes des humains. Avec Freud, il est, en outre convaincu que *« quoi qu'on fasse, c'est raté ».*

Après guerre, note-t-il, les psychanalystes ont décrit les troubles mentaux et physiques provoqués par les carences affectives. Faudra-t-il maintenant observer la pathologie de la pléthore due aux excès d'attachement, lorsque l'enfant trop aimé, trop sollicité, perd le sens de sa vie ? Bref, Cyrulnik est un de ces auteurs comme nous les aimons : même armés des connaissances les plus précises en éthologie et en psychanalyse, il n'oublie jamais d'être un *« douteur professionnel »,* un dilettante, qui parle de tout et de rien sans jamais sacrifier à l'esprit de sérieux.

Roland Jaccard





ESSAIS

Karl Kraus, l'impitoyable pugiliste

Les fureurs et les prouesses d'un génie de la polémique et de la satire

LA LITTÉRATURE DÉMOLIE
de Karl Kraus, précédé d'un essai d'Elias Canetti. Rivages, 164 p., 49 F.

EN CETTE GRANDE ÉPOQUE
de Karl Kraus, précédé d'un essai de Walter Benjamin. Rivages, 219 p., 59 F.

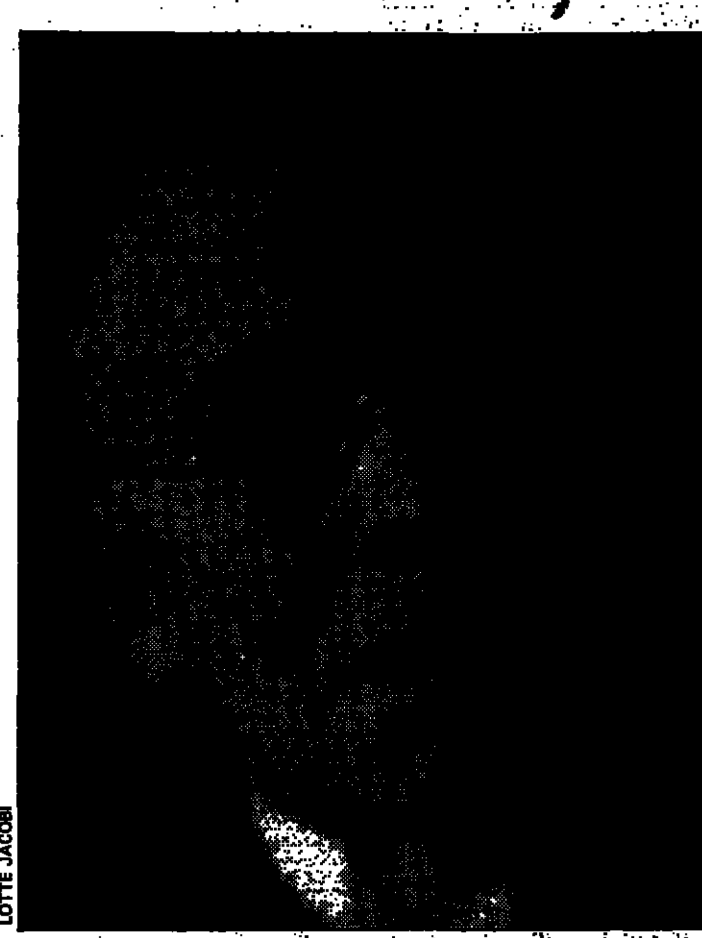
GÉNIE de la polémique et de la satire, adversaire acharné de l'ordre établi, détesté par les uns, adulé par les autres, prêt à ouvrir le feu à la moindre alerte, disposant les mots comme des militaires leurs mortiers, associant l'art de douter à la rage de convaincre et le culte du narcissisme à celui de la lucidité, Karl Kraus, écrivain viennois du début du siècle, né en 1874 et mort en 1936, a livré, tout au long de sa vie, une guerre sans trêve et sans merci contre la torpeur et la crédulité de ses contemporains.

Et son combat revêt aujourd'hui, quel qu'en soit le caractère outrancier, intolérant ou carrément injuste, un sens et une valeur exemplaires.

Le roi et le garçon de café

D'autant plus exemplaires, peut-être, que la disparition, ou plus exactement, la normalisation du genre polémique à laquelle nous assistons de nos jours renforce rétrospectivement le caractère alarmiste de ses propos : *« Maintenant seulement, je reconnais le progrès pour ce qu'il est, un décor amovible. Nous allons de l'avant en trépignant sur place... »*, disait-il en 1909. *« De ce qui marche, court, roule, nous ne voyons que les pieds, les sabots, les roues. Les traces s'effacent. Ici un agent de change, là arrive au galop un chevalier de l'Apocalypse. En vain... On peut téléphoner de Petaouschnok à Trifouilly-les-Oies, mais nous ne savons pas encore à quoi ressemble le progrès. Nous savons seulement qu'il n'a en rien influé sur la qualité de la communication, aussi lointaine soit-elle... Le progrès est un photographe de presse. »*

On ose à peine imaginer ce que la télévision de nos jours lui aurait inspiré et l'on songe à Baudelaire qui écrivait cinquante ans plus tôt : *« Il est encore une erreur à la mode, de laquelle je veux me garder comme de l'enfer. Je veux parler de l'idée de progrès... Cette idée grotesque, qui a fleuri sur le terrain pourri de la fatuité moderne, a déchargé chacun de son devoir, délivré toute âme de sa responsabilité, dégagé la volonté de tous les liens que lui imposait l'amour du beau : et les races amoindries, si cette navrante folie dure longtemps, s'endormiront sur l'oreiller de la fatalité, dans le sommeil radoteur de la décrépitude... »*



LOTTE JACOBI

Il voulait secouer « l'oreiller de la fatalité »

Secouer *« l'oreiller de la fatalité »* et réveiller les foules de *« leur sommeil radoteur »*, telle est la mission que Kraus entend mener au mépris de tout, y compris de ses propres limites ; et s'il n'est pas anéanti par la vanité de son entreprise, c'est qu'il en a une conscience infaillible : *« Jamais encore un auteur ne facilita à son lecteur la découverte de la vanité autant que je le fais »*, écrit-il dans un texte, sans ambiguïté, intitulé *Narcisse*, et il ajoute aussitôt, à l'intention des obstinés : *« Ils ne peuvent comprendre que ce qu'ils nomment vanité n'est rien de plus que cette modestie jamais apaisée qui ne se mesure qu'à sa propre aune, l'humble volonté de toujours faire mieux qui se soumet au plus impitoyable des verdicts, au sien. »*

Dans son combat effréné contre l'opinion publique, Kraus réserve le meilleur de sa haine à la presse et aux journalistes, qui incarnent à ses yeux le mal absolu. Il ne peut admettre que l'information soit livrée à des hommes qui s'en servent pour exister aux dépens de ce qu'elle veut dire. *« Qui nous torture avec ses impressions ? Qui nous présente ses interprétations en même temps que les faits ? Qui traîne à sa suite un cortège de personnalités importantes, informées, renseignées, initiées, accréditant ce qu'il affirme, l'approuvant, imposants parasites du superflu ? La presse est-elle un messager ? Non, elle est l'événement ! Un discours ? Non, la vie !... Une fois de plus l'instrument a été plus fort que nous. Nous avons placé l'individu chargé d'avertir en cas d'incendie, et dont le rôle dans l'Etat devrait être tout à fait subalterne, plus haut que l'incendie, plus haut que la maison, plus haut que l'événement et plus haut que notre imagination. »*

Kraus ne se contente pas de dénoncer la presse, il veut donner le contre-exemple, en faisant précisément ce qu'elle ne fait pas. Il crée donc, en 1899, la fameuse revue *Die Fackel (le Flambeau)*, véritable anti-journal destiné à penser l'événement, à en saisir la portée morale ou métaphysique, et, en définitive, à le juger. Dès lors, plus rien ni personne n'est innocent ; l'anecdote cesse d'être anecdotique et le comportement d'un garçon de café acquiert autant d'importance, pour la compréhension de l'histoire, que le discours d'un roi. La presse n'est certes pas la seule inculpée. Kraus s'en prend à tous ceux qui, selon lui, souillent et détournent le langage : les psychanalystes, les esthètes, les politiciens, les sionistes, les historiens... Les femmes ne sont pas épargnées, loin de là, mais elles jouissent d'une sorte de statut à part dans le lot des condamnés : elles sont comme il dit *« des cas limites »*.

Un refus de « collaborer »

On aurait tort d'en conclure à la hâte que Kraus cède à l'humeur et à l'exaspération, sans plus... Son style ne se réduit pas à la brillante tournure d'un aphorisme ni à l'expression réussie de la pensée ; il est l'incarnation même de la pensée : une espèce de phénomène physique comparable à un coup de poing irrépressible, mais parfaitement contrôlé, fondé sur la coïncidence de l'instinct et de la réflexion, de l'énergie animale et de l'abstraction mentale, ou encore, selon Kraus lui-même, sur la collusion de la langue et de son contenu. *« Le sens prit la forme ; elle se débattit et se soumit, la pensée en jaillit qui portait leurs traits à tous deux. »*

Dans le fond comme dans la forme, Kraus se comporte en résistant, et ses excès, si terroristes ou indéfendables soient-ils, témoignent aussi de son refus de « collaborer ». Disons que sa subjectivité n'est pas une fin en soi, mais le moyen le plus efficace d'enfreindre et de casser, une fois pour toutes, les règles de la langue de bois. Kraus est le contraire d'un homme de dialogue, il ne veut ni résoudre ni négocier ; il veut abattre le mythe de l'objectivité derrière lequel se réfugient les trafiquants de l'opinion publique. Il va de soi que l'autorité de cet impitoyable pugiliste repose autant, sinon plus, sur le supplice qu'il s'impose que sur celui qu'il inflige à son adversaire...

Dans un texte admirable d'intelligence et d'acuité consacré à l'œuvre et à la personne de Karl Kraus, Walter Benjamin écrit notamment à ce sujet : *« Il ne serait pas le démon qu'il est si ce n'était lui-même tout entier qu'il livre ainsi, avec toutes les blessures et toutes les faiblesses. C'est ainsi que naît son style, suscitant en même temps le lecteur type de* Die Fackel *qui voit palpiter même dans la proposition subordonnée, dans la particule, voire dans la virgule, des lambeaux muets et des filaments de nerfs, qui trouve dans le fait le plus isolé et le plus insipide un morceau de chair écorchée. »*

« Une époque surfaite et difficile »

Kraus a, en quelque sorte, choisi d'avoir raison de l'obstacle plutôt que d'avoir raison tout court, et certains de ses écrits sont, à cet égard, éblouissants. Ainsi, son texte intitulé *En cette grande époque*, et dont il convient de saluer au passage la brillante traduction d'Eliane Kaufholz-Messmer.

Publié en novembre 1914, cet essai résume bien le caractère pour le moins intemporel de son œuvre ; en voici les premières lignes, dans l'espoir qu'elles donneront au lecteur le désir de le lire tout entier : *« En cette grande époque que j'ai connue alors qu'elle était si petite : qui redeviendra petite s'il lui reste encore un peu de temps ; et que, dans le domaine de la croissance organique, une telle métamorphose étant impossible, nous préférons définir comme une époque surfaite et difficile, en vérité ; en cette époque où arrive précisément ce qu'on ne pouvait imaginer et où doit arriver nécessairement ce qu'on ne peut imaginer – le pourrait-on d'ailleurs que cela n'arriverait pas... En cette époque bruyante qui retentit de l'effroyable symphonie des actions qui alimentent les comptes rendus, et des comptes rendus qui suscitent des actions ; en pareille époque, n'attendez de moi aucune déclaration personnelle, aucune, sauf celle qui évitera qu'on interprète mal mon silence... Quiconque approuve les actions, outrage la parole et l'action et se rend doublement méprisable. Cette sorte de métier existe toujours. Ceux qui actuellement n'ont rien à dire parce que les actes ont la parole, continuent de parler. Que celui qui a quelque chose à dire se montre et se taise ! »*

Dominique Eddé

► **La « revue parlée » consacre un débat à Karl Kraus, vendredi 6 avril (Centre Georges-Pompidou, 18 h 30).**

Freud, le mécréant et le prêtre

L'historien américain Peter Gay entend prouver que la psychanalyse n'est pas une « science juive ».

UN JUIF SANS DIEU,
de Peter Gay. Traduit de l'anglais par Kim Tran. Coll. « Histoire de la psychanalyse », PUF, 174 p., 98 F.

Freud, qui cultivait les mots d'esprit, racontait volontiers l'histoire suivante : à la demande de sa famille, pieuse et inquiète, un agent d'assurances atteint d'une maladie incurable consent à ce qu'un prêtre vienne lui rendre visite. La famille attend du prêtre qu'il réconcilie le mourant, athée convaincu, avec Dieu. Comme l'entretien se prolonge plus longtemps que prévu, la famille imagine déjà le malade converti. *« Enfin*, conclut Freud, *la porte s'ouvre. Le mécréant ne s'est pas converti, mais le prêtre a contracté une assurance. »*

L'historien américain Peter Gay estime nécessaire, en ces temps de religiosité conquérante, de défendre Freud, le mécréant, contre toute tentative de conversion posthume. On ne rappellera jamais assez, selon lui, l'exubérance et la constance de l'athéisme de Freud, ni que la psychanalyse, fille de l'esprit scientifique, était engagée dans une lutte à mort contre la *Weltanschauung* religieuse.

A ceux qui l'accusaient d'avoir fondé une nouvelle religion, une *« religion de substitution »*, comme disait le pasteur Pfister, Freud, imperturbable, expliquait qu'il existe en ce monde deux modes de pensée incompatibles entre eux ; d'un côté la pensée théologique ou métaphysique ; de l'autre, la pensée scientifique. Par ailleurs, il concédait volontiers que lui, le destructeur d'illusions, était peut-être la victime d'une chimère : celle de leur avoir échappé. *« Mais je maintiens une distinction*, précisait-il dans *l'Avenir d'une illusion* : *mes illusions – outre qu'aucun châtiment ne menace qui ne les partage pas – ne sont pas, comme les illusions religieuses, impossibles à corriger ; elles ne possèdent pas un caractère délirant. »*

Un Anatole France en blouse blanche

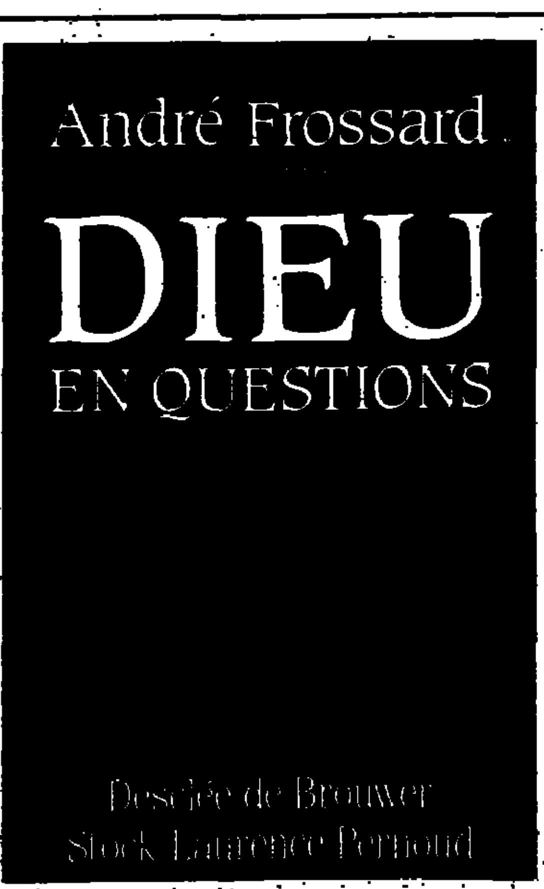
La thèse que développe Peter Gay dans *Un juif sans dieu* est que Freud était un loyal héritier du Siècle des Lumières, ce qui n'est guère contestable, et que s'il a inventé la psychanalyse, c'est en grande partie *parce qu'il était athée*. Il y a dans ce *« parce que »*, souligné par Peter Gay, un raccourci, saisissant certes, mais peu convaincant. L'intérêt de son essai réside ailleurs : dans les exercices de généalogie intellectuelle auxquels il se livre pour soustraire Freud au romantisme allemand d'une part, à la tradition juive d'autre part. Mais, à force d'insister sur son incroyance et son positivisme, Peter Gay réduit Freud à un Anatole France en blouse blanche.

A cet égard, son livre est à l'opposé de celui de David Bakan, *Freud et la tradition mystique juive* (1). Selon Bakan, Freud, inconsciemment attaché à la foi de ses ancêtres, aurait trouvé, probablement à son insu, dans la kabbale, réinterprétée aux dix-septième et au dix-huitième siècle par deux « messies », Sabbataï Zevi et Jacob Frank, à la fois un encouragement à secouer le joug de la loi mosaïque et l'inspiration, cryptomnésique, de certaines de ses découvertes.

A cette filiation imaginaire, Peter Gay répond par le mot prosaïque de Freud à l'un de ses correspondants qui l'interrogeait sur ses relations avec le judaïsme : *« Je peux dire que je suis aussi éloigné de la religion juive que de toutes les autres, c'est-à-dire qu'elles sont pour moi hautement significatives en tant qu'objets d'intérêt scientifique. Sur le plan affectif, je ne m'investis pas en elles. »* Peter Gay rappelle également que, lorsque son éditeur lui demanda la liste de ses auteurs favoris, Freud ne mentionna qu'un seul écrivain juif, Théodor Gomperz, un philologue spécialiste des langues classiques, auteur d'une histoire de la pensée grecque, *« un parfait laïque*, précise Gay, *qui avait entièrement assimilé les valeurs des Lumières – en d'autres termes, un juif qui ressemblait fort à Freud »*. Bref, pour Peter Gay, le judaïsme est étranger à la psychanalyse et c'est dans la sobriété de son athéisme que réside la grandeur de Freud. Il est certain qu'elle en fait partie, mais il est douteux qu'elle s'arrête là.

R. J.

(1) Petite Bibliothèque Payot.



HISTOIRE

La trace du pied d'Achille

De Socrate à Jésus, Moses I. Finley exerce son esprit critique sur quelques grands personnages de l'Antiquité.

ON A PERDU LA GUERRE DE TROIE
Propos et polémiques sur l'Antiquité
de Moses I. Finley.
Traduit de l'anglais par Jeannie Carlier,
Les Belles Lettres, 234 p., 125 F.

On ne lira pas ce livre, le onzième ouvrage de Finley à être traduit en français, sans un peu de mélancolie. D'abord, bien entendu, parce que Finley est mort en 1986. Cet ouvrage est certainement le dernier qui sera traduit dans notre langue. Toutes les œuvres essentielles de Finley l'ont été, à l'exception de sa thèse sur les bornes hypothécaires trouvées à Athènes et dans quelques autres lieux et qui nous renseignent sur l'état de la propriété au IVe et au IIIe siècle avant notre ère. Ensuite parce que ce recueil, dont le sous-titre *Propos et polémiques sur l'Antiquité* définit assez bien la nature, est composé d'une série d'essais préalablement publiés dans des hebdomadaires britanniques ou dans des périodiques destinés au grand public comme la *New York Review of Books*. Quel périodique français non spécialisé en histoire publierait des essais sur Dioclétien ou sur le procès de Socrate ? *La Quinzaine littéraire* peut-être, mais elle a si peu de place !

Provocateur sa vie durant

Le livre anglais s'appelait *Aspects of Antiquity*. L'éditeur a eu tort de ne pas le rappeler, mais il a eu raison de donner à ce volume ce titre provocateur, celui du second chapitre du livre, car toute sa vie Finley s'est plu à jouer dans le domaine qui était le sien, les provocateurs. Il avait quitté l'Amérique après avoir été dénoncé comme agent communiste en avril 1951 par son ancien ami, le sociologue et sinologue Karl Wittfogel. Du coup, il fit en Angleterre ce qu'un observateur un peu cynique appela une brillante carrière : professeur à Cambridge et anobli par la reine. Son influence fut immense, non seulement en Angleterre, mais en France où nous sommes nombreux à lui devoir une source essentielle d'inspiration. On le retrouve tout entier dans ce livre, où il ne cesse de manifester un esprit aigu, critique et polémique.

Pourquoi a-t-on *« perdu la guerre de Troie »* ? Les premiers fouilleurs, et notamment le grand Heinrich Schliemann, au siècle dernier, étaient persuadés que le texte d'Homère recouvrait directement une réalité historique. Découvrant sur la butte d'Hissarlik un trésor de bijoux, Schliemann en para sa femme, une Grecque, en croyant l'orner du trésor d'Hécube ou d'Hélène. Entre cette Troie-là et la Troie victime d'un célèbre cheval, il y avait en réalité plus de mille ans. Mais la Troie de la guerre, en dépit des efforts des archéologues américains du XXe siècle, n'a pas plus de consistance archéologique que n'en a le site de Roncevaux par rapport à *la Chanson de Roland*. Ni l'*Iliade* ni l'épopée médiévale ne perdent quoi que ce soit à cette disparition des illusions localisatrices. Il est déjà bien beau d'avoir trouvé Troie, n'y cherchons pas la trace du pied d'Achille.



Le livre de Finley commence avec la Crète et pousse l'enquête jusqu'au temps de l'empereur Dioclétien, à la fin du IIIe siècle de notre ère. Il nous conduit de Pindare aux Etrusques et de Socrate à Jésus. Bien entendu, Finley ne refuse pas l'apport immense de l'archéologie. C'est une découverte archéologique qui a permis de confirmer l'existence de rapports entre Rome et Carthage à la fin du VIe siècle avant Jésus-Christ. Polybe l'avait dit, mais les historiens modernes ne le croyaient guère.

Au centre du livre, un groupe de chapitres sur Socrate, Platon et le philosophe Diogène, qui fut une sorte d'anti-Platon, à l'époque d'Alexandre le Grand. Et Socrate, et Platon, et Diogène, se trouvèrent en quelque sorte en marge de la cité et de ses valeurs. Finley analyse, par exemple, le témoignage que Platon aurait donné lui-même dans ses *Lettres* sur ses entreprises en Sicile auprès de deux tyrans, tous deux nommés Denys et tous deux fort peu aptes à installer la philosophie au pouvoir. Il démontre avec élégance que Platon n'était pas en prise sur le réel et que ses *Lettres* sont soit apocryphes, soit nourries d'incroyables illusions.

Matrones et marchands

Finley sait aussi faire parler ceux et celles qui ne parlent pas : les matrones romaines, par exemple, ou sinon les esclaves du moins un marchand d'esclaves dont la stèle funéraire datant du début de notre ère est, pour Finley, une occasion unique d'analyser, comme en tirant un fil, la condition des esclaves et la condition de ceux qui pratiquaient ce commerce fort mal vu. A aucun moment il ne cesse d'être historien. Terminant une étude sur les débuts du christianisme et le rôle prêté aux juifs dans la mort de Jésus, il écrit ceci : *« L'idée d'une malignité collective des juifs imprègne toute la culture occidentale. Faut-il entreprendre une grande campagne d'élimination, commencer par expurger, par exemple,* la Passion selon saint Jean *de Bach, paroles et musiques ensemble ? Le passé mort n'enterre jamais ses morts. C'est le monde qu'il faudra changer, non le passé. »*

Jeannie Carlier a fait mieux que traduire, excellemment, ce livre. Elle en a complété les bibliographies, là où elles existaient. Grâce à elle, et grâce à l'éditeur, Finley nous parle une dernière fois.

Pierre Vidal-Naquet.

Le génie du paganisme

Au XVIIIe siècle, en Turquie, on vénérait « l'ingénieur Eflâtun ». Alias Platon...

CHRONIQUE DES DERNIERS PAÏENS.
La disparition du paganisme dans l'empire romain, du règne de Constantin à celui de Justinien
de Pierre Chuvin.
Les Belles Lettres-Fayard,
350 p., 138 F.

Au début du XIXe siècle, Chateaubriand écrivait *les Martyrs* autour des amours imaginaires d'un jeune chrétien, Eudore, et de la fille, convertie, d'un prêtre du culte d'Homère, Cymodocée. Le récit était écrit dans la perspective du triomphe de la religion des martyrs. Pendant longtemps, effectivement, l'histoire de cette période n'a été écrite que du seul point de vue de la victoire des persécutés. Dès le siècle dernier, pourtant, une réaction s'est produite.

Quand Ernest Renan, en 1865, « priait » sur l'Acropole, il était l'héritier des derniers païens, plutôt que des contemporains de Périclès. Et peut-être pensa-t-il à ce mot de Proclos, chef de l'école platonicienne au Ve siècle de notre ère, qui, visitant l'Acropole, s'entendit dire par le portier : *« Si tu n'étais pas venu, j'allais fermer. »* D'autres sont venus depuis, qui de Maurras aux théoriciens de la nouvelle droite néo-païenne, ont donné à cette exaltation du paganinisme un contenu idéologique très marqué. Pierre Chuvin se démarque avec fermeté de ce type d'exploitation du passé, et il a raison de le faire. L'objet de son livre, excellent à tous égards, est autre.

La chasse à la dissidence

Remarquons toutefois que si l'on parle de persécution, celle qui frappa les païens eut une autre ampleur et une autre durée que celle qui avait poursuivi les chrétiens. Dans ce cas comme dans l'autre, il s'agit en réalité de la même démarche, celle qui anime la constitution d'un Etat idéologique, qui ne tolère pas la dissidence. Cela fut vrai au tout début du IVe siècle pour Dioclétien, cela reste vrai en 529 de notre ère, lorsque l'empereur Justinien met un terme à l'existence de l'école de Platon, à Athènes. Il est vrai qu'en 313, Constantin et Licinus avaient proclamé la liberté des cultes, mais celle-ci, malgré certaines tentatives pour revenir en arrière, ne dura guère et l'Etat se fit progressivement chrétien. Les réactions comme celle de l'empereur Julien n'y firent rien et, du reste, sous Julien, comme au tout début du siècle, sous Maximin Daia, l'Etat tenta de lutter contre le christianisme en se modelant sur lui, c'est-à-dire en constituant une Eglise.

Pour écrire cette chronique, à la fois narrative et explicative, ce récit, suivi d'un portrait religieux et intellectuel, il fallait une immense culture. Pierre Chuvin a tout lu ; il connaît à la fois les textes les plus humbles : épigrammes conservées dans les recueils d'inscriptions et dans lesquelles on voit tel ou tel gouverneur sacrifier au culte des Muses, ou papyrus retrouvés en Egypte. Il fallait aussi connaître le passé : c'est le privilège des spécialistes des époques dites tardives qu'ils se doivent de connaître aussi la culture des époques dites classiques, culture qui nourrissait, du reste, les hommes du IVe et du Ve siècle. Saint Augustin en témoigne, mais aussi combien d'admirables mosaïques à sujets mythologiques et que Pierre Chuvin décrit faute de pouvoir les reproduire, ce qui est bien dommage.

Les gens d'ici, les gens d'ailleurs

Henri-Irénée Marrou, dans son livre posthume *Décadence romaine ou Antiquité tardive* (1), avait refusé et critiqué la notion de décadence qui traîne encore plus ou moins dans nos consciences depuis que Gibbon écrivit au XVIIIe siècle sa célèbre *Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain*. Pierre Chuvin, qui ne cite pas beaucoup Marrou, et c'est un peu regrettable, n'en est pas moins imprégné de la même conception d'ensemble.

Mais qu'est-ce que le paganisme ? Il va sans dire que la notion n'apparaît que par référence au christianisme. Les chrétiens ont créé les païens. Si le mot *paganus* a un sens clair, s'il désigne le culte des gens d'*ici*, par rapport à celui des gens d'*ailleurs*, le mot n'en caractérise pas moins des réalités très diversifiées.

Païenne est la religion de celles et ceux qui pratiquent le culte des belles lettres, de la philosophie, pour tout dire, des Muses, comme la célèbre Hypatie dans l'Alexandrie du Ve siècle. Païenne est la religion dans laquelle s'exprime au sein des cités de l'Empire la sociabilité, par exemple à travers les banquets. Païen est le culte officiel rendu aux empereurs et qui permet de mettre en œuvre et en pratique l'idéologie impériale ; il subsista longtemps, malgré le christianisme, et s'intégra finalement à celui-ci. Païens, également, sont les cultes des humbles et tout particulièrement des paysans que pourchassaient les miliciens du Christ, comme, par exemple, en Gaule, saint Martin de Tours. Païennes, aussi, les religions rivales qui concurrencèrent le christianisme et qui relevaient en fin de compte d'une même recherche du salut. Païenne enfin la religion de la haute aristocratie sénatoriale à Rome.

C'est un immense voyage que nous fait faire ainsi Pierre Chuvin, sans jamais nous lasser. Sachant, à l'occasion, aller bien au-delà de ce VIe siècle byzantin qui marque en principe le terme de son enquête. C'est ainsi, par exemple, qu'il nous révèle qu'en Turquie, au XVIIIe siècle encore, dans la région de Konya, l'ancienne Iconion, on vénérait la mémoire d'un ingénieur hydraulicien qui s'appelait Eflâtun. Cet Eflâtun, c'était tout simplement Platon.

P. V.-N.

(1) Le Seuil, Point-Histoire, 1977.

Du discours latin aux langues nationales

Religion de l'écrit, le christianisme a contribué à l'unité de l'Europe par-delà les différences linguistiques

GENÈSE CULTURELLE DE L'EUROPE (Ve-VIIIe siècles)
de Michel Banniard.
Coll. « Points-Histoires ».
Le Seuil, 288 p., 37 F.

Michel Banniard place au centre de sa réflexion sur la genèse culturelle de l'Europe les problèmes de la communication, écrite et orale, entre le IVe et le Ve siècle, auxquels il a consacré une thèse qui doit paraître prochainement. Il ne néglige pas pour autant les aspects plus traditionnels d'une histoire culturelle de ces siècles et une série de portraits des grands « instituteurs » de l'Occident, d'Augustin à Alcuin, en passant par Grégoire le Grand, Isidore de Séville, Bède le Vénérable et quelques autres, tous savants, tous savants, tous excellents latinistes à l'antique, mais tous soucieux de communiquer au peuple la parole de Dieu dont ils étaient dépositaires et responsables.

Au commencement, c'est-à-dire dans l'Antiquité tardive du Ve siècle, était le latin, écrit et parlé dans des formes diverses, mais bien le latin. Le savoir de l'homme libre reposait sur les « arts libéraux », et la révélation chrétienne sur une tradition écrite. Sans doute, les classiques latins risquaient-ils de véhiculer les erreurs du paganisme, mais les esprits les plus brillants avaient su, avec Augustin, mettre le savoir antique au service du christianisme : l'orateur chrétien devait *« instruire, charmer et convaincre »*, comme l'avait préconisé Cicéron pour l'orateur en général. En ces temps également, les évêques apparaissaient comme les derniers représentants des structures sociales romaines dans un empire qui s'effondrait. Ce sont eux qui accueillirent les rois barbares, les firent entrer dans la romanité par le baptême catholique, tandis que les moines créaient des réserves culturelles où le savoir et les manuscrits trouvaient refuge.

Et s'il ne s'agit pas de nier que dans les siècles suivants, il y ait eu ici ou là des phases d'effacement (entre 650 et 750 en Gaule par exemple) ; il ne fut jamais général ni total à l'échelon de l'Europe, comme en témoigne la chaîne ininterrompue des grands médiateurs déjà évoqués. Quant à la langue latine, elle a progressé avec l'évangélisation de l'Angleterre au VIIe siècle et de la Germanie au VIIIe. Les genres littéraires traditionnels ont continué d'être pratiqués, et un genre nouveau, celui des vies de saints, a fait florès.

Les grammairiens carolingiens

Sur le plan linguistique, la distinction pertinente, pour Michel Banniard, n'est pas entre latin littéraire et latin vulgaire, mais entre latin écrit et latin parlé, et plus généralement entre langue écrite et oralité. Or au cours de ces siècles, est apparue puis s'est développée dans les anciens pays latins une oralité non latine, le roman, tandis que les langues germaniques perduraient et commençaient au VIIIe siècle à s'écrire, bientôt suivies par le roman. Cette mise par écrit des langues orales, qui ne peut être le fait que des grammairiens formés au latin, témoigne de la prise de conscience par les milieux savants de la coexistence d'une écriture et d'une oralité qui ne coïncident plus.

Ce qu'on a appelé la Renaissance carolingienne promeut en même temps la réforme de l'Eglise et un retour à une langue latine, écrite et parlée, de meilleure qualité. Par cette restauration, les grammairiens carolingiens ont de fait rompu la connivence linguistique qui s'était maintenue tant bien que mal jusqu'au VIIe siècle entre l'orateur chrétien et son public.

Du coup, la parole populaire conquiert brusquement droit de cité. L'évêque carolingien restant avant tout un pasteur doit, pour la première fois dans l'histoire linguistique de l'Occident, *« traduire »* ses homélies pour s'adresser aux fidèles dans leur *« rustique langue romane »*, en vieil anglais, en francique, ou en saxon. L'unité latine de l'Europe avait vécu : les langues et les littérature nationales apparaissaient, mais mises en forme par la science des grammairiens latins, et couchées dans les caractères de l'écriture latine, ce qui est un important élément d'unité européenne, auquel on ne pense pas toujours.

Ce travail fut un travail de clercs exclusivement. Et c'est une des conclusions qu'inspire ce livre : dans la genèse culturelle de l'Europe, le christianisme a joué un rôle essentiel, en cela aussi qu'il est une religion de l'écrit, encadrée par des hommes instruits dont la mission est de communiquer oralement la parole de Dieu. A en juger par les résultats au IXe siècle, ils n'avaient pas trop mal réussi... au prix d'efforts tant de conservation que d'adaptation et de création dans le domaine linguistique.

Michel Sot

D'Ovide à Procope

Une nouvelle collection d'ouvrages anciens : « la Roue à livres »

« La Roue à Livres » : un rêve d'humaniste, noria présentant au lecteur immobile une pluie de livres... On l'admire, chef-d'œuvre de menuiserie, à la bibliothèque du couvent de Strahov à Prague ou à celle de Saint-Gall en Suisse. Et les Editions des Belles Lettres la remettent en marche, comme une heureuse métaphore : la noria va puiser dans le second rayon des auteurs anciens des textes étranges ou précieux, toujours méconnus, jamais traduits pour certains d'entre eux, ou non retraduits depuis des siècles. Voici, pour commencer, le regard d'un historien grec et celui d'un poète latin de l'époque d'Auguste sur les origines de Rome : Denys d'Halicarnasse qui découvre avec émerveillement que ces Romains qui dominent le monde sont en réalité... des Grecs, tout comme lui ; et Ovide dont *les Fastes* égrènent les fêtes du calendrier romain. Bien moins célèbres que les *Métamorphoses* du même poète (aujourd'hui elles-mêmes oblitérées par le manque d'une bonne traduction française), *les Fastes* sont l'œuvre d'un *« antiquaire »* qui était aussi un vivant, *« observateur curieux et souvent amusé », « qui jouissait des couleurs, des formes, des parfums et des sons »*, comme le dit son traducteur, Henri Le Bonniec. Et qui nous en fait jouir.

La roue tourne. Elle nous annonce des œuvres diverses, les récits d'Hérodien, contemporain de la mutation de l'Empire romain sous Septime Sévère et Caracalla, spectateur émerveillé des fêtes extravagantes et sanglantes de l'amphithéâtre, ou *la Guerre des Vandales* et *l'Histoire secrète*, au fort parfum de scandale, de Procope, contemporain de Justinien, de son général, le vaillant Bélisaire, et de son épouse, la belle Théodora. Des livres à la fois curieux et sérieux, bien faits – et d'un prix qui les met à la portée de toutes les bourses.

Pierre Chuvin

▶ « La Roue à Livres », collection publiée par Les Belles Lettres, volumes de 270 à 300 p. environ, entre 125 et 130 F chacun. Disponibles : *les Origines de Rome*, par Denys d'Halicarnasse ; *les Fastes*, par Ovide ; *les Cités de l'Occident romain*, par François Jacques (recueil de documents). – A paraître le 14 mai : *Histoire des empereurs romains, de Marc Aurèle à Gordien III*, par Hérodien ; *Histoire secrète*, par Procope.



Le Goncourt du premier roman à Hélène de Montferrand

Jack Lang, maire de Blois, et Hervé Bazin, président de l'académie Goncourt, ont remis, le samedi 31 mars 1990, au château de Blois, le premier Goncourt du premier roman à Hélène de Montferrand pour *les Amies d'Héloïse* (Editions de Fallois).

Ce prix, doté de 40 000 F (15 000 F donnés par l'académie Goncourt, 25 000 F par la mairie de Blois), a été créé à l'initiative du ministre de la culture, qui, *« en sa qualité de maire de Blois »*, a demandé à l'académie Goncourt de concevoir un événement littéraire qui pourrait se tenir dans sa ville et soutenir la création littéraire (1).

A cette occasion, l'académie a rappelé que, pour les Goncourt complémentaires, elle développait une politique de décentralisation. La Bourse de la nouvelle, créée en 1974, a été décernée à Nice, puis à Saint-Quentin ; celle du roman historique a été créée en 1974 à Troyes ; celle de la biographie en 1980, à Nancy. La Bourse de la poésie existe depuis 1985 : elle est itinérante. Après Arles, Marseille et Montpellier, elle sera attribuée à l'automne 1990 à Mâcon, pour marquer le bicentenaire de la naissance de Lamartine.

L'ouvrage d'Hélène de Montferrand est écrit avec un naturel parfait. Pour évoquer l'homosexualité féminine, l'auteur adopte un genre difficile, très personnel : un roman par lettres, entrecoupées de journaux intimes. Les lettres s'enchaînent sur une période de dix-sept années. Les amies d'Héloïse, des lycéennes, font leur éducation sentimentale et professionnelle. Elles échangent leurs confidences, leurs points de vue sur l'Histoire, la politique, mai 68, la guerre d'Algérie, le monde des affaires. La famille, l'amour, la passion, tiennent une grande place. Le ton s'élève parfois pour affirmer certaines vérités, mais il reste pudique et il devient charmeur ; à la fois cynique et tragique, il donne à ce « roman d'apprentissage » de la vigueur et de l'acuité.

Simonne Carrier

(1) Jack Lang a annoncé la création d'une nouvelle médiathèque centrale, à Blois, dont l'ouverture est prévue pour l'automne 1993.

Les Éditions de la Table ronde restructurées

« Il faut qu'une maison d'édition édite des auteurs de droite », a déclaré Alain Lefebvre (1), devenu en décembre 1989 actionnaire principal des éditions de la Table ronde et sur le point d'en assurer le rôle de président-directeur général. Fier d'avoir acheté *« une belle marque à redynamiser »* (2), il entend lui donner un nouveau visage.

Fondée à la Libération par Roland Laudenbach et baptisée par Jean Cocteau, la Table ronde avait repris un heureux élan sous la gestion de Jean Picollec et sous l'égide de son directeur littéraire, Pierre-Guillaume de Roux. Celui-ci avait exclu toute empreinte idéologique dans ses publications. Outre des rééditions comme celle d'Emmanuel Bove, on lui doit la venue de Georges-Olivier Châteaureynaud, Frédérick Tristan, Petru Dumitriu, John Jopkins, Jack-Alain Léger, Jean-Pierre Millecam, Hubert Haddad, entre autres.

Alain Lefebvre tourne une page. Il s'agit pour lui d'opérer une synergie entre la Table ronde, les Editions Jean Picollec – il y prend une participation d'environ 20 % – et le groupe de presse (SIS) qu'il contrôlait déjà.

Jean Picollec conserve, certes, l'entière direction de sa propre maison, mais se voit démis de son actuelle fonction à la Table ronde au profit d'Alain Lefebvre, dont il devient – à titre de consolation ? – le « conseiller personnel ». Quant au poste de directeur général littéraire, qui vient d'être créé, il est confié à Denis Tillinac, qui affirme, contredisant sur ce point son futur PDG, qu'il n'entend pas éditer *a priori « des auteurs de droite »*. Soucieux de préserver la tradition « tablerondienne » des Hussards, il compte, avant tout, rester fidèle au *« côté mousquetaire de la bande à Nimier »* et faire de la Table ronde un lieu ouvert aux débats. Qui – du PDG ou du directeur littéraire – imprimera sa marque à la nouvelle Table ronde ? *Réponse dans les mois qui viennent.*

Marion Van Renterghem.

(1) *Le Quotidien de Paris*, 25 décembre 1989.

(2) *Le Nouvel Observateur*, 22-28 mars 1990.

Le nouveau voyage de « Gulliver »

Une revue qui se place sous le signe de Swift ne peut pas être totalement mauvaise. A dire vrai, *Gulliver* est remarquable. Il faut le dire d'autant plus haut que *Gulliver* pèche par modestie : pas un mot dans ce premier numéro pour présenter l'aventure, baliser le chemin, fixer des objectifs. On ne saura pas même que le nouveau venu, créé à l'initiative d'Olivier Cohen, d'Alain Dugrand et de Michel Le Bris est patronné par la FNAC. Cette apparente désinvolture s'explique par la meilleure des raisons : les responsables de *Gulliver* veulent laisser toute la place à la littérature sans mettre en avant les émois de leur ego.

La liste des auteurs qu'ils publient dans l'ensemble consacré ce trimestre au *« pouvoir des mots »*, et notamment au rôle de la littérature et des écrivains dans le grand dégel des pays d'Europe centrale et de l'Est, parle en effet beaucoup mieux que toutes les préfaces programmatiques. Citons parmi eux : *Vaclav Havel*, Salman Rushdie, Mircea Dinescu, Milan Kundera, Czeslaw Milosz, Alexandre Tisma, Per Olov Enquist, Herta Müller, Christoph Hein, Anatole Kourchatkine. A travers leurs textes, réflexions, *nouvelles, poèmes, chroniques*, se lisent les inquiétudes, les espérances, les débats qui tournent autour d'une interrogation centrale, revivifiée par les événements récents : les mots, la littérature, ont-ils le pouvoir de modifier le cours de l'histoire et, si oui, quel usage légitime les écrivains peuvent-ils faire de ce pouvoir ?

P. L.

► **GULLIVER**, *n° 1, 106, bd Diderot, 75012 Paris, 308 p., 85 F.*

La sélection de printemps du Renaudot

Le jury du prix Renaudot vient d'établir sa première sélection de l'année. Neuf titres ont été retenus : *le Cabinet à éclipses* (Gallimard) de Jean-Philippe Arrou-Vignod, *le Fils de Marthe* (Calmann-Lévy) de Marie Chaix, *le Phare de Baleine* (Gallimard) de Jérôme Dumoulin, *A l'ami qui ne m'a pas sauvé la vie* (Gallimard) de Hervé Guibert, *l'Accent du pays* (Le Seuil) de Jean-Claude Guillebaud, *l'Amour voyageur* (Seghers) de Serge Koster, *Confession d'un double* (Le Seuil) d'Anne-Marie Lugan, *les Hanches de Laetitia* (Albin Michel) d'Eric Neuhoff, *la Double Mort d'Angelo* (Grasset) de Jean-Olivier Tedesco.

EN BREF

□ **Les éditions POL à Beaubourg.** – Une exposition consacrée aux éditions POL, dirigées par Paul Otchakovsky-Laurens, se tient jusqu'au 23 avril au petit foyer du Centre Pompidou. Les auteurs publiés par POL participeront, le 8 avril à 21 heures, à une soirée de lecture dans la petite salle du même centre.

□ **Colloque du Bartas.** – A l'occasion du quatrième centenaire de la mort du poète Guillaume de Salluste du Bartas (1544-1590), un colloque international se tiendra à Auch les 6, 7 et 8 avril. S'adresser à Mme Aïn, conservateur de la bibliothèque d'Auch, ou à M. James Dauphiné, professeur à la faculté des lettres de Pau (avenue du Doyen-Poplawski, 64000 Pau ; tél. : 59-92-32-42).

□ **RECTIFICATIF.** – C'est dans la carrière de Moulin-Quignon (et non pas de Moulin-Guignon, comme nous l'avons écrit par erreur) que fut trouvé le fossile identifié par le préhistorien Boucher de Perthes comme un authentique « défunt antédiluvien » (« le Monde des livres » du 30 mars).

LA BANDE DESSINÉE

Un souffle romanesque

LE DERNIER CHANT DES MALATERRE
de François Bourgeon, Casterman, 142 p. coul., 115 F.

BOUCHE DU DIABLE
de François Boucq et Charyn, Casterman, 125 p. coul., 99 F.



Illustration extraite de Le dernier chant des Malaterre, *de F. Bourgeon*

Curieuse évolution du catalogue Casterman : la prestigieuse collection des « Romans (A Suivre) » marque le pas, se repliant sur un très petit nombre d'auteurs (Pratt, Munoz, Manara...), et la dernière-née des collections (dépourvue de titre générique, et dont les premiers volumes ne m'ont pas convaincu) tente l'expérience du *comic book* « à la française ». Casterman continue pourtant à sortir des albums qui, par l'ampleur et la densité du récit, peuvent se réclamer du modèle romanesque. Paradoxalement, ces titres-là paraissent sous le label « Studio (A Suivre) ». Les deux plus récents sont d'une intensité remarquable : ce sont *Bouche du diable*, de François Boucq et Jérome Charyn, et *le Dernier Chant des Malaterre*, de François Bourgeon.

∴

Avec son dernier, album qui ne compte pas moins de cent quarante-deux planches, lesquelles groupent fréquemment jusqu'à quinze vignettes, Bourgeon parachève magistralement son tryptique médiéval les *Compagnons du crépuscule*. S'il ne possède pas l'aisance graphique de nombre de ses pairs, son dessin s'est pourtant considérablement affermi, transcendé en outre par une science peu commune du découpage et de la « mise en scène ». L'intrigue est concentrée dans et autour de la ville de Montroy, dont les ruelles sombres et populeuses sont surmontées d'un imprenable castel et d'une abbaye. Trop ambitieuse (et d'ailleurs embrouillée à l'excès) pour être résumée, elle concerne prioritairement la quête d'un chevalier dont l'obscur destin est lié à celui de trois femmes rivales.

Mais, à dire vrai, le lecteur ne s'intéresse que d'assez loin à cette quête. Elle se fond dans une tapisserie dont chaque motif retient l'attention, et cette agrégation de scènes fortes brosse le portrait d'une époque (celle de la guerre de Cent Ans) comme jamais bande dessinée n'y avait réussi. Sans plus recourir aux sortilèges et autres manifestations du merveilleux très présentes dans les deux volumes précédents, Bourgeon a, semble-t-il, choisi de montrer que rien ne caractérise mieux une époque que ses peurs. Peur des loups, peur du juif, peur de l'Anglais, peur du diable, peur enfin de la femme, toujours un peu sorcière : toutes ces hantises ici se conjuguent, et trouvent leur justification dans un final en forme d'apocalypse. Fidèle à lui-même, l'auteur a privilégié les figures féminines ; Mariotte, Anaïs, Neyrelle et Carmine ne sont pas seulement prodigues de leurs charmes, elles s'imposent à la mémoire comme des personnages de grand format.

∴

Après *la Femme du magicien*, François Boucq adapte pour la deuxième fois un récit original de l'écrivain américain Jerome Charyn. *Bouche du diable* relate la biographie d'un espion soviétique, de la petite enfance jusqu'à la mort. Un bec-de-lièvre vaut à Youri le surnom qui donne son titre à cette œuvre dont la linéarité exemplaire (on n'y quitte jamais le héros d'une semelle) souligne le cours implacable. Un jeu de poupées russes y sert de métaphore au destin d'un homme de l'ombre, prisonnier de mensonges, de faux-semblants et de machinations qui se déferont à mesure que Youri trouvera en lui-même des ressources lui permettant de s'émanciper. Des champs de l'Ukraine aux sommets de Manhattan en passant par les rives de la mer Noire, Youri l'orphelin est trahi par tous. Seul un chef indien, autre survivant rebelle d'une race spoliée, saura reconnaître en lui un frère et le venger. Sombre et violente, cette histoire se mue, sous le crayon-scalpel de Boucq, en un thriller hyperréaliste et fascinant dont on sort éprouvé. Un seul regret : pourquoi un dessinateur aussi doué massacre-t-il ses images en les badigeonnant de couleurs nauséeuses ?

Thierry Groensteen

□ **Cabanes encore couronné.** – Cabanes, Frank, Prado, Konig, quatre auteurs, quatre pays pour les trophées du second Salon européen de la bande dessinée remis solennellement, le 31 mars, au Salon de la BD de Grenoble. En France, en Belgique, en Espagne et en Allemagne, les professionnels de la BD ont voté chacun pour un de leurs concitoyens et ainsi consacré les meilleurs auteurs de l'année 1990 de cette « Europe es quatre » en attendant celles des douze et celle des vingt-cinq pour les prochains Salons de Grenoble.

Max Cabanes, sacré meilleur Français, avait déjà reçu, il y a exactement deux mois, le grand prix au Salon d'Angoulême.

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand



Julian Barnes : avec le sourire.

Julian Barnes ou l'Histoire vue par un ver à bois

UNE HISTOIRE DU MONDE EN DIX CHAPITRES ET DEMI
de Julian Barnes.
Traduit de l'anglais
par Michel Courtois-Fourcy,
coll. « Nouveau Cabinet cosmopolite »
Stock, 414 p., 120 F.

L'ANGLAIS Julian Barnes nous revient, historien. Historien du monde en dix chapitres (et demi). L'exégète du *Perroquet de Flaubert* (Stock, 1986), s'il fonde son histoire du monde sur l'arche de Noé, ne s'est pas, pour autant, transformé en zoomaniaque. Pas plus qu'en docte professeur divulgateur de vérités officielles historiques...

« L'histoire n'est pas ce qui arrive, nous prévient-il. *L'histoire, c'est ce que nous en disent les historiens (...). Nous racontons des histoires pour maquiller les faits que nous ne connaissons, ou que nous n'acceptons pas ; nous préservons un noyau de faits réels et nous brodons une nouvelle histoire. Notre panique, notre souffrance ne sont allégées que par des récits euphorisants. C'est ce que nous appelons l'histoire. »*

Le Déluge comme si vous y étiez, nous propose Julian Barnes dans un hilarant chapitre d'introduction qui démolit à plaisir les idées reçues d'un Dieu bon, voulant purger l'espèce humaine et animale de ses scories par un lavage presque intégral de la planète qu'il a créée. Quant à son homme de main, Noé, notre ancêtre à tous, celui dont nous avons tous plus ou moins de gènes dans le sang, ce n'est qu'un poivrot que mènent par le bout du nez sa femme et sa bru, la femme de Chem, et qui pratique, avant tout, le népotisme. *« On vous a toujours donné à penser que Noé était un homme sage, vertueux, craignant Dieu, alors qu'il était un coquin surexcité et alcoolique. »* Un Ceaucescu tyrannique, à l'échelle de la planète, qui n'avait rien d'un écologiste sauvant de la mort girafes et hippopotames, mais qui voulait avoir quelque chose à manger lorsque la mer se serait retirée... *« Je ne sais trop comment m'y prendre pour vous mettre au courant, mais Noé n'était pas un brave homme,* prévient le narrateur. *Je me rends compte que cette idée est gênante, puisque vous descendez tous de lui, mais c'est comme ça. C'était un véritable monstre, un patriarche bouffi d'orgueil, qui passait la moitié de ses journées à s'aplatir devant son Dieu et l'autre moitié à se défouler sur nous. »*

LE monde, selon saint Julian Barnes, est mal parti puisque, dès les origines tout a commencé par l'extermination : comme dans un vulgaire camp nazi, la séparation des « purs » et des « impurs » ; ceux qui avaient droit à la vie et ceux dont on pouvait se passer. Une ségrégation imposée aux animaux par Dieu. On procéda à l'extermination des hybrides : hippogriffe, sphynx, salamandre, coq à quatre pattes, griffon... Ensuite, le danger n'était pas éliminé : certains servaient aux repas de la famille Noé. Il était seulement interdit de manger une femelle pleine *(« Cette échappatoire,* remarque notre historien, *conduisit à pas mal d'activités frénétiques autour de l'Arche échouée »)* et, lorsque le voyage fut fini, Dieu reconnut officiellement le droit de Noé à se nourrir...

De même que son *Perroquet de Flaubert* était né du désir de venger Flaubert des tripotages des spécialistes, des universitaires et de Enid Starkie en particulier, Barnes part encore une fois du désir de vengeance. Parlant au nom d'une race de parias, de parasites, passagers clandestins à bord de l'Arche, il va prendre le parti du ver à bois par qui la vermine va croître et se multiplier dans une succession de catastrophes, de déluges et d'apocalypses, plus terribles peut-être que cette pluie de quarante jours et quarante nuits. *« Ce n'aurait guère été plus que ce qui tombe au cours d'un été anglais moyen »*, remarque-t-il.

Ce ver à bois a le pied marin ; il va survivre non seulement au Grand Voyage de l'Arche, mais aussi aux autres expéditions catastrophiques qui jalonnent l'Histoire revue par Julian Barnes : le Titanic, le Radeau de la Méduse, le paquebot de croisière en Méditerranée *Santa Euphemia*, qui rappelle l'*Achile-Doria*, le *Santa Lucia-Exodus* empêché d'accoster dans tous les ports afin d'y déposer en sécurité sa cargaison de juifs menacés par la guerre, l'expédition vers le mont Ararat d'un cosmonaute américain qui s'est donné pour mission de retrouver l'arche de Noé, et qui va prendre pour des ossements multimillénaires le squelette d'une jeune femme du siècle dernier. Sans oublier la baleine qui transporta Jonas ou l'embarcation qui va engloutir dans la jungle amazonienne l'acteur incarnant un jésuite dans une superproduction cinématographique.

Les épisodes se suivent sans ordre chronologique ou logique apparent, tout en se renvoyant l'un l'autre dans cette « histoire-collage » qui ne revendique son appartenance à aucun genre connu : ni « roman » comme ce *Perroquet de Flaubert* qui remporta le prix Médicis de l'essai, ni science-fiction, ni essai philosophique, ni pamphlet, encore moins manuel historique. Un hybride qui revendique la liberté de toucher à tous les genres. Comme si le romancier d'aujourd'hui étouffait dans les limites d'une fiction et, à l'instar d'un Kundera dans *l'Immortalité* (Gallimard), d'un Umberto Eco dans *le Pendule de Foucault* (Grasset), d'un Milorad Pavic dans *Paysage peint avec du thé* (Belfond), réduisait en poussière toutes les barrières. Tandis que le personnage positif du livre, le ver à bois, va jusqu'à ronger tout à la fois la Méduse, le radeau et le cadre du tableau de Géricault !

LE sourire de Julian Barnes, l'ironie avec laquelle il déboulonne les certitudes, la diversité des approches assaisonnent d'éclats de rire l'œuvre de cet évangéliste qui ne croit rien, et qui le répète dix fois et demi, sans craindre la répétition appuyée et qui choisit un chapitre intitulé « Parenthèse » pour affirmer qu'il n'est pas entièrement pessimiste puisqu'il fait le pari pascalien que l'amour est notre seul espoir. D'où vient que l'on a du mal à croire cette proclamation du bienheureux Barnes quand il nous explique qu'il faut aimer ? (*« Parce que l'histoire du monde qui ne sait s'arrêter qu'aux demi-numéros des maisons de l'amour pour les transformer en ruine à l'aide de bulldozers, est ridicule sans lui ? »*) Parce que l'amour nous enseignera à résister à l'Histoire.

Soit. On voudrait croire Julian Barnes dans sa quête d'un amour même si *« l'amour partagé n'apporte pas forcément le bonheur »*. Mais lui-même ne paraît pas vraiment convaincu. Si bien qu'il nous sert un demi-chapitre de paradis en conclusion de cette désespérance. Un paradis pour des hommes du vingtième siècle, qui ne se soucient ni d'hérésies ni de théologies. *« Je rêvais que je me réveillais... »* Cela vaut-il de vivre – et de se réveiller – pour savourer ce paradis matérialiste où l'on vous sert au lit autant de petits déjeuners (ah ! le breakfast anglais !...) que vous pouvez souhaiter (avec du pamplemousse artistement préparé...) avant de vous proposer de faire l'amour autant de fois que vous le voudrez entre deux parties de golf ou de shopping. Le paradis, quoi, *« où l'on s'arrange même à rendre agréables les choses qui ne le sont pas »*.

« Après un certain moment, obtenir tout ce qu'on a désiré à tout instant ressemble à ne jamais obtenir ce que l'on désire », remarque l'élu de cet Eden qu'il a déjà commencé, en bon ver à bois, à ronger, saper, questionner, avec cette lucidité, cette ironie, cette intelligence d'un homme qui n'en a jamais fini de narguer la vérité. Attention à Julian Barnes ! Son histoire n'est pas finie...

Yaakov Shabtaï, rare et précieux

Le regard tendre et méchant d'un écrivain israélien

L'ONCLE PERETZ S'ENVOLE
de Yaakov Shabtaï.
Nouvelles traduites
de l'hébreu
par Emmanuel Moses,
Actes Sud, 310 p., 119 F.

Un recueil de nouvelles et deux romans (à paraître, espérons-le, bientôt), c'est tout l'héritage de Yaakov Shabtaï, prosateur hébreu disparu en 1981, à l'âge de quarante-sept ans. Il appartient à cette catégorie d'écrivains rares et précieux, auteurs d'une œuvre quantitativement limitée mais qui brille d'un incomparable éclat. Dans ses récits discrets et secrets, Yaakov Shabtaï, orfèvre accompli, nous restitue la vie des petites gens d'Israël, la couleur et l'odeur du temps. Ce sont des images fixes et mouvantes à la fois, surprises par le regard d'un Bresson, d'un Brassaï, qui s'impriment dans la mémoire du lecteur pour ne plus le quitter. Le génie, disait Albert Cohen, *« c'est avoir le cœur plein d'amour et l'œil méchant »* et c'est justement cette qualité qui valorise l'écrivain israélien.

Un jeune garçon qui prépare sa *bar-mitzvah* (première communion chez les juifs) subit pour la première fois les aiguillons du désir *(le Saint Nom)*. Tamara, jeune femme séduite et abandonnée, pose nue pour les peintres de Tel-Aviv. En butte aux moqueries d'une bande d'adolescents, elle meurt terrassée par une crise cardiaque *(Modèle)*. La veuve d'un militant politique récite les vers d'Anna Akhmatova, loin du bruit et des affrontements qui bouleversent la cité *(Une délicatesse vraie)*. Grand-mère a perdu son époux. Elle est demandée en mariage par un personnage qui dévoile sa grossièreté lorsqu'elle lui oppose un refus aussi ferme que gracieux *(Une demande au mariage)*. Un touriste israélien, pas très jeune, rencontre une adolescente américaine en Espagne. Il n'y aura rien d'autre entre eux que la brise ineffable du désir passager. Entre remords et regret, cet homme paisible et désabusé choisit le dernier *(Cordoue)*.

Parmi ces récits diaphanes et cruels, il faut aussi retenir *Un tigre moucheté, privé et terrifiant* où sont relatés les avatars d'Albert Joachim Weiss, docteur en droit, en économie et « spécialiste », malgré sa bonne foi désarmante, en escroquerie. Attardons-nous surtout avec *l'Oncle Peretz s'envole*, le texte qui donne son titre au recueil. La folie et la mort viennent sanctionner les amours défuntes d'un étrange oncle qui devait finir mal car il avait été communiste et, de ce fait, pas plus en politique que dans sa vie, n'arrivait à se ressaisir.

Les nouvelles de Yaakov Shabtaï, qui marquera l'histoire littéraire d'Israël, si bien servies par le travail d'Emmanuel Moses et Michel Eckhard Elial, demeurent des pièces d'anthologie. Signalons que Hubert Nyssen a publié ce volume en coopération avec l'Institut pour la traduction de la littérature hébraïque.

Edgar Reichmann

La solitude de l'intellectuel turc

Une saison à Hakkâri : *un instituteur face aux paysans d'Anatolie*

UNE SAISON A HAKKARI
de Ferit Edgü.
Traduit du turc
par Gertrude Durusoy
Gallimard, 226 p., 98 F.

Une saison à Hakkâri, qui n'est pas le titre original du roman de Ferit Edgü mais celui du film qui avait obtenu le Prix de l'olivier d'or au deuxième Festival des cinémas méditerranéens à Bastia, nous introduit de plain-pied dans l'univers glacé d'une saison en enfer. Bien sûr, *« c'est encore la vie »*, comme criait Rimbaud du fond de son enfer, mais dans ce petit village de treize foyers seulement, oublié sur les cimes enneigées du sud-est de la Turquie, les habitants livrent un combat perpétuel contre la nature hostile, et les enfants meurent de faim.

Un instituteur venu d'ailleurs, *« un naufragé »* comme dit le narrateur, assiste à ce cauchemar tout en essayant de partager le sort tragique de ses élèves. Mais il sombre progressivement dans son propre univers peuplé de rêves et d'hallucinations, qui se confond parfois avec celui des habitants du village. Il lui faudra d'abord apprendre à connaître ces montagnards kurdes qui ne parlent pas sa langue et qui semblent vivre hors du temps. En fait, c'est lui-même, sa propre identité qu'il cherche au cours de ce voyage au bout de la solitude. Car il s'agit bien d'une solitude, celle de l'intellectuel turc qui, malgré sa bonne volonté, n'a jamais réussi à communiquer avec le peuple.

Dans un roman publié en 1932 en Turquie mais qui vient juste de paraître en France, Yakup Kadri, kémaliste inconditionnel de la période républicaine, écrit : *« Chaque jour je le réalise un peu plus : l'intellectuel turc, l'homme éclairé de ce pays est un être étrange, esseulé dans cet univers vaste et désert qu'on nomme terre des Turcs (...). Entre un jeune homme cultivé d'Istanbul et un paysan d'Anatolie, l'écart est encore plus important qu'entre un Anglais de Londres et un Indien du Pendjab. Ma main tremble en écrivant cela. »* (1)

Ferit Edgü reprend à son compte l'abîme qui sépare l'intellectuel turc du paysan anatolien, non pas pour accuser une fois de plus l'intelligentsia ottomane d'avoir délaissé durant des siècles l'Anatolie, mais pour en faire une métaphore. Certes, *Une saison à Hakkâri* décrit, comme *Yaban* ou encore comme la plupart des romans paysans, la misère et le sous-développement, mais ne propose guère de solution en la personne de l'instituteur, représentant les forces du progrès. Celui-ci, fort différent de l'instituteur d'*Un village anatolien*, de Mahmout Makal, qui avait eu un certain écho en France, projette ses propres phantasmes sur l'univers inaccessible des habitants du village, qui ne le rejettent pas mais qui vivent enfermés sur eux-mêmes.

Une merveilleuse volonté de survie

Dans cette absence de communication, seuls les enfants à qui il enseigne sont porteurs d'espoir, ou disons plutôt d'une merveilleuse volonté de survie malgré les maladies et la famine qui les fauchent : *« il lave il spromene y va a l'ecole jé pas malade ys fait vacciné »*, écrit l'un d'entre-eux dans son cahier d'écolier.

Ferit Edgü, qui avait pris comme modèle Beckett et le théâtre de l'absurde dans ses premiers livres, évolue avec *Une saison à Hakkâri* vers une écriture que l'on peut qualifier de réaliste. Mais ce texte, qui *« représente les morceaux distillés d'une expérience humaine »*, selon ses propres termes, n'est pas dépourvu de symboles et d'éléments lyriques qui font son originalité par rapport aux nombreux récits et témoignages traitant du même sujet.

Nedim Gürsel

(1) *Yaban* (l'Etranger), de Yakup Kadri Karaosmanoglu, traduit du turc par Ferda Fidan, éd. Cent Pages, 216 p., 119 F.



Le Monde

ÉCONOMIE

BILLET

Epargner pour investir

Le ministère de l'économie lance, jeudi 5 avril, une campagne de publicité sur le thème : *Français, épargnez* davantage. Le slogan retenu *« Mettre de l'argent à gauche, c'est adroit »* sera diversement apprécié. Car il n'est sûrement pas adroit de jouer sur la politisation (droite-gauche) d'un choix économique qui se situe à cent lieues des clivages auxquels est habituée notre société. Passons.

Ce qui est important dans la démarche du gouvernement, c'est la double idée qui sous-tend la campagne. La première est que notre pays, s'il veut maintenir des taux de croissance élevés au cours des prochaines années- de l'ordre de 3,5 % à 4 % continuer à beaucoup investir. Faute de quoi, il nous faudrait acheter massivement à l'étranger les biens d'équipement dont nous avons besoin, entretenant ainsi un lourd déficit commercial. Ce qu'il faut viser, ce sont des dépenses d'investissement - industrielles notamment - augmentant chaque année d'environ 10 % et cela pendant longtemps. Un tel effort suppose que les Français mettent davantage d'argent de côté. Leur épargne représente actuellement quelque 12,5 % de leur revenu disponible ce qui est beaucoup moins qu'il y a dix ans (20 % en 1978). Des progrès peuvent donc être faits.

L'autre idée de la campagne qui, est de limiter la demande interne. On se souvient qu'à la fin de l'année dernière le déséquilibre grandissant de notre commerce extérieur avait fait penser que des mesures seraient peut-être nécessaires pour modérer la consommation des ménages et donc ralentir les importations. Les choses allant un peu mieux maintenant le débat n'est plus de mise. Restent certaines idées d'un plan mort-né : modérer la progression des dépenses publiques (c'est un peu ce qui est fait, pour les autoroutes notamment) ; maintenir des taux d'intérêt élevés, privilégier l'épargne par rapport à la consommation. C'est ce que va tenter de faire la campagne publicitaire qui commence.

L'ennui est que son succès dépend d'un accroissement de l'épargne financière, celle-là même qui accroît les inégalités sociales...

AL.V.

Pour relancer leurs économies

Les pays de l'Est engagent des programmes de privatisation

A l'instar des pays occidentaux, les pays de l'Est s'engagent à leur tour dans de vastes programmes de privatisation et d'ouverture au marché international des capitaux. Jeudi 5 avril, le Parlement polonais est amené à débattre de deux projets de loi sur la privatisation, l'un définissant les procédures, l'autre les institutions qui seront chargées *de la mise en œuvre du programme* de M. Balcerowicz, le ministre des finances.

En Union soviétique, les collaborateurs de M. Gorbatchev préparent un ensemble de mesures dont la plus spectaculaire sera la possibilité ouverte aux Occidentaux d'investir directement en URSS, notamment en achetant des sociétés d'Etat. Le système des sociétés mixtes, mariant capitaux occidentaux et soviétiques, introduit en 1987 par M. Gorbatchev et sur lequel celui-ci avait fondé de grands espoirs, n'a pas permis la véritable relance industrielle attendue. En Hongrie enfin, les dirigeants d'une société d'Etat, l'agence de tourisme Ibusz, ont annoncé leur intention de s'introduire à la Bourse de Vienne (Autriche).

Les investissements directs étrangers pourraient être autorisés en Union soviétique

Les entreprises occidentales pourraient-elles prochainement être autorisées à investir directement en URSS, sans passer par le lourd système des sociétés mixtes ? *Le ministre* des finances de l'URSS, M. Valentin Pavlov, annonce en tout cas dans une interview accordée, mercredi 4 avril, à la nouvelle agence de presse de Moscou Interfax que les investisseurs étrangers pourraient acquérir des participations dans des entreprises d'Etat, notamment dans les secteurs de l'industrie mécanique et dans celles fabriquant des biens de consommation.

La vente prochaine d'entreprises d'Etat en difficulté à des étrangers serait ainsi envisagée. Ces mesures d'ouverture du capital des entreprises d'Etat pourraient s'inscrire dans l'ensemble des textes législatifs visant à la radicalisation des réformes économiques, actuellement en préparation à Moscou. La nouvelle législation comprendra également des textes portant sur la libéralisation des prix et la modernisation de la fiscalité. Elle pourrait être présentée au Soviet suprême d'ici au 1er mai.

« Nous souhaitons inviter le capital étranger, parce que les changements structurels requièrent par-dessus tout la réorganisation du secteur industriel », a déclaré M. Pavlov, ajoutant que les Occidentaux pourraient contribuer à améliorer la production de biens de consommation, car ils disposent *« des capacités de production, du personnel, et des ressources matérielles »*. C'est pourquoi l'URSS est prête, selon M. Pavlov, à permettre aux capitalistes occidentaux d'utiliser sa force de travail et ses ressources matérielles.

Mercredi également, à Bruxelles, l'économiste et député soviétique M. Oleg Bogomolov, directeur de l'Institut d'économie du système socialiste mondial, a lui aussi préconisé l'ouverture directe de l'URSS aux investisseurs étrangers, soulignant les maigres résultats obtenus jusqu'à présent par le système des sociétés mixtes, introduit en 1987. La création de plus d'un millier d'entreprises à partenaires occidentaux n'a permis jusqu'à présent qu'une augmentation extrêmement marginale de la production de l'Union soviétique.

Malgré ces déclarations convergentes, il est encore trop tôt pour savoir quelle sera l'ampleur exacte du programme de libéralisation qu'engagera prochainement M. Gorbatchev. Dans un entretien qu'il avait accordé au *Monde (le Monde* du 24 mars), le nouveau conseiller économique personnel de M. Gorbatchev, M. Nikolai Petrakov, s'était prononcé en priorité pour une démonopolisation de l'industrie soviétique et l'organisation d'un véritable marché de devises sur le territoire de l'URSS. M. Petrakov avait estimé, comme l'a fait mercredi M. Pavlov, que les entreprises étrangères devraient être autorisées à participer aux ventes aux enchères de devises organisées pour favoriser l'investissement.

F. L.

Lire également le dossier du « Monde Affaires » « Entreprendre à l'Est », pages 35 à 39.

Le Parlement polonais débat des privatisations

Les députés polonais (la Sejm) devaient engager, jeudi 5 avril à Varsovie, le débat sur les privatisations des grandes entreprises d'Etat, l'un des aspects importants du plan de libéralisation de l'économie du ministre des Finances, M. Leszek Balcerowicz . Deux projets de loi seront débattus, l'un sur les procédures, l'autre sur les institutions qui seront chargées de la mise en oeuvre de ce programme. D'autres textes devraient conduire à une suppression des privilèges dont dispose encore le secteur public.

Déjà, le gouvernement polonais a établi une liste d'une dizaine de grandes sociétés d'Etat qui pourraient rapidement être mises en vente sur le marché. Leur capital devrait être ouvert aux investisseurs polonais et étrangers. Un organisme nouveau, une agence pour la privatisation, *devrait être créée* pour mener à bien ces opérations au nom de l'Etat.

Un hongrois coté à Vienne

Ibusz, l'agence officielle de tourisme de Hongrie, pourrait devenir la première société d'un pays d'Europe de l'Est à être cotée sur un marché boursier occidental. Créée en 1902, cette société avait été nationalisée en 1950.

Les dirigeants actuels de la société ont annoncé, mercredi 4 avril à Budapest, leur intention d'introduire, en juin de cette année, une partie du capital *(autour de 15 %) de Ibusz sur le* marché de Vienne. Une émission de 400 millions d'actions, pour un montant compris entre 80 et 100 millions de francs (en devises), dirigée par la Banque Girozentrale Wien, devrait être lancée. Selon le *Financial Times* (5 avril), cette émission, qui se heurte encore à des obstacles législatifs, devrait permettre à Ibusz d'obtenir les devises nécessaires au développement de ses activités.

Cette émission correspond à une valorisation - estimée par le *cabinet américain Price Waterhouse* - de 500 millions de francs de la société . M. Andra Akros, le directeur financier de Ibusz (3 000 salariés à temps plein, 3 500 à temps partiel) a annoncé son intention de procéder, très rapidement, à un *« roadshow »* (une tournée de présentation) dans les capitales financières européennes (Londres, Francfort, Milan et Paris) pour vanter les mérites d'Ibusz aux investisseurs étrangers.

Souhaitant marquer son orientation industrielle

La CGE va devenir Alcatel-Alsthom-CGE

Des bénéfices spectaculaires (7 milliards de francs), un nouveau nom reflétant les deux grands métiers du groupe, le lancement d'une émission de 5 milliards d'obligations... M. Pierre Suard, le président de la CGE contre-attaque.

« L'année 1990 doit être un tournant majeur dans l'histoire de la CGE ». Jamais depuis sa nomination, il y a quatre ans, à la tête de la Compagnie générale d'électricité (CGE), M. Pierre Suard n'avait employé de grands mots . *Mercredi 4 avril, il l'a pourtant* fait pour *affirmer haut et fort* « la vocation industrielle » de la CGE et « son engagement *ferme* » dans ses deux grands métiers, à savoir l'énergie-transport et les systèmes de com*munication qui représentent* 97 % de son chiffre d'affaires via ses filiales porte-drapeau : Alsthom et Alcatel.

M. Suard a donc décidé de mettre en avant le nom de ces deux grandes entreprises et de rebaptiser la CGE. A compter du premier janvier 1991 elle se dénommera : Alcatel Alsthom Compagnie générale d'électricité.

L'idée n'est pas mauvaise : de tous temps, la CGE a été accusée de mener une stratégie trop financière. On attendait le moment où elle serait « reprise par ses vieux démons », faisant jouer avec un art consommé les nombreux appuis politiques. Quelques prédécesseurs de M. Suard, comme M. Ambroise Roux ou M. Georges Pebereau, poussèrent ce genre de pratiques à leur sommet, et l'actuel président de la CGE n'échappa pas aux soupçons en raison de ses sympathies pour le RPR. Cela lui valut de solides inimitiés chez certains socialistes.

C'est d'ailleurs sur ces derniers que le patron de Framatome, M. Jean-Claude Leny, s'appuie pour tenter d'empêcher la CGE de prendre la majorité dans l'entreprise qu'il préside. En cherchant à corriger l'image de son entreprise, M. Suard contre-attaque. (Voir encadré.) La présentation des résultats du groupe CGE pour 1989 avait déjà donné l'occasion à M. Suard de souligner que la rentabilité s'était amélioré *« dans tous les secteurs sauf Framatome »*. De fait, l'année 89 s'avère être un cru exceptionnel pour le groupe, qui s'apprête à émettre 5 milliards de francs d'obligations convertibles. Avec un résultat net total de 7 milliards (dont 5 milliards pour la part du groupe), il affiche un taux de rentabilité égal à 4,8 % de son chiffre d'affaires. Même si l'amélioration est due en partie (pour un milliard) à des changements de méthodes comptables, ce taux est en nette hausse sur celui de 1988 (3,2 %) .

Le chiffre d'affaires consolidé (144 milliards de francs), en progression de 12,5 %, a été réalisé à 40 % en France, à 80 % en Europe.

En eux-mêmes ces chiffres pourraient suffire à convaincre que la nouvelle image industrielle que la CGE cherche à faire passer est la bonne... un élément, néanmoins, ne plaide-t-il pas à contre-courant de ces thèses affichées ? dans un souci de *« clarifier les relations avec le Générale occidentale »*, M. Pierre Suard a décidé de lui faire absorber une des dernières holding de tête, la Compagnie ElectroFinancière. Le nouvel ensemble pèsera plus de 10 milliards de francs et *« permettra de renforcer et de diversifier le porte-feuille de la Générale Occidentale, qui se développera dans le secteur de la communication, prendra et fera fructifier des participations financières diverses »* .

Tous ceux qui doutaient de l'engagement de la CGE dans la Générale Occidentale sont désormais fixés. Les intentions du groupe dans la communication (la G. O. détient notamment *l'Express*), aussi, sont claires. Quand aux *« participations financières diverses indispensables pour un grand groupe industriel »* annoncé pour la G. O. nouvelle version, force est de ce demander si elles n'entrebaillent pas quelques portes de retour aux « vieux démons ».

FRANÇOISE VAYSSE

Le cas Framatome

Ferme face aux thèses de M. Leny, le président de Framatome, rassurant pour les salariés, ouvert vis-à-vis des pouvoirs publics : la réponse de M. Suard sur Framatome, le constructeur de chaudières nucléaires que se disputent les secteurs public et privé, a été modulée. *« Je laisse à M. Leny le soin de faire des exégèses juridiques »*, a-t-il notamment déclaré avant d'indiquer qu'il serait *« étonné qu'il y ait un vice caché dans la procédure de privatisation de la CGE »*. La contre-attaque a aussi porté sur le terrain financier : *« La CGE a toujours estimé essentiel que ses filiales restent maîtresses de leur gestion de trésorerie, mais celle-ci devra être faite selon les règles du groupe et nous interdirons d'immobiliser plus de 1 milliard de francs dans un conflit douteux entre la Mixte et Paribas. »*

Se voulant apaisant face au personnel, M. Pierre Suard a démenti toute intention de démantèlement de Framatome. Il a mis l'accent, en revanche, sur les dangers de déséquilibre existant dans l'accord conclu l'an passé entre le constructeur français et son homologue allemand, KWU-Siemens. Enfin, le patron de la CGE s'est montré ouvert à l'égard du gouvernement : *« Si les pouvoirs publics souhaitent que l'état de fait soit adapté, je suis ouvert à toute discussion »*, a-t-il notamment déclaré.

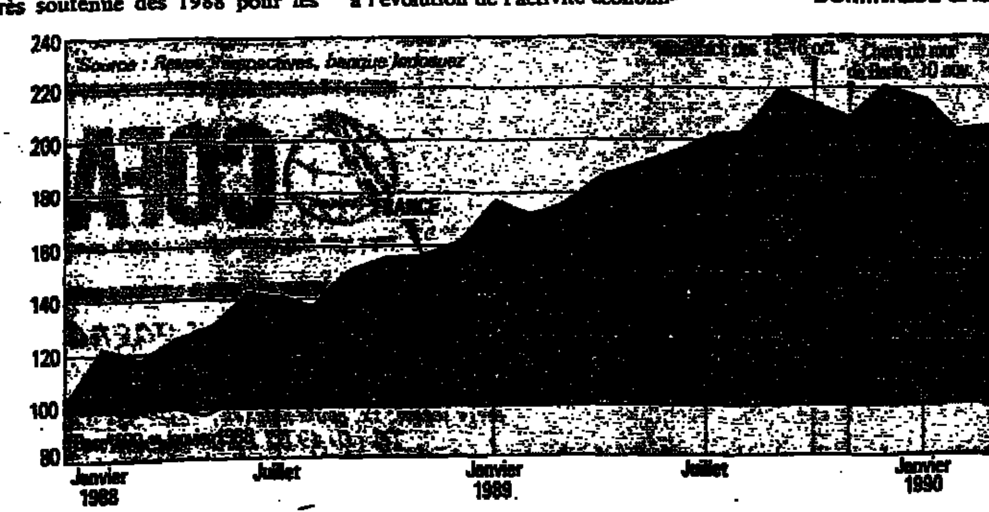
Malgré la déprime de la Bourse de Tokyo

Paris et Francfort proches de leur plus haut niveau

Alors que le marché japonais n'en finit plus de se déprécier depuis le début de l'année, deux places européennes, Paris et Francfort, se retrouvent proches de leur plus haut niveau. Trois mois après avoir inscrit son précédent record, la Bourse française a amélioré cette performance durant la séance du mercredi 4 avril, où l'indice CAC 40 a atteint le sommet des 2 014 points à midi (contre 2 006,4 le 4 janvier). Mais, en fin de journée, il est revenu à 2 001,49 points, encouragé par la détente des taux d'intérêt et par les perspectives favorables de l'économie française. Ce redressement amorcé depuis plus de deux semaines est aussi brutal que la chute des mois de janvier et février, période dite du *« krach larvé »* où les valeurs avaient un moment perdu plus de 10 % par rapport à leur niveau du début de l'année.

Cette reprise profite à une autre place européenne, Francfort. La Bourse allemande vole de record en record depuis la fin mars, les indices ayant atteint leur plus haut niveau historique mardi 3 avril. Ce marché semble jusqu'à présent insensible à l'affaiblissement du deutschemark lié aux perspectives de la réunification et aux tensions sur les taux. En deux ans, la France et l'Allemagne sont parmi les grandes places internationales, celles dont la progression a été la plus importante comme le montre le graphique. Si outre-Rhin, la tendance s'est accélérée après l'ouverture du mur de Berlin en novembre dernier, elle était en revanche très soutenue dès 1988 pour les valeurs françaises. Les trois autres Bourses (Londres, New-York et Tokyo) ont eu durant ces deux années des évolutions moins marquées que leurs homologues d'Europe continentale. La place japonaise poursuivait sur sa vigoureuse lancée des dernières années. Aux Etats-Unis, la tendance était moins soutenue, les investisseurs se montrant de plus en plus hésitants face à l'évolution de l'activité économique. Après sept années d'expansion ininterrompue, ils s'interrogent sur l'issue de ce cycle de croissance, le plus long depuis la seconde guerre mondiale. Lanterne rouge du classement, la Grande-Bretagne pâtit en particulier du niveau élevé de ses taux d'intérêt.

DOMINIQUE GALLOIS





AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



EPSILON

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Siège Social :
17 rue Caumartin, 75009 PARIS
RCS B 338 995 891

BIMP Banque Industrielle & Mobilière Privée

Le Conseil d'Administration d'EPSILON a décidé, dans le cadre d'une refonte des statuts, de proposer aux actionnaires la capitalisation totale des revenus de la SICAV.
Cette décision sera soumise à l'approbation des actionnaires convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 22 juin 1990 à 15 h 30 au siège de la Société - 17, rue Caumartin - PARIS 9ème.

KUWAITI-FRENCH BANK
17, rue Caumartin - 75009 PARIS - Tél : 42 66 92 10
44, avenue George-V - 75008 PARIS - Tél : 47 23 82 70
7, Promenade des Anglais - 06000 NICE - Tél : 93 88 48 44
BANQUE INDUSTRIELLE ET MOBILIERE PRIVEE
22, rue Pasquier - 75008 PARIS - Tél : 40 06 60 00
DYNABOURSE SA, Société de Bourse
3, rue Rossini - 75009 PARIS - Tél : 42 46 92 20

DESSIN

legrand®

Le Conseil s'est réuni le 2 avril 1990 sous la présidence de Monsieur François GRAPPOTTE pour arrêter les comptes de l'exercice 1989 qui intègrent pour la première fois ceux du Groupe B TICINO.

Comptes consolidés (en millions de F)	1989	1988	%
Chiffre d'affaires	8.715	5.616	+ 55
% réalisé à l'étranger	57 %	39 %	
Bénéfice net (part du Groupe)	620	595	+ 4
M.B.A.	1.260	887	+ 42
Investissements industriels	753	430	+ 75

La progression du chiffre d'affaires consolidé aurait été de 12 % à structure comparable, c'est-à-dire hors consolidation du Groupe *B TICINO ainsi que de SIPE (Portugal) et POWER CONTROLS* (États-Unis).
En fonction de ces résultats, le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale convoquée le 6 juin 1990 à Limoges, de majorer le dividende de 11,8 %, soit 47,50 F par action ordinaire et 76,00 F par action privilégiée. Compte tenu du versement d'un acompte intervenu le 31 janvier, le solde, soit 26,25 F par action ordinaire et 42,00 F par action privilégiée, sera mis en paiement à compter du 15 juin 1990.
Enfin, le Groupe a pris le contrôle de MOLVENO, spécialiste italien de matériel électrique basse tension qui a réalisé en 1989 un chiffre d'affaires de 180 millions de francs avec un effectif de 320 personnes.

INFORMATION FINANCIÈRE ☎ (1) 43.60.01.80

ÉCONOMIE

La rivalité entre Pékin et Taïpeh

Offensive de Taïwan en Europe de l'Est

En dépit des événements de la place Tiananmen, la Chine populaire est devenue l'une des cibles privilégiées des investissements de Taïwan, dépassant un total de 1 milliard de dollars ; le commerce à travers le détroit de Formose a atteint 3,4 milliards de dollars en 1989. Ce développement s'inscrit certes dans une stratégie de développement des échanges avec la Chine « rouge », mais aussi dans celle, plus générale, d'offensive commerciale – mais aussi diplomatique – en direction du reste du monde communiste, Europe de l'Est, URSS, et même Corée du Nord et Vietnam.



Ainsi, Taïwan et la Hongrie sont *sur le point d'établir des relations* officielles. A l'issue de plusieurs mois de négociations, une « Représentation commerciale de Taïpeh » – similaire à celle de Paris, l'ASPECT – devrait ouvrir prochainement ses portes à Budapest, tandis que la Hongrie établirait un bureau du même type à Taïpeh ; les nationalistes ont même déjà choisi leur délégué, le sous-directeur d'Europe au ministère des affaires étrangères. Des négociations sont en cours avec la Tchécoslovaquie, et Taïpeh espère, d'ici à la fin de l'année, être représentée dans deux autres pays de l'Est, la Yougoslavie et la Pologne ; *RDA, Roumanie et Bulgarie* devraient suivre.

Le commerce direct avec l'URSS vient d'être légalisé, et la première joint-venture soviéto-taïwanaise – une usine de cosmétiques en Géorgie pour un montant de dix millions de dollars – a été signée en janvier. Aeroflot a manifesté son désir d'ouvrir des négociations avec la ligne aérienne taïwanaise China Airlines, qui a obtenu le droit de survol de la Yougoslavie et pourrait bientôt desservir le Vietnam. Ce dernier délivre désormais un visa à l'aéroport aux hommes d'affaires taïwanais, qui prévoient d'ouvrir une zone industrielle à Bien-Hoa, près de Ho-Chi-Minh-Ville. Le commerce entre l'île et l'Europe de l'Est, URSS inclus, a atteint, selon les sources, entre 350 et 500 millions de dollars en 1989 et certains commerçants taïwanais rêvent de le voir passer, d'ici à cinq ans, à 5 milliards.

Taïpeh a senti l'existence d'un marché potentiel pour son économie en pleine croissance (environ + 7 % en 1989), suivant par là l'exemple de la Corée du Sud et alors que le Japon demeure prudent. Mais aussi le régime du président Lee Teng-hui tente d'affirmer sa présence internationale de toutes les manières face à la Chine populaire. Et, sur ce point, le dynamisme économique et le matelas de 75 milliards de dollars en devises de l'île représentent un argument de poids, qui a convaincu trois pays du tiers-monde l'an dernier (Belize, Grenade et Libéria).

Taïpeh a déjà offert 1 milliard de dollars de crédits à cinq pays est-européens, à condition qu'ils se montrent *« amicaux »* en acceptant d'ouvrir des relations commerciales ; 100 millions sont d'ores et déjà promis à la Hongrie. Les échanges de délégations commerciales se sont multipliés.

Selon des sources gouvernementales taïwanaises, un accord vient également d'être conclu avec la Tchécoslovaquie. Une délégation de la chambre de commerce taïwanaise se trouvait en effet à Prague au même moment que le dalaï-lama . *Ce qui explique la* – relative – modération de la réaction chinoise alors que Pékin ne manque pas de dénoncer toute invitation faite au chef spirituel tibétain. Pékin s'est contenté d'une protestation formelle, craignant qu'une réaction *brutale* à un moment où des Taïwanais aux poches bien remplies se trouvaient à Prague, prêts à ouvrir des lignes de crédit ou à promettre des investissements, ne pousse les Tchèques à reconnaître le régime rival.

La Chine se trouve donc sur la défensive au coeur même d'une Europe de l'Est composée hier encore de pays « frères ». Non seulement les intérêts commerciaux poussent ces derniers vers les « Petits Dragons » asiatiques, plus prospères que la Chine et producteurs de biens de consommation recherchés. Mais s'y ajoutent des sympathies politiques fondées sur un anticommunisme partagé qui pourraient déboucher sur une représentation des « deux Chines ».

Ce qui explique aussi la vigueur de la réaction de Pékin à l'annonce récente par Aeroflot de son intention d'ouvrir des conversations avec China Airlines. Les relations avec l'URSS, où le premier ministre Li Peng est attendu le mois prochain, et avec laquelle les échanges commerciaux continuent de se développer, ne sont pas meilleures.

Le nouveau pragmatisme de Taïwan, déjà couronné de succès dans les pays occidentaux et dans une partie du tiers-monde, semble donc en train de s'ouvrir de nouveaux horizons. Une diplomatie plus agressive et plus subtile, acceptant de troquer son nom officiel de *« République de Chine »* pour celui de Taïwan afin d'éviter à ses partenaires des désagréments diplomatiques avec Pékin, ainsi que des dirigeants économiques plus dynamiques, ont rendu possible ce retournement de situation. Le raidissement idéologique et répressif de M. Deng Xiaoping et la perestroïka y contribuent aussi.

PATRICE DE BEER

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Dans l'annonce de résultats récemment parue dans nos colonnes, la date de la prochaine AGO était erronée : il fallait lire *« l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 1990 »*.

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Rens. : 45-55-91-82, poste 4330





ÉCONOMIE

L'Amérique se met au vert

Suite de la première page

Le premier Clean Air Act remonte à 1963. Successivement amendé en 1970, à nouveau quatre ans plus tard puis en 1977, ce document destiné à lutter contre la pollution de l'air a débouché certes sur des mesures positives. Ainsi, en dix ans, les substances polluantes rejetées dans l'atmosphère ont été réduites de un tiers. Mais l'action efficace des spécialistes du lobbying a permis à ces groupes de pression *« de retarder la mise en place d'une véritable politique de lutte contre la pollution »*, souligne un familier des problèmes d'environnement de Washington. Ainsi, explique-t-il, l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA), un organisme créé en 1970, a-t-elle dû assouplir les normes concernant l'ozone, cela sous la forte pression de l'industrie américaine.

La nouvelle version de la loi sur l'« air pur » n'a pas échappé à la règle. Pétroliers, constructeurs d'automobiles, chimistes et autres grands pollueurs – auxquels il faudrait ajouter les adeptes de l'agriculture intensive – se sont efforcés de limiter les effets des textes futurs, arguant des progrès incontestables accomplis dans la technologie destinée à préserver l'environnement et des sommes colossales qu'il leur faudrait débourser, s'ajoutant aux quelque 33 milliards de dollars par an (près de 200 milliards de francs) que les entreprises américaines consacrent déjà à l'anti-pollution.

Partisans d'un nivellement par le bas du « dispositif Bush », ces spécialistes du compte d'exploitation avaient en face d'eux de redoutables adversaires au Sénat où les parlementaires, très proches de leur électorat, ont souvent prêté l'oreille aux plaintes des écologistes, alarmés par une série de catastrophes qui ont frappé l'opinion. Même s'il a surtout affecté la faune et la flore marine, le désastre écologique du pétrolier *Exxon Valdez* qui a ravagé les côtes de l'Alaska en mars 1989, a ravivé les inquiétudes suscitées par les nombreux rapports sur les pluies acides et sur le niveau de pollution qui affectent toutes les grandes villes américaines.

En dépit des améliorations apportées en matière de gaz d'échappement, Los Angeles atteint un tel niveau de monoxyde de carbone que des prélèvements sont effectués chaque jour entre 7 heures du matin et 18 heures. Depuis longtemps, la Californie a adopté des normes anti-pollution supérieures à celles instaurées par l'Etat fédéral et son action s'est renforcée en mars 1989 avec l'adoption d'un plan beaucoup plus strict de lutte contre la pollution atmosphérique.



Ce texte, le « South Coast Air Quality Management District » prévoit notamment des modifications de la formule des aérosols, des déodorants, des peintures, le contrôle des émanations de produits chimiques lors du nettoyage des disquettes magnétiques ou encore la diminution des déchets organiques provenant de l'agriculture. Mais la décision la plus radicale a certainement été l'utilisation de véhicules à carburant alternatif (la voiture électrique commence également à faire son apparition) et, surtout, les amendes infligées pour les personnes voyageant seules à bord de leur voiture...

Pluies acides, pollution de l'air...

La grande métropole californienne n'est pas seule en cause. New-York, Chicago et Houston figurent aussi en bonne place au palmarès des grandes villes où l'air est parfois irrespirable. Et la campagne n'est guère mieux lotie par endroits. Le fait que *M. George J. Mitchell, sénateur du* Maine, et leader du parti majoritaire à la Chambre haute, soit l'un des plus ardents défenseurs du *« programme vert »* de M. George Bush, n'est pas fortuit. Il est aussi le porte-parole d'un Etat particulièrement visé par le problèmes des pluies acides. Au même titre que le Wisconsin, décidé à réduire, d'ici à 1993, de quelque 50 % les vapeurs de dioxyde de soufre. Dans le même registre, le Vermont, le New-Jersey et d'autres Etats de la côte sont, eux, partis en guerre contre les CFC, ces chlorofluorocarbones qui endommagent la couche d'ozone.

Conscients de cet environnement porteur, les sénateurs ont voulu renforcer le texte initial du projet de loi dans chacun de ces trois domaines :

– limitation des pluies acides : en dix ans, les 20 millions de tonnes de dioxyde de soufre dégagées chaque année devront être diminuées de moitié. Une mesure qui vise les cent sept grands pollueurs du Midwest et du South West. Dans ce domaine, le Sénat a décidé de porter à 4 millions de tonnes par an (au lieu de 2 millions) les réductions obligatoires d'oxyde de nitrogène d'ici à 2005 ;

– réduction de la pollution atmosphérique : les constructeurs devront produire chaque année un million de nouveaux véhicules utilisant des carburants qui se consomment plus complètement que l'essence (éthanol, méthanol), avant 1997. Le Sénat propose de ramener ce délai à 1994 ;

– diminution des substances toxiques dans l'air : afin de réduire de 75 % en dix ans la pollution par ces substances, l'agence pour la protection de l'environnement (EPA) devra déterminer de nouvelles normes applicables aux sources polluantes en fonction des meilleures technologies disponibles. Le compromis élaboré avec le Sénat prévoit de surveiller toutes ces sources – elles sont au nombre de cent quatre-vingt-onze – au lieu d'exercer un contrôle sur la moitié d'entre elles comme le recommandait l'administration.

Au fur et à mesure des amendements déposés par les sénateurs, le texte final a pris du poids – il compte plus de cinq cents pages – et de la valeur. Le projet initial de lutte contre la pollution, prévu sur une durée de vingt ans pour les grandes métropoles, comportait un budget annuel de 19 milliards de dollars. Dont la moitié uniquement pour améliorer la qualité de l'air dans les villes.

Dans sa dernière version, la facture dépasse les 30 milliards, selon les « lobbyists » de Washington qui comptent encore sur les tergiversations de la Chambre des représentants pour atténuer le coût final de l'opération. Une somme à ajouter aux amendes régulièrement infligées aux entreprises polluantes et qui ont pratiquement doublé en 1989 par rapport à l'année précédente pour atteindre les 12 millions de dollars.

« C'est toute l'industrie qui est menacée par ces surcoûts », s'indigne la « Community Air Quality Task Force », un groupement patronal qui estime à 350 000 les pertes d'emplois prévisibles à la suite des nouvelles dispositions (dont plus de 100 000 dans l'électronique, la chimie et les plastiques). D'après le sénateur Byrd, plusieurs milliers de mineurs des Appalaches risquent de perdre leur emploi si les restrictions à la production de charbon riche en soufre sont appliquées. A l'inverse, les partisans de l'« air pur » évaluent à 80 000 emplois, le gain résultant de nouvelles technologies – et des sociétés créées pour les vendre et les appliquer.

Du côté des grandes métropoles, toutes fortement endettées et souvent déficitaires, le calcul est beaucoup plus simple. *« Si, dans cinq ans, nous n'avons pas diminué la pollution dans New-York pour nous conformer avec les nouvelles normes, l'Etat fédéral risque tout simplement de nous couper les vivres, à savoir de diminuer sa contribution au budget de la Ville en matière de transports »*, explique M. Lucius J. Riccio, responsable de ce département à la mairie. *« La Ville fait rouler depuis 1987 des autobus utilisant le méthanol et nous expérimentons des véhicules au gaz naturel. Mais il sera difficile de remédier au problème d'engorgement du trafic et de la pollution quand on sait que, chaque jour, 900 000 voitures entrent et sortent de New-York ... »*

SERGE MARTI

La Bundesbank freine les projets d'union monétaire européenne

Le vice-président de la Bundesbank, M. Helmut Schlesinger, a mis en garde le mercredi 4 avril, lors d'un discours prononcé devant un groupe d'industriels à Munich, contre une avancée trop rapide de l'union monétaire européenne. *« Même si nous doublions nos efforts, il ne nous serait pas possible de créer deux unions monétaires en même temps »*, à savoir celle prévue entre les douze pays de la CEE, et celle qui devrait être prochainement annoncée entre la RFA et la RDA, a-t-il déclaré.

M. Schlesinger a ajouté que *« les problèmes nés de l'union monétaire européenne ne sont pas au centre de l'intérêt de l'opinion publique en Allemagne fédérale à l'heure actuelle »*. Par ailleurs, le porte-parole du gouvernement de RFA, M. Dieter Vogel, a indiqué mercredi 4 avril à Bonn que le traité sur l'union monétaire allemande pourrait être signé début mai.

REPÈRES

CHOMAGE
Net repli en RFA

Le nombre de chômeurs recensés en RFA a très fortement diminué au mois de mars. Le taux de chômage s'établit en effet à 7,7 % de la population active contre 8,2 % le mois précédent. L'indicateur atteint ainsi son plus bas niveau depuis le mois de novembre. Le repli a d'ailleurs surpris les prévisionnistes qui tablaient en général sur un taux proche des 8 %. Selon les économistes ouest-allemands, ce bon résultat serait en partie imputable à des conditions climatiques. La clémence relative de l'hiver n'a pas ralenti l'activité dans le secteur de la construction. Mais ils reconnaissent avoir surestimé les difficultés des immigrants en provenance de RDA et des pays de l'Est à s'insérer sur le marché du travail ouest-allemand.

CONJONCTURE
Consommation des ménages stabilisée en février

Au cours du mois de février, la consommation des ménages en produits manufacturés s'est stabilisée (+ 0,2 % avec l'automobile, – 0,6 % sans), après avoir très vivement augmenté au cours du mois précédent (+ 4,2 %). Sur un an (février 1990 comparé à février 1989), la progression est de 4,5 %. La stabilisation de février résulte d'une progression des achats d'automobiles et d'habillement compensée par un repli de l'électroménager.

ÉCONOMIE

INDUSTRIE

Dans un marché toujours florissant

L'inexorable montée des importations d'automobiles

Cela commence à devenir inquiétant. Mois après mois, les ventes d'automobiles de marques étrangères dépassent, en croissance, celles des trois constructeurs français Renault, Peugeot et Citroën. En mars, selon les statistiques publiées par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), elles ont représenté 38,6 % du marché lequel s'est établi à 223 000 voitures en hausse de 6,8 % sur mars 1989. Ainsi, la consommation reste plus soutenue que prévue et elle profite aux véhicules étrangers qui, rappelons-le, sont tous importés.

En mars, Renault n'a accru ses livraisons que de 1,7 % par rapport à mars 1989, Peugeot a reculé de 1,8 % et Citroën de 5 % (PSA qui cumule ces deux marques perdant au total 2,9 %). Fiat, VW, Ford, Opel, etc, ont gagné 21,8 %. Sur les trois premiers mois de l'année, Renault a vu ses ventes progresser de 12,6 %, Peugeot de 3,3 %, Citroën de 3,6 % (PSA au total de 3,4 %) tandis que les importations gagnaient 16,8 % sur un marché en gain de 10,9 %. En un an, les marques étrangères ont pris deux points de leur marché aux constructeurs français.

L'interrogation porte en fait sur PSA puisque Renault regagne désormais un peu de part de marché. Chez Peugeot on explique que l'inondation cet hiver de l'usine de Mulhouse a provoqué un manque à produire qui s'est ajouté aux grèves de l'automne. Le groupe doit « *arbitrer* » entre ses ventes en France et à l'étranger privilégiant, naturellement, l'exportation. Citroën ne semble plus avoir, lui, de difficulté à produire. Alors ? Les voitures étrangères sont de plus en plus préférées par les Français malgré le renouvellement des gammes nationales. Et c'est précisemment le sujet d'inquétude. Les industriels ont modernisé leurs usines et leurs voitures, ils semblent « rouler à fond ». Pourtant les autres les doublent...

E. L. B.

Pour la deuxième année consécutive

Les activités civiles d'Aérospatiale ont dépassé celles du secteur militaire

Pour la deuxième année consécutive, la part des activités civiles de la société Aérospatiale a dépassé, en 1989, celle du secteur militaire, soit 56 % du chiffre d'affaires (au lieu de 51 % en 1988), qui s'est élevé à 31 700 millions de francs (en progression de 13,2 % par rapport au bilan précédent). Le résultat net de la société a été de 204 millions de francs, un résultat qualifié de « *modeste* » par Aérospatiale en raison de la sous-évaluation persistante du dollar, de l'âpreté de la concurrence internationale et de l'effort d'innovation.

L'exercice 1989 est, en revanche, exceptionnel pour ce qui concerne les prises de commandes, qui atteignent 63 milliards de francs (au lieu de 38,46 milliards en 1988). Cette croissance est due, pour l'essentiel, à l'aviation commerciale (les ventes d'Airbus et d'ATR), qui représente 63 % du total.

A l'exportation, le montant du chiffre d'affaires est de 19 milliards de francs (soit 60 %) et celui des prises de commandes est de 46 milliards de francs (soit 72 %). A ce jour, la société Aérospatiale est présente, par ses ventes d'avions, de missiles et d'hélicoptères, dans cent quinze pays dans le monde.

SOCIAL

Front syndical contre la politique salariale du gouvernement

POINT DE VUE

La mule du pape

par Jean-Pierre Gualezzi

LES masques viennent de tomber. On veut faire payer sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires ce qu'ils ont arraché par ailleurs, et particulièrement les 40 milliards de francs de la réforme de la grille. Quand on examine les chiffres, on peut même dire que l'on facturera capital et intérêts. A court terme, cette poussée d'autoritarisme peut payer, le rapport de forces n'étant guère favorable aux fédérations de fonctionnaires. Mais, dans la vision à long terme qui devrait inspirer tout homme d'Etat doublé d'un homme de progrès, un tel jeu est néfaste – et même dangereux.

La crise de confiance déclenchée par le gouvernement entre lui-même et ceux qui souscrivent au renouveau du *service public* au travers de la politique contractuelle est ressentie comme une véritable déchirure. Michel Rocard, dans sa circulaire de *février 1989*, affirmait à *juste* titre que ce *renouveau ne* pourrait *pas* se faire contre les fonctionnaires. A tout le moins, le virage qu'il vient de prendre (on ne peut dire ici « négocier ») mérite une sérieuse explication de texte.

Pour l'heure, tout fonctionnaire de ce pays se sent un peu dans la peau de la mule du pape qui garda son coup de pied pendant un septennat en sachant bien que Tristan Védène finirait immanquablement par revenir lui flatter la croupe.

▶ **Jean-Pierre Gualezzi est secrétaire général de la Fédération générale autonome des fonctionnaires.**

Les fonctionnaires sont appelés à une grève nationale le 26 avril

Le gouvernement va devoir faire face à un front syndical ressoudé – si ce n'est totalement uni – dans la fonction publique. Mercredi 4 avril, les fédérations CFDT et FO ainsi que la Fédération de l'éducation nationale (FEN) ont appelé les fonctionnaires à suivre un mot d'ordre de grève de vingt-quatre heures le jeudi 26 avril.

Si aucune manifestation nationale n'est envisagée, des initiatives locales sont en revanche prévues. La FGAF (Autonomes), la CFTC et la CFE-CGC, d'accord sur le principe, consulteront leurs instances dans les prochains jours mais leur participation ne fait guère de doute. Quant à la CGT, elle s'associe à cet appel tout en souhaitant que les syndicats aillent au-delà.

Dans une déclaration commune, les syndicats FO, CFDT, FEN, FGAF, CFTC et CFE-CGC ont souligné mardi que l'échec des négociations sur le rattrapage des salaires 1988-1989 ainsi que la décision « *unilatérale* » des pouvoirs publics d'accorder au 1er avril un à-valoir de 1,2 % au titre de 1990, représentent « *un rude coup porté par le gouvernement à la politique contractuelle dans la fonction publique* ». Mieux : les syndicats considèrent que la prochaine négociation d'un accord-cadre sur la mobilité des agents de l'Etat ne pourra valablement s'engager « *tant que le contentieux salarial persistera* ».

Bien que des divergences d'analyse soient perceptibles – FEN et CFDT, qui ont signé l'accord sur la réforme de la grille de la fonction publique, jugent « *incohérente* » l'attitude du gouvernement alors que FO, qui ne l'a pas signé, la juge « *trop cohérente* », – les syndicats se retrouvent pour considérer que la priorité doit être donnée à l'action plutôt qu'à la négociation.

Toutefois, les syndicats ne cachent pas que le délai de trois semaines qu'ils se sont accordé ne sera pas de trop. Au passage, ils reprochent au gouvernement de compter sur « *l'effet d'optique* » de la feuille de paie d'avril. Les agents de l'Etat vont en effet percevoir simultanément la revalorisation de 0,76 % (avec effet rétroactif au 1er janvier) pour l'exercice 1988-1989 et celle de 1,2 % au titre d'à-valoir pour 1990.

J.-M N.

Alors que le mouvement s'étiole

FO suspend sa participation à la grève aux PTT

La grève lancée aux PTT par les syndicats CGT, FO, SUD (dissidents CFDT) et les autonomes pour s'opposer à la réforme de cette administration, n'a pas fait recette mercredi 4 avril : à la Poste, on dénombrait 2,6 % de grévistes au niveau national, chiffre qui semblait s'établir à moins de 1 % le jeudi 5 avril au matin. La situation se normalisait, mercredi, dans les centres de tri : la direction ne faisait plus état que de 9 % de grévistes au niveau national. A Bordeaux et à Toulouse, le taux de participation tombait à 23 et 22 %. Le plus actif était celui de Nîmes (42 %).

Force Ouvrière, qui avait appelé à la grève le 3 avril et décidé de prolonger le mouvement le 4 avril, a tiré les conséquences de ce délitement. « *Que personne ne se trompe, la grève reprendra en diverses occasions dans les prochaines semaines* », assure toutefois la fédération PTT dans un communiqué en appelant « *les personnels PTT à se tenir prêts à de nouvelles ripostes* ». Par ailleurs, le débat commence à se déporter vers le terrain politique, puisque la réforme sera soumise aux députés lors de la session de printemps : les communistes ont envisagé de voter une motion de censure contre le projet, ce qui leur attire les foudres du groupe socialiste d'entreprise des PTT.

EN BREF

□ **La CFDT signe l'accord sur le travail précaire.** – Le bureau national de la CFDT a décidé mercredi 4 avril de signer l'accord sur le travail précaire, qui introduit une nouvelle réglementation de l'emploi de salariés sous contrat à durée déterminée et du recours à l'intérim. La CFDT se félicite « *des possibilités nouvelles offertes à l'action syndicale pour agir contre les pratiques patronales abusives* ».

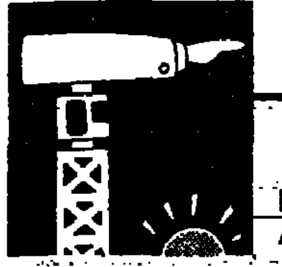
□ **Prochaines négociations sur l'extension aux chômeurs du crédit-formation.** – Le secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, M. André Laignel, a annoncé l'ouverture de négociations « *avant l'été* » avec les partenaires sociaux afin d'étendre le bénéfice du crédit-formation aux chômeurs indemnisés par les ASSEDIC. Par ailleurs, la CFTC a annoncé, le 3 avril, sa décision de signer l'accord sur l'extension du crédit-formation aux salariés. La CGT est la seule organisation à avoir rejeté ce texte.

□ **M. Rayond Lacombe réélu à la présidence de la FNSEA.** – M. Raymond Lacombe, réélu sans surprise mercredi 4 avril, lors du quarante-quatrième congrès, restera pour trois ans encore à la tête de la Fédératioon nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), qu'il préside depuis 1986. Par ailleurs, le conseil d'administration a élu en tant que membre du bureau M. Michel Teyssedou, président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) du Cantal, ainsi que M. Michel Fau, ancien président du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA).

□ **Pénalités sur le lait : les producteurs ne paieront pas, selon M. Nallet.** – Le ministre de l'agriculture M. Henri Nallet a indiqué mercredi 4 avril que les producteurs de lait ne seraient pas pénalisés pour avoir dépassé au cours de la campagne laitière 1989-1990 leur quota matières grasses. Il a toutefois précisé que la France acquitterait auprès de la Communauté le montant des pénalités dues. M. Lacombe président de la FNSEA s'estime satisfait de cette décision du ministre qu'il a qualifié de « *belle victoire syndicale* ».

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Le Monde



AFFAIRES

ENTREPRENEURS A L'EST

Le retour de Bata en Tchécoslovaquie

Le premier chausseur mondial, aujourd'hui canadien, veut aider la firme confisquée à l'empire familial. Le début d'une reconquête ?

ZLIN

de notre envoyée spéciale

OFFICIELLEMENT, depuis le 1er janvier 1990, la ville conçue et construite par l'industriel Thomas Bata au début de ce siècle a retrouvé son nom d'origine : Zlin. Après avoir été nommée pendant plus de quarante ans Gotwaldov, du nom du premier dirigeant communiste en Tchécoslovaquie (dont la ville natale est quand même située à une cinquantaine de kilomètres de Zlin), la ville symbole du taylorisme tchécoslovaque recherche ses racines. Dès la fin de novembre dernier, la statue de *Klément Gottwald a été mise au placard*, tandis qu'on restaurait celle du président-fondateur de la Première République, T.G. Masaryk, qui fut inaugurée lors de son cent quarantième anniversaire, le 7 mars, en présence de l'actuel président, M. Vaclav Havel. La rue des « Travailleurs de choc » a été rebaptisée rue Thomas-Bata, et le fils du *fondateur* de la célèbre firme, appelé lui-même Thomas Bata, de nationalité canadienne et âgé de soixante-seize ans, après un premier retour triomphal en décembre dernier, est revenu en mars à Zlin et à Prague poursuivre ses négociations avec le nouveau gouvernement tchécoslovaque.

Du haut de la tour des bâtiments administratifs de l'entreprise *Svit* (l'ancienne Bata), on a une vision fidèle de ce qu'était cette ville futuriste avant-guerre, conçue par les meilleurs architectes tchèques de l'époque avec la collaboration de Le Corbusier. Les bombardements alliés en 1944 ont endommagé plusieurs bâtiments, qui ont été reconstruits selon les plans originaux. Les dortoirs séparés des filles et des garçons de l'ancienne école de Bata et les petites maisons cubiques en briques rouges, prévues pour deux familles d'ouvriers, avec chacune un petit jardin particulier, ont conservé tout leur charme. Mais les usines, également en briques rouges, conçues le plus rationnellement possible avec de nombreuses baies vitrées, rappellent, quant à elles, le style des années 50, probablement parce qu'elles sont mal entretenues. Des escaliers extérieurs en fer longent les côtés de ces constructions de dix étages et, grâce à un système de téléphérique, des bennes rouges acheminent la production d'un bâtiment à l'autre.

Quelques petits tas de métal rouillé, soigneusement empilés ici et là, et le parc automobile exclusivement tchécoslovaque et soviétique offrent au regard occidental une touche « pays de l'Est ». Mais la verdure de la ville et les forêts environnantes témoignent de la qualité de la vie à Zlin, dont était très préoccupé l'industriel visionnaire.

Un pôle d'attraction

L'ensemble de la population est *demeurée très attachée à Bata.* Son tombeau au cimetière de Zlin fut quasi un lieu de pèlerinage au cours des dernières décennies, malgré la volonté de l'ancien régime communiste de gommer systématiquement toutes ses réalisations. Ainsi, une brochure sur l'école technique de chausseurs Klement-Gottwald de l'ancienne Gottwaldov ne mentionne pas une seule fois le nom de Bata, mais on lui substitue celui de Gottwald avec une insistance très symptomatique.

Le système de l'entreprise Bata était rationalisé à l'extrême, et, selon tous les témoignages d'hommes et de femmes aujourd'hui d'âge mûr et formés chez Bata, constituait pour les gens d'origine modeste une chance unique d'ascension sociale. Les apprentis, recrutés à l'âge de quatorze ans, apprenaient le métier de chausseur pendant deux ans, tout en travaillant huit heures par jour dans l'un des ateliers de l'usine. Ainsi, l'écrivain Ludvik Vaculik a d'abord travaillé dans l'atelier de fabrication de bottes en caoutchouc, puis, tout en suivant des études de gestion, a rempli plusieurs fonctions administratives avant de comprendre que ce n'était pas sa voie.

Après le travail venaient les heures d'enseignement dont le prix était retenu sur le salaire de l'apprenti. Selon L. Vaculik, c'était la possibilité de faire des études que les *parents* n'auraient pu offrir à leurs enfants. Comme tous les magasins de Zlin appartenaient à Bata, les apprentis déduisaient simplement leurs dépenses dans un carnet qui comptabilisait leurs avoirs. Si l'on était doué, on avait toute chance, à la fin de ses études chez Bata, de monter dans la hiérarchie et d'être nommé à l'étranger dans une filiale, puisque l'enseignement des langues était l'une des composantes de cette école.

Les salaires étaient ici plus élevés que dans le reste du pays et, dans la Moravie peu industrialisée de l'époque, Zlin constituait un pôle d'attraction pour les Moraves comme pour les Tchèques. Un important complexe en Slovaquie, à Bosany (aujourd'hui Partizanské), drainait les jeunes Slovaques, ainsi qu'une usine de soie artificielle à Batizovice au pied des monts Tatras. D'autres usines en Bohême et en Moravie ont été rachetées ou construites par Bata, à mesure que son empire prospérait. Deux mille magasins vendaient les chaussures et les autres produits de Bata, dans un pays qui comptait alors quatorze millions d'habitants.

« Dans chaque localité où il y avait un bureau de poste, il y avait un point de vente Bata », rappelle M. Mensik, ancien directeur de la filiale parisienne.

Grâce à cette omniprésence, on étudiait précisément les besoins des acheteurs, et la production s'y adaptait très rapidement. A la lecture du livre *Mes chers camarades de classe*, de L. Vaculik, consacré aux années 1941-1945 (recueil de son journal intime et de ses lettres), on sent sa révolte contre ce système rationnel et dur pour un enfant. On ne peut d'ailleurs de nos jours s'empêcher de réagir au caractère très paternaliste de l'ancien empire Bata. Mais, en Tchécoslovaquie, les témoignages sont unanimes : l'école de Bata formait bien et a certainement contribué à forger le caractère et l'application au travail de plusieurs générations.

Thomas Bata trouva la mort dans un accident d'avion en 1932 (un morceau de l'avion était conservé au musée de Bata à Zlin, aujourd'hui transformé en salle de concerts) et son demi-frère, Jan, prit sa succession et opta résolument pour la diversification. A Zlin, il fit installer son bureau dans l'ascenseur du siège de la firme ; ce bureau existe encore et il est aujourd'hui à nouveau décoré d'un buste du fondateur.



L'arrivée de Thomas Bata à Prague le 14 décembre 1989.

Le fils de Thomas Bata ouvrit plus tard une filiale au Canada où il s'installa. Il y dirige la Bata Shoe Organisation (BSO) depuis 1962, année où il gagna son procès contre son oncle Jan pour la propriété de l'affaire. La BSO possède aujourd'hui cent sociétés dans quatre-vingt-dix pays. Avec plus de quatre-vingt mille employés, elle produit plus de trois cents millions de paires de chaussures par an.

La personnalité de Jan, successeur du fondateur, fut assez contestée, puisqu'il eut la malchance de diriger l'affaire sous le protectorat allemand et jusqu'à sa nationalisation en 1945. Comme l'entreprise fournissait l'Allemagne nazie, Jan Bata fut accusé de collaboration, et de nombreux dirigeants de l'entreprise furent emprisonnés. Les usines et magasins en RDA, en Pologne, en Yougoslavie et en Hongrie furent également confisqués après guerre.

Des exportations dans le monde entier

Selon L. Vaculik, c'est plutôt le « batisme » qui était en cause, et c'est pourquoi de nombreux cadres durent quitter leur emploi. Dix ans après avoir quitté Zlin, L. Vaculik y revint en visite en 1956 en qualité de journaliste et remarquait que rien n'y avait changé, si ce n'est qu'on y travaillait plus et sans enthousiasme. La séparation entre la production et le système de distribution en magasins a fait depuis lors que, si la Tchécoslovaquie produit pour son marché intérieur près de cinq paires de chaussures par an et par habitant, celui-ci ne trouve pas toujours chaussure à son pied ou à son goût.

Après le retour, très chaleureusement accueilli, de Thomas Bata numéro deux dans sa patrie en décembre dernier, plusieurs équipes d'experts de Bata se sont succédé à Zlin et dans les autres usines de la société. Certains d'entre eux sont d'origine tchèque, comme M. Sedlacek, qui coordonnait ces missions. Très prudent dans ses propos, il admet que des discussions sont en cours sur le problème de la propriété des usines confisquées en 1945, mais n'en dira pas plus. Son équipe, ajoute-t-il, a mené une étude approfondie de l'industrie de la chaussure en Tchécoslovaquie pour *« aider le pays par ses suggestions »*. La société Bata veut aider le nouveau gouvernement à créer un marché de concurrence et à améliorer les performances du pays. Selon M. Sedlacek, cette industrie très importante pour la Tchécoslovaquie mérite des félicitations : elle produit 120 millions de paires de chaussures par an (en France, avec presque quatre fois plus d'habitants, on en produit 162 millions) et dans des conditions difficiles : la structure du marché, l'économie planifiée, les monopoles (un seul fabricant produit par exemple les lacets) et le peu d'élan des gens vers le travail.

La production s'est orientée après-*guerre pour exporter en URSS, qui* constitue un grand marché pour la Tchécoslovaquie. *« Il y a de bons et de mauvais produits chez Svit »*, au goût du Canadien d'origine tchèque, mais le savoir-faire et la technologie locaux devraient permettre de mieux produire à l'avenir. La production du caoutchouc, aujourd'hui synthétique, *denrée rare et précieuse, permet à la* Tchécoslovaquie d'exporter des bottes dans le monde entier. L'industrie de la chaussure manque évidemment ici de cadres formés au management, et peu connaissent les langues étrangères. M. Sedlacek n'exclut pas que Bata envoie des spécialistes qui aideront sur place à la nouvelle gestion de l'entreprise. Le ministre du commerce tchèque, Mme Stepova, confiait de son côté aux *Hospodorské Noviny* (le journal économique), début mars, qu'un accord de principe existe déjà sur deux magasins à Prague pour Bata, et que six futurs gérants de ces magasins partiront bientôt en stage dans des filiales européennes de Bata. Mais il ne s'agit pas du plus bel ancien magasin de la firme, aujourd'hui la Maison de la chaussure, situé au bas de la place Venceslas, au centre de Prague. Construit dans les années 30, cet immeuble de cinq étages présentait avant-guerre dans l'un d'eux exclusivement des modèles américains.

Le jeune et sympathique M. Lukavsky est l'actuel directeur par intérim de l'entreprise Svit à Zlin. Il fut parrainé par le Forum civique pour remplacer l'ancien directeur et gère les affaires courantes en attendant le résultat des négociations entre Bata et le gouvernement. Issu des services financiers de l'entreprise, il est, selon M. Sedlacek, le type de gestionnaire qu'il serait bon d'avoir dans l'avenir. M. Lukavsky attend évidemment beaucoup de la collaboration avec Bata, qui selon lui pourrait prendre la forme d'une reprise d'une seule usine qui produirait sous la marque Bata, ou bien d'une gestion commune de l'ensemble, ou encore d'une autre formule dont il ignorerait tout. Tout dépend des nouvelles lois économiques prévues pour avril. L'entreprise d'Etat Svit, issue de l'empire Bata, compte trente maintenant six mille employés et vingt-sept usines, qui vont de la tannerie à l'industrie chimique. Svit a cinq magasins exclusifs plus un système de distribution dans les grands magasins.

Des Vietnamiens pour remplacer les Tchèques

Les usines de Zlin ont été peu modernisées depuis l'époque de Bata. On a remplacé les machines déficientes par des nouvelles, mais construites selon les plans originaux. Les ateliers de caoutchouc sont ceux qui ont le plus vieilli : bruyants, la forte odeur décrite par L. Vaculik y règne toujours. Mais, à l'autre extrême, le guide présente fièrement une chaîne presque entièrement robotisée, équipée d'un système de contrôle à laser, qui produit en collaboration avec une firme danoise des baskets sous la marque Ecco. *« Même Bata ne dispose pas d'une telle technique »*, assure notre guide. Sur les marches des escaliers conduisant aux étages des usines, on peut toujours lire les slogans « batistes » patinés par le temps : *« Fais un travail de qualité ! »* ou *« Préserve ta santé ! »*.

Mille Vietnamiens sont venus au cours des vingt dernières années remplacer les Tchèques qui allaient chercher ailleurs de meilleurs salaires et des conditions de travail plus modernes. A Otrokovice, par exemple, à 20 kilomètres de là (Bata possédait la ligne de chemin de fer reliant les deux villes), une nouvelle usine de pneumatiques, prévue pour ne fonctionner qu'en équipe de jour, a attiré beaucoup de gens de Zlin. Le JZD (kolkhoze) de Slusovice, célébré dans tous les manuels tchécoslovaques pour ses résultats de choc, se trouve à 14 kilomètres de là. De nombreux cadres victimes des purges de l'après-1968 sont allés y travailler. Suite à tous ces départs, il a fallu faire un choix : réduire la production ou recruter ailleurs pour préserver l'ensemble. On a opté pour la seconde solution, ce qui n'a sans doute pas été le meilleur choix. Aujourd'hui, dans les ateliers de couture, une ouvrière sur cinq est vietnamienne, et les services administratifs de l'entreprise sont démesurés. M. Lukavsky y prévoit de prochains licenciements. *« Ceux qui auront à en souffrir n'auront qu'à venir travailler à la production »*, suggère le directeur.

Passée l'euphorie des manifestations de novembre, on est à Zlin dans l'attente d'un petit miracle, qui effacerait les quarante années passées sans Bata. Deux clubs, Les diplômés de l'école du travail de Bata et le Club Thomas-Bata, se sont aussitôt formés. Ils entendent renouer avec la tradition. On se demande ce qu'en pensent les ouvriers vietnamiens... M. Sedlacek, lui, doit se sentir bien loin de ces sentiments nostalgiques : il n'a pas osé avouer au jeune directeur que T.G. Bata (le troisième du nom) ne s'appelle pas Thomas Garrigue, comme le président Masaryk, mais Thomas George. On l'appelle d'ailleurs Tom, et il ne parle pas le tchèque.

ANNE DASTAKIAN

Skoda confiant dans son avenir

Nationalisé en 1946, le constructeur automobile tchèque veut renouer avec une tradition prestigieuse, quitte à chercher un allié occidental.

MLADA-BOLESLAV

de notre envoyée spéciale

DEPUIS le début de l'année, l'attaché de presse de l'ancienne AZNP (usines automobiles, entreprise d'Etat), rebaptisée « Skoda – groupe automobile, Mlada-Boleslav » depuis le 1er janvier, a vu défiler beaucoup de visiteurs : journalistes et équipes d'experts de presque toutes les marques d'automobiles mondiales. C'est sans doute pourquoi le chargé de presse a préféré arriver avec un peu de retard à notre rendez-vous que manquer le grand événement de sa journée : il recevait une Skoda Favorit blanche de service, opération plus difficile qu'il ne semble : au cours de notre visite, il fera plusieurs arrêts pour récolter signatures et tampons et légaliser cette acquisition ; sinon, confie-t-il avec embarras, *« nous devrions quitter l'usine à pied »*.

La plus grande entreprise de Mlada-Boleslav, située à 60 kilomètres de Prague, est un petit empire local, qui voit l'avenir avec optimisme. Ici l'entreprise a récemment voté la confiance envers son ancien directeur, l'ingénieur Petr Dedek, qui a la réputation d'un patron compétent, *brillant et respecté*.

Si son autorité est remise en cause par les syndicats dans le journal d'entreprise *Ventil* (la soupape), pour avoir joué le jeu de l'ancien régime et *« discrédité les syndicats »* par ses méthodes autoritaires, il leur répond dans le numéro suivant par un appel à la sérénité : ils n'ont pas non plus joué leur rôle de syndicaliste dans le passé, ils étaient aussi membres du parti, et mieux vaudrait aujourd'hui songer à recréer un syndicat digne de ce nom dans l'entreprise.

L'idée qui revient le plus souvent dans le discours du directeur de Skoda *est qu'il faut travailler pour la* bonne réputation de l'entreprise, qui a su conserver un certain dynamisme malgré la gestion des années passées. En effet, mis à part la RDA, qui produisait les Wartburg et Trabant inexportables à l'Ouest, seule la Tchécoslovaquie a conservé une production automobile originale, sans licence étrangère, et *reconnue* dans le monde entier. Le potentiel créatif des Tchèques est donc prouvé et, dans un nouveau contexte économique, l'optimisme paraît raisonnable. Depuis le 1er janvier, où la large amnistie décidée par le président Havel a pratiquement mis l'usine au chômage technique, les grillages et les miradors qui fermaient les espaces réservés aux 1 600 ouvriers-prisonniers (sur un ensemble de 16 500 ouvriers) ont disparu. Les soldats qui les ont remplacés devaient s'en aller le 20 mars et le contrat qui liait l'usine au ministère de la justice a été rompu. Selon le porte-parole de Skoda, plus de 50 % des prisonniers amnistiés ont finalement décidé de continuer à travailler dans l'usine, où un salaire tenant compte de leur ancienneté leur a été offert. La situation se serait donc stabilisée et l'usine produit de nouveau 600 voitures par jour.

L'usine de Mlada-Boleslav, qui s'étend sur 160 hectares, est relativement propre et bien tenue. Un seul modèle de Skoda, la Favorit, y est produit depuis début 1989, sur des chaînes de fabrication importées d'Italie et en partie robotisées. La Favorit est une berline à traction avant, équipée d'un moteur à quatre cylindres de 1 300 centimètres cubes et dont la carrosserie porte la griffe de Bertone. Près de 200 000 voitures ont été produites l'an dernier, ici et dans deux autres villes, pour les modifications spéciales de la Favorit. Un tiers de la production a été exporté, dont 55 000 véhicules vers l'Ouest (ce qui a rapporté 100 millions de dollars à l'Etat).

Patriotisme d'entreprise

Le prise de gros actuel de chaque *automobile est de 49 000 couronnes*, et son prix de vente en Tchécoslovaquie est de 85 000 couronnes, somme considérable pour les budgets locaux (le salaire moyen est de 3 000 couronnes). Cela n'empêche pas la demande de dépasser largement l'offre : 400 000 voitures individuelles manqueront cette année sur le marché intérieur. Pour un acheteur « débrouillard », affirme-t-on ici, l'attente n'est cependant que de deux à trois mois. L'entreprise Skoda ne gagne en tout cas que 900 couronnes sur chaque Favorit vendue en Tchécoslovaquie et *0,85 % sur les ventes en devises* (export direct ou vente en devises dans les magasins Tuzex). La différence allait jusqu'à présent à l'Etat. Mais, dans le nouveau contexte économique, selon une étude récente, si l'entreprise indépendante versait un impôt de 10 % de son chiffre d'affaires à l'Etat, le prix de vente de la Favorit pourrait être abaissé à 70 000 couronnes. Ces chiffres valant ce qu'ils valent, compte tenu du fait que les matières premières et l'énergie sont actuellement fortement subventionnés par l'Etat. L'affaire n'est donc pas simple.

A. D.

Lire la suite page 36

Discrètes manœuvres

Mettant fin aux rumeurs récentes sur l'existence d'un accord entre Skoda et Volkswagen, M. Stracar, ministre fédéral de la sidérurgie, de la mécanique et l'électronique, qui *accompagnait M. Dubcek en* visite de travail chez Skoda à Mlada-Boleslav fin mars, a déclaré que *« des pourparlers sont en cours avec plusieurs partenaires, mais rien n'a été signé »*. Il a toutefois précisé que ces négociations *« ne doivent pas durer trop longtemps » et devraient* aboutir à un accord avant la date des élections au Parlement, prévues les 8 et 9 juin prochains.

M. Beran, l'un des directeurs de Skoda, déclarait quant à lui avoir reçu des propositions de sept constructeurs étrangers : Subaru, Renault, Citroën, BMW, Volkswagen, General Motors et Mitsubishi. *« Rien ne nous pousse à collaborer avec des Japonais »*, confiait M. Beran. Les différences de mentalité et les licenciements liés au projet japonais d'automatisation des lignes de production sembleînt à *l'origine des réticences* tchécoslovaques.

Du côté des Français, Renault dément être engagé dans un projet de prise de participation chez Skoda. Si Renault Véhicules industriels vient de signer un protocole d'accord pour *continuer et augmenter* la production sous licence de véhicules Avia, c'est dans le cadre d'une coopération qui dure depuis vingt ans. La Régie a par ailleurs un projet de fabrication de la Trafic en Slovaquie, dans l'usine de BAZ (Bratislavské Automobilové Zavody). Au cours de ces négociations, Renault a eu des *« contacts informels avec Skoda »*, pour produire dans l'usine slovaque certains équipements de la Favorit.

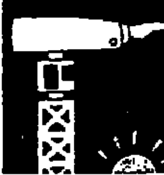
Citroën, qui est en pourpar*lers depuis 1987 avec Skoda* sur un projet de motorisation de la Favorit, pourrait être un candidat sérieux pour l'avenir de Mlada-Boleslav.

Les allemands BMW et Volkswagen, ce dernier étant déjà engagé, en Allemagne de l'Est, avec Trabant, seraient aussi preneurs de Skoda. Volkswagen met en avant la proximité de sa centrale de Wolfsburg (moins de 500 km) et son expérience semblable avec le rachat de l'ancienne entreprise d'Etat Seat en Espagne.

On peut imaginer que Skoda traitera avec le plus offrant du français ou des allemands, car, comme le rappelait M. Beran, *« nous vivons en Europe centrale »*, et la tradition commerciale de la Tchécoslovaquie a toujours privilégié ces deux pays.

A. D.

AFFAIRES



ENTREPRENEURS
A L'EST

Skoda confiant dans son avenir

Suite de la page 35.

Une cellule spéciale du célèbre Institut de prévision de l'Académie des sciences (autrefois dirigé par Valtr Komarek, aujourd'hui vice-président, chargé de l'économie) travaille à la restructuration de Skoda. Des négociations sont en cours avec plusieurs constructeurs étrangers pour un patenariat futur *(lire encadré page 35)*. *« Le nom de Skoda sera en tout cas conservé, avec son sigle, une flèche ailée »*, assure le porte-parole. Un apport de capitaux étrangers permettrait de construire rapidement une chaîne pour un nouveau moteur, plus adapté aux normes européennes, et d'augmenter la production. Aujourd'hui, les 240 fournisseurs de Skoda, répartis dans l'ensemble du pays, sont loin de tous donner satisfaction, tant par la qualité que par leur rythme de fabrication et de livraison. Autrefois entièrement tributaire de ses fournisseurs tchécoslovaques, Skoda voit dans l'ouverture du pays une chance de mutation qualitative et quantitative rapide.

Les réductions de personnel toucheront vraisemblablement en premier lieu la main-d'œuvre étrangère, qui sera *« limitée à l'avenir »*.

Deux mille étrangers, dont 1 500 Vietnamiens, 300 Cubains, des Coréens et des Polonais, sont employés, surtout dans les ateliers d'emboutissage et de peinture. Les Cubains s'en iront avant la fin de l'année, car *« Fidel veut qu'ils rentrent »*, ironise-t-on ici.

Les Vietnamiens, au même titre que les prisonniers d'ailleurs, apparaissent comme le résultat de la mauvaise gestion du passé. Les secteurs vieillis de l'industrie, aux salaires peu attractifs, ont manqué de main-d'œuvre dès le début des années 70, et les autorités ont alors fait appel à certains pays frères endettés à leur égard pour y pourvoir. Les ouvriers immigrés ne touchent qu'une partie de leur salaire, l'autre servant à rembourser leur formation et la dette extérieure de leurs pays. L'emploi de prisonniers depuis 1971 répondait aux mêmes besoins mais en fait coûtait plus cher que des ouvriers normaux, puisqu'il fallait payer un gardien pour quatre prisonniers...

On constate ici que l'ampleur des changements à venir chez Skoda, troisième firme du pays pour ses exportations, exalte un certain patriotisme d'entreprise. Les cadres victimes des purges en 1969 et 1970 viennent en visite raconter comment ils ont vécu leur éviction. *Ventil* publie le récit de jeunes apprentis, envoyés en stage cette année en Grande-Bretagne et en RFA, dans les filiales de Skoda et les usines SUN et BMW. Ils comparent le niveau et les conditions de travail entre ces pays et le leur et rentrent enchantés de l'expérience.

Le départ prochain de l'importante communauté de soldats soviétiques et de leurs familles de Mlada-Boleslav libérera de nombreux bâtiments, dont certains appartenaient à l'entreprise. L'un d'eux, annonce le « bulletin d'information de Skoda », la villa du Dr Dobry, sera *« adapté pour l'usage des scouts de Skoda et autres jeunes »*...

Skoda semble vivre les mutations du pays avec sérénité, souhaitant renouer avec sa tradition prestigieuse. C'est en 1895 qu'une usine de bicyclettes fut fondée à Mlada-Boleslav par le libraire Vaclav Klement et le mécanicien Vaclav Laurin. Après avoir découvert l'automobile lors d'un voyage à Paris, ces deux pionniers produiront la première Laurin & Klement en 1906. Vingt ans plus tard, la firme fut rachetée par Skoda-Pilsen, producteur de machines et de locomotives jusqu'à sa nationalisation en 1946. C'est donc une longue tradition de savoir-faire en automobile qui s'apprête à renaître des dernières décennies de stagnation.

ANNE DASTAKIAN



CUDUN/VU

Dans une usine Skoda

La City investit en Hongrie

LONDRES

correspondance

La Hongrie, qui s'engage résolument sur la voie des privatisations, a fait appel à la vaste expertise de la City dans le domaine des nationalisations. Le thatchérisme, sur la sellette en Grande-Bretagne, semble avoir trouvé une « nouvelle frontière » dans ces pays de l'Est à la recherche de modèles libéraux grandeur nature.

« L'essentiel est d'agir en douceur, d'avancer à pas comptés. Il faut doser au cas par cas les différentes formes possibles d'introduction de capitaux privés. » En bon Britannique, Kevin Pakenham, le jeune directeur général de la firme de courtage John Govett, aime faire croire qu'aucun événement, pas même la victoire des partis centristes hongrois lors des élections libres du 25 mars, ne saurait entamer son flegme. Reste que le patron de la Hungarian Investment Company, une société d'investissements dans les entreprises hongroises amenées à être privatisées, savoure en secret ce résultat qui ne peut qu'accélérer le processus de libéralisation économique.

La City, ses banques et ses cabinets d'avocats et de comptables, font leurs vaches grasses l'expérience Thatcher en conseillant les gouvernements de l'Est sur le marche à suivre pour passer à la propriété privée. Ainsi, en collaboration avec la Budapest Bank, John Govett planche sur un plan comptable et juridique destiné à permettre l'évaluation des compagnies qui seront privatisées.

« L'estimation de la valeur réelle des sociétés passe par un compte de pertes et profits à l'occidentale, au relevé des avoirs et des dettes, nécessaires pour estimer la valeur boursière théorique. On tâtera pour arriver à un prix de compromis afin que les autorités ne puissent pas être accusées de brader le patrimoine national. Prudence ! », nous explique Kevin Pakenham. A ses yeux, en Hongrie, le champ des privatisations devrait recouvrir dans un premier temps les secteurs déjà ouverts aux vents de la concurrence mondiale : la privatisation de l'agroalimentaire, du tourisme, de la pétrochimie et de l'ingenierie (notamment les transports) devrait augmenter la productivité de sociétés placées jusque-là sous le contrôle de l'Etat et accroître les rentrées en devises fortes nécessaires au financement de la restructuration, notamment l'instauration d'un Etat-Providence à l'occidentale.

Le savoir-faire thatchérien

Outre le problème de l'évaluation des biens, deux autres préoccupations – évidemment étroitement liées – sont à prendre en considération. D'abord, jusqu'où privatiser et quelle part du capital les intérêts étrangers pourront-ils détenir ? Dans les cercles dirigeants de Budapest, deux thèses s'opposent. D'un côté, les tenants du « tout-privé », qui veulent jouer à fond la carte étrangère, de l'autre les « nationalistes » qui préconisent la modération. *« Dans un premier temps, l'Etat doit garder 51 % des actions des privatisées et limiter la participation étrangère à 15 %-20 %. Le reste doit être réservé aux milieux d'affaires nationaux, encouragés à investir grâce à une forte ristourne. Les pouvoirs publics réduiront progressivement leur part au fur et à mesure du développement d'un vrai capitalisme populaire à l'anglaise »*, affirme le professeur Stanislas Gomulka, un des animateurs du nouveau Centre for Economic Performance, créé par la London School of Economics pour surveiller l'évolution de la conjoncture à l'Est. Le budget de cette cellule est pris en charge par le fonds de « savoir-faire », mis en place par le gouvernement Thatcher pour faciliter les transferts de technologie à la Hongrie et à la Pologne et dont pourrait bénéficier bientôt la Tchécoslovaquie.

La création des mécanismes et des institutions, qui font une place financière digne de ce nom, promet d'être compliquée. Certes, Budapest peut se targuer déjà d'un embryon de Bourse de valeurs, un dispositif informel limité aux transactions sur les bons du Trésor et les certificats d'endettement. Bénéficiant de l'appui du Know How Fund, le Stock Exchange londonien aide les autorités hongroises à instaurer un véritable marché financier. *« Le montage d'une Bourse est un jeu d'enfants du point de vue technique. La vraie difficulté consistera à créer les organismes de placement, comme les caisses de retraite ou les Investments Trusts capables de drainer des capitaux considérables par le biais de la capitalisation »*, souligne M. Pakenham.

Défi insensé ou risque calculé ? La Hungarian Investment Company demeure un énorme pari. *« Budapest ressemble à Vienne dans les années 50. Les terrains et la main-d'œuvre sont bon marché et il existe d'innombrables opportunités de faire de bonnes affaires »*, proclame le prospectus de couleur grise frappé d'un drapeau magyar. Si des inconnues subsistent, comme l'évolution de la dette extérieure, déjà formidable, la City se veut optimiste en raison du caractère exceptionnel de l'expérience hongroise. Les financiers de Threadneedle Street se méfient de la Pologne aux syndicats omnipotents, où l'influence de l'Eglise catholique constitue un frein au développement d'un véritable capitalisme. Peu endettée, pourvue de solidesinfrastructures et traditions industrielles, la nouvelle Tchécoslovaquie semble réticente à remettre en cause la propriété collective des moyens de production. La RDA, promise à disparaître, est la chasse gardée de Francfort, la grande rivale. Quant à l'URSS, l'échec de la plupart des joint-ventures incite à la prudence...

En ce qui concerne la Hongrie, il faudra au moins cinq ans avant de percevoir les premiers dividendes, explique Pakenham. Toujours ce légendaire flegme...

MARC ROZEN

Les Tapie rouges

o Ferenc Morvaï, Hongrois nationaliste et médiatique

« Venu du peuple et mort pour le peuple » : selon la légende, le plus grand poète populaire hongrois, Sandor Petőfi, acteur important de la révolution de 1848, serait mort à l'âge de vingt-six ans, en 1849, au champ d'honneur lors de la fameuse bataille de Segesvar, en Transylvanie, face aux Autrichiens. Une grave erreur historique, estime aujourd'hui Ferenc Morvaï, quarante-trois ans, le plus médiatique et controversé des nouveaux chefs d'entreprise hongrois.

Patron d'une petite firme de cinquante salariés qui fabrique des chaudières, Ferenc Morvaï est parti en croisade contre ce qu'il considère comme une contre-vérité. Pour lui, l'enjeu est de taille. *« Petőfi a lutté pour la démocratie et la libération de l'homme et contre la dictature du pouvoir »*, explique-t-il, en ajoutant : *« Le peuple hongrois a besoin de la vérité complète, car Petőfi est un symbole de notre passé. »* En fait, d'après Ferenc Morvaï, Sandor Petőfi ne serait pas mort à Segesvar mais aurait été déporté par les Russes. Un détail qui n'est pas sans importance aujourd'hui en Hongrie.

Pour cette croisade nationaliste Ferenc Morvaï aurait déjà englouti près du dizième de sa fortune, plus de 14 millions de forints (1,3 million de francs). Il a bousculé l'Académie des sciences, l'ancien parti communiste et de nombreuses certitudes. *« Je me suis heurté à des murs de carriéristes et les apparatchiks ont empêché mon travail. »*

Son combat pour la vérité fait sourire. Certains y voit un joli coup de publicité, mené avec tout l'art des grandes stars des affaires de l'Occident. La presse hongroise lui fait les honneurs. Plus personne n'ignore ses ennuis avec le fisc, qui lui demande 39 millions de forints d'arriérés d'impôts (3,5 millions de francs). Ses démêlés avec le ministère de l'intérieur sont connus de tous. *« Ma voiture a été cambriolée il y a deux mois devant l'ambassade de Grande-Bretagne, on m'a volé des documents sur Petőfi et la police refuse d'ouvrir une enquête. »*

Ferenc Morvaï mène son combat depuis son fief de Nagyrédé, un village situé à 80 kilomètres au nord-est de Budapest, où il a créé sa petite affaire, baptisée, en toute simplicité, Megamorv... Le pourfendeur de la bureaucratie travaille dans un modeste bureau aux rideaux tirés, encombré de papiers et de dossiers et où trône un curieux aquarium. Ses convictions : ni capitalisme ni socialisme ; il préconise une sorte de paternalisme social. Il paie ses ouvriers deux fois plus que les entreprises publiques, leur offre repas, café, cigarettes à midi et leur fais même crédit sans intérêt. Chez Megamorv, on travaille de 7 heures à 17 heures du lundi au vendredi, mais on a l'obligation absolue de se reposer le samedi et le dimanche sous peine de forte amende, et même de licenciement. *« Je ne veux pas du capitalisme où il n'y a que l'argent qui compte »*, plaide Ferenc Morvaï, qui ajoute : *« De Marx, Engels et Lénine, il faut garder l'humanisme et l'idée que l'homme est au centre de la société. »* Toujours un brin provocateur, il vient de demander au premier ministre de faire une liste des entreprises en faillite : *« Je vais en choisir une de deux mille salariés et la rentabiliser en un an. »*

Invité par George Bush

L'activisme de Ferenc Morvaï commence néanmoins à irriter ses pairs. Il y a trois ans, l'industriel avait déjà publié et préfacé un livre sur la couronne hongroise qui avait fait du bruit. L'ouvrage, destiné aux lycéens et aux étudiants, faisait l'apologie du nationalisme. Plus récemment, Ferenc Morvaï a demandé à Otto de Habsbourg s'il ne voulait pas devenir le président de ce qui était encore la République socialiste de Hongrie. Le prétendant à la couronne d'Autriche, député au Parlement européen, avait alors poliment décliné l'invitation...

Membre fondateur du Forum démocratique – le parti de centre droit en tête lors du premier tour des élections législatives de dimanche 25 mars, – Ferenc Morvaï exhibe fièrement la plus belle pièce de son musée personnel : l'invitation officielle à dîner qu'il avait reçue de Barbara et George Bush lors de leur passage à Budapest en juillet dernier. *« Je lui ai posé quelques questions »*, commente-t-il sobrement.

Aujourd'hui, son comité Petőfi, rassemblerait, à l'entendre, cent quinze mille personnes et aurait des antennes dans toutes les régions du pays. Il envisage déjà de distribuer, à l'instar du Nobel, des « prix Petőfi ». *« Ce que j'ai en commun avec notre poète Petőfi ? Moi aussi, je suis un fils du peuple et je lutte pour l'indépendance du pays. »* Un credo auquel les Magyars ne sont pas insensibles.

REGIS NUSBAUM

o Martin Folk, Saxon et informaticien

LEIPZIG

de notre envoyé spécial

« Je voulais devenir indépendant ; depuis longtemps, j'en rêvais. » Martin Folk n'hésite pas une seconde. Lorsqu'on lui demande pourquoi il a quitté, en février dernier, la société d'Etat Mikrosa, où, comme chef d'une équipe d'informaticiens, il travaillait depuis quinze ans, il répond sans attendre : *« pour être mon propre patron »*. Il savait que, n'étant pas membre du SED (le parti communiste), il n'avait alors guère de chances de bénéficier d'une quelconque promotion. La recherche de l'autonomie, la motivation qui a conduit cet ingénieur de trente-huit ans à créer avec deux amis une petite société de conseil informatique, Folkware, ne diffère guère de celle qu'avouent les nombreux cadres créateurs d'entreprise. Mais à Ellenburg, à 20 kilomètres de Leipzig, en RDA, les difficultés sont bien plus nombreuses qu'à Paris.

Trouver des locaux, acheter des matériels de bureau, monter un financement, imaginer des moyens de transport : depuis deux mois, il saute les obstacles. *« Pour l'instant, j'utilise ma voiture personnelle pour aller chez nos clients, mais cela ne pourra pas durer »*, s'inquiète-t-il. *« Les lois en faveur des PME ont certes été votées, mais les bureaucrates sont toujours là »*, explique-t-il. Il voudrait aussi pouvoir obtenir une petite part des crédits que les grandes banques ouest-allemandes sont prêtes à accorder aux jeunes managers de l'Est.

Il espère maintenant que le nouveau gouvernement va mettre rapidement à l'écart tous les bureaucrates. *« Qu'on nous laisse travailler et tout ira vite »*, plaide l'ingénieur au visage poupin. Il attend aussi avec impatience l'union monétaire des deux Etats allemands et la fin de toutes les restrictions liées au COCOM, cet organisme informel des Etats occidentaux qui bloque les ventes de produits stratégiques aux pays de l'Est depuis 1949. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là qu'il pourra réellement travailler en installant du « hardware » (des ordinateurs) payé en devises fortes chez ses clients.

Que n'est-il passé à l'Ouest, comme nombre de ses amis ? Il est convaincu qu'il y a des choses à faire chez lui, là, près de Leipzig. Ils sont d'ailleurs déjà, dans la région de la Saxe, plus de 600 à avoir créé, depuis le début de l'année, des petites entreprises, pour la plupart dans le secteur des services. Dans l'ensemble de la RDA, plus de 20 000 chefs d'entreprise ont déjà rejoint, comme Martin Folk, la toute jeune Union du patronat de RDA de M. Rudolf Stadermann. La société Folkware, du « Dipl.Ing. M. Folk », a d'ailleurs été chargée de mettre en place le fichier des adhérents de l'association. Martin Folk rêve-t-il de devenir, à l'instar du Français Serge Kampf, le fondateur de la société de services informatiques Cap Gemini, l'une des plus grandes fortunes de son pays ? *« L'argent, c'est important, mais ce n'est pas tout »*, répond avec assurance notre jeune héros.

ERIK IZRAELEWICZ

o Vladimir, Soviétique spéculateur et désabusé

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

Vladimir a vingt-deux ans. Il y a deux ans, il travaillait comme électricien pour un salaire de 150 roubles par mois. Aujourd'hui, il s'affiche *« spéculateur »*, et ses revenus mensuels varient entre 5 000 et 10 000 roubles.

Les activités de ce jeune homme mince et élégant n'ont rien d'extraordinaire. Il achète dans les villages de petites boites en laque qui font la joie des touristes, et les revend, avec 100 à 1000 roubles de bénéfice, dans une « galerie d'exposition » de l'Arbat, la rue pietonne la plus animée de Moscou. Pour compléter ses ressources, il agit comme intermédiaire sur le marché noir des devises, achetant diverses monnaies à ceux qui les recueillent dans la rue. Vladimir propose actuellement 15 roubles par dollar aux changeurs qui se sont procuré chaque billet vert dans la rue pour 13 roubles (6 roubles au cours officiel à la banque). Il revend la devise américaine 15,80 roubles *« à l'échelon supérieur »*. Vladimir précise que pour lui, le commerce des devises n'est qu'une activité secondaire, contrairement à la vente des boîtes, qu'il considère comme *« son propre business »*.

Il est conscient de n'être qu'un petit pion dans l'économie souterraine moscovite, comparé par exemple à ceux qui se sont lancés dans le trafic de voitures. Une BMW coûte environ 100 000 roubles à Moscou, et une Fiat Jigouli, dont le prix officiel est fixé à 9 000 roubles – mais qui est introuvable sur le marché – se négocie à 30 000.

Ayant quitté sa province natale, à l'âge de seize ans, en espérant s'inscrire dans une université renommée, Vladimir n'a pas été admis et s'est retrouvé élève dans un institut technique scientifique. Après son diplôme, c'est l'armée. Là, pour la première fois, il démontre sa débrouillardise, puisque alors que les jeunes Soviétiques servent sous les drapeaux pendant deux ans, il parvient à être libéré pour raisons médicales, au bout de huit mois.

Prêt à payer des impôts

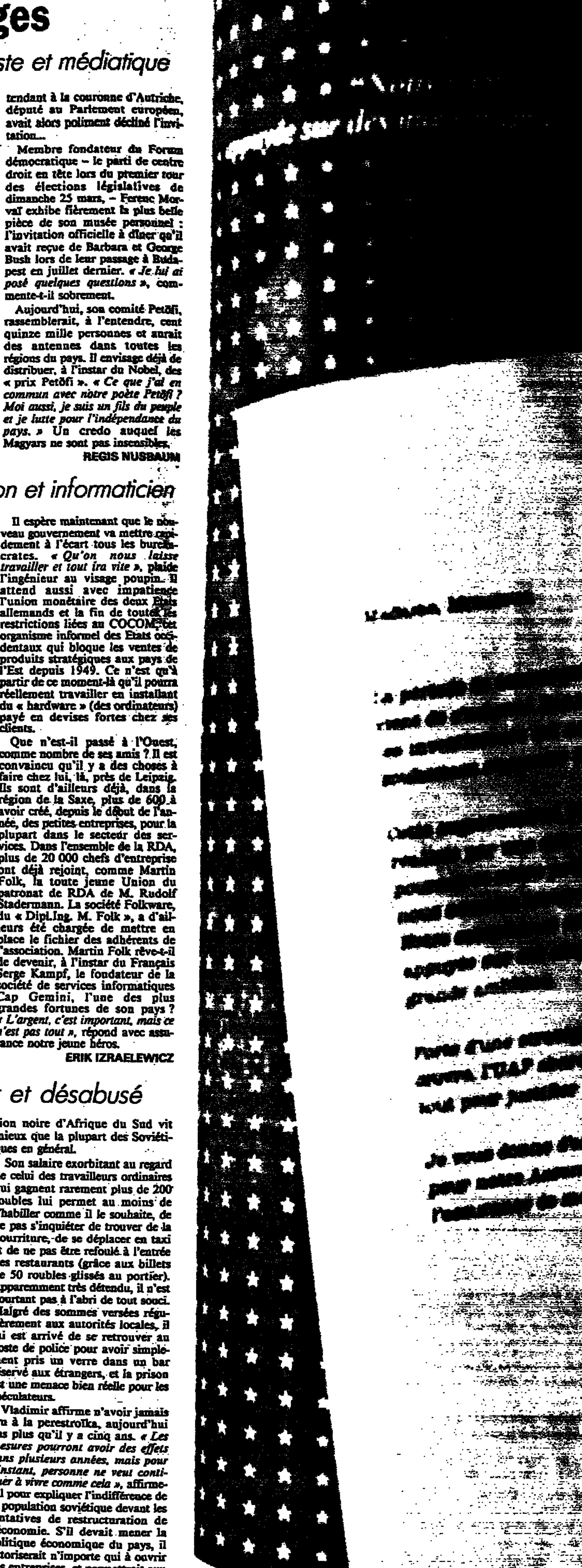
A Moscou, Vladimir n'a pas vraiment d'amis, seulement *« des contacts et des connaissances »*. Dès qu'il a quelques jours de libres, il part se reposer en dehors de la ville, car son travail est *« très épuisant nerveusement »*. Ne pouvant habiter légalement dans la capitale soviétique, *« fermée »* aux provinciaux, il loue clandestinement un appartement. Est-il mécontent de sa situation à Moscou ? Il rêve de partir à l'étranger. Il en a les moyens, puisqu'il économise une bonne moitié de ses revenus, mais ne peut se procurer d'invitation, qui lui donnerait accès à un visa.

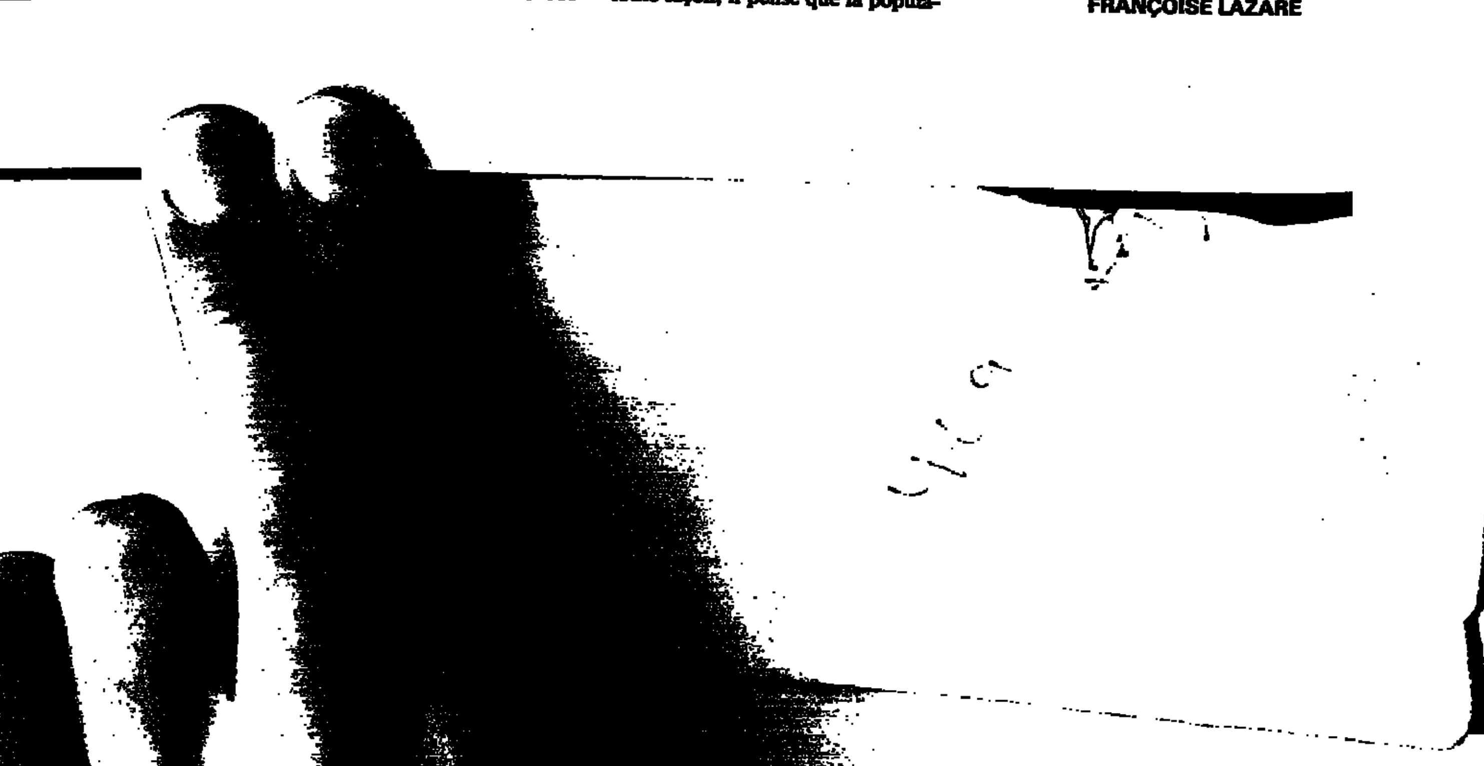
Pour aller aux Etats-Unis, bien sûr, ou en France, ou encore en Afrique du Sud, parce qu'il a entendu dire que le niveau de vie y est très élevé pour les Blancs. De toute façon, il pense que la population noire d'Afrique du Sud vit mieux que la plupart des Soviétiques en général.

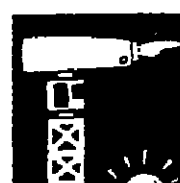
Son salaire exorbitant au regard de celui des travailleurs ordinaires qui gagnent rarement plus de 200 roubles lui permet au moins de s'habiller comme il le souhaite, de ne pas s'inquiéter de trouver de la nourriture, de se déplacer en taxi et de ne pas être refoulé à l'entrée des restaurants (grâce aux billets de 50 roubles glissés au portier). Apparemment très détendu, il n'est pourtant pas à l'abri de tout souci. Malgré des sommes versées régulièrement aux autorités locales, il lui est arrivé de se retrouver au poste de police pour avoir simplement pris un verre dans un bar réservé aux étrangers, et la prison est une menace bien réelle pour les spéculateurs.

Vladimir affirme n'avoir jamais cru à la perestroïka, aujourd'hui pas plus qu'il y a cinq ans. *« Les mesures pourront avoir des effets dans plusieurs années, mais pour l'instant, personne ne veut continuer à vivre comme cela »*, affirme-t-il pour expliquer l'indifférence de la population soviétique devant les tentatives de restructuration de l'économie. S'il devait mener la politique économique du pays, il autoriserait n'importe qui à ouvrir des entreprises, et permettrait aux étrangers d'acquérir des firmes soviétiques ou d'établir leur propre activité. Pour sa part, il choisirait le secteur de l'électronique. *« Si mon activité était légale, je serai prêt à payer tous les impôts nécessaires, même en devises »*, dit-il.

FRANÇOISE LAZARE







ENTREPRENEURS A L'EST

AFFAIRES

Le « baron rouge » des produits blancs

Alain Mangin d'Ouince n'est pas communiste mais préside une société d'électroménager à capitaux yougoslaves et une autre qui importe du matériel hongrois.

ON l'appelle parfois le « baron rouge ». A tort, car si Alain Mangin d'Ouince est un authentique baron, il n'a rien en revanche d'un communiste. *« Je ne suis pas Jean-Baptiste Doumeng ! »*, dit-il clairement, coupant court à toute comparaison. PDG de la Générale Sidex (850 millions de francs de chiffre d'affaires), une société de distribution de gros électroménager fabriqué dans les pays de l'Est, et dont le capital est presque à cent pour cent yougoslave, il ne cache pas avoir le cœur plutôt à droite. Il estime même que cela l'a servi au cours de ses quelque vingt-cinq ans de relations commerciales avec les pays de l'Est. *« C'est en 1981, lorsque les socialistes ont pris le pouvoir en France, que mes partenaires ont été le plus inquiets*, se plaît-il à souligner. *Ils étaient pourtant tous dans l'ensemble, vu leurs fonctions, de purs produits de la nomenklatura. »*

En 1966, cet ancien élève de HEC crée avec le fabricant d'électroménager et d'appareils de chauffage Rosières, la société Sidex. *« Nous voulions sortir des réseaux de distribution traditionnels*, raconte-t-il. *A l'époque, il s'est avéré très difficile de persuader Rosières de produire des appareils pour les nouveaux clients. »* Il rencontre un ancien camarade de promotion qui travaillait chez Creusot-Loire. *« Au cours de la soirée, il me raconte que son entreprise a livré en Yougoslavie une usine clés en mains et qu'elle a des difficultés à se faire payer*, se souvient Alain d'Ouince. *Les Yougoslaves ne pouvaient pas les payer*, m'a-t-il expliqué, *parce qu'ils manquaient de devises. Ils offraient en revanche de leur vendre leurs produits. Je lui ai demandé s'ils avaient de l'électroménager. C'est ainsi que j'ai traité ma première affaire de compensation avec la firme yougoslave Gorenje. »*

Les choses se sont développées rapidement. Alain d'Ouince a commencé à distribuer les produits yougoslaves pour le compte de la société Sidex. Puis il se rend en Hongrie, en Pologne, en Roumanie, en Bulgarie, où il fait la même démarche. En 1977, la Générale Sidex réalise un chiffre d'affaires de 70 millions de francs. Les produits fabriqués dans les pays de l'Est ne sont pas du haut de gamme, il existe encore un créneau en France pour les écouler. Est-ce la raison pour laquelle Rosières *« était devenu une gêne »*, comme le dit pudiquement Alain d'Ouince ? Toujours est-il qu'en 1978 Rosières se retire et cède ses parts ; Gorenje devient actionnaire majoritaire de Sidex. Alain d'Ouince conserve le poste de PDG d'une société désormais yougoslave. *« Aujourd'hui*, dit-il fièrement, *la Générale Sidex est numéro 4 ou 5 en France. Nous vendons 500 000 appareils par an. »* (A titre de comparaison, la marque Thomson en vend 650 000.) Dès 1972, Alain d'Ouince avait créé une autre société, la Sideme, dont il est le PDG et qui lui appartient à part entière. *« Il s'agissait au début d'un service après-vente, dans le genre de ce que fait Darty, puis, très vite, nous avons fait de la commercialisation. Aujourd'hui, nous avons l'exclusivité de la distribution de l'électroménager hongrois. »*, explique-t-il. Ce qu'Alain d'Ouince n'aime pas dire, c'est que lorsque la Générale Sidex est devenue yougoslave, les Hongrois n'ont pas voulu continuer à travailler avec elle, souhaitant avoir leur propre organisation de vente.



Le plus mauvais souvenir qu'Alain d'Ouince garde de ses aventures de pionnier à l'Est, ce ne sont ni les rapports avec la nomenklatura – *« Quand on est accepté dans ces pays, c'est presque à vie, même si les ministres changent »* – ni les difficultés matérielles sur le terrain, mais les accusations de « faire du dumping » de ses collègues français.

Partie de chasse

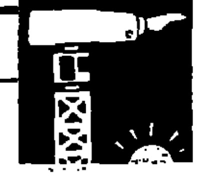
« C'est vrai que lorsque je suis arrivé dans certains pays, tout était difficile, dit-il. *Les transports prenaient un temps fou, les seules références des entreprises avec lesquelles j'avais à traiter étaient l'Allemagne. Tout le monde parlait allemand, et la monnaie de référence était le deutschemark. Il m'est arrivé de favoriser des promotions fulgurantes, comme celle de cet ouvrier qui travaillait sur la chaîne de montage et qui s'est retrouvé au service exportation parce qu'il était le seul à parler français. »* Dans la collection des souvenirs à caractère surréaliste, il y a aussi cette partie de chasse organisée en son honneur par le directeur d'une usine. *« Pendant deux heures, il a fait arrêter une chaîne de production et il a employé les ouvriers pour rabattre le gibier. »*

Plus sérieusement, il évoque le problème des composants. *« Pour travailler avec les pays de l'Est, il faut avoir une infrastructure capable de fabriquer les composants. Prenons le cas des réfrigérateurs. La plupart du temps, ces pays ont acheté des licences de fabrication à l'Ouest, et ont commencé à acheter les composants. Puis ils ont essayé de les fabriquer localement. Sidex a vite compris que c'était là un problème essentiel. Nous avons créé pour les pays de l'Est le service recherche et le service achats. »* Il fallait trouver entre autres de nouveaux produits capables d'être fabriqués dans le cadre de leurs possibilités : pas d'inox par exemple... *« Pour certains pays, nous avons commencé par fournir la tôle, le polyuréthane, les compresseurs, les thermostats »*, poursuit Alain d'Ouince.

Et aujourd'hui ? Que va-t-il se passer maintenant que la machine bien rodée est en train d'exploser ? *« Rien dans l'immédiat*, répond sans l'ombre d'une hésitation Alain d'Ouince. *A l'exception de la RDA qui a été affectée par la fuite massive des gens, les structures de production sont restées en place. »* Les prix à la production augmenteront-ils du fait d'une augmentation des salaires à l'Est ? *« Faux*, répond le PDG de la Générale Sidex. *Dans les usines d'électroménager qui sont des usines de montage, le coût de la main-d'œuvre représente 8 % du prix du produit. En admettant que les salaires doublent, cela ne fera pas une grande différence. »* Si Alain d'Ouince ne voit aucun danger se profiler à l'horizon au niveau de la production, par contre il admet la possibilité de voir surgir des problèmes financiers. *« Dans les pays capitalistes*, dit-il, *un client vit du crédit fournisseur. Les pays de l'Est veulent le contraire : ils veulent que leurs importateurs les financent. En France, le crédit moyen est encore à 90 jours (fin de mois, soit 120 jours réels). Si nous devons payer nos fournisseurs comptant, nous risquons en effet d'avoir des problèmes qu'il nous faudra résoudre avec les banques. »* Autre problème en perspective qu'Alain d'Ouince ne cache pas : l'outil de travail n'a pas été rénové depuis dix ou quinze ans. *« Il y aura des problèmes*, souligne-t-il, *mais ils sont décalés. Ils deviendront sérieux dans quatre ou cinq ans, pas avant. »*

MARIE-FRANCE CALLE







AFFAIRES

ENTREPRENEURS À L'EST

Les Polonais font leur marché en Bresse

Sous l'enseigne Bresse-Pol s'est ouvert à Torun, à 220 kilomètres au nord-ouest de Varsovie, le premier supermarché privé jamais installé en Pologne

TORUN

de notre envoyé spécial

TORUN (170 000 habitants), le 23 mars, 9 h 30 : la double porte vitrée du magasin, tache bleue et blanche dans cet immense quartier populaire grisâtre, le long de la Vistule, s'ouvre enfin pour laisser passer le premier flot. Une longue file est massée depuis plusieurs heures, en attendant de pouvoir pénétrer dans ce que le bouche à oreille, largement nourri par le spectacle des travaux préliminaires, a qualifié, non sans scepticisme, de magasins d'un autre monde. Les enfants sont les plus excités qui plaquent leur nez et leurs mains sur les grandes baies vitrées ou tendent les mains pour recevoir des ballons de caoutchouc et des crêpes que l'on distribue pour donner un air de fête à la patience. Un sexagénaire, béret vissé sur le chef, rentre le premier pendant que crépitent les applaudissements de la colonie française qui s'est déplacée pour l'événement. Intrigué par l'accueil et par les caméras de télévision, il ralentit sa marche et progresse, dignement, en bombant le torse, vers les paniers roulants.

Les premiers clients flânent et découvrent plus qu'ils n'achètent. Tout est nouveau : les couleurs, la lumière, la musique, la blancheur des étals, la tenue pimpante des employés et des caissières. Rien à voir avec le magasin d'Etat, une sorte de blockhaus terne et sale, situé juste en face, et dont le nom de Jubilat ne paraît pas pour autant dérider les ménagères qui, errent à la recherche du produit qu'elles ne trouvent pas.

Une vieille dame, toute de noir vêtue, est la première à passer à la caisse. Dans son panier, il n'y a qu'un pain. Elle explique pourtant: *« J'ai vu beaucoup de chose, je vais revenir, et je suis contente. »* Les caméras immortalisent un sourire. Une première, selon Janka, l'astronome, responsable de Solidarnosc, qui a joué un rôle capital dans l'opération Bresse-Pol, et qui confiait la veille, au moment de l'inauguration officielle : *« On manque de joie en Pologne. Ici, c'est un magasin joyeux. On va pouvoir se faire plaisir. »*

Le soutien de Lech Walesa

La dame au chapeau mauve a été plus hardie : dans son panier figurent une banane, un petit fromage, trois yaourts et quelques champignons de Paris. Une autre cliente exhibe presque avec fierté sa note de 67 940 zlotys. Le secteur des vêtements est celui qui connaît le plus d'affluence...

L'histoire de Bresse-Pol est avant tout celle d'un coup de cœur et d'une rencontre : celle de Bernard Derrien, directeur général de Bresse bleu, animateur principal d'un groupe de cinq coopératives (1) qui réalisent un peu moins de *800 millions de francs de chiffre* d'affaires, et de Janka Ochowska, que la CFDT de l'Ain, liée avec Solidarnosc, lui a fait connaître. Deux voyages en Pologne, au cours desquels on propose un peu tout aux Bressans, y compris d'investir dans une laiterie en construction, monument d'absurdité économique, et de racheter l'énorme chaîne de magasins d'Etat Spolem (2), suffiront à sceller l'affaire. Lancé le 22 décembre, (voir *le Monde* du 27 décembre 1989), le pari de reprendre une fromagerie et d'ouvrir un supermarché dans trois mois, jour pour jour, est tenu. Malgré les difficultés, la bureaucratie, l'inertie administrative, la méfiance, les pressions de la Nomenklatura et, d'une manière générale, la résistance, dans un pays englué dans un système économique et humain en crise, à « tout ce qui bouge ».

« Il fallait apporter une réponse appropriée à nos moyens, explique Bernard Derrien. *Nous ne sommes qu'une PME. Nous avons choisi d'être efficaces tout en nous conformant aux désirs des Polonais de s'appuyer sur leur production agroalimentaire et de les aider à construire un véritable circuit économique. »* Outre le fait d'avoir respecté les délais, l'une des fiertés du groupe bressan, et non la moindre, est d'avoir reçu le soutien de Lech Walesa : une lettre du Prix Nobel de la paix a été lue au moment de l'inauguration du magasin, la veille de l'ouverture. Le leader polonais y remercie les coopérateurs bressans d'avoir répondu à son appel et y exalte, malgré les difficultés rencontrées, la manière et la forme de l'opération, qu'il juge *« exemplaire »*.

Créée de toutes pièces, la société Bresse-Pol, une filiale de la société Bresse-Finances qui regroupe les cinq coopératives de l'Ain, a constitué une société d'économie mixte avec la chaîne de magasins Spolem. Les Français possèdent 60 % du capital de cette SEM qui gère une laiterie-fromagerie, un supermarché et la boulangerie-pâtisserie attenante. A ses activités de transformation, gestion, commercialisation, Bresse-pol ajoute un secteur de commerce international.

Située à Grebocin, à 6 kilomètres de Torun, la laiterie appartenait à la coopérative de la ville, qui traite environ 50 millions de litres par an. Elle en a été détachée (ce détachement devrait être prochainement confirmé malgré les oppositions de la structure patronale de la coopérative d'Etat). La petite fromagerie, qui reçoit 5 millions de litres de lait par an, en provenance de cent douze producteurs, fabrique depuis le 12 février des fromages *« à la française »* : bleus, bries, camemberts, fourmes, raclettes, fromages frais, yaourts, tout en conservant la fabrication d'un fromage polonais genre gouda.

L'encadrement français qui forme les futurs maîtres fromagers polonais estime à 700 tonnes annuelles la quantité de fromage qu'elle devrait produire en l'état actuel des installations, dûment rénovées et complétées par les Bressans. La production pourrait même atteindre 1 000 tonnes par an grâce à une nouvelle modernisation des équipements et à la mise en place de tanks réfrigérés dans les sept points de collecte du lait, évitant ainsi la perte de 30 % (et *même 50 % en été*) du volume de matière première proprement jetée parce qu'elle est devenue impropre à la consommation. Vingt-deux personnes travaillent à la fromagerie, qui devrait bientôt être dirigée par Marcin, un jeune diplômé en lettres. Dès l'ouverture, le supermarché, d'une superficie de 1 000 mètres carrés, propose 733 références de produits contre 317 pour le magasin Saturn qui le précédait (3). Les prix y sont largement comparables, voire moins élevés que ceux des magasins d'Etat pour des produits d'une qualité et d'une fraicheur d'un niveau tout autre.

L'approvisionnement est réalisé à 85 % par des produits polonais et 15 % par des denrées françaises (les Bressans se sont interdits d'importer plus de 20 % des marchandises proposées). Quelques fruits viennent de Berlin. Les prévisions estiment entre 1,4 et 1,8 milliards de zlotys (entre 825 000 et 1,125 million de francs) le chiffre d'affaires mensuel, soit de 16 à 25 milliards de zlotys par an (en décembre, le magasin Saturn n'a réalisé que 80 millions de zlotys de chiffre d'affaires). Les premiers jours ont été encourageants : 46 millions de zlotys de chiffre d'affaires le 23 mars, 48 millions le 24 et 52 le 26 mars.

Des salariés intéressés aux résultats

La direction, française pour l'instant, estime entre 10 et 15 % la marge nette du magasin, taxes d'Etat comprises (4), contre 6 % pour la chaîne Spolem, qui, elle, est exemptée de prélèvement. Pour équilibrer les comptes et dégager une rentabilité, ce qui semblait impossible vu les droits à acquitter, les Bressans ont fait jouer à plein la concurrence entre les diverses centrales d'approvisionnement. Du jamais vu là-bas. Ainsi, la centrale de Spolem (chaque magasin constitue une unité indépendante) a consenti 40 % de rabais sur les dentrées importantes comme le sucre, la farine, etc.

Vingt-huit personnes plus quinze stagiaires travaillent au supermarché et à la boulangerie. Elles ont été imposées par Solidarnosc, mais leur contrat comporte des clauses draconiennes (respect des horaires, de la propreté, motivation) qui n'ont généralement pas cours en Pologne. Leurs salaires s'étagent de *700 000* à un *million* de zlotys (430 à 625 francs) par mois, soit une rémunération légèrement supérieure au salaire moyen des Polonais, qui est environ de 600 000 zlotys (360 francs) par mois. Le surcoût salarial a été décidé pour tenir compte des efforts demandés au personnel, qui découvre des habitudes de travail complètement différentes et devra s'y plier ; ce qui ne se fait pas toujours sans résistances, surtout de la part des plus âgés. Mais l'ensemble des salariés sera intéressé aux résultats...

Globalement, les coopératives bressanes ont investi 2 millions et demi de francs dans l'opération et se sont engagées à réinvestir sur place leurs bénéfices durant dix ans. Pour elles, la rentabilité économique passera par la filière du secteur commerce international, surtout dès lors qu'il sera possible d'exporter des produits polonais. Mais, pour l'heure, la préoccupation des Bressans est moins la rentabilité que la solidarité. Malgré les aides françaises promises (5) et qui n'arrivent pas, les coopérateurs de l'Ain souhaitent, s'il fait ses preuves, étendre le système et ouvrir cent cinquante autres magasins. Passé la curiosité – les experts prévoyaient que 135 000 personnes, soit 75 % de la population de Torun, devaient se rendre dans les prochains jours au magasin Bresse-Pol, – l'initiative bressane pourrait induire de nouveaux comportements chez les Polonais : les responsables de Solidarnosc ne confiaient-ils pas, juste au moment du retour des Français vers l'Ain, à Bernard Derrien qu'ils allaient prendre eux-mêmes en charge l'ouverture d'un magasin à Varsovie...

LAURENT GUIGON

(1) *Les coopératives de Servas* (Bresse-bleu), Grièges, Bourg-en-Bresse, Saint-Privier-de-Courtes et Marlieux.

(2) Leader de la distribution en Pologne avec 85 % du marché, la chaîne Spolem possède 225 magasins et emploie deux mille personnes dans la seule région de Torun.

(3) A noter que les grands groupes français de la distribution n'estiment pas rentable l'implantation en Pologne à moins de 5 000 références proposées par magasin.

(4) 5 % sur le chiffre d'affaires, 20 % sur les marchandises produites, 65 % sur *les salaires, 1,2 % sur la vente, plus 8 000* zlotys par mètre carré de surface de vente, et des taxes sur les fruits et légumes dans certains cas.

(5) Les coopératives ont demandé l'octroi de prêts bonifiés à long terme et de crédits de formation pour l'accueil dans l'Ain, comme la formation sur place des salariés.

La formation Leclerc

Pour le quarantième anniversaire de la création des Centres Leclerc, le fondateur, Edouard Leclerc et son fils, Michel-Edouard, ont annoncé la création, en région parisienne, d'un centre de formation qui accueillera quelque 200 à 300 stagiaires des pays de l'Est, pour en faire des gestionnaires à l'occidentale. Cette formation préparera les éventuelles réalisations voulues par les gouvernements locaux, comme la Pologne, qui a proposé aux Leclerc de créer 40 magasins. En ce qui concerne l'URSS, Edouard Leclerc parle de vingt ans *« pour faire démarrer le processus »*.

D'autres contrats sont en cours de négociation, en URSS, sur l'outillage, les carburants et la bijouterie, en Pologne sur la vodka, en Hongrie, sur des produits de transformation tels le foie gras, les escargots.

Un élevage de volailles en URSS

Cinq entreprises de l'ouest de la France viennent de s'unir pour remporter l'important contrat de modernisation d'un des plus grands complexes d'élevage de volailles soviétiques, situé à Kharkov en Ukraine, a-t-on appris le 3 avril, au siège de l'une de ces sociétés. Ce contrat, négocié par la Sotrinter, une société de services et de marketing spécialisée dans la coopération avec l'Union soviétique, installée à Ecardenville-sur-Eure (Eure), s'élève à 60 millions de francs.

Les quatre autres sociétés – AVI-Bocage (Vendée), Champalaune et ERAF (Ille-et-Vilaine) et CECIA (Deux-Sèvres) – se sont unies pour apporter leurs compétences dans les domaines de la génétique, du matériel et de la technologie. L'exploitation sera à 95 % de construction française.

TABLES D'AFFAIRES

MARCHÉS FINANCIERS

Pour la première fois depuis quinze mois

Les banques françaises réduisent leur taux de base

Deux jours après l'abaissement d'un quart de point des taux directeurs de la Banque de France, les banques françaises ont diminué de 0,20 % leur taux de base bancaire (TBB), le ramenant de 11 % à 10,80 % (le Monde du 5 avril). Elles l'avaient porté de 10,50 à 11 % le 20 décembre dernier, à la suite d'un relèvement d'un demi point des taux directeurs de l'Institut d'émission, après avoir majoré trois fois ce TBB depuis le début de 1989, date à laquelle il était encore fixé à 9,25 %.

C'est donc la première fois depuis quinze mois que les banques abaissent leur taux de base. Pour prendre leur décision, elles ont fait jouer une formule dans laquelle entrent non seulement les taux directeurs de la Banque de France, mais aussi les taux du marché interbancaire, le tout déterminant le coût des ressources des établissements. Or, depuis un mois, le taux du marché interbancaire a fléchi, passant de 10,75 % à un peu plus de 10 %. Par ailleurs, il est vraisemblable que la rue de Bercy et le Trésor ont poussé à la roue les banques.

Le TBB sert de référence en effet pour un tiers des concours bancaires, essentiellement ceux accordés aux petites et moyennes entreprises sous forme de découverts et aux particuliers, sous forme de crédits de trésorerie. Pour les deux autres tiers qui concernent les moyennes et les grandes entreprises, c'est le taux du marché interbancaire qui sert de référence. Quant aux crédits immobiliers, pour la plupart à taux fixes, ils sont très peu touchés par l'abaissement du TBB.

F. R.

En prison pour délits d'initiés

M. Boesky est libéré pour « bonne conduite »

M. Ivan Boesky, *« héros »* du scandale d'initiés qui avait secoué l'Amérique en 1986, est sorti de prison le 4 avril, bénéficiant d'une libération anticipée pour *« bonne conduite »*, selon son avocat. Condamné à trois ans de détention et à 100 millions de dollars d'amende en décembre 1987, Boesky dit « Ivan le Terrible » avait bénéficié au temps de sa splendeur d'informations confidentielles lors de la vague d'OPA à Wall Street, lui permettant d'amasser une fortune colossale en très peu de temps. Agé de cinquante trois ans, M. Boesky a purgé une partie de sa peine dans une prison modèle où il gagnait 11 cents de l'heure (environ 60 centimes) comme membre d'une équipe de nettoyage. Il avait été placé en liberté surveillée en novembre dernier. *« Son élargissement est symbolique, cela signifie qu'il n'aura plus besoin de se présenter une fois par semaine aux autorités pénitentiaires »*, a indiqué son avocat, M. Robert McCaw.

□ **La Bank of New England supprime 5 600 emplois.** – La Bank of New England Corp. a annoncé mercredi 4 avril 5 600 suppressions d'emplois ou 30 % de ses effectifs pour rétablir son équilibre financier. *« Ces mesures sont prises dans le cadre d'une nouvelle stratégie de l'établissement »*, a indiqué un responsable de la banque sans donner davantage de détails sur ce plan de réorganisation qui sera dévoilé la semaine prochaine. La suppression des emplois et la vente de certains actifs ainsi que d'autres mesures devraient permettre de réduire les coûts annuels d'exploitation de quelque 300 millions de dollars, a précisé la banque. Le 19 janvier dernier la Bank of New England avait annoncé qu'elle accuserait une perte de 1,05 milliard de dollars (6 milliards de francs) sur l'ensemble de l'exercice 1989.

□ **Conseil des Bourses de valeurs : élection de M. Rousselle et report de la décision sur le Club Méditerranée.** – Le Conseil des Bourses de valeurs (CBV) réuni le 4 avril a renouvelé à sa présidence M. Régis Rousselle pour une durée de quatre ans. Au cours de cette réunion, l'organisme chargé de la réglementation du marché a décidé de reporter au 25 avril prochain sa décision sur le *« pacte »* conclu entre les principaux actionnaires du Club Méditerranée. L'entreprise dirigée par M. Gilbert Trigano avait révélé récemment que certains de ses actionnaires avaient – *« dans le strict respect des nouvelles dispositions légales »* – décidé de renouveler un pacte d'actionnaires, limité à un droit de préemption, conclu en 1976.

NEW-YORK, 4 avril ↓

Repli

Indécise pendant une grande partie de la journée, la séance de mercredi s'est achevée sur une baisse dans un marché assez actif. L'indice Dow Jones a perdu 17,34 points à 2 719,37.

Quelque 161 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des baisses était supérieur à celui des hausses : 914 contre 586. 469 titres restaient inchangés.

Les résultats trimestriels des entreprises américaines devraient refléter le ralentissement économique aux Etats-Unis, estiment des analystes, ce qui inquiète le marché.

Les experts ont également souligné que, malgré la relative fermeté de Wall Street face à l'effondrement de Tokyo, la situation économique incertaine qui prévaut aux Etats-Unis limite la progression de la Bourse new-yorkaise.

Walt Disney a perdu 1 7/8 à 111 7/8, Hilton Hotels a cédé 1 1/2 à 51 7/8 et Woolwoth 1 3/4 à 61 3/4.

Avon Products a progressé de 1 1/4 à 35 1/4, McDonnell Douglas a gagné 1 1/4 à 57 1/8 et Boise Cascade 1 1/4 à 40 1/4.

VALEURS	Cours du 3 avril	Cours du 4 avril
Alcoa	63 5/8	63 1/8
A.T.T.	42	41 1/4
Boeing	73	72 1/4
Chase Manhattan Bank	28 5/8	28 1/2
Du Pont de Nemours	38 3/4	38 1/8
Eastman Kodak	40 3/8	40 1/8
Exxon	47 1/4	46 1/2
Ford	48	47 1/2
General Electric	65	64 1/4
General Motors	45 5/8	46 1/8
Goodyear	37	37 1/8
I.B.M.	106 5/8	106 1/2
I.T.T.	53 1/4	53 1/8
Mobil Oil	62 1/2	61 1/4
Pfizer	58 3/8	57 1/4
Schlumberger	53 1/4	52 1/4
Texaco	59 5/8	59 5/8
UAL Corp. ex-Allegis	164 3/4	165 1/2
Union Carbide	22	21 5/8
U.S.X.	36 1/2	36 1/2
Westinghouse	75 1/2	75 1/8
Xerox Corp.	55 1/2	55 3/4

PARIS, 4 avril ↑

Hausse

Avec une nouvelle hausse significative, la Bourse de Paris a, mercredi, selon l'indice CAC-40, battu en cours de séance son record affiché le 4 janvier dernier.

Cet indice atteignait, vers 14 heures, le niveau des 2 011,48, contre 2 006,42 trois mois jour pour jour auparavant. Au plus fort de la déprime qui s'était pendant deux mois emparée de toutes les places financières cet indice était revenu à 1 773,57, soit un repli de 11 % depuis le début de l'année. Toutes les pertes sont définitivement effacées, et le bilan est même positif de 0,02 % depuis le 1er janvier.

A l'ouverture, l'indice CAC-40 affichait un gain de 0,58 %. En clôture, la hausse atteignait 0,80 %. Cette ascension des cours est accompagnée depuis quelques jours d'un net gonflement du volume des affaires. Mardi, les échanges en valeurs françaises sur le marché du règlement mensuel ont porté sur plus de 4 milliards de francs.

Personne n'aurait encore, il y a quelques semaines, osé imaginer une reprise aussi rapide, même si la plupart des places financières se déconnectaient de Tokyo, le marché qui, en début d'année, avait donné le signal de la baisse. Il fallait une baisse des taux pour accélérer le mouvement de reprise. C'est ce qui s'est produit lundi, en France, après la confirmation des bons résultats de l'économie française et des perspectives encourageantes dans ce domaine. Entérinant la diminution des taux directeurs de la Banque de France, les banques ont décidé de baisser leur taux.

Par ailleurs, plusieurs entreprises françaises ont, ces derniers jours, annoncé des résultats 1989 meilleurs que prévu. Ce climat favorable en France ne pouvait qu'attirer la clientèle étrangère à l'heure où l'horizon se charge sur d'autres places, à Tokyo par exemple. Les Britanniques, notamment, achètent, affirment les gestionnaires, les grandes valeurs comme Bouygues, Lafarge-Coppée ou L'Air liquide. Le MATIF était insignifiant mercredi en début d'après-midi.

LONDRES, 4 avril ↓

Baisse

Après un bon démarrage, la Bourse de Londres a cédé du terrain mercredi dans un marché assez calme. L'indice Footsie des cent principales valeurs a perdu 9,1 points à 2 231,6, sur un marché qui est resté morne. A 16 heures locales, 468 millions de titres avaient été échangés contre 540,2 millions mardi à la même heure. Les valeurs de nombreux secteurs se sont repliées, notamment les aéronautiques, les pétrolières, les industrielles, les titres des loisirs et les immobilières, particulièrement affectées par des prises de bénéfices intervenant après les gains réalisés la veille dans ce compartiment. BAA (ex-British Airports Authority), dont les cours étaient soutenus grâce à la présence dans son capital du groupe d'équipements de sécurité ADT, s'est affaibli après l'annonce d'une émission d'actions préférentielles d'ADT, car ces actions seront convertibles en titres BAA. Cela signifie qu'ADT, qui détient environ 8,5 % de BAA, a renoncé à ses intentions hostiles, a estimé le marché. ADT s'est également replié. En revanche, le numéro un de l'assurance en Grande-Bretagne, Sun Alliance, a bondi après l'annonce d'une progression de son bénéfice imposable annuel, supérieure à l'attente des analystes boursiers. Les fonds d'Etat se sont redressés pour clôturer en progrès d'un demi-point par endroits.

TOKYO, 5 avril ↓

Nouveau repli

Après avoir enregistré une baisse de 3,3 % en début de journée, la Bourse de Tokyo a réduit ses pertes par la suite, la séance de jeudi s'achevant sur un repli de 0,7 %. L'indice Nikkei a terminé à 28 249,06 yens en recul de 193,88 yens. Selon les opérateurs, le redressement de dernière heure est imputable à des achats réalisés sur des valeurs de haute technologie et de la sidérurgie. La forte baisse de la matinée était due selon les spécialistes, aux rumeurs persistantes indiquant que des maisons de titres japonaises seraient au bord de la faillite en raison des défauts de paiement de groupes de spéculateurs. Durant la matinée, près de la moitié (44 %) des actions n'avaient pas pu être cotées. Les boursiers s'inquiètent également de plus en plus des positions sur marge existantes des particuliers qui ne pourront plus longtemps soutenir de telles pertes potentielles.

VALEURS	Cours du 4 avril	Cours du 5 avril
Akai	890	890
Bridgestone	1 380	1 400
Canon	1 780	1 810
Fuji Bank	2 600	2 450
Honda Motors	1 770	1 830
Matsushita Electric	2 200	2 290
Mitsubishi Heavy	805	850
Sony Corp.	8 100	8 190
Toyota Motors	2 320	2 400

FAITS ET RÉSULTATS

□ **Comareg : introduction en Bourse reportée au 10 avril.** – L'introduction sur le second marché de la Bourse de Paris des actions de Comareg, société de presse gratuite, a été reportée au 10 avril en raison d'une trop forte demande. 720 000 actions Comareg seront proposées au public selon la procédure d'offre publique de vente au prix de 290 francs l'action *(le Monde* du 5 avril).

Mercredi 4 avril, la demande portait sur 108 millions de titres pour une offre de 720 000 actions. Après l'introduction en Bourse, le capital de la Comareg créée en 1968 par M. Paul Dini, devrait être détenu à 27,3 % par M. Dini, à 52 % par Havas Média, à 10,7 % par Penhoët et à 10 % par le public.

□ **Merlin-Gerin prend le contrôle de Simel.** – Merlin-Gerin (groupe Schneider) a annoncé mercredi 4 avril dans un communiqué contrôler désormais 73 % du capital de la société Simel (connexion électrique), cette participation ayant pour effet de suspendre l'introduction en Bourse de cette entreprise au second marché de Lyon. La prise de contrôle s'est effectuée par le biais de France-Transfo, filiale à 100 % de Merlin-Gerin. La part de Spie Batignolles reste inchangée à 27 %. La participation de Merlin-Gerin dans le capital de la société s'élevait à 33 % à la fin de 1989.

□ **Yves Saint Laurent : un bénéfice de 224,5 millions de francs en 1989.** – Le groupe de luxe français Yves Saint Laurent annonce pour 1989 un bénéfice net part du groupe de 224,5 millions de francs contre 58,2 millions de francs en 1988 (81 millions de francs retraité). Ce triplement du résultat est notamment dû à la hausse des ventes, à d'importants gains de productivité enregistrés dans les parfums, à la diminution de l'endettement réalisée à la faveur de l'introduction de 11 % du groupe sur le second marché et à un résultat exceptionnel de quelque 20 millions de francs. Le chiffre d'affaires consolidé d'Yves Saint Laurent a atteint 3,057 milliards de francs en hausse de 16,1 %.

□ **Groupe Gerland : bénéfices en hausse de 71 % en 1989.** – Le groupe Gerland, spécialisé dans la production de revêtements industriels, a réalisé en 1989 un bénéfice net de 168,5 millions de francs, en hausse de 71 % sur le résultat de 1988 qui s'était établi à 98,3 millions. Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 3,636 milliards de francs contre 2,123 milliards en 1988. La capacité d'autofinancement du groupe est de 239,5 millions en 1989 contre 233,1 millions un an auparavant. Le groupe précise que son conseil d'administration proposera à l'assemblée générale, qui se tiendra le 29 juin, de fixer le dividende à 19 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 9,50 francs.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arnault & Associés	....	467	Le gd livre du mois	....	428
Asystel	....	104	Loca Investissement	..	290
B.A.C.	....	208	Locamic	....	138
B. Demachy & Assoc.	....	....	Metra Communication	....	204
Banque Tarneaud	190	192	Metallurg. Minière	....	231
B.I.C.M.	....	850	Molex	214	208
Boiron	....	402	Navale-Delmas		1250
Boisset (Lyon)	....	....	Olivetti-Logabax	240	....
Câbles de Lyon	....	3095	Ors. Gest.Fin.	....	601
Calberson	....	710	Pinault	....	828
Cardif	....	815	Presbourg (C.In & Fin)	....	82
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	1152	Présence Assurance	..	430
C.D.M.E.	....	2180	Publicat. Filipacchi	....	780
C. Equip. Elect.	....	380	Razel	....	780
C.E.G.E.P.	....	281	Rémy & Associés	....	398 50
C.F.P.I.	....	272	Rhône-Alpes Ecu (Ly.)	....	320
Ciments d'Origny	....	850	St-Honoré Matignon	....	240
C.N.I.M.	....	830	S.C.G.P.M.	....	717
Codetour	....	292	Segin	....	342
Comareg	....	....	Sélection Inv. (Lyon)	....	112
Conforama	....	1105	S.E.P.	....	380
Creeks	....	479	Serbo	....	540
Dafsa	....	....	S.M.T.Goupil	....	308
Dauphin	....	655	Sodexho	....	100
Devanlay	....	1000	Sopra	210	215
Deville	....	475	Supra	....	215
Dollfus	....	173	Thermador Hold. (Lyon)	....	334 20
Editions Belfond	....	270	TF 1	....	327
Elysées Investissem.	....	14 75	Unilog	....	179 90
Finacor	....	214	Union Financ. de Fr.	....	542
Garonor	....	....	Viel et Cie	....	180
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	....	426	Yves Saint-Laurent	..	1085
Gravograph	....	240			
Guintoli	....	904			
I.C.C.	....	282			
Idia	....	294			
Idianova	....	141			
I.M.S.	....	1280			
IN2	....	303			
Int. Metal Service	....	....			

Marché des options négociables le 4 avril 1990

Nombre de contrats : 28 553

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS D'ACHAT Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Sept. dernier
Bouygues	600	45	–	10,10	–
CGE	560	61	78	8,50	–
Elf-Aquitaine	640	34	45	13	–
Eurotunnel SA-PLC	60	4,50	7,50	7	7,50
Euro-Disneyland SC	100	6	–	5	–
Havas	1 500	130	–	–	–
Lafarge-Coppée	350	54	65	4	–
Michelin	140	7	12	10	12,50
Midi	1 200	–	140	34	–
Paribas	600	85	–	8	12
Pernod-Ricard	1 083	–	–	11	–
Peugeot SA	760	–	127	–	23
Rhône-Poulenc CI	440	47	58	6	–
Saint-Gobain	600	30	37	24	–
Source Perrier	1 500	–	–	32	–
Société générale	560	43	–	16	–
Suez Financière	440	34	45	10,30	–
Thomson-CSF	140	10,50	13,10	8,95	14

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 4 avril 1990

Nombre de contrats : 59 076.

COURS	ÉCHÉANCES Juin 90	ÉCHÉANCES Septembre 90	ÉCHÉANCES Décembre 90
Dernier	102,58	102,50	102,64
Précédent	102,44	102,44	102,60

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Juin 90	OPTIONS D'ACHAT Sept. 90	OPTIONS DE VENTE Juin 90	OPTIONS DE VENTE Sept. 90
102	1,56	2,06	0,90	1,70

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,71 F =

Le dollar était pratiquement stable, le jeudi 5 avril, s'inscrivant à 5,71 F contre 5,7070 F la veille à la cotation officielle. Malgré une nouvelle chute de la Bourse de Tokyo, le yen se redressait nettement vis-à-vis du dollar, les intervenants préférant se couvrir en yens à l'approche de la tenue d'une réunion du G7, ce week-end à Paris. Le franc était stable, la monnaie allemande cotant 3,36 F.

FRANCFORT	4 avril	5 avril
Dollar (en DM)	1,70	1,7010
TOKYO	4 avril	5 avril
Dollar (en yens)	158,90	157,90

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (5 avril) .... 10-10 1/8 %
New-York (4 avril) .. 8 1/4-8 5/16 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 29-12-89)*

	3 avril	4 avril
Valeurs françaises	97,1	98
Valeurs étrangères	94,4	94,2

(SBF, *base 100 : 31-12-81*)

Indice général CAC	521,7	530,98

(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)

Indice CAC 40	1 985,55	2 001,49

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

Industrielles	2 736,71	2 719,37

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

Industrielles	1 761,3	1 749,7
Mines d'or	256,5	257,4
Fonds d'Etat	76,82	77,25

TOKYO

	4 avril	5 avril
Nikkei Dow Jones	28 442,94	28 249,06
Indice général	2 075,96	2 058,92

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. +	UN MOIS ou dép. –	DEUX MOIS Rep. +	DEUX MOIS ou dép. –	SIX MOIS Rep. +	SIX MOIS ou dép. –
$ E-U	5,7100	5,7150	+ 70	+ 82	+ 140	+ 165	+ 380	+ 440
$ can.	4,8845	4,8930	– 148	– 118	– 287	– 242	– 849	– 770
Yen (100)	3,5935	3,6285	+ 76	+ 93	+ 156	+ 185	+ 431	+ 488
DM	3,3574	3,3618	+ 47	+ 66	+ 100	+ 123	+ 235	+ 285
Florin	2,9817	2,9859	+ 37	+ 46	+ 70	+ 89	+ 186	+ 227
FB (100)	16,2400	16,2635	– 78	+ 48	– 110	+ 53	– 165	+ 209
FS	3,7965	3,8024	+ 14	+ 29	+ 35	+ 62	+ 146	+ 201
L (1 000)	4,5600	4,5757	– 86	– 44	– 179	– 105	– 545	– 455
£	9,3672	9,4012	– 399	– 334	– 823	– 732	– 2278	– 2127

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U	8 3/16	8 7/16	8 5/16	8 7/16	8 5/16	8 7/16	8 9/16	8 11/16
Yen	6 7/8	7 1/8	7 1/8	7 1/4	7 3/16	7 5/16	7 7/16	7 9/16
DM	7 3/4	8	7 7/8	8	7 15/16	8 1/16	8 3/8	8 1/2
Florin	8 1/16	8 5/16	8 3/16	8 5/16	8 5/16	8 7/16	8 9/16	8 11/16
F.B. (100)	10	10 1/2	10	10 1/4	10 1/16	10 5/16	10 1/16	10 5/16
F.S.	9 1/16	9 5/16	9 3/16	9 5/16	9 1/8	9 1/4	9 1/16	9 3/16
L (1 000)	12	13	11 3/8	11 3/4	11 1/2	12	12 1/4	12 5/8
£	14 11/16	14 15/16	14 15/16	15 1/16	15 1/16	15 3/16	15 1/4	15 3/8
F franç.	9 7/8	10 1/8	9 15/16	10 1/16	9 15/16	10 1/16	10 1/16	10 3/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 4 AVRIL

Cours relevés à 17 h 44

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
3750	C.N.E. 3% ★	3790	3781	3800	+ 0 26
1055	B.N.P. T.P.	1056	1056	1056	....
1235	C.C.F. T.P.	1236	1236	1236	....
1058	Créd. Lyon. T.P.	1069	1075	1075	+ 0 56
1700	Renault T.P.	1700	1719	1700	....
1935	Rhone-Poul. TP	1940	1960	1969	+ 1 49
1210	St-Gobain T.P.	1220	1220	1219	– 0 08
1240	Thomson T.P.	1194	1225	1225	+ 2 60
875	Accor	894	895	910	+ 1 79
650	Air Liquide	685	686	700	+ 2 19
2020	Als. Superm.	1935	1945	1945	+ 0 52
570	A.L.S.P.I.★	585	593	578	– 1 20
2570	Arjom. Prioux★	2417	2440	2410	– 0 29
600	Avenedgt-Rey★	616	615	615	– 0 16
1020	Aux. Entrepr. ★	1020	1038	1033	+ 1 27
485	Av. Dassault ★	500	510	498 50	– 0 30
260	Axa Midi Assur.	287	287 80	287 40	+ 0 15
330	BAFIP ★	330	330	331	+ 0 30
310	Bail-Equipem.★	321 50	322	320	– 0 47
880	Bail Investiss.★	945	950	950	+ 0 53
395	B.N.P. C.I. ★	415	418	420	+ 0 96
870	Bolloré Tech.	890	900	888	– 0 22
590	Cie Bancaire ★	611	612	625	+ 2 29
670	Bazar H.-V.★	680	681	682	+ 0 29
765	Béghin-Say ★	801	810	818	+ 2 12
1370	Berger (Ma)	1410	1415	1415	+ 0 35
630	Bic ★	672	673	670	– 0 30
920	B.I.P. ★	908	909	930	+ 2 42
585	B.I.S.★	630	632	645	+ 2 38
2840	Bongrain S.A. ★	2812	2830	2850	+ 1 35
985	Bon-Marché ★	1003	1000	999	– 0 40
580	Bouygues ★	618	617	631	+ 2 10
170	B.P. France ★	175 50	174 80	173 10	– 1 37
760	B.S.N.★	785	790	793	+ 1 02
800	Canal Plus★	867	870	860	– 0 81
470	Cap Gem. S.★	505	509	513	+ 1 58
3110	Carrefour★	3286	3291	3330	+ 1 03
148	Casino★	152 50	152 60	153	+ 0 33
116	Casino A.D.P.★	117	116 20	117 90	+ 0 77
1060	Castorama D.I.	1125	1125	1122	– 0 27
148	C.C.M.C.	150	148	150	....
615	C.E.G.I.D.	630	631	632	+ 0 32
250	Centrest	250	250	250	....
580	C.E.P. Comm.	623	630	640	+ 2 73
395	Cerus CER	401 80	402 10	399	– 0 65
530	Cetelem★	550	549	568	+ 3 27
570	C.F.A.O.★	584	594	600	+ 2 74
570	C.G.E.	601	608	603	+ 0 33
1570	C.G.I. Informat.	1630	1660	1665	+ 2 15
1280	C.G.I.P.★	1345	1373	1389	+ 3 27
595	C.G.P.	600	600	593	– 1 17
1110	Chargeurs S.A★	1161	1170	1189	+ 2 41
745	Cica	725	738	738	+ 1 79
1480	Ciments franç.★	1502	1515	1540	+ 2 53
670	Club Méditerr.★	685	672	683	– 0 30
188	C.M.B. Packag.	191 90	194 80	195	+ 1 62
170	Codetel★	156	155	156	....
400	Cofimeg★	400	397	400	....
475	CPR (Par.-R.)★	480 10	468	486	+ 1 28
765	Colas ★	811	820	833	+ 2 71
315	Cpt. Entrepr.★	370	376	357	– 3 51
1030	Compt. Mod. ★	1080	1080	1080	....
380	Concept S.A.	383	383	384	+ 0 26
1290	Créd. Foncier ★	1295	1305	1306	+ 0 85
485	C. F. Immob. ★	498 50	500	500	+ 0 30

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
220	C.C.F.★	243	242	244	+ 0 41
600	Création U.A.P.	599	598	604	+ 0 83
690	Cr. Lyon. (CI) ★	688	692	700	+ 1 74
1340	Crédit Nat.★	1430	1445	1455	+ 1 76
290	C.S.E.E. ★	310	312	310	....
3530	Demart S.A. ★	4000	4000	4055	+ 1 38
1780	De Dietrich★	1786	1790	1770	– 0 90
210	Dév. P.d.C. (Li)	219 80	219 80	220	+ 0 09
315	Dév. R. Sud-Est	319	319	319	....
560	D.M.C.	576	578	580	+ 0 69
4200	Docks France ★	4000	4100	4006	+ 0 15
880	Dumez ★	905	920	930	+ 2 76
2280	Eaux (Gén.)★	2464	2490	2520	+ 2 27
520	Ecco ★	557	551	582	+ 4 49
930	Electrofinanc. ★	951	....	....	....
345	El. S. Dassault★	355	355	354	– 0 28
620	Elf-Aquitaine	644	649	649	+ 0 78
465	– (certific.) ★	479	480	484	+ 1 04
1250	Epeda B.-F.	1280	1275	1275	– 0 39
2470	Essilor★	2480	2500	2520	+ 1 61
1170	Essil. Int.(DP)★	1199	1205	1220	+ 1 75
690	Esso S.A.F. ★	670	680	670	....
2150	Eurafrance★	2139	2150	2244	+ 4 91
1870	Eurocom ★	1950	1950	1980	+ 1 54
96	Eurodisneyland	97 50	98	98	+ 0 51
4100	Euromarché★	3730	3730	3700	– 0 80
1230	Europe n° 1 ★	1323	1305	1362	+ 2 19

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

SICAV (sélection) 4/4

Cote des changes

Marché libre de l'or

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

45-55-91-82, poste 4330

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

AFRIQUE DU SUD

M. Mandela renouvelle son attachement à des négociations

Le Congrès national africain (ANC) reste profondément attaché au principe de négociations avec le gouvernement sud-africain en dépit du report *sine die* de la rencontre exploratoire prévue le 11 avril a affirmé, mercredi 4 avril, M. Nelson Mandela, vice-président du mouvement nationaliste noir lors d'une conférence de presse.

M. Mandela a rappelé que ses contacts avec des membres du gouvernement pendant les trois années qui ont précédé sa sortie de prison, le 11 février, avaient précisément pour but de préparer une telle rencontre. « *Nous n'aurions pas autant oeuvré pendant trois ans si c'était pour faire marche arrière au premier prétexte venu* », a-t-il déclaré. Les entretiens avaient été reportés par l'ANC pour protester contre la brutale répression, le 26 mars, d'une manifestation dans la cité noire de Sebokeng qui avait fait au moins 11 morts.

M. Mandela a néanmoins accepté d'être reçu, jeudi 5 avril, par le président Frédérik de Klerk pour des discussions informelles. Il sera à cette occasion accompagné de trois autres dirigeants noirs MM. Jacob Zuma, chef des renseignements militaires de l'ANC -qui était le premier responsable nationaliste en exil à rentrer au pays après la levée de l'interdiction de l'ANC le 2 février - Ahmed Kathrada, libéré en octobre après 26 ans d'emprisonnement et Popo Molefe, secrétaire général de l'UDF (Front démocratique uni).

M. Mandela s'est refusé à préciser l'ordre du jour de sa rencontre avec de Klerk, mais il s'en est sévèrement pris à la police et à son ministre de tutelle, M. Adriaan Vlok qu'il a qualifié d'« *inconditionnel du recours à la force brute* » et d'être « *totalement hostile aux aspirations des Noirs* ». M. Mandela a démenti la rumeur persistante selon laquelle son mouvement serait en proie à des divisions internes. « *Il n'y pas la moindre trace de vérité. Il n'y pas du tout de différences substantielles sur les questions de tactiques et de statégies. L'unité de l'ANC n'a jamais été aussi grande* » a-t-il souligné.

D'autre part, le président George Bush, estimant qu'il existe désormais « *l'espoir d'une fin prochaine de l'apartheid* » a appelé, mercredi 4 avril, toutes les parties sud-africaines, notamment la communauté noire, à renoncer à la violence afin de donner une chance à un réglement négocié. – *(AFP, AP, UPI.)*

□ **Nouveau rebondissement dans l'affaire Mondadori en Italie.** – Le tribunal de Milan a placé sous sequestre, mercredi 4 avril, 37,75 % des actions du groupe Expresso, qui édite l'hebdomadaire du même nom et le quotidien *La Repubblica*. Ce sequestre était demandé par les directeurs des deux titres, MM. Carlo Caraciolo et Eugenio Scalfari, qui avaient cédé ces actions il y a un an au groupe Mondadori, alors contrôlé par M. Carlo De Benedetti. L'accord prévoyait qu'interviendrait dans les douze mois une offre publique d'achat et un échange d'actions Expresso-Mondadori contre des titres Cartiera di Ascoli (De Benedetti). Or la rivalité opposant, depuis, MM. Carlo De Benedetti et Silvio Berlusconi pour le contrôle de Mondadori et la conclusion, mardi, d'une « trêve » de deux mois entre ces deux hommes, reporte de fait l'application de l'accord avec Espresso.

□ **La SPPP veut participer à la reprise de la Chapelle Darblay.** – La Société Professionnelle des Papiers de Presse (SPPP), a annoncé, mercredi 4 avril, qu'elle souhaitait être associée au tour de table de reprise de la Chapelle Darblay, vendue par le groupe Pinault au suédois Stora et au finlandais Kymmene. La SPPP, organisme privé qui négocie pour ses membres (éditeurs de journaux ou de magazines) un approvisionnmenet à des conditions avantageuses, estime que sa présence dans le capital de la Chapelle Darblay « *constitue la meilleure défense des intérets des éditeurs français en matière de papier.* » Elle souligne que la Chapelle Darblay, premier producteur français de papier de presse, a été redressée « *non seulement avec des fonds publics mais aussi avec une participation de la presse française versée par la SPPP, estimée à environ 450 millions de francs.*

Lors d'une réunion très consensuelle de son bureau exécutif

Le PS s'inquiète des convergences entre la droite et l'extrême droite

Les préoccupations qu'inspirent aux dirigeants socialistes la situation sociale et les initiatives de la droite et de l'extrême droite se sont exprimées, mercredi 4 avril, lors de la réunion du bureau exécutif du PS. M. Pierre Mauroy et M. Laurent Fabius ont, l'un et l'autre, insisté sur les convergences entre l'opposition parlementaire et le Front national, ainsi que sur la nécessité de faire mieux apparaître ce que les socialistes entendent par « nouvelle étape sociale » ou redistribution de la croissance.

Un peu plus de quinze jours après le congrès de Rennes, la tonalité de la discussion au bureau exécutif est apparue, aux uns et aux autres, remarquablement consensuelle. M. Mauroy a passé en revue, dans son exposé introductif, les motifs d'inquiétude qui résident, à ses yeux, dans le climat social, marqué par la mobilisation de la CGT sur la Sécurité sociale, l'absence d'accord salarial dans la fonction publique, la longue grève de Radio-France. Sur le plan politique, le premier secrétaire estime la table ronde sur la racisme, organisée par M. Michel Rocard, a été positive, mais que ce n'est pas au moment où la droite reprend certains thèmes du Front national que la gauche doit laisser s'installer l'idée d'une convergence entre la majorité et l'opposition.

M. Fabius a relevé, lui aussi, le « *net durcissement* » de l'opposition parlementaire et jugé que l'« *offensive* » de l'extrême droite avait, sur ce point, « *réussi* ». Pour le président de l'Assemblée nationale, « *une passerelle s'est mise en place entre la droite et l'extrême droite* » au cours du dernier week-end. Il souhaite que sur les questions de l'immigration et du racisme, comme sur les problèmes sociaux, le parti et le gouvernement se coordonnent pour faire passer un message clair. Selon M. Fabius, chacun, voyant que la situation économique s'améliore, se demande : « *Qu'est-ce que cela change pour moi?* ».

« Faire vivre la synthèse »

M. Gérard Fuchs (rocardien) a répondu en rappelant que, comme chacun le sait, les priorités du gouvernement sont l'emploi et la formation. Il a observé, aussi, que les campagnes du PCF et de la CGT auraient peut-être moins d'impact si le PS assurait mieux sa tâche d'information sur la politique du gouvernement et sur ses projets. A propos de ces derniers, le texte sur le travail précaire ayant été mis en cause, M. Fuchs a convenu que l'article 45 du protocole d'accord entre les syndicats et le patronat, qui tend à rendre celui-ci caduc si sa traduction législative n'est pas strictement conforme, est « *inacceptable* ».

Un débat s'est esquissé, à propos de l'opposition et du racisme, sur le point de savoir si la gauche doit affronter la droite en bloc ou tenter de jouer de ses divisions. Là encore, l'expression ouverte d'un désaccord a été évitée, de même que sur la proposition de loi tendant à créer une haute autorité de la sécurité nucléaire, dont il a été décidé qu'elle sera déposée à l'Assemblée nationale. L'irénisme a, décidément, prévalu, y compris sur les motifs de discorde qui demeurent dans la mise en place des directions fédérales.

L'application de l'accord national entre les courants, qui prévoit que le poste de premier secrétaire fédéral doit revenir à la motion arrivée en tête dans le vote des sections du département, se heurte, en effet, aux inimitiés locales entre fabiusiens et jospinistes en Vendée, dans le Doubs, à la Martinique, dans les Hautes-Pyrénées, la Somme et en Corse-du-Sud. Dans l'Ardèche, l'Ille-et-Vilaine et la Haute-Savoie, ce sont les rocardiens et les partisans de la motion 1 (Mauroy-Mermaz-Jospin) qui sont en désaccord. Des conflits opposent les fabiusiens et les rocardiens dans les Hauts-de-Seine, les fabiusiens et les autres courants dans le Cantal, les rocardiens et les autres dans les Hautes-Alpes. M. Fabius a demandé que la direction intervienne rapidement, là où c'est nécessaire, pour faire appliquer l'accord. « *Faire vivre la synthèse doit être notre engagement absolu* », a assuré M. Lionel Jospin.

Autre signe de volonté consensuelle, le bureau exécutif a prudemment évité de parler du différend subsistant sur la répartition des postes d'adjoints au secrétariat national, qui n'ont toujours pas été formellement attribués.

PATRICK JARREAU

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Le grand pardon

IL a pas eu besoin de me sonner, mon réveil, ce matin. Je me suis dressée dans mon lit dix minutes avant l'heure en me disant : Il arrive un truc génial... C'est quoi, déjà ? Je me souvenais pas. Et brusquement, ça m'est revenu : Nucci... C'est ça, Nucci. On l'a échappé belle, il est pas juif ! Il aurait pu. C'est des choses qui arrivent. Et là, vous pouvez être sûr et certain qu'il se serait trouvé un Médecin pour conclure : Je connais pas un israélite qui refuserait un cadeau, en l'occurrence l'argent des contribuables, même si ça lui convenait qu'à moitié because danger de poursuite.

Grâce à quoi, moi qui le suis, juive, je me voyais accusée de détournement de fonds publics. Et ça c'est grave, quand même ! Plus grave que d'accepter des pots-de-vin offerts par une quelconque SORMAE, qui, pour se faire du fric, vous en refile un peu. Sous la table. Il sort du budget de l'entreprise, ce fric, pas du budget de la nation, ça fait toute la différence. Ils ont raison de le souligner, les magistrats outrés par cette loi scélérate qui les a amenés, contraints et forcés, à amnistier, c'est la première fois dans l'histoire de la République, le fait criminel d'avoir piqué vingt millions dans la caisse. Celle des impôts. Celle des Français.

Ça n'autorise personne à affirmer que tous les ministres en font autant, attention, puisque, aussi bien, à une ou deux exceptions près, ils sont pas juifs. Encore une chance ! Non, c'est vrai, des juifs, pardon, des israélites, faut bien voir, dans les allées du pouvoir, dans les médias — regardez, moi ! — il y en a. Et pas qu'ici, il y en a partout. Il y en avait même des tas à Jérusalem en 33 au moment où on l'a crucifié, Jésus. Et, plus tard, il en restait encore quelques-uns à Moscou, autour de Lénine, le fossoyeur de la démocratie, quand il a dissout l'Assemblée constituante et qu'il a instauré le parti unique en 1917.

Lourde responsabilité ! Du coup, je me demande si, pour se faire pardonner, les juifs devraient pas proposer de rembourser les sommes volées par le ministre. Parce que, comme ils le sont pas tous, ministres, ils n'ont aucun espoir de bénéficier un jour d'une loi qui les lave de tous leurs péchés.

Intitulé « Exodus 90 »

Un appel d'intellectuels en faveur des juifs d'URSS émigrant en Israël

Une quarantaine d'intellectuels français ont rendu public, jeudi 5 avril, un appel intitulé *Exodus 90*, en faveur de l'installation des juifs d'URSS émigrant en Israël.

« *Il y a quelques années, on les appelait les juifs du silence (...) Aujourd'hui, les juifs d'URSS enfin libres de circuler, commencent à affluer en Israël*, note cet appel *Exodus 90*. *Israël a bien une tâche humanitaire de première importance. (...) Nous nous affirmons solidaires de cet immense effort qui vise à permettre à ces hommes et à ces femmes de retrouver en Israël un foyer digne de ce nom. Ces juifs soviétiques ont droit à la paix.*

» Libres de s'installer où ils le souhaitent, contrairement à ce qui est parfois affirmé mal intentionnellement, ils ne choisissent ni la Cisjordanie ni Gaza. Leur présence implique de la part de l'Etat d'Israël un double effort auquel nous voulons contribuer : rassembler toutes les énergies pour faciliter leur insertion sociale, économique, culturelle ; engager résolument des discussions avec les palestiniens pour assurer le plus rapidement possible la paix au Moyen-Orient et préserver la sécurité de ces nouveaux citoyens, comme de toute la population. »

Les signataires de ce texte sont : Armand Abecassis, Alexandre Adler, Myriam Anissimov, Roger Ascot, Florie Azoulay, Michel Azoulay, Pierre Birnbaum, Pascal Bruckner, Geneviève Cattan, Jacques Derrida, Emeric Deutsch, Raphaël Draï, Jean Ellenstein, Jean-Pierre Faye, Alain Finkielkraut, Elisabeth de Fontenay, Roland Goetschel, Marek Halter, Gérard Israël, David Kessler, Guy Konopnicki, Serge Koster, Julia Kristeva, Claude Lanzmann, Emmanuel Levinas, André Lwoff, Schlomo Malka, Albert Memmi, Daniel Mesguich, Danièle Mesguich, Alexandre Minkowski, Clarisse Nicoïdski, Marc-Alain Ouaknine, Louis Pettiti, Léon Poliakiov, Henri Raczymow, Freddy Raphaël, Robert Sabatier, Haïm Vidal Sephiha, Philippe Sollers, Antoine Spire, Michel Tournier, Elie Wiesel, Jean-Pierre Winter.

On peut envoyer son soutien financier à : Antoine Spire, 79, rue Danielle-Casanova, 94200, Ivry.



BOURSE DE PARIS

Matinée du 5 avril

Poursuite de la hausse

Le mouvement de hausse se poursuivait jeudi rue Vivienne durant la matinée et l'indice CAC-40 après avoir ouvert sur une note stable (+ 0,14 %) atteignait 0,62 % peu avant midi. A la suite des décisions de la CGE d'absorber sa filiale Electro Financière par la Générale Occidentale, Electro Financière s'appréciait de 14,6 %. A l'inverse, la GO perdait 4,8 %.

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
36-15 LEMONDE
36-15 LM

Le numéro du « Monde » daté 5 avril 1990 a été tiré à 530 535 exemplaires.